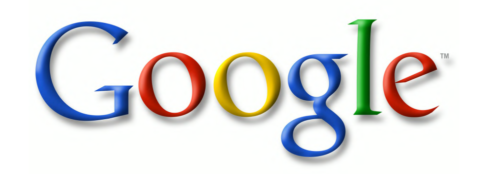
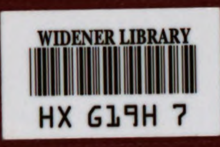
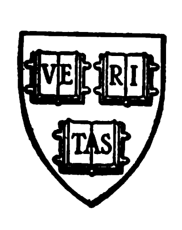
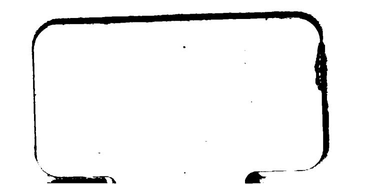







VE RI
TAS



1. Grouvel, — . — Faits historiques sur St-Domingue. P. 1814.

2. The same. — Développement du plan pour l'île St-Domingue. P. 1814.

3. Drouin de Bercy, — . — De Saint-Domingue de ses guerres, etc. P. 1814.

4. Berquin, — . — Sentiments des colons de St-Domingue. P. 1814.

5. The same. — Lettre d'un colon de St-Domingue. P. 1814.

FAITS HISTORIQUES
SUR St.-DOMINGUE,
DEPUIS 1786 JUSQU'EN 1805,

ET

RÉSULTATS DES MOYENS EMPLOYÉS PAR LES COLONS DE LA PARTIE DE L'OUEST POUR S'OPPOSER A L'ENTIÈRE DÉVASTATION DE L'ILE, AINSI QUE DE CEUX MIS EN USAGE PAR LES ANGLAIS, EN 1796, 1797 ET 1798, POUR LA SOUMETTRE A LEUR DOMINATION.

PAR Mr. GROUVEL,
Employé à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce, des Arts et Manufactures,
ANCIEN GÉRANT DE St.-DOMINGUE.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ.

A PARIS,

Chez { RENARD, Libraire, *rue Caumartin*, No. 12.
et DELAUNAY, *galerie de bois, au Palais-Royal.*

1814.

45

1841, June 1.

Avertissement.

Puisque des Colons s'empressent à l'envi d'éclairer le Gouvernement *sur les meilleurs moyens à employer* pour rentrer en possession de St.-Domingue, il m'a paru utile (désirant suivre leur exemple) de publier les faits historiques, qui me sont connus et qui touchent immédiatement aux causes de la ruine de cette colonie. Je crois, qu'en me bornant simplement à les rapporter tels qu'ils se sont passés et sans les altérer, je remplirais aussi ma tâche; car, dans tous les cas où il s'agit de prendre l'initiative pour réparer de grands maux, n'importe de quelque nature qu'ils soient, les meilleurs moyens à mettre en usage se trouvent dans le principe même des actions qui les ont produites : et comme la leçon des exemples,

instruit autant que celle des préceptes, les tentatives que les Anglais ont faites à Saint-Domingue pour y soumettre les Nègres révoltés, et la conduite qu'ils ont tenue à la Jamaïque où ils ont eu à lutter, pendant longues années, contre un grand nombre de Nègres Marrons, doivent fournir encore de fort bonnes instructions pour faire adopter à la France un plan de conquête sagement combiné.

Si dans le cours de la narration des faits, je vais quelquefois jusqu'à faire connaître, par leurs œuvres, plusieurs fameux personnages qui ont le plus figuré dans la révolution de St.-Domingue, c'est qu'il me paraît de l'intérêt de la colonie de ne plus les voir occuper des places qu'ils ne sauraient remplir désormais, sans compromettre en même tems et la dignité du Gouvernement, et la sûreté du pays.

FAITS HISTORIQUES
SUR St.-DOMINGUE,

ET

Résultats des moyens employés par les Colons pour s'opposer à l'entière dévastation de l'Ile, ainsi que de ceux mis en usage par les Anglais, pour la soumettre à leur domination.

Au tems heureux où St.-Domingue offrait des richesses abondantes à la vigilance et à l'industrie des colons, et jusqu'à l'époque où les premières étincelles de la révolution de France sont tombées dans cette île, l'habitant en quelque rang élevé que la fortune l'eût placé, se complaisait à voir dans un européen nouvellement débarqué, son égal en tout dans les relations de la société. Peut-être bien la présence des esclaves influait-elle sur la pratique louable de ce premier des principes politiques : quoi qu'il en soit, je ne fais que rendre hommage à la vérité, en disant qu'en général les habitans de St.-Domingue foulaient aux pieds

toutes différences de conditions, tous les préjugés de naissance, toutes les chimères des grandeurs; et si quelquefois la moindre préférence se prononçait plus pour un individu que pour un autre, elle était toujours en faveur de celui qui trouve dans sa bonne conduite et dans son intelligence, un état indépendant, souvent un talent auquel on porte envie et que tout le monde regrette de n'avoir pas, quand on se trouve transplanté loin de sa patrie (1).

Toutefois, si les avantages d'une sage prévoyance, et les faveurs de la fortune, ne se trouvaient pas également partagées entre les blancs des différentes conditions, l'indépendance de toute autorité mal entendue pour les intérêts de la colonie, et par cela même arbitraire, n'en était pas moins l'objet constant de tous les vœux. La liberté des colons et surtout celle des planteurs (qui me semble devoir être la plus ménagée), se trouvait parfois comprimée jusqu'à exciter des troubles dans l'Ile, et souvent l'anarchie. Il est

---

(1) Il est de vérité constante que tous les arts mécaniques, aux colonies, jusqu'à celui de simple maçon, conduisent rapidement à la fortune la plus réelle; et la fortune, comme on sait, est, dans tout pays, l'idole devant laquelle les hommes en général fléchissent.

malheureux, sans doute, en pensant aux calamités qui ont pesé sur ce beau pays, d'avoir à se rappeler que c'est, précisement dans une institution faite pour prévenir les désordres, que les dissensions civiles ont pris leur source, et que c'est dans son sein que se sont trouvés les premiers élémens d'une guerre intestine, qui devait détruire toutes les fortunes, et avec elles, tous ceux qui les possédaient.

Les habitans de St.-Domingue avaient toujours été, et étaient encore en 1790, assujétis plus ou moins à la milice, pour étayer apparemment le gouvernement de l'île, (car, jusqu'alors la sûreté du pays n'avait jamais été menacée) comme les bourgeois se sont trouvés en France, depuis la révolution, institués en garde nationale, pour soutenir les différentes autorités qui s'étaient emparées du pouvoir souverain. Mais la certitude où l'on était que la rigidité du service n'émanait que du caprice des chefs ou d'un grand abus de pouvoir, faisait qu'on ne se rendait pas aux revues, pour peu que les lieux où elles se passaient, fussent éloignés; chacun se tenait tranquille chez soi, et tous les habitans, en veillant ainsi privativement au maintien du bon ordre sur leurs habitations respectives, croyaient mieux faire pour la chose publique.

Cependant les souvenirs encore récens des violences exercées sur les colons, au sujet de la milice, allumaient dans tous les cœurs l'indignation la plus ouverte. (1) On en était même venu au point de desirer voir arriver une occasion favorable, sinon de pouvoir venger le sang qui avait été répandu, du moins de ne plus être exposés à de pareils attentats.

Le 14 juillet 1791 avait été précédé par des indices, précurseurs d'une révolution régénératrice dans le gouvernement de la métropole. L'autorité souveraine paraissait aux yeux des habitans de l'île, assise sur des bases mieux appropriées à l'éclat du trône, en même tems qu'elles semblaient être plus simpathiques avec les droits, que les hommes tiennent de la nature et de la société. Le gouverneur de St.-Domingue (2)

(1) Il y avait eu de tout tems des rixes, entre les commandans de la milice et les habitans, au sujet des revues. En 1787, j'ai vu le régiment du Port au Prince campé près de la ville, sur le chemin de Léogane; tandis que des habitans de la partie du Sud, excités à prendre les armes, étaient campés à Léogane même. Dans cette occasion, comme dans d'autres, il y eut des habitans sacrifiés à l'inhumanité des chefs des troupes de ligne.

(2) M. le Marquis Duchilleau.

fit, dans cette occasion, un appel général à tous les miliciens de la province de l'Ouest, pour se former en corps autour de sa personne, afin de célébrer ce jour d'ivresse, avec la pompe la plus imposante. Un autel fut élevé sur la place publique du Port au Prince: le *Te Deum* y fut chanté, et tous les habitans, en état de porter les armes, y assistèrent sous un habit nouveau et uniforme. Le coup-d'œil de quelques milliers de dragons coloniaux, blancs d'un côté, mulâtres et nègres libres de l'autre, était imposant; chacun se glorifiait dans son rang, dans son poste, de partager ainsi l'alégresse publique.

Mais le génie qui présidait à cette fête resta, sans doute sur l'autel, sans daigner en descendre pour la voir se terminer dans la paix et la concorde. Il manquait, malheureusement, à l'uniforme des dragons, un signe qui devait perpétuer le souvenir de ce jour mémorable, comme il représentait le symbole de l'union, de la liberté civile et de l'égalité de tous les individus, aux yeux de la loi. La distribution d'un ruban tricolore fut faite: déjà tous les dragons blancs en avaient orné leurs chapeaux; et les mulâtres et nègres libres s'attendaient à la recevoir, quand des voix s'élevèrent contre cette infraction, que l'on croyait attentatoire aux droits de la classe blanche.

Ce présent funeste de la révolution de France fut dédaigné, au même instant, de tous les gens de couleur, qui étaient très-nombreux, et laissé en partage aux premiers individus libres du pays. Quelques rixes seulement, aussi honteuses que deshonorantes, pour les blancs qui les provoquèrent, eurent lieu entre quelques dragons de la plus basse condition, dans les deux classes. La fête qui devait se prolonger sur le soir, et que chacun se proposait de rendre brillante, cessa tout-à-coup: les habitans blancs se retirèrent chez eux; les mulâtres et nègres libres s'attroupèrent loin de la ville, et la guerre civile la plus sanglante dans toute l'île, prit naissance sur cette même place, dans le refus aussi injuste que ridicule qui avait été fait aux gens de couleur de porter la cocarde nationale.

Je ne discuterai point ici les priviléges de la caste indigène libre des colonies, ni ceux des colons blancs qui y tiennent nécessairement le premier rang: mon objet étant renfermé dans la description des grands événemens, qui ont précédé et accompagné les différentes insurrections, dans la partie de l'Ouest de St.-Domingue, je ne ferai qu'effleurer les causes de ceux qui m'ont paru avoir leur principe dans les passions et l'immoralité.

Je faisais nombre dans le rang des dragons blancs; j'avais pris la cocarde, parce qu'on me l'avait donnée; comme je m'étais rendu à cette fête, par l'impulsion des gens de bien qui s'y rallièrent. Quand j'ai dit que quelques voix, parmi les blancs, s'étaient élevées pour s'opposer à ce que les cocardes ne fussent point distribuées aux gens de couleur et nègres libres, il ne faut pas qu'on pense, que c'était aucune voix d'habitant, tant soit peu honnête; c'était uniquement quelques gens sans aveu, des hommes vicieux et dépravés de la colonie, comme il y en a partout: ce fut enfin, un petit nombre de meneurs audacieux, une poignée de cannibales révolutionnaires qui allumèrent le foyer de l'insurrection, qui a réellement consumé l'île avec tous ses habitans.

Il fallut, néanmoins, quelque tems aux mulâtres, (alors exaspérés par la mort ignominieuse que le nommé Ogé leur semblable avait subie au Cap), pour combiner leur projet de vengeance. Le pays était vaste; toute l'île devait se ressentir du traitement qu'ils préparaient à la ville, où ils avaient reçu l'injure la plus mortifiante. Il s'écoula plusieurs mois, avant qu'ils eussent pu intéresser à leur cause tous les individus de leur caste. Le plus profond silence régnait dans tous

les lieux ; le plus grand secret restait caché sous le voile du mystère ; quelques-uns d'entr'eux seulement, voyageaient sans affectation et sans inspirer la moindre défiance.

Le tems arriva, enfin, où ce volcan devait faire son irruption. J'étais à suivre les travaux de l'habitation que je gérais, dans le quartier du *Fond-Ferrier*, lorsqu'un jour, un des chefs de la révolte vint secrètement m'instruire, en bon voisin, que la guerre civile était sur le point d'éclater, mais que leurs coups ne devaient porter que sur la ville, et particulièrement sur les blancs de la trempe de ceux qui les avaient humiliés; qu'ainsi, je pouvais rester, en toute sûreté, sur l'habitation, de même que tous les habitans du quartier, qui, comme moi, étaient étrangers à leurs débats.

Cet aveu, que je m'empressai de communiquer à tous mes voisins, nous jeta dans la plus grande consternation! Quelle confiance, en effet, pouvait inspirer un individu qui, quoique modéré dans sa haine, était si peu sûr de tant d'autres compagnons qui devaient le suivre dans son entreprise sanguinaire! Après de mûres réflexions, le parti le plus sage nous parut être celui de rester passifs, et en repos chacun sur nos habitations.

Cependant le lendemain de ce jour, un camp

nombreux de mulâtres, commandé par le nommé *Rigaud*, vint bloquer et mettre le siège, devant la ville du Port au Prince du côté de Léogane, et du Morne de l'Hôpital; tandis qu'un autre chef nommé *Beauvais* la bloquait dans tous les côtés de la plaine. Il ne resta aux habitans de la ville d'autre débouché que la mer.

Ces camps formés virent bientôt naître le besoin d'être approvisionnés. Des bandes parcouraient les habitations les plus proches, qui furent les premières mises à contribution, et des détachemens sans discipline se répandirent immédiatement sur tous les points les plus retirés, pour y chercher des victimes sur lesquelles ils pussent assouvir leur fureur.

Ils ne manquèrent pas d'en trouver de ces victimes, dans un moment où les blancs n'avaient pris aucune mesure de sûreté. Beaucoup de malheureux qui tombaient sous leurs coups, allaient même avec confiance au devant de leurs impitoyables bourreaux (1) chercher la mort la plus affreuse. Leur rage ne portait effectivement

(1) Il est bon de remarquer que l'armée du mulâtre *Rigaud* était en grande partie composée de gens de sa caste, oisifs et parconséquent vicieux. Ce chef, qui réunissait la douceur la plus trompeuse à la cruauté la plus réfléchie, avait pu faire facilement un choix,

que sur les blancs d'une basse extraction ; mais cette rage était si effrénée, qu'elle faisait pâlir ceux même qu'ils ménageaient. Les forêts devinrent une retraite pour quelques propriétaires tremblans : d'autres plus confians restèrent à la merci de ces hordes, et ceux de la classe proscrite qui n'avait pas été atteinte, gagnèrent, à la faveur de la nuit et des forêts, la ville où ils avaient les premiers commencé leurs fatales aggressions.

Je crus néanmoins, dans cette occurrence, que le parti le plus prudent était celui de persister à rester sur l'habitation que je gérais, et que le seul moyen que je pusse employer avec avantage pour échapper aux poignards des mulâtres débandés, était d'affecter la plus grande sécurité. La ville du Port-au-Prince, qui était devenue le point de rassemblement de tous les ennemis des gens de couleur, fut aussi un théâtre de sang. Ceux-ci n'eurent point à parcourir ni les montagnes ni les plaines pour y chercher des victimes, ils les trouvèrent sous leurs mains et sous leurs yeux. Les autorités

---

pour exécuter ses ordres. Il est mort, grâce à Dieu, et la vengeance du Ciel n'aura pas manqué d'atteindre ses cruels satellites !

furent les premières renversées, la force armée corrompue, le riche atteint dans sa fortune, le sage dans sa personne; tout fut enfin culbuté et renversé. Les malheureux habitans de cette ville, réputés aristocrates, n'eurent d'autre sauvegarde que la mer et les campagnes.

Cependant un grand nombre d'habitations n'étaient pas encore abandonnées dans les montagnes. Les unes avaient été ménagées dans les propriétés, les autres dans les personnes qui les régissaient; et les nègres, pendant les premières hostilités, restaient tranquilles spectateurs de ces scènes tragiques. Aucun jour ne se passait, sans que j'eusse à recevoir ou à loger des bandits dispersés qui allaient et venaient de leurs expéditions nocturnes, chargés de butin et des dépouilles des habitans qu'ils avaient immolés. Ils se lassèrent enfin de rencontrer encore sur les habitations, des individus dont la couleur seule était pour eux un obstacle gênant et incommode. Un ordre émané de Rigaud appela auprès de lui tous les habitans qui désiraient se mettre sous sa protection, alléguant le vain prétexte de leur donner des saufs-conduits. Ici, je suis obligé de relater les événemens qui me sont personnels, pour pouvoir rendre compte de ceux qui sont d'un intérêt général.

Les porteurs de cet ordre se présentèrent sur l'habitation où je me trouvais. Ils étaient suivis de seize blancs propriétaires et gérans du quartier; il me fallut monter à cheval et suivre leur même destination.

Le camp de Rigaud établi sur une hauteur de l'habitation la plus voisine du Port-au-Prince, appelée *Bizoton*, était assez près de la ville pour en former le blocus, mais hors de la portée du canon de cette place. Cependant la proximité de la mer facilitait les premiers essais de la grosse artillerie des deux partis. Les assiégés, comme les assiégeans, savaient à peine charger et pointer une pièce : les blancs de la ville fesaient leur apprentissage sur quelques chaloupes canonnières; et *Péthion*, qui commandait l'artillerie de Rigaud, exerçait ses élèves dans une redoute en terre où il avait plusieurs canons en batterie.

L'entrée de ce camp intimida quelques-uns d'entre nous; c'en fut assez pour entendre les menaces les plus redoutables et les injures les plus mortifiantes. Cependant nous pénétrâmes, non sans danger d'être sacrifiés, jusqu'à la tente du général, où nous mîmes pied-à-terre.

La visite de ce chef nous fût annoncée, son nom seul le faisait connaître, car il n'avait d'ailleurs aucunes marques distinctives. Sa pré-

sence ne nous fut pas plus importune que ses paroles ne nous furent prodiguées. Il nous adressa seulement celles-ci du ton le plus véhément.

» Messieurs, nous sommes ici pour venger
» l'affront qui nous a été fait au Port-au-Prince.
» Comme ce sont les blancs qui nous ont hu-
» miliés, nous ne saurions avoir de confiance
» en vous pour nous aider à défendre notre
» cause, vous n'êtes point en sureté dans mon
» camp, comme vous venez de le voir; je vais
» vous envoyer à Léogane, où vous serez à l'abri
» de tout danger »; au même instant il nous invita à lui remettre nos armes, et il commanda une escorte pour nous conduire à la ville qu'il venait de désigner.

L'entrée du camp ne nous avait coûté que des mortifications, mais la sortie nous fut des plus périlleuses. Il fallut que le ciel eût placé parmi tous ces forcenés quelques braves propriétaires de leur couleur, pour que nous n'ayons pas été égorgés sans pouvoir opposer la moindre résistance, nous parvînmes donc par le plus grand miracle, à sortir de leur présence avec notre escorte et nous nous mîmes immédiatement en route pour Léogane. Le chef de l'escorte qui se contenta de jeter son dévolu sur nos chevaux,

pressa le voyage, et empêcha même le meurtre de quelques trainards d'entre nous, qui n'étaient pas assez bien montés pour le suivre à ses côtés.

Nous arrivâmes à notre destination à la nuit close; on nous fit faire halte devant la porte du commandant qui se trouvait être encore celui que le Gouvernement y avait placé. Nous crûmes tous de bonne foi qu'à raison de cette circonstance, nous jouirions au moins de notre liberté dans la ville; point du tout; après une assez longue pause, on nous conduisit droit à la prison où le chef de l'escorte nous engagea très-civilement à lui confier nos chevaux.

Notre geolier était blanc, et avait cru bien faire de conserver son emploi, puisque le commandant, qui était un homme d'un nom distingué, conservait encore le sien. Il tenait bonne table, pour ceux qui voulaient la partager et en payer les frais : il avait aussi des chambres garnies pour ceux qui voulaient faire d'une prison un séjour de volupté. En un mot, il ne nous manquait dans cette geole que peu de chose, c'était la sûreté de notre existence, qui était on ne peut pas plus compromise.

Dix-sept prisonniers, enlevés de leurs foyers à l'improviste, ne pouvaient être toutefois, pour notre geolier, des convives, pour les quels, il

dut avoir beaucoup de prévenances. Quelques-uns purent accepter sa table ; quelques autres des lits seulement ; et les plus dénués d'argent se virent réduits à partager la paille et la chambre infecte destinée aux scélérats.

Depuis la déclaration des hostilités entre les mulâtres et les blancs du Port-au-Prince, qui avaient pris la dénomination de patriotes, aucun prisonnier de notre espèce n'avait encore été mis à la geole de Léogane : c'est nous qui en eûmes les prémices. Et comme les résultats avaient répondu à l'attente des emprisonneurs, que les propriétés se trouvaient par ce moyen à leur merci et que leur armée se montait parfaitement bien en chevaux, une semaine ne se passa pas que toutes les chambres furent occupées, tous les lits pris et sa table garnie de nombreux convives.

Ce train de vie n'allait pas trop mal encore. Nous entendions les canons du Port-au-Prince et de Bizotou, on s'y battait de loin, et nous n'avions pas la moindre crainte de leurs effets. Mais un vaisseau de ligne se trouvait en rade et était témoin de ces escarmouches. L'équipage obéissait encore au capitaine qui le commandait. Quel parti devait-il prendre ? Rester passif dans une guerre civile qui avait déjà pris un caractère des plus alarmans, était une conduite répréhen-

sible. Epouser la querelle des furibonds du Port-au-Prince était une action incompatible avec la raison et la justice : se ranger du côté des mulâtres brigands, c'était d'un autre côté une trahison et une lacheté. L'alternative du capitaine de ce vaisseau se trouvait en tout semblable à la nôtre : nous ne pouvions pas rester sur nos habitations, parce que nous y étions menacés d'y être assassinés par des mulâtres bandits et cruels : leur chef ne voulait point de nous par la raison que notre dévouement lui était suspect : nous ne pouvions pas non plus nous confondre avec ceux de notre espèce, qui commettaient des brigandages et des meurtres sans exemple. Que nous restait-il à faire ? quelle conduite devions-nous tenir ? La Providence seule pouvait nous tirer de ce labyrinthe inextricable.

Les mêmes malheurs qui pesaient sur nous à Léogane, gagnèrent en même tems toute la partie du Sud jusques aux cayes St.-Louis, c'est-à-dire, tous les lieux soumis à la dépendance de Rigaud. (Il faut en excepter cependant la pointe de cette partie de l'île dans toute la province de Jérémie où les blancs ont tous, d'un commun accord, exercé à tems de justes représailles sur les mulâtres et en ont purgé le pays au point, qu'aucun de ces derniers, qui ont pu se soustraire

à la vengeance des blancs, n'ont reparu dans leurs foyers que quand les anglais ont abandonné la conquête de St.-Domingue en 1798). L'accablante nouvelle circula dans notre prison qu'un mulâtre surnommé *Gros-Poisson* (1), maçon de profession, qui était à la tête d'une bande de nègres insurgés, s'était introduit dans la geole du petit Goave, et qu'il avait fait égorger de sang froid tous les malheureux détenus comme nous, sur la place publique, où il les a fait ensuite entasser et brûler.

Il est bon d'observer que la ville de Léogane est en partie habitée par des gens de couleur aisés et riches, et qu'ils ne voyaient pas, sans trembler pour eux et pour leurs fortunes, se former déjà des bandes de cette nature qui pillaient indistinctement tout ce qui tombaient sous leurs mains, et qui mettaient tout à feu et à sang dans leurs excursions.

Grand nombre de ces propriétaires mulâtres venaient voir le tableau touchant et pitoyable qu'offrait l'intérieur de notre prison, où plusieurs centaines d'individus blancs se préparaient à

---

(1) Ce chef de brigands a péri deux ans après à Léogane, par les mains même des braves gens de couleur de cette ville.

recevoir déjà la mort la plus affreuse. Ils ne purent s'empêcher de nous confirmer ces nouvelles, puis qu'elles étaient vraies. Mais soit l'horreur que leur inspirait l'idée de tant de sang innocent qui devait couler sous leurs yeux, soit qu'ils se sentirent pénétrés du danger où ils étaient eux-mêmes de devenir un jour la proie de ces féroces brigands, ils nous rassurèrent et nous protestèrent que pas un des prisonniers ne seraient atteint de leurs coups. Ils nous prévinrent que cette même bande s'était annoncée à Léogane, mais qu'ils l'attendaient de pied ferme, non pour la repousser, mais pour l'empêcher de verser une seule goutte de sang, ni d'incendier aucune maison : ils nous montrèrent dans leurs poches les armes avec lesquelles ils se proposaient de faire sauter la tête du chef, au premier geste qu'ils lui verraient faire, ou au premier ordre barbare qui sortirait de sa bouche.

En effet, nous entendîmes le lendemain matin de cette alarme, des cris et des gémissemens dans toutes les rues de cette petite ville. La prison était déjà pleine, mais elle fut en un instant encombrée : juges, avocats, prêtres, négocians, marchands, tout ce qu'il y avait d'hommes blancs, encore tranquilles chez eux, fuyaient leurs maisons et se précipitaient dans la prison. La

cour, les chambres, les cachots et les endroits les plus secrets pouvaient à peine contenir tout le monde. Les femmes y suivaient leurs maris, les mères y portaient leurs enfans; en un mot, l'épouvante était à son comble et le tumulte était effroyable.

Cependant les braves gens de couleur, qui nous avaient inspiré tant de confiance la veille, ne manquèrent pas de se détacher de tems en tems d'auprès de cette horde, pour venir nous renouveller la résolution qu'ils avaient prise. Nous n'entendions que des cris de femmes éplorées, pas un coup de pistolet ne nous faisait soupçonner encore aucun assassinat. Ce chef de bande, ne trouvant plus personne dans les rues ni dans les maisons, arriva enfin en notre présence, suivi d'une cinquantaine de nègres, tous couverts de lambeaux ensanglantés et armés de pied en cap. L'aspect de ce monstre, muni de deux paires de pistolets à deux coups qu'il tenait à sa ceinture, faisait frémir. Sa suite était toute pressée par un plus grand nombre de mulâtres de la ville, tandis que lui-même était gardé à vue avec la plus grande attention. Dans cet état de gêne, les yeux rouges et hors de leur orbite, la bouche écumante, balbutiant à peine quelque mots pleins de rage, il parcourait les différens

endroits de la prison. A chaque pas tous les prisonniers croyaient voir approcher la mort. Ses bras étaient trop pressés contre son corps par nos fidèles gardiens, pour que seulement il put les étendre : il lui était impossible d'atteindre sa victime ni de près ni de loin; il ne pouvait que la fixer et la terrasser de ses yeux menaçans.

Ce mélange d'anthropophages et de gens de bien groupés ensemble, quoique nombreux, se renfermait néanmoins dans un petit espace. Il s'y trouva bientôt une issue ouverte aux malheureux qui se foulaient les uns les autres dans la cour. Un instant suffit pour les voir se précipiter vers la porte et fuir encore plus vîte en dehors, qu'ils n'étaient entrés. Ils avaient vu ces brigands féroces devant leurs maisons, ils les voyaient-là sous leurs yeux; ils ne savaient où aller pour les éviter.

Enfin la cause de l'humanité triompha! Ces misérables ne purent réussir dans rien de l'objet principal qui les avaient attirés à Léogane. Ils ne sacrifièrent personne, ni n'incendièrent aucune maison. Les gens de couleur de la ville avaient tout fait avec la plus grande sagesse pour paralyser leur cruauté; ils firent même tous leurs efforts pour les détourner de la vie criminelle qu'ils menaient; ils les régalèrent, ils les fêtèrent

et les reconduisirent jusques dans le morne du *Trou-Coffi* où ils avaient leur refuge.

Notre prison qui devait être le tombeau de tous les habitans de ces environs, changea donc tout-à-coup de nature; elle se trouva, en effet, un lieu de sauve-garde que nous étions heureux d'habiter.

Quinze jours s'étaient écoulés ainsi, tantôt bercés par l'espérance, tantôt acccablés par le désespoir, lorsqu'un autre évènement, en tout aussi alarmant que celui auquel nous venions d'échapper, vint encore nous surprendre.

En parlant de la situation des combattans au Port-au-Prince, j'ai dit qu'un vaisseau de guerre était mouillé dans la rade en présence de la ville et de la fortification de Rigaud, et qu'il n'avait encore pris aucune part active dans cette lutte. Je ne sais si le général des mulâtres avait fait des démarches auprès du capitaine et de l'équipage du vaisseau pour les attirer dans son parti; la conduite de ce chef porte à croire qu'il avait fait cet essai, mais qu'il ne lui avait pas réussi. Ayant donc perdu tout espoir d'en être secouru, il chercha à intimider ces spectateurs inquiétans, par une menace digne de lui et qu'il consigna dans une lettre qui leur adressa. Cette lettre portait « Que si le vaisseau avait le malheur de

» tirer un coup de canon sur son camp, il ferait
» incendier toutes les habitations des blancs et
» égorger indistinctement tous les individus qui
» s'y trouveraient ».

Nous avions connaissance à Léogane de cette menace terrible, que la renommée de celui qui l'avait faite, rendait on ne peut plus redoutable. Nous savions aussi que la troupe de ligne du Port-au-Prince avait secoué lâchement le joug de la subordination, et que celle de l'équipage du vaisseau se relachait de jour en jour. La crainte de voir accomplir ce forfait de Rigaud, se présenta à notre esprit comme le terme inévitable de notre frêle existence.

Nos premiers libérateurs vinrent encore une seconde fois adoucir l'inquiétude mortelle qui nous rongeait. Ils nous jurèrent que si ce grand malheur arrivait, ils partiraient tous en masse pour s'opposer à l'exécution du projet destructeur de Rigaud, et qu'ils étaient sûrs de le contenir par leur seule présence.

Malgré ces paroles rassurantes, qui méritaient cependant la plus grande confiance, puisque déja nous avions eu des preuves non équivoques de leur sincérité, nous ne pouvions nous empêcher de nous livrer aux plus sinistres réflexions. Les heures, les momens étaient autant d'années.

Ce n'étaient plus des coups de canons que nous pouvions compter sans peine, mais bien un bourdonnement continuel, semblable au tonnerre, et que l'écho des mornes voisins rendait des plus effrayans. Le vaisseau embossé près de terre faisait un feu roulant de toutes ses batteries sur le fort de Rigaud, et il ne le cessa que lorsqu'il ne resta plus vestige, ni apparence de canons montés, ni de palissades, ni de baraques.

Les poignards et les torches avaient été préparés : le dernier coup de canon du vaisseau fut le signal d'en faire usage. Tout ce qui entourait le camp démantelé fut saccagé et anéanti. Le bruit et la vue de ce désastre fut aussi le moment du *boute selle* pour les gens de couleur de Léogane : ils franchirent avec la rapidité de l'éclair l'espace qui les séparaient de leurs camarades furieux ; heureusement qu'ils les joignirent assez à tems pour pouvoir les rassembler autour de leur chef, et ils parvinrent avec beaucoup de peine à les ramener à leur primitive défense.

Ce succès glorieux pour l'équipage du vaisseau, ainsi que pour les blancs du Port-au-Prince, nous procura la visite de Rigaud. Ce Chef, en abandonnant forcément son poste, et en se rendant aux sages représentations qui lui avaient été faites, avait ordonné la formation

d'un nouveau camp dans une position plus éloignée de la mer et de la ville, et il en confia le commandement à *Péthion*, son capitaine d'artillerie.

Le jour de son arrivée à Léogane, Rigaud accompagné de quelques-uns des pacificateurs de la ville, vint visiter les prisonniers pour faire élargir ceux qui lui paraîtraient le plus mériter cette grâce. Comme le bon ordre voulait que les premiers écroués fussent les premiers interpellés, je fus mis en liberté par suite du jugement qu'il porta sur ma conduite, d'après les réponses que je fis à ses questions.

Cependant la déroute des assiégeans du Port-au-Prince du côté des montagnes, l'incendie et les massacres qui en furent les suites, fixèrent les regards de ceux de la plaine. Ces derniers avaient dans leur chef un homme modéré et aussi tolérant que celui des autres était passionné et cruel. Le premier ne voulait que porter librement la cocarde nationale et jouir de la liberté civile; l'autre avait déjà des vues gigantesques; il voulait détruire ou éloigner du pays la classe d'hommes à qui sa caste doit le jour, et régner en Souverain dans cette Isle. En un mot, le mulâtre Rigaud repoussait loin de lui les conseils de la sagesse et l'approche des blancs, gens de bien; le quar-

teron Beauvais, au contraire, s'entourait des hommes de paix et grossissait son parti de tous les blancs honnêtes. Les habitans, sucriers de la grand-plaine du cul-de-sac, avaient fait scission avec les bandits de la ville, et trouvèrent dans leurs intérêts comme dans la justice, l'excuse de l'obligation où ils étaient de prendre part à cette guerre, et de faire cause commune avec ceux qui vengeaient leur amour propre offensé.

Ces nouveaux combattans se nommèrent un chef digne en tout, par sa moralité et son mérite distingué, de les commander. (1)

De riches et opulens propriétaires, des procureurs ou gérants d'habitation, et d'honnêtes entrepreneurs ou ouvriers, ne pouvaient tenter rien de mal, ni contre aucun individu, ni contre la fortune de personne. Leur principal objet était de se préserver des cruautés des hommes sanguinaires qui s'étaient emparés de vive force de tous les pouvoirs du Gouvernement, et qui avaient, par conséquent, tout bouleversé. L'armée alliée de la plaine harcelait les patriotes du Port-au-Prince, pour les forcer à abandonner la ville : les habitans avaient pris les armes contr'eux pour n'être pas exposés à être

(1) Mr. de Jumécourt.

égorgés de sang froid par ces forcenés. C'est donc dans cette plaine que se ralliaient tous les hommes sages; c'est là aussi où je résolus de me faire accompagner par un brave mulâtre nommé *St.-Martin*, à qui j'avais pu rendre quelques légers services, et qui ayant appris ma détention à Léogane, y avait suivi Rigaud dans le dessein de m'être utile.

Je viens de dire qu'immédiatement après sa déroute, Rigaud se souvenant de nous, se fit accompagner par quelques-uns des siens pour faire une tournée à Léogane. Ce jour même un envoyé (1) de Beauvais et du Général blanc du cul-de-sac n'ayant pu le joindre dans la route, l'y avait suivi de très-près. La mission de ce délégué était connue de mon guide; nous décidâmes que nous ne partirions que le lendemain, après que nous aurions vu l'effet qu'elle aurait produit.

Cet envoyé extraordinaire que tous les blancs et gens de couleur de Léogane voulaient voir et désiraient entendre dans ce tems de terreur, avait une mission analogue à son caractère : il apportait des paroles de paix, il avait des vérités consolantes à révéler; mais en digne ministre de la Religion, il voulut préalablement rassembler

---

(1) Mr. l'abbé Ouvière.

les plus grands pécheurs, et les réunir tous dans l'église.

Les mêmes mulâtres qui avaient sauvé déjà deux fois leur fortune, et qui conservèrent la vie à des milliers de blancs, prévenus sans doute de son arrivée, étaient parvenus le même jour à attirer dans Léogane la horde des révoltés du *Trou-Coffi*, qui ravageait toutes les habitations. Une messe avec sermon devaient le lendemain précéder la fête que les habitans de la ville se proposaient de donner au Général Rigaud et à sa suite. Ce chef, de même que les nègres révoltés n'avaient pu s'empêcher d'assister à cette cérémonie imposante à laquelle on avait donné un appareil militaire. (C'est-à-dire que tout le monde eut la liberté de s'y présenter avec ses armes). La nef était remplie de nègres couverts de haillons et armés comme ils se trouvaient être dans leurs expéditions nocturnes. Le moment vint enfin où ce bon prédicateur monta en chaire. Par son discours pathétique et plein de force, ce sage de l'église, en appelant d'abord la clémence de Dieu dans cette enceinte, réclama en même tems toutes les rigueurs de sa justice offensée contre l'auditoire souillé en partie des plus grands forfaits. Sa ferme et touchante éloquence, fruit d'une ame vertueuse, ne tarda

pas à faire apercevoir dans tous les yeux, les signes non équivoques d'un véritable repentir: les armes des coupables tombèrent de leurs mains, et le souvenir des flots de sang qu'ils venaient de répandre provoqua les sanglots, attendrit tous les cœurs et fit couler de tous les yeux des larmes abondantes.

Cependant l'apôtre parvenu ainsi à transformer ces loups en autant d'agneaux, profitant de ce moment favorable pour demander au nom de l'humanité l'élargissement de tous les prisonniers qui étaient détenus à Léogane, descendit de la chaire et quitta un instant l'exercice de son ministère pour se placer à la tête d'une légion toute formée de pélerins. Précédé d'une musique harmonieuse, il se dirigea vers la prison d'où j'étais sorti la veille, et en fit ouvrir les verroux par ceux-là même qui avaient ordonné de les tenir fermés. Tout le peuple suivit le cortège, je partageai aussi cette allégresse publique, et comme tous les spectateurs, je vis un jour des plus heureux au milieu des plus grandes calamités.

Le moment du départ pour me rendre à la plaine du cul-de sac fut fixé au lendemain de ce jour. Si je rends compte de toutes les circonstances de ce trajet, c'est pour faire connaître

jusqu'à quel point les hommes de couleur, envers qui on a de bons procédés, sont susceptibles de reconnaissance, et combien même ils nous surpassent en affection.

Rien ne devait plus m'inquiéter, j'avais auprès de moi un protecteur puissant et un ami sincère. Sa personne, son argent, son porte-manteau, son cheval, tout était à ma disposition : je n'avais qu'à le suivre ou l'amener où je voulais aller. L'itinéraire que je devais parcourir avec ce brave conducteur, était absolument le même que celui que j'avais tenu pour aller à Léogane. Il nous fallait passer dans la gorge de la rivière froide, où était le nouveau camp de Rigaud. Cette route ne fut pour moi ni pénible ni dangereuse. Tous les espaces que nous traversions sans rencontrer des allans et des venans du camp, le cheval de mon guide était à moi, et il me suivait à pied : appercevait-il quelqu'un de sa couleur, il montait son cheval, je le suivais à pied à mon tour; j'étais alors un protégé qu'il voulait bien accompagner par faveur. Arrivés au camp de Rigaud, Péthion qui y commandait en l'absence de son général, vint nous joindre dans e grand chemin où il nous fit faire halte un instant. Nous éprouvâmes plus de difficultés avec ce chef, que mon guide ne l'avait imaginé :

cependant après un quart d'heure d'un entretien analogue aux circonstances où nous nous trouvions, Péthion comme mulâtre et chef d'une armée, et moi comme blanc et par conséquent indigne de ses bonnes grâces, il nous laissa continuer notre route. Alors n'y ayant plus que des petits postes dans cette gorge, je n'avais aucun souci d'être inquiété : mon guide n'avait qu'à parler et le chemin nous était partout ouvert.

Puisque je voyageais librement et commodément dans les lieux où nous ne fesions aucune rencontre, j'eus la curiosité d'aller visiter l'habitation d'où j'avais été enlevé depuis plusieurs semaines, sous le vain prétexte d'une mesure de prudence : je voulais voir surtout l'effet que mon absence avait produit sur l'esprit des nègres.

Je ne fus pas trompé dans mon attente ; mon apparition fortuite fut le sujet de la plus grande joie pour tous les malheureux nègres attachés à cette propriété. Ils me croyaient du grand nombre de blancs qui avaient péri le jour de la débandade du camp de Rigaud. Ils n'avaient aucune nouvelle de leur bonne maîtresse, (1) depuis qu'elle était partie pour le Cap, et ils manquaient déjà de tout. Le chirurgien n'était

(1) Mme. de Proissy.

plus dans le voisinage pour les soigner dans leurs maladies : la viande fraîche ne parvenait plus du Port-au-Prince tous les Dimanches pour faire du bouillon aux convalescens : ils n'avaient plus de salaisons pour manger avec leurs bananes, plus de tabac, plus de tafia, plus de débouché pour vendre l'excédent de leur nécessaire ou les produits de leur industrie.

Ce tableau dans lequel je puis comprendre toutes les habitations de ce quartier, toutes celles de la province, et pour ainsi dire, toutes celles de la colonie dans ce tems là, n'est pas encore ce qu'il devait être peu de tems après : les nègres étaient au moins vêtus, et il y avait une petite pharmacie sur chaque habitation.

La joie de ceux dont je viens de parler ne put cependant durer long-tems. Il y avait encore moins de sûreté pour moi à rester parmi eux, que quand je les avais quittés ; les mulâtres vagabonds avaient bien ménagé cette habitation, autant que des brigands pouvaient faire, par respect pour le nom et les grandes qualités de la propriétaire ; mais un gérant, par cela seul qu'il était blanc, courait le plus grand risque de provoquer leur fureur. Je fus gardé, pendant la nuit, comme une relique précieuse, par ces bons nègres ainsi que par mon conducteur : on me

prépara un des chevaux de l'habitation qu'ils tenaient cachés dans les bois, (le mien m'ayant été enlevé à Léogane), et je quittai au point du jour, encore une fois, et bien douloureusement cette habitation et ces nègres.

Il n'y avait pas bien loin pour arriver à la plaine du Cnl-de-Sac, mais le chemin qui y conduisait était rempli d'une multitude de petits postes de mulâtres, que Rigaud y avait placés, et qui ne communiquaient, avec leurs alliés de la plaine, que politiquement. A chacun de ces postes, mon guide était questionné sur l'objet de notre voyage. Où me conduisait-il; où allait-il lui-même? Comme il était porteur d'une figure semblable aux leurs, ses réponses étaient fermes et laconiques : nous avancions toujours, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, jusqu'à ce qu'enfin nous arrivâmes au premier camp blanc de la plaine, où il me laissa, et où je lui serrai la main bien affectueusement, en signe de reconnaissance pour un aussi grand dévouement.

J'éprouvai donc le bonheur de faire nombre, avec ceux qu'un esprit de modération et de sagesse dirigeait. On voyait dans cette plaine, il est vrai, le tableau effrayant de la guerre; mais dans ce tableau, on y distinguait toutes les dispositions

de la paix : on n'y faisait pas le moindre mouvement pour atteindre, ni pour surprendre un ennemi cruel, on s'y tenait sur la défensive. On était soumis aussi à une discipline militaire, et on y était revêtu de l'armure d'un soldat, cet appareil n'en imposait á personne: on gardait sa fortune, et on se garantissait d'une mort prématurée. Il ne pouvait y avoir une meilleure armée que celle là, toute fois à son corps défendant.

Je ne relaterai point ici les manœuvres que le commandant du poste *Damiens*, (1) dans lequel je me trouvais, faisait exécuter à sa compagnie de volontaires; ni les évolutions militaires qu'il nous faisait faire, je me bornerai simplement à dire que l'excès de son zèle nous a compromis souvent et qu'il est cause de la mort de plusieurs, d'entre ceux nouvellement débarqués, qui n'ont pu résister ni aux fatigues, ni à la chaleur du climat.

Cette guerre allait bien, et les avantages de part et d'autre étaient balancés; seulement, toutes les caves extrêmement bien fournies des sucreries

---

(1) M. Le N***, Capitaine normand. Il avait abandonné son bâtiment pour défendre les intêrets des mulâtres, et il avait même entraîné dans son parti quelques uns des officiers de son bord.

se vidaient grand train, comme les bêtes à cornes diminuaient sensiblement: les basses-cours furent les premières dégarnies. Quant au pain il n'en était plus question, quand j'arrivai dans la plaine: quelques barrils de farine que chaque habitant avait pour sa provision, et qu'il était à même de renouveller toutes les semaines, dans les magasins du Port-àu-Prince, furent bientôt consommés; heureusement qu'on avait pu y suppléer par des patates, qui sont trés-abondantes dans cette plaine.

Deux mois se passèrent ainsi, sans qu'aucun fait d'armes remarquable ait eu lieu; seulement quelques rencontres de tirailleurs faisaient connaître l'existence des deux armées.

La famine était donc dans nos camps, la disette et la contagion étaient aussi parmi les assiégés du Port-au Prince, lorsque des commissaires civils du gouvernement de France arrivèrent au Cap, dans l'objet de faire cesser la guerre civile. Cette nouvelle fut reçue à la plaine du Cul-de-Sac, avec enthousiasme; nos chefs en étaient tellement ravis qu'ils oublièrent les premiers principes de la tactique militaire.

Une simple lettre apportée par un courrier extraordinaire, précéda l'un de ces commissaires (1).

(1) M. St.-Léger.

Il nous convenait, peut-être, de l'attendre patiemment, sans faire aucun mouvement qui pût faire soupçonner à l'ennemi quelque entreprise déterminée de notre part; mais nos généraux ne le jugèrent pas ainsi, ils crurent bien faire de manœuvrer sur la ville, de confondre l'armée blanche avec celle de couleur et d'aller camper ainsi réunis à la vue des assiégés. Leur intention était louable, sans doute, car cette disposition avait pour but de montrer aux yeux des républicains, la fin des dissentions civiles et la réunion sincère de deux armées, différentes par leur couleur, sous un même étendart, bien disposées à obtempérer aux vues pacifiques du commissaire que l'on attendait de jour en jour.

A peine nos chefs eurent-ils le tems de réfléchir à leur imprudente conduite, que les portes de la ville s'ouvrirent pour donner passage à tous les enragés patriotes qu'elle renfermait. Les remparts furent en un instant couverts de spectateurs, pour voir l'issue d'une bataille sanglante et décisive qui devait se livrer en leur présence.

Nos ennemis étaient soutenus par un corps nombreux de troupes de ligne qu'ils avaient corrompu, comme je l'ai déjà dit; tous les nègres domestiques et ouvriers formaient une colonne redoutable : ils achetaient dans cette action leur

liberté, avec les armes de leur maîtres. Ceux-ci étaient autant de lions que la faim fait sortir des forêts. Quelle fut notre contenance ? la déroute la plus épouvantable. L'armée de la plaine, de laquelle je faisais partie, fut frappée d'nne telle frayeur que ni les haies d'aubépine qui ferment les sucreries, ni les fossés qui conduisent les eaux pour l'arrosage des cannes, ni les acqueducs des moulins n'empêchèrent les fuyards de s'y précipiter et de les franchir pêle-mêle, pour se sauver dans le plus grand désordre. Je me ralliai à plusieurs de mes camarades pour fuir à toute bride vers l'habitation où notre compagnie avait son cantonnement, afin d'y enlever les malades que nous y avions laissés, et que nous emportâmes en croupe, jusqu'au bourg de la *Croix-des-bouquets*, où nos généraux parvinrent cependant à rallier un assez bon nombre de fuyards.

C'est dans cet état de choses que le commissaire trouva notre armée le lendemain; tandis que deux jours avant, elle était dans une situation la plus imposante. On avait voulu applanir les difficultés qu'il devait éprouver pour réconcilier des ennemis, et les mesures intempestives qu'on prit, élevèrent des obstacles presqu'insurmontables qui paralysèrent plusieurs jours son zèle.

Cependant sa constance et le caractère dont il était revêtu, triomphèrent; la paix fut faite, un concordat fut signé et mit un terme apparent à cette première révolution.

Le jour de cette trève fut un jour des plus heureux pour tous les habitans, et la sanction du concordat, qui eut lieu quelque tems après, fut le signal du retour de chacun de nous dans nos foyers respectifs.

Les articles de cet acte furent tous mis à exécution sous l'influence du commissaire qui en avait réglé les bases. Un corps d'armée de mulâtres entra en ville avec tous les honneurs de la guerre, tous les égards et les ménagemens que l'on doit à des compatriotes. Un corps pareil en nombre de gardes nationaux soldés fut organisé pour partager le service public de la police; et la troupe de ligne balançait ces forces, et devait les contenir dans leurs bornes respectives.

Cet arrangement ainsi terminé paraissait devoir inspirer quelque confiance; cependant deux corps d'armée composés d'individus dont l'inimitié n'était point éteinte, et qui nourrissaient une haine implacable l'un contre l'autre, ne pouvaient garder long-temps une attitude paisible.

En effet, à peine avions-nous repris nos occupations journalières, que nous nous trouvâmes

spontanément surpris par un événement qui surpassait encore, par l'effroi qu'il inspirait de loin, tous ceux qui l'avaient précédé.

Vers les dix heures du soir de la journée du 2 novembre 1791, une vive canonnade et un feu roulant de mousquetterie, nous firent entendre que les deux corps armés à qui la police intérieure du Port-au-Prince était confiée, avaient donné un libre essor à leur animosité. A ce combat, qui dura assez long-temps, succéda l'incendie : les flammes, qui embrâsèrent bientôt la plus belle partie de cette ville opulente, faisaient disparaître les ombres de la nuit à quinze lieues à la ronde. Les gémissemens, les cris, les alarmes des femmes et des enfans; l'épouvante qui faisait précipiter tous les témoins de ce nouveau désastre vers le port, et se jeter dans la mer pour chercher un asile dans les embarcations et sur les navires de la rade, étaient l'ensemble d'un tableau effroyable, caché à mes yeux par le morne de l'Hôpital qui couvrait la ville : je distinguais seulement quelques bâtimens qui se trouvaient prêts à partir, faisant voile au large, pour n'être pas exposés aux flammèches que ce volcan vomissait au loin.

Cette seconde catastrophe devait nécessairement produire les mêmes effets que celle qui avait eu lieu lors de la distribution des cocardes; c'est-à-

dire, la fuite des mulâtres, et leur second rassemblement sous les remparts de la ville. Cette fois, je suivis l'exemple de tous les habitans du quartier; nous nous rendîmes en corps au Port-au-Prince, et nous leur laissâmes volontairement nos places libres, avant qu'ils n'eussent obstrué les grandes routes.

La vue du spectacle qu'offrait cette ville, le lendemain du jour de l'incendie, était déplorable. Le feu n'était pas encore éteint dans plusieurs emplacemens : les cheminées et les pans de murailles qui restaient nus et à découvert au milieu des décombres, présentaient un coup-d'œil des plus hideux : tous les propriétaires et locataires qui avaient eu le bonheur d'échapper à cet événement, cherchaient dans les débris quelques restes de leurs effets.

L'espace qui avait été consumé était brûlant, et menaçait d'une entière destruction tout ce qui ne l'était pas. On parvint cependant à sauver environ un tiers des maisons les plus isolées.

Ce désastre fut occasionné par une rixe qui s'éleva encore une fois entre quelques individus méprisables des deux corps armés, patriotes blancs et mulâtres, tous soldés, qui se trouvaient cantonnés en ville. Puisqu'on avait eu l'imprudence de renfermer dans une même arène deux tigres

furieux, on devait nécessairement s'attendre à les voir essayer leurs forces et chercher à s'entre-détruire. Les premiers pendirent un mulâtre devant la porte de leur caserne; les autres exercèrent leurs représailles en fusillant un patriote, et le combat devint général.

Les autorités publiques n'étaient plus aussi mal composées qu'elles l'avaient été dans la première révolution. Le maire de la ville était un homme recommandable par sa moralité et ses bonnes mœurs, et le conseil municipal était formé de négocians et de propriétaires estimables. Il n'y avait que dans la force armée où l'on comptait quelques chefs belliqueux. Leur premier soin fût de mettre la ville à l'abri d'une surprise de la part des ennemis. La garde nationale, plus nombreuse et mieux organisée, avait aussi pour chefs des hommes la plupart sages.

Pendant tout le temps de ces nouvelles hostilités, des redoutes furent construites, les fossés agrandis, et de fortes batteries placées sur tous les points environnans la ville les plus en danger. Je partageais cette prison spacieuse avec tous ceux qui, comme moi, la défendaient. L'ennemi tenta, mais en vain, d'en approcher; ce n'était qu'au-dehors et à de grandes distances qu'il pouvait exercer ses vengeances. Tout le mal qu'il

put nous faire, il le fit, c'était de nous priver de l'aliment le plus nécessaire à la vie. Les sources qui fournissaient et remplissaient les bassins, les lavoirs et les fontaines étaient éloignée d'environ une lieue de la ville (1) : pas une goutte de cette eau limpide ne nous parvint plus. On y suppléa, tant bien que mal, par quelques sources de certains puits, et à l'aide du filtrage de celles qui se ressentaient du voisinage de la mer.

Nous ne fûmes pas cependant abandonnés de la France dans ce nouvel état de calamité générale. De nouveaux pacificateurs se présentèrent, et n'eurent ni la peine, ni les difficultés que les premiers avaient éprouvées pour la faire cesser. On était las, tant d'une part que de l'autre : il tardait aux deux partis combattans d'en venir à une réconciliation sincère.

La révolution avait été jusque-là on ne peut plus fatale à toute la masse des colons, puisque leurs fortunes et leur propre existence se trouvaient tout-à-fait compromises. Néanmoins des assemblées coloniale et provinciale, déjà formées, s'entretenaient encore dans l'objet de lui donner cours. Chacun semblait perdre de vue ses

---

(1) Les mulâtres rompirent les tuyaux de fonte à la source de *Turgeau*.

intérêts personnels, pour embrasser le parti noble de la chose publique. Mais vains efforts! ces assemblées, ou plutôt ces rassemblemens, n'enfantaient que des dissentions, des partis, des querelles, des tumultes : jamais on n'y était d'accord sur le point des discussions. On sentit enfin, mais trop tard, la nécessité de les dissoudre et de se laisser gouverner par de sages magistrats, revêtus de toutes les dignités et prérogatives attachées à leurs fonctions.

Un doux rayon de paix vint donc luire momentanément sur cette infortunée colonie ; les propriétaires rentrèrent une seconde fois chez eux, et chacun reprit ses occupations habituelles. Tout le monde formait des vœux pour que cet état de tranquillité fût de longue durée, et pour que l'anarchie d'où nous sortions n'étendît pas plus loin les maux qu'elle avait occasionnés. Cependant les colons s'étaient trouvés enveloppés dans cette guerre intestine par l'impulsion d'une foule d'aventuriers étrangers à Saint-Domingue. Dans ce moment de calme, on ne pouvait en purger le pays sans l'exposer à de nouveaux malheurs. Les autorités prirent le parti d'en former un corps d'artillerie soldé, dans l'objet d'opposer une défense contre toute innovation à l'ordre des choses qui venait d'y être établi.

Pendant que tout semblait promettre à Saint-Domingue la cessation de tant de discordes civiles, la France voyait de son côté des échafauds s'élever partout dans son sein, sur les traces d'une révolution la plus sanguinaire. Nous savions aux colonies que la mort y planait sur toutes les têtes, et qu'elle y frappait impitoyablement celles qui s'élevaient au-dessus du mérite commun; qu'il n'y avait pas à opter entre le parti ou de la donner ou de la recevoir. Enfin, en France comme à Saint-Domingue, Dieu permettait qu'un petit nombre de coupables se souillât des plus grands de tous les forfaits.........

Tout faisait donc appréhender aux colons l'apparition de quelques cannibales républicains d'Europe sous le masque hypocrite de la phylantropie, et tout justifiait aussi les craintes de leur approche, puisque la mère-patrie était devenue une marâtre dénaturée, qui méditait la destruction de ceux de ses enfans qui auraient dû lui paraître les plus chers.

En effet, deux années s'écoulèrent à peine qu'une force armée, aux ordres de trois commissaires civils (1), s'annonça. Leur mission était couverte des voiles du mystère; mais la retraite

(1) Sonthonax, Polverel et Aillhaut.

précipitée de l'un de ces trois délégués, dont la moralité devait être un sûr garant de la conduite de tous, fit apercevoir clairement l'objet que les deux autres avaient en vue. L'escadre avait touché au Cap; mais elle n'y séjourna que le temps d'y faire des dispositions pour le Port-au-Prince (capitale de l'île et centre de tous les pouvoirs), où elle ne tarda pas à paraître.

Le pavillon des forts de la ville faisait voir à la flotte une cité française, comme celui qui était aperçu sur l'escadre laissait distinguer aux colons une marine de la même nation. Cependant une scène tragique eut lieu sur le port: la force armée de la ville disputa avec violence le débarquement des troupes européennes. L'alternative des deux partis ne fut pas longue; les vaisseaux et frégates s'embossèrent à portée du canon, et les forges du fort Saint-Joseph furent allumées pour rougir des boulets.

Voilà encore, pour la troisième fois, cette malheureuse ville (qui était en partie rebâtie), dans les plus grands dangers. Ce n'était plus la mer qui offrait à ces infortunés habitans une retraite pour échapper à toutes les horreurs de la mort, mais bien les mornes et la plaine qui les reçurent dans leur fuite précipitée. Les aventuriers seuls disputèrent vaillamment le terrein et soutinrent

avec opiniâtreté un combat des plus vifs, et dans lequel le sort de toute la colonie devait être prononcé. Quelques canons, quoique habilement dirigés, ne pouvaient en imposer à des batteries nombreuses qui fracassaient toutes les maisons. Cependant un heureux hasard aurait pu faire tomber un boulet rouge dans les matières combustibles d'un vaisseau et le faire sauter, mais ce hasard ne servit pas les défenseurs de la colonie; ils furent obligés d'abandonner leurs canons, et ne pouvant, au prix de leur sang, sauver ce pays, ils exigèrent une forte contribution des habitans, et s'enfuirent par les montagnes à Jacquemel, où ils s'embarquèrent pour le continent de l'Amérique. L'armée républicaine n'ayant plus d'ennemis à combattre, mit pied à terre, et les commissaires Polverel et Santhonax ayant sans doute à rendre compte des munitions de guerre de l'escadre, rançonnèrent la ville à leur tour pour en défrayer l'État.

Je me trouvais encore cette fois sur la même habitation et au même point de vue où je m'étais placé lors de l'incendie du 2 novembre 1791; je ne vis rien de ce combat terrible, mais j'entendis très-distinctement tous les coups de canon.

Cet événement fut le coup de grâce pour tous les habitans de Saint-Domingue. Les nègres

esclaves, qui n'avaient pas encore é
la partie de l'ouest le sentiment de le
secouèrent le joug de la subordinatio
chèrent entièrement de leurs travaux.
un intérêt tout particulier à l'arrivée d
missaires. Les forces imposantes que c
avaient développées, et l'usage qu'ils
fait, leur donnèrent les plus grandes
de se voir aussi appelés, comme les m
partager les bienfaits de la révolution d

Leur attente ne tarda pas à se justifier :
jour du débarquement de ces commiss
corps des Africains qui avait été formé l
première révolte des mulâtres au Port-au
se débanda et s'éparpilla dans les cam
assassinant les blancs qu'ils purent surpre
les habitations. Ce n'était pas là le plan q
libérateurs avaient encore adopté; mais ce
crurent bien interpréter leurs sentimens
qu'ils avaient vu et entendu de la bouch
les Français nouvellement débarqués
grand nombre de noirs attachés aux
cultures, les créoles, les domestiqu
anciens d'Afrique restaient encore so
de leurs maîtres ; tout le reste n
peine, et menaçait déjà de la ré

Ne voyant plus de sûreté pou



tion, à cause principalement des nègres africains armés, qui assassinaient de toutes parts, je pris le parti de me retirer au Port-au-Prince, par mesure de prudence. Il n'y avait que vingt-quatre heures que le débarquement des commissaires était effectué, rien n'était encore en ordre, ni dans leur logement, ni autour de leur personne, ni dans la nouvelle administration. Tout était en combustion dans cette cité : les négocians, les marchands, les propriétaires vidaient les restes de leurs coffres dans les caisses de ces nouveaux agens. Quand ce préalable fut rempli, les violences de toute nature furent exercées sur les habitans les plus distingués. La proscription tomba d'abord sur les blancs qui soutenaient la révolution de France; ensuite on s'empara de ceux soupçonnés d'être d'un parti contraire : les plus riches et les plus recommandables eurent la prison pour partage; les autres enfin furent embarqués sur des bâtimens qui se réunirent au Cap, pour être dirigés sur France.

Un tel Gouvernement et de telles autorités, dont tous les membres étaient corrompus, ne pouvaient former qu'un corps politique semblable aux élémens dont il était composé. Son existence et son séjour dans l'île devaient aussi, dans peu de temps, faire disparaître de la colonie, soit d'une manière

soit d'une autre, tous les habitans blancs, puisque les hommes de couleur et nègres libres jouissaient des plus grandes faveurs auprès des autorités constituées. Les esclaves eux-mêmes furent reçus dans le rang des favoris : ils avaient des jours fixes pour être admis à porter leurs plaintes contre leurs maîtres : eux seuls composaient la force armée : jamais les commissaires ne manquaient de les appeler dans leurs expéditions secrètes : ils étaient de tous les banquets, de tous les festins ; ils avaient, enfin, leur voix dans les conseils, et toujours le premier pas dans les promenades publiques.

Mais quel que soit le principe de ceux qui méditent un plan de dévastation, il ne leur arrive jamais de détruire, sans, au préalable, adopter un mode dans lequel ils découvrent, avec les moyens de réussir, celui de lier leurs intérêts à leur système destructeur.

Par exemple, dans cette circonstance comme dans celle où les mêmes habitans du Port-au-Prince se trouvèrent lors de la première révolte des mulâtres, rien n'était plus aisé à ces deux impitoyables tyrans que d'atteindre leurs victimes, car ils les avaient toutes à leur disposition : la hache était levée sur la tête des colons, ils n'avaient qu'à couper le fil qui la tenait suspendue, pour

les voir aussitôt tomber à leurs pieds. Mais leur plan n'était pas ainsi conçu ; il y avait d'ailleurs beaucoup de risques à suivre une voie qui présentait encore des chances peu favorables (1) ; tandis qu'avec le temps, de la prudence et plus de méthode, ils étaient sûrs d'atteindre l'objet le plus cher de leur ambition ; car, après tout, ils ne voulaient que de l'or.

Et les agens subordonnés, depuis le secrétaire de la légation jusques aux chefs de l'état-major et aux subalternes de l'administration, n'ambitionnaient que de l'or. Mais ce métal se cache facilement sans témoin, dans un temps de terreur. Comment venir à bout de le découvrir ? Par les tortures......

Les nègres auraient voulu, sans doute, leur liberté ; encore n'était-ce que le petit nombre. La majorité de cette population trouvait dans l'état de captivité, pour lequel la nature l'a particulièrement destinée dès son berceau (quoi qu'en

(1) Les commissaires firent l'épreuve de la guillotine au Port-au-Prince, sur un gérant de la plaine, d'après la plainte d'un mauvais sujet de nègre. L'atelier de l'habitation, indigné de cette cruauté, menaça les bourreaux d'un soulèvement général, s'ils faisaient guillotiner d'autres blancs.

disent les philantropes) (1), des douceurs qu'elle n'apercevait pas dans les charmes éblouissans, mais bien trompeurs, de la vie libre. La reconnaissance, la raison, la justice, l'habitude, plus encore que tout autre motif, les attachaient au sol qu'ils cultivaient dans ces climats plus tempérés que les leurs, sous des mains adoucissant tous les maux de leur étrange constitution, et toujours ouvertes à leurs véritables besoins; sous des protecteurs zélés, prévenant leurs désordres; sous des maîtres, enfin, à qui l'humanité, l'ambition, ou, si l'on veut, la cupidité même, prescrivaient envers leurs esclaves les plus doux ménagemens, et par conséquent les traitemens nécessaires à leur conservation.

---

(1) Les nègres importés d'Afrique aux colonies sont, en général, esclaves dans leur pays natal. Dans les guerres perpétuelles que les chefs des peuplades (qui sont autant de rois) se font entr'eux, les esclaves surpris aux travaux de l'agriculture, deviennent la proie des vainqueurs. C'est ainsi que ceux-ci appauvrissent leurs ennemis. Si les conquérans trouvent occasion de vendre leurs prisonniers, ils les conservent avec soin, autrement ils leur donnent la mort. Il y en a même (à en croire les nègres de certaines nations, comme celles dites *Mondongues* et *Hibos*) qui les mangent, pour peu qu'ils soient pressés par la faim.

Dans ce même temps où la flotte qui recelait tous les prisonniers colons était réunie au Cap, une escadre française s'annonça avec une force armée européenne. L'approche de ces vaisseaux fit partir les commissaires du Port-au-Prince, dans le dessein de faire leurs préparatifs pour s'opposer au débarquement des troupes. Ils arrivèrent au Cap au même moment où ces nouveaux républicains se disposaient à prendre possession de cette ville. C'est alors que les commissaires proclamèrent la liberté générale après avoir rallié autour d'eux tout ce qu'il y avait de nègres révoltés dans la partie du nord. Un combat sanglant s'engagea entre les deux pavillons d'une même couleur. Les troupes françaises débarquèrent pour s'emparer de la ville; les mulâtres et les nègres la leur disputèrent avec acharnement, et en nombre de beaucoup supérieur : l'incendie s'en mêla; le Cap ne fut bientôt qu'un monceau de cendres. Les deux armées eurent les mêmes succès, comme elles éprouvèrent les mêmes désavantages; et elles se retirèrent toutes deux du champ de bataille, l'une dans les montagnes voisines, l'autre sur les vaisseaux de l'escadre. Le fils de Polverel fut fait prisonnier par l'armée française; le fils du général républicain tomba aussi au pouvoir des nègres et des mulâtres. L'escadre alors fit voile pour les

Etats-Unis, emmenant avec elle la flotte sur laquelle étaient détenus les malheureux prisonniers colons.

Ces derniers antagonistes disparus des côtes du nord de Saint-Domingue, ne laissèrent cependant pas la puissance des commissaires intacte; d'autres ennemis du pays, dans la partie de l'est, les menaçaient encore de leurs armes, et avec d'autant plus de confiance qu'ils occupaient déjà le *Mirebalais*, où tous les habitans de couleur, qui y sont très-nombreux, les appuyaient de tout leur pouvoir. Mais le système des commissaires, qui avait si bien prévalu au Cap, était infaillible dans tous les points de l'île. En se portant de leur personne sur le bourg du Mirebalais, ils n'eurent qu'à déployer l'étendart sanglant de la révolte générale, pour voir aussitôt tout fléchir devant eux.

Au reste, les principes de nos démagogues n'avaient rien de trop sinistre, puisqu'ils ne répandaient du sang qu'autant qu'ils éprouvaient des entraves dans la marche qu'ils avaient prise. Les prisons du Port-au-Prince étaient vastes, et présentaient les plus grandes sûretés pour les habitans riches; les nombreux bâtimens qui se trouvaient en rade pouvaient aussi servir de retraite aux femmes craintives; mais cette faiblesse s'accordait peu avec l'esprit républicain; un manque

de confiance était répréhensible et ne devait guère se tolérer : cependant les attraits puissans du sexe l'emportèrent sur la rigueur des lois, on y dérogeait en faveur des dames, moyennant une simple rétribution de dix portugaises (environ six cent soixante francs de France), une fois payées.

Quant aux négocians, marchands, propriétaires ou autres de la ville, qui avaient échappé à la déportation ou à l'emprisonnement, s'ils s'absentaient illicitement de leurs maisons, il était censé qu'ils faisaient don à la nation de tout ce qu'ils possédaient; tous les objets mobiliers se vendaient au profit de l'administration. Les moyens de les réaliser en argent comptant étaient simples : un son de trompette devant une porte annonçait la vente; les chalans s'assemblaient, et, comme les vendeurs y étaient accommodans, tout le monde courait y acheter.

La direction des prisons formait une brauche particulière d'administration. La surveillance et la direction des prisonniers étaient confiées à un officier supérieur de l'état-major, homme de couleur, revêtu du titre de général. Ce chef remplissait les fonctions de cette charge publique avec la plus scrupuleuse, comme avec la plus sévère attention. Pour dégager sa responsabilité du poids qui la gênait, et pour garantir sa per-

sonne de l'effervescence qui entoure toujours cette place dans un temps de rumeur, il usait d'un moyen infaillible pour rester maître de mille prisonniers comme d'un seul. De fortes barres de fer remplies d'organeaux attendaient dans chaque chambre les nombreux habitans blancs que la force armée y conduisait par charretées. Cet ordre de choses ne nécessitait plus qu'une inspection journalière, qu'il lui était aisé de faire par récréation ou par délassement : il jouissait d'un temps plus que suffisant pour pouvoir goûter les douceurs de la vie, et pour veiller encore à ses propres intérêts. Les prérogatives de sa place s'étendaient de plus dans tout ce qui constituait la police des établissemens publics. Un seul, dans tous ceux que le Gouvernement possédait au Port-au-Prince, lui parut mériter ses plus grandes attentions ; c'était une guildiverie.

Cependant toutes les chambres de la prison furent bientôt pleines, telles grandes et telles nombreuses qu'elles fussent. Les agens du pouvoir exécutif, en exerçant des violences inouies sur les habitans, éprouvaient quelquefois des obstacles dans l'exécution des ordres qu'ils recevaient. Les blancs étaient encore armés : quelques-uns faisaient résistance, et, entourés de leurs plus fidèles nègres, ils repoussaient la force par

la force ; il y en eut même, dans les lieux les plus éloignés, qui firent repentir de leur témérité ceux qui violaient ainsi leur asile.

Tout ce brigandage s'exerçait néanmoins au nom de la nation et de la loi. On pense bien que les deux tyrans qui en étaient les organes, devaient être on ne peut mieux secondés pour consommer tant de crimes. Une foule de satellites qui les entouraient, non contens d'allumer l'incendie qui consumait toutes les fortunes des colons, faisaient encore plus ; ils cherchaient par leurs écrits à y précipiter ceux qui, à leur exemple, n'en hâtaient pas la destruction. Que sont donc devenues les feuilles périodiques de ce temps ? Seraient-elles mêlées dans les cendres qu'elles ont produites, ou seraient-elles décomposées dans le sang qu'elles ont fait verser ? Le dirai-je ? il y a eu de ces folliculaires assez dénaturés et assez inhumains, qui ont été jusqu'à oser appeler une journée de la Saint-Barthelemy sur Saint-Domingue, comme le seul et unique moyen de mettre un terme à l'égoïsme des habitans !.......

Cependant le ciel ouvrit enfin une porte secourable à tant de victimes, qui s'attendaient de jour en jour à être sacrifiées. Des lettres parvenues secrètement au Port-au-Prince, de la partie du sud de l'île, faisaient connaître à tous les colons

blancs, qu'un corps de troupes anglaises était débarqué à Jérémie, et que le général qui le commandait y recevait tous les habitans sous sa protection. Nous savions que cette partie de l'île était aussi à deux doigts de sa perte; mais la présence des Anglais avait suffi pour remettre tout dans le meilleur ordre possible. Des embarcations pleines de fuyards partirent dès-lors toutes les nuits pour Jérémie, malgré la rigoureuse surveillance que la force armée y exerçait.

Le règne de Polverel et de Santhonax commençait donc à chanceler. Les Anglais, déjà en possession d'un point très-important, entourés des habitans du pays, et cherchant à se renforcer de tous ceux qui gémissaient sous le glaive des républicains, ne pouvaient manquer de pousser rapidement leur conquête. Riches en vaisseaux, puissans par l'abondance de leur numéraire, et forts surtout de leur habile politique, il était sûr qu'ils n'en resteraient pas là dans leur entreprise, et que sous peu de mois, ils seraient aux prises avec les forces centrales de la colonie. Cet intervalle de plusieurs mois était des plus précieux à ménager; il laissait encore le tems aux commissaires de tout soumettre à l'empire de leur rapacité.

Le voisinage de cette armée ennemie, l'émi-

gration de tant de mécontens qui allaient la renforcer, les rassemblemens partiels des blancs, dans toutes les campagnes soumises aux loix des commissaires, portèrent un amendement subit dans leur prévoyance. Un ordre général prescrivit à tous les commandeurs nègres de la partie de l'ouest, d'avoir à se rendre auprès de leur personne au Port-au-Prince, afin d'y recevoir de nouvelles instructions. L'objet de cet ordre, donné aux chefs d'ateliers de toutes les habitations, fut de désarmer leurs maîtres. Cette opération avait pour but de mettre un petit nombre de blancs, qui étaient encore sur leurs propriétés, hors d'état de rien tenter d'hostile contre eux; le désarmement s'exécuta ponctuellement et sans occasionner aucun événement remarquable.

La ville du Port-au-Prince paraissait jouir de la plus parfaite tranquillité, ou pour mieux dire, les habitans y étaient dans la stupeur la plus complète, puisque tout y pliait sous le joug accablant des commissaires. Ces despotes redoutables s'étaient fait entourer d'une armée forte et nombreuse de nègres et de mulâtres : ils avaient dans leurs mains l'arsenal de toute l'île; les armes défensives de tous les habitans; le numéraire, l'argenterie, et tous les objets précieux : enfin les colons n'y osaient plus lever les yeux: la dou-

leur et la souffrance étaient peintes sur leurs figures; ils y étaient à proprement parler, dans le silence de la mort.

A peine le désarmement des blancs fut-il consommé, qu'un soir vers l'entrée de la nuit, une vive canonade se fit entendre du côté du Port. Ces coups de canon tirés en feu de file, et à une heure indue, indiquaient clairement que c'était sur des ennemis des commissaires qu'ils étaient dirigés; mais il était impossible de préjuger à quelle espèce d'ennemis les canoniers avaient à faire, puisque les Anglais étaient à soixante lieues de distance; que tous les bâtimens marchands qui étaient en rade, avaient leur gouvernail à terre, et que tous les blancs en général étaient sans armes.

Cette alerte gagna bientôt toute la ville. Les forts de terre, les redoutes, les batteries qui entouraient la place, la force armée qui était de garde ou casernée, tout faisait feu en signe d'alarme. L'obscurité de la nuit augmentait encore cette horrible épouvante. Tous les nègres et négresses quittaient les maisons de leurs ci-devant maîtres, et se portaient en foule du côté du gouvernement. Ces nouveaux libres frappés de terreur, comme ils l'auraient été à l'aspect de la mort, et croyant les jours de leurs libérateurs menacés,

poussaient des cris et des hurlemens épouvantables. Le sifflement des balles et des boulets qui se croisaient de toutes parts, au-dessus des maisons, augmentait encore l'horreur de cette scène : nous crûmes en un mot, que c'était notre dernière heure que nous entendions sonner.

Cependant le danger ne fut très-heureusement que de courte durée. Le fort qui protège la rade, et qui avait donné le premier l'alarme, ayant cessé spontanément son feu, tous ceux de la ville cessèrent le leur ; les troupes rentrèrent dans leurs casernes et les nègres chez eux : voici le motif de cet étrange et singulier événement.

J'ai déjà dit que les commissaires tenaient dans leurs mains l'existence et la fortune de tous les colons, qu'ils avaient pris des mesures pour qu'aucun bâtiment marchand de la rade, ni caboteur, ne pût mettre à la voile ni même sortir de la place où il se trouvait mouillé. Une corvette de l'État (1) s'apercevait seulement toute gréée vis-à-vis le fort *l'Ilet*, dans une position à pouvoir lever ses ancres et faire voile à volonté. C'est à bord de ce bâ-

(1) Las Casas.

timent que se déposaient une partie de l'or, de l'argent et la vaisselle plate qui tombaient au pouvoir de l'administration. Ce pillage fut, comme on doit bien se l'imaginer, convoité par l'équipage. La forte brise de terre qui soufflait ce soir là, l'absence du capitaine qui était, disait-on, d'un banquet que les commissaires donnaient à leurs partisans; toutes ces circonstances réunies favorisèrent complètement l'enlèvement de la corvette. Sous prétexte que les cables avaient cassé, le bâtiment dériva sous le fort; et une fois en situation de manœuvrer, il ne fallut qu'un coup de sifflet pour faire détendre toutes les voiles et gagner rapidement le large. Nous avons su, quelque tems après, que ce bâtiment, ainsi perdu pour les commissaires, avait échappé aux croisières anglaises, et qu'il était allé dans un port dn continent de l'Amérique, où sans doute l'équipage n'aura pas manqué de se partager le riche butin confié à son patriotisme.

Chaque jour voyait s'effectuer des émigrations pour Jérémie, malgré toutes les difficultés qu'on y opposait. Le Port était tout bordé de troupes de nègres et de mulâtres; et pour plus de sûreté, on y doublait les factionnaires, afin de prévenir leur faiblesse ou lenr infidélité. Mais les émigrans

Mais les émigrans, qu'un vain motif de promenade attirait aux embarcadaires, trouvaient toujours à profiter d'un moment favorable pour se précipiter dans une embarcation. C'est ainsi que j'en ai agi moi-même, à la faveur d'une échauffourée qui arriva à des femmes qui s'embarquaient pour aller coucher à bord des navires mouillés en rade. Un court intervalle de diversion ranima assez mon courage, et me fit éprouver, malgré les dangers évidens de la fuite (1), le bonheur de pouvoir aller parmi les Anglais grossir le nombre des défenseurs de l'humanité et de l'ordre.

Avant d'achever le tableau que je viens de tracer de toutes les calamités qui pesaient sur les colons de la partie de l'ouest, sous la tyrannie de ces deux commissaires, il faut que je donne une idée des circonstances qui accompagnaient ces émigrations, dans les premiers tems de l'arrivée des Anglais à Jérémie. La terreur qu'inspirait la conduite de ces agens républicains avait répandu un tel effroi, dans l'esprit de tous les habitans de St.-Domingue, que la plupart des

(1) Il y avait peine de mort pour tous les colons qui seraient surpris sur les embarcations, émigrant vers Jérémie où étaient les Anglais.

familles se trouvaient dispersées et égarées. Les pères ne retrouvaient plus leurs enfans ; ceux-ci voyaient leurs plus chers parens enlevés sous leurs yeux. La confusion et le désordre avaient non seulement rompu tous les liens de la sociéte, mais encore relaché tous les nœuds de la parenté, et ceux même de l'amitié. La partie de l'île, soumise à ce joug de fer, était enfin pour nous une terre véritablement maudite. C'est par suite de tant de fatalités, que je me trouvais, sur le canot qui me transporta à Jérémie, assis pendant tout le voyage auprès d'une amazone éloignée de ses estimables parens, et qui allait chercher un asile dans la pitié des étrangers. Maintenant je vais rendre compte de la manière dont les Anglais se sont présentés à St.-Domingue.

Il n'est aucun colon, même de ceux qui se trouvaient dans ce temps-là en Europe, qui n'ait entendu parler du camp *Dérivaux*, à Jérémie, comme on parle de la citadelle de Gibraltar. Cette célébrité lui avait été acquise par l'entière défaite que l'armée des commissaires (qui était composée de l'élite des mulâtres aguerris) y avait éprouvée environ six mois avant que les Anglais eussent paru dans cette partie de l'île. On pourrait penser, ce que je crus moi-même avant de l'avoir vu, que toutes les ressources de l'art avaient été

employées à la formation de ce retranchement, pour l'avoir rendu aussi redoutable. Eh bien! ce camp Dérivaux n'est simplement que l'emplacement où se trouvent situés une partie des établissemens d'une habitation caféyère appartenant à un M. Dérivaux, sise sur l'éminence d'un rocher plat, dans une vallée où passe la grande route du Port-au-Prince à Jérémie, près de *Pestel*. A la nouvelle de l'approche de cette fameuse armée, qui proclamait partout la liberté générale, au nom de la nation française, tous les habitans du quartier en état de se défendre, suivis de quelques-uns de leurs meilleurs nègres, se réunirent avec leurs armes et des munitions sur cette habitation. Ils barricadèrent les plates-formes et les bâtimens destinés à la manipulation du café, dans les murs desquels ils pratiquèrent des meurtrières, et se renfermèrent dans cette enceinte, bien résolus de combattre jusqu'à la mort tous ceux qui oseraient les y attaquer.

En effet, ils ne tardèrent pas à voir naître l'occasion de faire preuve de leur courage. Leurs implacables ennemis, supérieurs en nombre, se présentèrent devant leur camp, et le sommèrent, au nom de la république, de leur donner passage. La réponse négative et hardie des habitans (presque tous Basques) fit sur-le-champ commencer la

bataille. Les mulâtres, méprisant cette poignée d'hommes, prirent tous position pendant la nuit autour de ce poste, et grand nombre d'entr'eux, excités par leur frénésie, trouvèrent la mort ou des blessures au pied même des palissades. Le point du jour ayant fait distinguer aux assaillans l'énormité de leurs pertes, ils cherchèrent à se rallier pour battre en retraite. Alors, sans perdre de temps, les assiégés sortirent en masse de leur refuge, et taillèrent en pièces tous les fuyards. L'immensité du butin dont les Basques s'emparèrent fut la récompense de leurs nègres, et la gloire d'avoir conservé la province intacte, fut le partage des habitans.

Cependant cette partie de l'île étant ouverte, du côté de l'est, aux communications des pays insurgés, ne pouvait manquer de subir un peu plus tard le sort de toute la colonie. Les habitans se voyant dans l'impossibilité d'opposer une digue au torrent de la révolte des nègres, n'eurent d'autre ressource que celle d'envoyer une députation à la Jamaïque, pour solliciter du gouvernement de cette île anglaise les plus prompts secours, afin de se soustraire à un massacre général, auquel ils se voyaient exposés d'un moment à l'autre.

Le gouverneur de cette colonie voisine reçut

favorablement ces envoyés, et pénétré des sentimens qui lui étaient naturels, et qui lui furent sans doute inspirés par la dignité de son caractère, il accéda aux vœux des malheureux colons français, en leur envoyant immédiatement toutes les forces militaires dont il put disposer sans compromettre la sûreté de la Jamaïque. Ces forces consistaient au plus en 500 hommes de troupes réglées et quelques légers bâtimens de guerre, mais qui suffirent pour calmer l'effervescence des nègres et pour faire tout rentrer dans le meilleur ordre possible.

Les nombreux colons émigrés qui affluaient de toutes parts à Jérémie, et qui s'y trouvaient sans ressource, inspirèrent au général anglais l'esprit de conquête. Ce général, se voyant déjà maître de la Grande-Anse, organisa d'abord un corps de volontaires soldés, pris parmi ceux des émigrés en état de porter les armes, pour renforcer de nouvelles troupes qu'il s'était empressé de demander à son gouvernement. Ces guerriers de circonstance, confondus avec leurs protecteurs, étaient à plaindre, car tous les maux d'une guerre cruelle les attendaient dans les camps, sous les auspices de la politique qui devait guider leurs pas. Il était sûr qu'ils n'y trouveraient que des lauriers flétris par les flammes ou tachés par le sang.

Pendant les trois premiers mois, un génie bienfaisant guidait néanmoins les armes des Anglais à Saint-Domingue. Ils n'avaient qu'à faire paraître quelques habits rouges à la tête de leurs colonnes, pour voir tout fuir devant eux. C'est ainsi que dans peu temps ils se rendirent maîtres du Môle Saint-Nicolas, de Saint-Marc et de Léogane. Ils négligèrent les points intermédiaires, par la raison toute simple que les chances présentaient moins d'avantages et beaucoup plus d'obstacles.

Le systême de cette marche rapide ne manqua pas d'avoir les inconvéniens qu'il était facile de préjuger. Les couleurs vives du pavillon britannique n'ayant ni la simplicité ni la douceur de celui que les colons de Saint-Domingue avaient aimé, et qu'ils auraient voulu revoir à côté de celui qui les protégeait, offusquaient tous les yeux, même ceux que les larmes affaiblissaient. Les affligés restaient dans la stupeur, les mécontens dans le silence, les républicains se défendaient, et les mulâtres et les nègres s'amusaient de leurs manœuvres. La ville de Jérémie, comme celles que les conquérans occupèrent successivement, et que je viens de nommer, ne cessaient cependant d'offrir aux malheureux colons un asile assuré contre toutes les calamités dans lesquelles ils se

trouvaient engagés ; les vieillards et les femmes y recevaient du gouvernement protecteur un secours en numéraire pour subvenir à leurs premiers besoins, tandis que les hommes en état de porter les armes, qui suivaient leurs drapeaux, y étaient traités on ne peut plus libéralement.

Un premier mouvement que fit l'escadre devant le Port-au-Prince, dans le but de prendre connaissance de la situation de la place, fut d'abord fatal à tous les blancs, qui y étaient comme dans l'oubli. Grand nombre de victimes échappèrent encore à leurs bourreaux, à la faveur d'une débâcle qui s'opéra par le seul effet de la présence de quelques bâtimens étrangers.

L'armée anglaise, au bout de trois mois de séjour à Saint-Domingue, avait déjà reçu de nombreux renforts d'Europe, en hommes et en vaisseaux ; elle se grossissait journellement de tous les volontaires émigrés qui affluaient de tous côtés : et pour rendre la conquête du Port-au-Prince certaine, ils retirèrent la plupart des troupes des postes déjà conquis, et en confièrent la garde aux habitans qu'ils protégeaient. Ce moyen était suffisant pour assurer le succès de cette expédition.

Malgré tous les préparatifs de défense que les commissaires eurent le temps de faire, l'armée

anglaise, conduite par des guides bien dévoués et pratiques du pays, et soutenue par de fortes colonnes de volontaires français, s'empara sans coup férir de la ville et des fortifications. Polverel, Santhonax et leurs satellites n'eurent d'autre ressource que la fuite, ni d'autre retraite que les mornes : ils subirent enfin, à leur tour, le même sort qu'ils avaient fait éprouver aux défenseurs de la colonie ; et comme eux, ils abandonnèrent leurs postes et se firent accompagner d'un butin immense. Les premiers emportèrent de l'or et des lettres de change sur l'Amérique du nord : les derniers maîtres du pays se firent suivre par leur force armée à Jacquemel, et amenèrent grand nombre de mulets de charge, qu'ils firent escorter par leurs plus dévoués serviteurs. C'était dans des caisses bien ferrées, dont j'ai vu un échantillon (1), qu'étaient renfermées les matières d'or et d'argent ouvrées en tous genres, qui ont fait commettre

(1) Un nommé *Lavigne*, maréchal-des-logis dans la maréchaussée, fut chargé, en cette qualité, de convoyer quelques-uns de ces mulets. Il eut la présence d'esprit d'en détourner un dans les bois, de concert avec plusieurs de ses camarades. Ils trouvèrent dans les deux caisses une quantité d'argenterie, qu'ils partagèrent entr'eux, n'en connaissant pas les propriétaires.

tant de scélératesses à Saint-Domingue. Un ou plusieurs bâtimens, dans la rade de Jacquemel, recelèrent toutes ces rapines, et par un singulier bonheur, qui accompagne presque toujours les plus grands coupables jusqu'à la fin de leur carrière, ces misérables, en débouquant sans doute par la pointe de *Santo-Domingo*, furent assez heureux pour échapper aux croisières anglaises; car infailliblement les *pontons* d'Angleterre, sur lesquels ont péri tant de braves français que le sort de la guerre y avait conduits, auraient fait justice de tous ces criminels.

Un aussi heureux événement nous fit aussitôt présager les plus flatteuses espérances pour le retour de l'ordre dans la colonie. Le mal déjà fait était grand, sans doute, puisqu'il en restait à peine à faire; mais c'était beaucoup pour les habitans qui avaient échappé à tant de calamités, de se trouver encore sur les lieux et sous l'égide d'une nation justement réputée libérale dans ses relations commerciales. La plupart des établissemens de la plaine, ainsi que toutes les pièces de cannes parvenues au point de maturité, étaient devenues la proie des flammes; on ne fabriquait plus de sucre ni de tafia que dans quelques habitations isolées et dans quelques quartiers voisins du Port-au-Prince: partout, dans la dépendance de cette

dernière ville, les plantations étaient désertes; il ne s'y trouvait que quelques nègres vieillards ou infirmes qui n'avaient pu rejoindre la grande masse des révoltés.

Cependant les Anglais, maîtres de la capitale de l'île, s'occupèrent des soins de s'y maintenir : leur marine, comme de juste, s'empara de tous les navires marchands français que les commissaires avaient fait réunir dans cette belle rade, de tous les ports de la colonie. Dans le grand nombre de ces bâtimens, beaucoup étaient richement chargés de denrées coloniales; tous, sans exception, furent dirigés par convois sur Londres ou sur la Jamaïque.

L'éloignement de la force armée qui avait escorté les commissaires à Jacquemel, et le retour d'une masse de colons au milieu de puissans protecteurs, avaient rendu le calme et la paix au Port-au-Prince et dans les environs. On pénétra facilement jusqu'au bourg de la Plaine sans danger : les nègres rentrèrent de toutes parts chez leurs maîtres, et beaucoup d'habitans sucriers apprirent bientôt le retour de leurs ateliers. Dans les mornes, tous les nègres y attendaient avec impatience leurs maîtres; l'essai qu'ils avaient fait de la liberté, qui leur avait été donnée sans con-

sulter leurs besoins, les avait déjà plongés dans la misère la plus affreuse.

Quelques semaines s'écoulèrent dans cette heureuse situation, lorsque des habitans nombreux d'un quartier riche en café se disposèrent à rentrer sur leurs propriétés à la *Montagne-Noire*. Guidés par leur chef (1), (qui s'était constamment signalé dans le commandement des dragons de la garde nationale du Port-au-Prince, par son patriotisme ainsi que par son attachement au maintien du bon ordre), ils crurent qu'il était prudent d'aller camper au pied de la montagne avant de hasarder leur retour chacun sur leurs propriétés. Mais les différens corps de nègres armés (suppôts des auteurs de tous leurs maux et des nôtres) quittèrent Jacquemel et revinrent sur leurs pas; et ne trouvant, comme les maîtres qu'ils venaient de perdre, de goût que dans une vie vagabonde et criminelle, assaillirent ces habitans avec l'avantage du nombre et en désespérés. La plupart de ces malheureux habitans périrent ou furent blessés dans leur camp : ceux qui purent se sauver en déroute furent poursuivis la bayonnette dans les reins, jusques sous la volée des canons du Port-au-Prince. Dès ce moment la ville se trouva

( ) M. Lespinas.

bloquée du côté de la montagne : les révoltés firent ce qu'ils avaient vu faire aux mulâtres, ils détournèrent les eaux en coupant les canaux qui allimentaient les fontaines.

Du côté de la plaine, les habitans furent obligés de se renfermer et de se fortifier dans le bourg de la Croix-des-Bouquets ; la route qui y conduit du Port-au-Prince ne resta dès-lors libre qu'à la faveur de forts détachemens de cavalerie qui escortaient les convois. Dans cet état de choses, les Anglais armèrent tous les habitans de la ville : le service de la place y fut partagé entre les bourgeois et la troupe de ligne, en attendant les forces imposantes qui devaient venir d'Europe.

Les avisos anglais, comme les bâtimens de commerce, affluèrent dans ce port, malgré tant de contrariétés, pendant le courant de l'année 1796. Un étranger qui les y aurait suivis, aurait pu facilement penser, en débarquant, que St.-Domingue était une de leurs plus belles possessions de l'Amérique occidentale, tant ils y apportaient des instrumens aratoires, des objets de commerce et d'agriculture. Les bâtimens, le port et les magasins étaient tous encombrés : l'or et l'argent monnayés y étaient prodigués : l'abondance des objets nécessaires à la vie offusquait tellement les yeux de tous les colons, qu'il ne fallait rien moins

qu'une vertu surnaturelle pour ne pas oublier tout-à-fait notre patrie, nos parens et nos amis.

Cependant de nombreuses troupes ne tardèrent pas à venir renforcer l'armée. Des tentatives furent faites sur tous les points, et partout nous restions maîtres des postes ennemis; mais cette marche triomphante de nos protecteurs ne pût être de longue durée; ils virent bientôt leurs forces s'épuiser, et par conséquent l'impossibilité de faire rentrer les propriétaires sur leurs habitations et les nègres dans l'ordre, en se servant des moyens qu'ils employaient. Ils éprouvèrent tant d'obstacles, qu'ils ne purent finalement étendre leur domination au-delà des boulevards de la ville, ni avoir d'autre poste au-dehors, que celui de la plaine du Cul-de-Sac. Le service des bourgeois y était écrasant; presque tous, voyant leurs ressources épuisées, prirent parti dans des corps noirs affranchis, qu'ils formèrent pour faire la guerre aux révoltés d'une manière plus avantageuse qu'avec des troupes d'Europe. La ville de Léogane avait été reprise par Rigaud, ou pour mieux dire, elle s'était délivrée de ses nouveaux maîtres elle-même, et le fort Bisoton, qui couvrait le Port-au-Prince du côté des mornes, était investi par une nombreuse armée de mulâtres et de nègres révoltés : on ne pouvait même

communiquer avec cette belle forteresse que par mer.

L'état militaire alors, à St.-Domingue comme en France, offrait seul quelques chances attrayantes aux jeunes gens, puisque les arts libéraux et mécaniques, les professions et les divers genres d'industrie étaient entièrement paralysés. Tous les colons plaçaient au premier rang de leurs intérêts le devoir de contribuer, soit directement, soit indirectement, au rétablissement de l'ordre dans la colonie, avant de prendre ou de s'élancer dans une carrière spéculative. Les places d'officiers dans les corps francs que les Anglais formaient furent toutes réservées à des Français, et de préférence à ceux acclimatés au pays et pratiques des montagnes. Un corps de mulâtres et de nègres libres, attachés à la bonne cause, fut aussi organisé sous la dénomination de *Gendarmerie et Guides de Saint-Domingue*. Apercevant quelque vestige de considération attachée à ce corps de troupes créoles de plus qu'à ceux formés d'esclaves, quoique affranchis (1), je donnai la préférence à une place de simple maréchal-des-logis dans la

(1) Les Anglais achetèrent argent comptant, sur les lieux, tous les nègres de choix, dont ils formèrent une bonne armée.

gendarmerie, plutôt qu'à celle d'officier, même d'un grade supérieur, dans les corps noirs. Je voyais jour, dans cette cavalerie coloniale, à payer ma portion de la dette dont chaque habitant devait se libérer; ce motif me parut suffisant pour ne pas devoir ambitionner des grades qu'il était naturel de réserver au mérite déjà acquis dans le métier des armes, ou à l'honneur d'être né avec des titres recommandables.

Quand tous ces corps coloniaux furent organisés, on ne tarda pas à attaquer l'ennemi. Les Anglais se rendirent alors maîtres de la plaine du Cul-de-Sac; ils étendirent leur domination jusqu'au Mirebalais, pour ouvrir les communications aux Espagnols, qui entretiennent un commerce très-considérable en chevaux, mulets, bêtes à cornes et autres, avec la partie française de l'île. Ils firent, dans le même temps, construire une espèce de citadelle dans toutes les règles de l'art sur une hauteur qui domine la ville; et ils mirent le fort Bisoton en état de soutenir un long siége, que Rigaud avait entrepris sur cette fortification.

Ce premier coup de main des troupes coloniales, soutenues d'un bon nombre de corps réguliers d'Europe, eut quelques bons résultats. Mais les révoltés du nord de l'île se mirent de la partie. *Toussaint Louverture* quitta

sa province pour venir harceler les Anglais du côté de Saint-Marc, tandis que Rigaud, son antagoniste mortel, nous investissait dans toute la partie du sud : de manière que nous avions affaire en même temps à deux ennemis puissans et cruels, qui se guerroyaient entr'eux, mais qui eurent la vertu de sacrifier leur antipathie mutuelle pour le besoin de nous combattre. La France alors (en 1796) commençait à prendre une attitude imposante vis-à-vis les puissances de l'Europe : Saint-Domingue était à-peu-près dans le même état, toujours en butte à une insurrection générale.

Les Anglais, pendant tout ce temps et jusqu'en 1797, ne cessaient de recevoir de grands renforts de leur métropole : la majeure partie de ces troupes était composée de recrues de leur nation, de quelques Allemands et de Suisses qu'ils avaient à leur solde. Beaucoup d'émigrés français les y suivaient avec des places, ou venaient y en chercher ; mais peu de jours après leur débarquement, presque tous ces nouveaux arrivans trouvaient dans les chaleurs suffoquantes du Port-au-Prince et de la plaine, ou la mort, ou des maladies, avant d'avoir brûlé une amorce. Les pertes qu'éprouvait l'armée européenne étaient telles, qu'après avoir étendu au loin, et jusqu'au centre de l'île, un simulacre de prépondérance, le général anglais pensa à

mettre en usage un systême de politique qui ne manque presque jamais de réussir, quand il est sagement conduit. La force des armes devenait un moyen impuissant : il y avait déjà long-temps qu'on se battait avec les nègres rebelles, sans qu'on eût pu obtenir d'autre résultat; que celui de pouvoir aller et venir dans la plaine seulement, et encore avec de fortes escortes. Les établissemens étaient presque partout détruits ; l'agriculture était pour ainsi dire nulle. Quelques quartiers dans les mornes, comme les *Grands-Bois*, le *Fond-Baptiste* et quelques autres fournissaient au commerce leurs récoltes en café ; les petites plaines du *Boucassin* et des *Vases* y versaient leurs sucres, c'était là toutes les ressources qu'offrait la culture. Quelques habitans pourvoyaient à leurs besoins ; la majeure partie y étaient dans la souffrance, et le Gouvernement anglais dépensait des millions sterling, et y faisait périr, plus par le climat que par les armes, des milliers d'hommes en pure perte.

Le général *Boyer*, qui commandait alors l'armée, eut donc recours au pouvoir invincible d'attirer, par l'appât d'un bien-être, un certain nombre d'insurgés parmi ses combattans. A cet effet, il députa vers les camps de nègres que

Rigaud avait établis dans le morne de l'Hôpital des officiers créoles avec pouvoir de traiter.

Cette démarche eut d'abord tout le succès qu'on devait en attendre : les bons effets qu'elle produisit se firent sentir, par la facilité que la cavalerie du Port-au-Prince eut, le même jour, d'aller fourrager sur les habitations voisines sans être inquiétée.

Une semaine se passa ainsi. Les chefs de ces nouveaux alliés venaient en ville y boire du bon vin de Madère, garnir leur bourse de guinées, se vêtir de beaux habits rouges, et orner leurs chapeaux de cocardes noires. Des provisions de bouche et des effets d'habillement et de campement étaient transportés journellement à dos de mulets pour les guerriers montagnards. Ceux-ci, pendant deux dimanches, rendirent la liberté aux nègres des habitations de toute leur dépendance. Un marché abondant en volailles, cochons, légumes et autres menues denrées s'établit hors des remparts de la ville : tous les bourgeois s'y rendaient en foule, les marchands pour vendre leurs marchandises, les femmes pour y acheter leurs provisions : tout enfin annonçait le retour d'un temps prospère, lorsque le troisième dimanche pas un nègre du dehors ne parut dans ce marché.

Cette circonstance affligeante et inattendue

nous fit bientôt tomber dans la même détresse. Les députés qui avaient été si heureux la première fois, s'offrirent encore pour renouveler les négociations; ils partirent, mais jamais plus ils n'ont reparu. Nous avons su, quelques jours après, par des espions, que Rigaud ayant été instruit aux Cayes de ce qui s'était passé dans ses camps des environs du Port-au-Prince, s'était transporté rapidement, à la tête de forces majeures, dans ceux que les Anglais avaient subornés; qu'il en avait fait fusiller tous les chefs, ainsi que nos ambassadeurs, qui furent asses malheureux pour tomber entre ses mains.

Pendant ces quinze jours de trève, les eaux limpides des sources furent rendues à la ville : la paix étant rompue de nouveau, il nous fallut encore avoir recours à celles des puits pour tous les besoins de la vie.

Tous les moyens de traiter à l'amiable se trouvant ainsi épuisés, nos protecteurs se mirent en devoir de faire usage de toutes leurs forces. L'armée s'ébranla : on marcha de tous côtés et dans tous les sens. Partout on défit les révoltés : on prit leurs camps, on s'empara de leurs positions; on les dispersa dans les bois, et les sources des Mornes coulèrent alors pour nos besoins.

Malgré que le sujet de cette narration n'exige

pas que je donne les détails de ce qui se passa dans l'intérieur de l'armée anglaise à St.-Domingue, je ne puis toutefois sacrifier un intérêt majeur, qui me commande impérieusement l'oubli que je dois faire, dans cette occasion, de ma modestie.

L'avantage que j'ai de m'être trouvé dans les rangs de la garde nationale de Paris, pendant les journées mémorables des 30, 31 mars et jours subséquents du mois d'avril de cette année, m'ayant mérité la faveur d'être inscrit sur la liste des bourgeois, qui doivent recevoir un brevet du Prince pour la décoration du Lys, il est nécessaire que je justifie de mes services antérieurs, pour qu'il en soit fait mention dans ce titre honorable. J'ai donc lieu d'espérer qu'on m'excusera, si je supplée au manque de pièces authentiques qu'il m'aurait fallu produire, par un aveu public, d'un fait d'armes qui, je crois, a quelque mérite et qui m'est personnel. (*Voir la note qui est à la fin*).

Au reste, si je ne rapporte pas ici tous les exploits glorieux qui ont illustré grand nombre d'officiers des corps français dans cette colonie, dont le nom seul était l'effroi des nègres insurgés, ainsi que des mulâtres, c'est parce que la renommée les a fait assez connaître dans le tems.

On doit bien penser que près de deux ans ne s'étaient pas écoulés, sans qu'il n'y eût eu dans l'armée des permutations, des promotions, des avancemens et des changemens. Le corps de cavalerie auquel j'appartenais, avait d'abord été organisé sous les auspices d'un français, qui jouissait de la plus grande faveur auprès des Ministres de la cour de Londres. Les moyens pécuniaires ne lui manquèrent pas; il les employa de telle sorte que ce corps se trouva dans les premiers tems de son organisation, beaucoup plus imposant par le nombre d'hommes et par l'état de sa bonne tenue, qu'il ne l'a été dans la suite. Cet officier supérieur, d'un mérite distingué, ayant des jaloux et des envieux dans l'armée, parmi les officiers de son grade, fut provoqué à un duel où il trouva la mort. Après lui nous eûmes un général Anglais pour colonel. Celui-ci donna au corps la dénomination de *Dragons du Prince de Galles*: il fit changer par conséquent notre uniforme, et y incorpora plusieurs officiers, bas-officiers et dragons de sa nation. Quelque tems après, ce colonel disparut. Un ancien officier du régiment de Rohan-hussards, qui avait passé en Angleterre avec une partie de sa troupe, à l'époque de l'invasion de la Hollande par les français, (et qui fut envoyé de là à l'armée de St.-Domingue,

où il perdit, dès son arrivée, presque tout son monde par la maladie du pays), le remplaça et nous donna le nom et l'uniforme du régiment qu'il avait commandé. Nous eûmes encore le malheur de perdre celui-ci d'une fièvre inflammatoire. Alors un officier supérieur Anglais, parent du Général, s'empara aussitôt du titre de notre colonel, et nous transforma en *Hussards d'Ernest-Auguste*. Cette dernière dénomination, qui nous est enfin restée jusqu'à la fin de la campagne, nous remit sous l'uniforme de la cavalerie anglaise, et sous la protection d'un des Princes de la maison royale d'Angleterre.

Toutes ces promotions avaient existé dans la première place du régiment, par la raison toute naturelle que je viens de déduire; mais dans celles d'un ordre inférieur, il n'y avait eu que peu d'avancement, parce que depuis le sergent-major jusqu'au capitaine, tous les officiers se trouvaient acclimatés. Je parvins cependant à la place de *Quartier-Maître de l'habillement*, puis à celle de *Paye-Master* dudit régiment.

Depuis long-tems Rigaud avait cessé ses tentatives contre le fort Bisoton. Les grosses pièces d'artillerie qu'il avait opposées à ce camp des Anglais, avaient été démontées; mais on ne savait pas au Port-au-Prince s'il les avait fait enlever,

ou s'il les avait enfouies dans la terre. Pour empêcher que la multitude d'insurgés chassés de tous leurs postes, ne se ralliât pas sur deux redoutes construites par Rigaud, pour recommencer l'attaque sur Bisoton, notre régiment reçut l'ordre d'aller faire une reconnaissance dans ces anciennes batteries, et des instructions particulières émanées du Gouverneur général, lui prescrivaient la conduite qu'il devait observer.

Environ deux cents combattans, commandés par le plus ancien capitaine du régiment, furent choisis pour une première expédition. La nuit avait favorisé le passage de nos hussards, jusques sur le Morne où était placée la plus forte batterie de Rigaud; et le point du jour vint les éclairer dans la recherche des pièces d'artillerie, dont ils virent les plates-formes fraîchement dégarnies. On n'avait apperçu ni entendu de Bisoton aucun mouvement qui put faire soupçonner leur enlèvement et transport à Léogane, d'où l'ennemi les avait tirées. Nos hussards persistèrent long-tems dans l'opération de sonder le sol où elles étaient cachées; l'apparence d'une terre nouvellement bouleversée leur fit enfin découvrir la fosse qui les recelaient toutes. Aussitôt des signaux furent faits en conséquence de cette découverte; et nos troupes attendirent dans une position défensive

des ordres ultérieurs, ou du général, ou du commandant du fort Bisoton.

Le Morne sur lequel était placée cette batterie, s'élevait presque perpendiculairement sur le camp des Anglais, et était dominé lui-même par toute la chaîne de la montagne de l'hôpital qui est extrêment étendue. Les habitations de ce quartier étaient précisément le refuge de tous les insurgés qui bloquaient, quelques jours avant, le Port-au-Prince, et à qui nous venions de donner un vigoureux assaut. Comme les mulâtres qui avaient construit et défendu ces batteries, avaient été extrémement maltraités par les bombes du fort Bisoton, ils ne pensaient plus à faire aucun usage de leur artillerie. Mais ce jour là les insurgés nègres qui faisaient cause commune avec eux, appercevant nos troupes en devoir de détruire leurs ouvrages, et se trouvant en force majeure, se hatèrent de les y aller assaillir à la faveur des bois et des halliers qui l'entouraient.

Les signaux de nos hussards, que l'on appercevaient distinctement du Port-au-Prince, n'avaient rien produit de certain sur la conduite qu'ils devaient tenir, lorsqu'ils furent obligés de se ranger en ligne de bataille sur la plate-forme pour répondre au feu de l'ennemi. Les insurgés avaient les avantages de la position et du nombre. En

moins d'une heure ils s'emparèrent de leur redoute et forcèrent nos hussards à une retraite précipitée.

Tous les corps coloniaux se distinguaient à l'envi : le nôtre qui portait un nom relevé n'avait encore paru dans aucune action d'éclat, et ce jour ne fut pas un jour heureux ; car cette affaire qui s'était passée sous les yeux de tous les habitans du Port-au-Prince, et dans les tubes du télescope du gouverneur général, ne fut rien moins qu'honorable pour notre régiment. La désertion de toutes les recrues espagnoles, quelques injustices que l'on commettait envers ceux de nos hussards créoles, dont le terme de leur engagement était expiré, fesaient appréhender sa prochaine déconfiture. Cependant la circonstance étant devenue impérieuse, il se maintenait tant bien que mal, et par une espèce de magie que tout le corps des officiers fesaient jouer de concert pour le bien de la colonie.

Nous avions un colonel Anglais, comme je l'ai déjà dit, mais jamais il n'occupait son poste: je crois même qu'il vivait tranquillement à Londres auprès de sa famille, tandis que son régiment était ainsi en activité. Notre major, qui était français émigré, sous-lieutenant ou lieutenant de vaisseau avant la révolution, commandait en chef

le régiment. Cet officier supérieur avait le principal mérite d'un fameux capitaine; c'est-à-dire, qu'il était d'une bravoure et d'une intrépidité à toute épreuve. Le point d'honneur était son partage, puisque le sang breton coulait dans toutes ses veines. Il résolut de venger l'affront qui venait d'être fait au régiment, par une nouvelle expédition qu'il offrit au général de commander en personne, dans le même objet que la précédente. En conséquence, le tour de prendre les armes vint la nuit suivante, pour tous ceux qui ne les avaient pas prises la veille. Dans cette circonstance, quoique j'occupasse un poste qui m'exemptait d'un service actif, je me mis volontairement du nombre, puisque le cas était si impérieux.

Notre major, dans cette expédition, n'avait d'autre avantage sur l'ancien capitaine qui dirigea celle de la veille, que la connaissance que ce dernier lui donna de la localité, ainsi que de la position de l'ennemi qui devait être nécessairement la même. Quant aux forces, elles étaient à peu de chose près égales, puisqu'on avait partagé les troupes disponibles en deux divisions.

Nous nous embarquâmes donc vers minuit dans les bateaux de passage du fort Bisoton. Notre

commandant entra dans le camp des Anglais pour les prévenir de sa marche, et nous prîmes immédiatement le sentier qui nous avait été indiqué, en observant le plus grand silence, jusqu'à la batterie de Rigaud. Plusieurs artilleurs et sapeurs Anglais, munis d'instrumens et d'outils nécessaires pour déterrer les pièces d'artillerie, nous y suivirent. Nous arrivâmes sur la plate-forme, avant le jour, et sans éprouver le moindre obstacle. Nous savions où étaient les canons, les sapeurs se mirent aussitôt en devoir de les découvrir et de les enclouer.

Sachant que les insurgés ne tarderaient pas à venir essayer de nous forcer à abandonner notre opération, le major partagea sa troupe en trois divisions, forte chacune d'environ soixante hommes, et il assigna leur position en avant des travailleurs, afin qu'ils ne fussent pas interrompus, dans leur besogne. Il se réserva le commandement immédiat de celle qui occupait l'aîle droite : il me confia celui de la division qui occupait le centre, et celle de l'aîle gauche avait un ancien officier Anglais à sa tête (1).

(1) *M. Nugent.* Cet officier, peu de jours après l'affaire, dressa un plan de la position du Morne et de la batterie de Rigaud qu'il s'empressa de remettre

Nous n'eûmes pas plutôt disposé nos hussards en bataille sur deux rangs, que les insurgés commencèrent à faire feu de tous les côtés de la hauteur, où ils se tenaient cachés derrière des arbres, dans des lieux presque inaccessibles. Un petit sentier pratiqué dans le morne vis-à-vis lequel j'étais posté, faisait seulement apercevoir la possibilité de pénétrer dans cette partie.

Les divisions de droite et de gauche, assez distantes de celle du centre, répondirent d'abord au feu de l'ennemi, malgré le peu de possibilité qu'il y avait de lui faire aucun mal. Je maintenais toujours la mienne dans la disposition de riposter au besoin. Les balles venaient toutes tomber à nos pieds ou derrière nous, où elles s'enfonçaient dans la terre, par la direction presque perpendiculaire du feu de l'ennemi. Nous n'apercevions absolument que les amorces, et tous les coups de fusils, dont nous entendions l'explosion, partaient de derrière les arbres : pas un insurgé n'était à

à l'État-Major de l'armée, dans lequel, il fit figurer l'action qui eut lieu ce jour là, dans tous ses détails. On pense bien qu'il n'a pas omis d'y rapporter ses exploits, mais il a été juste; mon nom y est tout au long, à la tête de deux assauts et d'une ambuscade qui nous ont à tous préservés de tomber entre les mains des insurgés.

découvert, et plusieurs de mes hussards se trouvaient déjà blessés et hors de combat. Je fis alors essayer un feu de peloton sur le plus gros de l'ennemi en apparence; et pendant quelques minutes, je le fis suivre d'un feu de file bien entretenu. Cette manœuvre, qui se répétait sur toute la ligne, fit taire les insurgés, mais pour les voir recommencer avec plus d'ardeur, puisque leur nombre grossissait toujours. Leurs hurlemens, leurs sifflemens et le bourdonnement de leurs tambours, qu'ils battaient de leurs mains, les attiraient de toutes les parties voisines de la montagne, où ils s'étaient éparpillés, et effrayaient les plus jeunes de nos hussards, quoique habitués à leur genre de défense. Nous continuâmes à riposter, mais toujours infructueusement : nous éprouvions du mal sans pouvoir en faire ; nous épuisions nos munitions en pure perte.

Après une heure ou environ d'une ferme contenance, je fus trouver notre major, et lui rendre compte de la situation critique dans laquelle je me trouvais au centre. Je lui avais déjà envoyé plusieurs blessés : les travaux des sapeurs n'étaient pas encore terminés : plus de la moitié des cartouches étaient consommées, et tout le gros des révoltés se trouvait précisément en perspective de ma division. Le commandant m'assigna immédia-

tement une autre position, et m'ordonna de m'y porter de suite. Il ne s'agissait que de battre en retraite d'environ cinquante pas, et de nous remettre en bataille sur la plate-forme même.

J'accourus promptement à mon poste : les hussards, fatigués et ébranlés dans leur courage, se battaient mal et s'effrayaient de la supériorité de l'ennemi. Je fis cesser le feu, et j'ordonnai à la division le temps du *demi-tour à droite*. A ce mouvement, qui s'exécuta dans la confusion, une nuée d'insurgés, poussant des hourvaris épouvantables, s'élança hors du bois. Aussitôt je traverse les rangs, et, sans considérer si quelques-uns des hussards me suivaient ou non, je me précipitai en désespéré au-devant du groupe de brigands, en faisant feu d'un mousqueton dont je m'étais armé, ainsi que de mes deux pistolets que j'avais à ma ceinture; et tenant mon sabre par la dragonne, j'allais me confondre dans leur foule pour y donner la mort à tous ceux que je pourrais atteindre. Une douzaine des plus braves me secondaient avec la même fureur : cette masse s'arrêta, et disparut dans le bois avec plus de précipitation encore qu'elle ne s'était montrée. Parvenus ainsi, comme des chèvres, sans savoir comment, et par une espèce de miracle, dans cette forte position des insurgés, j'en parcourus,

à la tête de mon faible détachement, tous les environs, et quand cette partie du morne fut totalement dégagée, je retournai sur la plate-forme y joindre notre major, que j'y trouvai seul avec l'officier anglais et un des siens, auprès des travailleurs et des blessés, et abandonné de tout le reste de la troupe. Le silence qui succéda à cette catastrophe, et nos voix qui faisaient préjuger que nous étions encore maîtres du poste, rallièrent les fuyards : nous reprîmes nos places dans de meilleures positions, et nous attendîmes des ordres pour opérer notre retraite, ou des renforts pour nous soutenir jusqu'à ce que les canons fussent tous déterrés et encloués.

Il était onze heures, aucun ordre ne nous parvenait, ni aucun renfort ne paraissait. La répartition des cartouches était faite; l'ennemi ne tarda pas à nous assaillir de nouveau, et toujours en nombre supérieur.

Le major, qui avait vu les bons résultats d'un premier assaut, ordonna à l'officier qu'il avait auprès de lui en sous-ordre, d'exécuter avec sa compagnie la même manœuvre. Cet officier, qui en était à son premier essai dans les armes (1),

---

(1) Mr. *Bonnet*, le plus jeune de tous les officiers. Il

passant auprès de moi, m'engagea à le suivre. Au premier pas que je fis en avant avec lui, un *hurry* général se fit entendre de tous nos hussards : ceux qui étaient commandés pour l'assaut, comme ceux qui ne l'étaient pas, s'élancèrent sur les insurgés, la bayonnette en avant. La position que ces derniers occupaient fut escaladée en un clin-d'œil, et le major resta une seconde fois seul auprès des travailleurs, mais dans la contemplation de voir ses hussards animés du plus héroïque enthousiasme.

Devenus maîtres encore une fois de la position qui nous était si funeste, je pris la résolution, et je déterminai à mon tour l'officier avec qui je me trouvais dans ce morne, à ne pas désemparer de la place, jusqu'à ce que l'opération de l'enclouement des canons fût consommée, ou qu'un ordre du général nous autorisât à faire retraite. A cet effet, je renvoyai la moitié des hussards auprès du major, et me plaçant dans une ambuscade avec les plus braves que j'avais retenus auprès de moi, nous mîmes tous un genou en terre dans un sentier incliné et couvert de halliers, qui présentait une ligne oblique à la chaîne du morne, qui nous

---

y avait très-peu de temps qu'un de ses oncles, capitaine au régiment, l'avait placé auprès de lui.

dominait. Dans cet état, nous attendîmes avec nos armes apprêtées et dans la position fixe de faire feu au premier signe que je ferais des yeux, quand nos ennemis se présenteraient de nouveau.

Mes conjectures ne tardèrent pas à se réaliser: Une première colonne d'insurgés s'étant réunie sur la chaîne du morne supérieur à celui que nous occupions, et auquel notre sentier allait aboutir en serpentant, descendit dans la plus grande confiance, pour recommencer ses agressions. Quand la tête de cette colonne fut au dernier coude du sentier et à portée du pistolet de poche, mon coup de mousqueton ajusté à la tête du chef des révoltés, fit partir tous ceux de l'ambuscade; nous culbutâmes entièrement cette première file. Nous rechargions au même instant nos armes, pour empêcher l'approche de ceux qui les suivaient; mais le feu qui partit des rampes supérieures atteignit un hussard anglais placé à ma droite : celui-ci en tombant sans mouvement sur son camarade, le fit culbuter sur celui qui le suivait immédiatement, et ainsi de suite, au point que toute l'ambuscade fut déconcertée par la mort de ce hussard anglais. En même temps les hurlemens des insurgés, qui étaient encore plus effrayans au milieu des bois, le bruit étourdissant de leurs sifflets et de leurs lambis, frappèrent tel-

lement d'une terreur panique nos plus braves hussards, qu'ils cherchèrent tous leur salut dans une fuite tumultueuse vers la plate-forme. Me trouvant alors abandonné et seul à mon tour, avec ce jeune officier, qui était resté constamment à mon côté, nous traînâmes le mort un peu plus bas, afin de n'être pas exposés aux balles de nos troupes, qui répondaient au feu des insurgés par-dessus nos têtes. Le bon ordre et la vigueur du feu de nos hussards, nous fit aisément distinguer qu'il leur était arrivé du renfort : nous nous glissâmes insensiblement jusqu'à pouvoir reconnaître une grande quantité d'habits rouges ; c'était une superbe compagnie de grenadiers anglais, qui avaient été détachés du fort Bisoton.

Ces protecteurs nous arrivèrent on ne peut plus à propos. Il était midi ; nous étions excédés de fatigue et de besoin. Nos hussards n'avaient plus de cartouches ; il nous était impossible de soutenir davantage, tant la stupeur et l'effroi étaient à leur comble (1) ; une déroute complète

(1) Plusieurs des hussards nègres et mulâtres libres, blessés à ne pouvoir plus marcher, me priaient à mains jointes de leur ôter la vie d'un coup de pistolet, dans la crainte où ils étaient d'être abandonnés à la merci des brigands.

nous attendait, et les supplices les plus cruels étaient le partage de ceux qui seraient tombés entre les mains des révoltés ; car on ne faisait de prisonniers ni d'une part ni de l'autre ; tout ce qui ne périssait pas sur le champ de bataille était martyrisé, si du moins c'étaient des Français, nègres ou mulâtres libres, quoiqu'ils défendissent leurs foyers : quelquefois les insurgés ménageaient les Anglais. Le commandant des grenadiers et notre major convinrent ensemble d'abandonner le travail qui restait à faire pour finir d'enclouer toutes les pièces, et de manœuvrer de manière à pouvoir opérer notre retraite dans un bon ordre. En conséquence, ces troupes fraîches escaladèrent à leur tour la position que les ennemis avaient regagnée, et revinrent immédiatement sur la plate-forme, où nous fîmes toutes les dispositions pour emporter nos blessés et le seul hussard qui fut tué dans l'ambuscade.

Nous fûmes assez heureux d'opérer notre retraite sans éprouver aucune perte, grâce à la valeur des grenadiers anglais, qui faisaient l'avant et l'arrière-garde, et qui refoulèrent à diverses reprises les insurgés qui nous précédaient ou qui nous suivaient dans les bois. Ceux-ci, quoique vaincus, mais maîtres du champ de bataille, étaient encore fiers de leur victoire. Ils se montrèrent alors à

découvert sur les parapets de leur plate-forme, et nous insultaient de loin par les plus horribles imprécations, faute de n'avoir pu nous atteindre. Quelques coups de canons et plusieurs bombes du fort Bisoton les chassèrent aussitôt dans leurs retraites. Arrivés à ce poste inexpugnable des Anglais, les officiers de la garnison s'empressèrent de nous y faire rafraîchir. J'avais cela de remarquable, que ma figure était pourpre et presque noire, tant j'étais encore animé et barbouillé de poudre! A cette première halte, les acclamations réitérées de tous nos hussards firent connaître, que c'était à moi seul à qui toute la gloire de l'affaire était due. Au moment de nous embarquer dans leurs bateaux, et pendant tout le trajet par mer, jusqu'au Port-au-Prince, les mêmes acclamations se répétaient; les hussards faisaient voler leurs casques en l'air, tant ils goûtaient le contentement d'avoir ainsi échappé, comme par miracle, au danger le plus imminent d'être massacrés par les insurgés. Dans la barque où je me trouvais avec le major, j'arrêtai bien cet enthousiasme importun; mais dans les autres, qui étaient ou en avant, ou en arrière, les hussards ne cessaient de faire entendre leurs cris de joie et de répéter mon nom avec enthousiasme.

Ce combat, qui dura depuis le point du jour

jusqu'à midi, presque sans interruption, avait fixé l'attention de tous les oisifs de la ville, qui, nous voyant enfin arriver vers deux heures, se portèrent en foule sur le port, pour contempler les lauriers que nous venions de cueillir. Chacun de nous les portait d'une manière plus ou moins apparente. Les blessés furent mis sur des lits de sangles et emportés à l'hôpital : on transporta le mort au cimetière, où on lui rendit les honneurs de la sépulture, et on nous forma en bataille pour nous faire marcher en ordre vers les casernes.

La division, rangée sur deux lignes de front, attendait le mouvement du départ : de nouvelles acclamations, trois fois répétées avec emphase par tous nos hussards, annoncèrent aux spectateurs que j'étais celui de tous qui avait contribué le plus à la victoire. Rendus aux casernes, et avant de rompre les rangs, il fallait bien aussi que tous les hussards qui n'avaient pas fait la veille une entrée aussi triomphante, sussent à qui une aussi grande gloire était due ; ils me proclamèrent encore une fois le plus brave et le plus intrépide de tous les officiers. Il était temps enfin que ces honneurs cessassent ; car ils m'étaient plus à charge que flatteurs dans ce moment, où ils m'étaient décernés en présence d'un si grand nombre de

spectateurs (1). Encore un petit mot sur ce qui me concerne, et je reprendrai le fil de ma narration qui offre un intérêt général : ce sera la fin des opérations de l'armée anglaise, avant qu'elle ne renonçât à la conquête de Saint-Domingue.

Si, dans cette circonstance, j'eusse réuni à l'honneur de m'être distingué, l'avantage d'être né anglais, j'aurais pu facilement faire connaître

(1) Parmi ceux des officiers de ce corps colonial qui existent encore, et qui doivent être en France, il n'en est aucun que je ne puisse appeler en témoignage de tous ces faits, et principalement M. *Bonnet*, que j'ai cru à cet effet devoir désigner, ainsi que M. le major de ce régiment lui-même, que l'on m'a assuré avoir vu à Paris dans ces derniers temps.

Au reste, si on pense que, figurant aussi honorablement dans tous les détails de cette expédition militaire, j'aurais dû, malgré les puissantes raisons que j'ai alléguées, m'abstenir d'en parler, pour ne pas blesser un des principes de bienséance consacré dans la société, je crois que je dois être excusé en faveur des conjectures que le Gouvernement peut en tirer, et qui font voir jusqu'où était portée l'opiniâtreté de cette guerre soutenue contre les insurgés. Ce dernier motif forme, comme je l'ai fait entendre, la base du plan que je me suis proposé de tracer en publiant cet ouvrage.

du général Boyer toutes les particularités de ma conduite, et immanquablement il m'aurait donné de l'avancement, soit dans le régiment, soit dans l'armée. Mais pourquoi regretterais-je tant de faveurs, puisque j'ai eu le bonheur d'être utile, et que j'ai pu acquérir dans le poste que j'occupais, et dans cette action, l'estime de mes chefs et la considération des braves créoles dont notre corps était composé?

La ville du Port-au-Prince se trouvant dans peu de temps dégagée, les Anglais pensèrent à s'emparer de Léogane (1). Grand nombre de bâtimens de transport, plusieurs vaisseaux et frégates furent réunis dans le port pour cette expédition. L'armée ne pouvant opérer sa marche par terre, fut toute embarquée sur ces bâtimens.

Le sort, ou les arrangemens que l'on prit, fit trouver l'état-major du régiment à bord du capitaine *Perkins*. Ce fameux marin des Antilles montait, comme pilote de l'escadre, un bâtiment léger, bien armé, et le meilleur voilier connu.

---

(1) C'est sur la conquête de cette ville qu'ils fondaient l'espoir de se rendre maîtres de toute la partie du sud de l'île; mais la réussite de cette entreprise était incertaine, puisque les négociations avec les insurgés avaient échoué.

Dix-huit heures de navigation nous mirent en présence de la rade de Léogane, où plusieurs Américains étaient réunis. Cinq vaisseaux ou frégates s'embossèrent dans le mouillage indiqué par leur pilote, et ils commencèrent immédiatement un feu roulant et continuel de toutes leurs batteries, sur le fort que les mulâtres de la ville défendaient. Une demi-heure de combat fit taire le feu des ennemis : tous les ouvrages intérieurs qui s'élevaient au-dessus du parapet furent rasés : les magasins du bord de la mer étaient criblés de boulets : la poudrière du fort avait sauté ; mais le pavillon tricolore s'apercevait toujours au bout d'une perche. Après une pause, la canonnade des vaisseaux recommença de nouveau ; tout dans le fort et aux environs était pulvérisé, hormis les mulâtres, qui se tenaient cachés derrière leurs remparts de terre. Quelques pièces de canon paraissaient aussi tenir encore sur leurs afûts. Alors cette attaque devenant infructueuse, le commodore fit le signal aux autres vaisseaux de lever leurs ancres et de gagner le large, ce qui fut une opération assez longue, vu le calme plat qu'occasionnait l'immensité des coups de canons qui avaient été tirés par l'escadre. Les vaisseaux furent obligés de se faire touer au large à force d'embarcations : ils reçurent plusieurs boulets par

les saborts, qui les endommagèrent et qui leur tuèrent du monde.

Cependant, cent cinquante bâtimens de transport chargés de troupes attendaient sous voiles à une petite distance, des signaux pour opérer le débarquement de l'armée. La résistance opiniâtre qu'on avait éprouvée dans cette première attaque, déconcerta totalement les assiégeans dans leur plan de conquête : néanmoins on débarqua les troupes à une portée à ne pas craindre aucune opposition.

Le fort fut négligé : on marcha vers la ville, qui se trouve distante de la mer d'environ une demi-lieue. Les pièces de siége furent placées le soir même ; et pendant la nuit on construisit une redoute en terre le plus près possible des fortifications ennemies. La cavalerie et tous les corps coloniaux affranchis tournèrent la ville, et on attendit le jour dans cette position.

L'amiral avait voulu intimider la garnison du fort, sans trop examiner les effets que devaient produire ses canons sur des ouvrages en terre ; le général fit de son côté une autre faute, en construisant, sans prendre aucune connaissance de la place, une redoute à cent pas de celle de la ville. Il la fit garnir de plusieurs pièces de canon et de quelques compagnies d'infanterie de ligne.

Les assiégés n'inquiétèrent point pendant la nuit les assiégeans dans la construction de leur redoute ; mais le jour vint leur faire remarquer qu'elle était précisément située sous le feu de deux batteries triangulaires de la ville, qui devait empêcher les troupes anglaises de recevoir aucun renfort, ni de sortir de leurs retranchemens sans s'exposer à une grêle de mitraille. Dans cet état fâcheux pour nous, et pendant que les canons de la ville croisaient leur feu en arrière des assiégeans, les ennemis baissèrent un pont-levis et marchèrent au pas de charge vers la redoute. Cette manœuvre hardie et imprévue jeta l'épouvante parmi les Anglais : la déroute s'en mêla ; ils préférèrent courir les chances de la mitraille, plutôt que d'attendre de pied ferme les mulâtres ; aussi furent-ils maltraités autant que des fuyards peuvent l'être. Une grande partie d'entr'eux restèrent morts ou blessés sur le chemin, et leurs canons tombèrent entre les mains des vainqueurs.

Sur les derrières de la ville, trois mille hommes de cavalerie parcouraient en même temps cette belle plaine, riche en sucrerie ; quelques vieux nègres, gardiens de barrières, furent trouvés dans leurs ajoupas ; tous les ateliers avaient pris la fuite. Des pièces de gros calibre furent mises en

batterie sur plusieurs points, et on se disposa à jeter des bombes et des obus dans la place.

Cette tentative ne fut pas plus heureuse que la précédente. Les assiégés avaient été encouragés par des succès trop marquans, pour se rendre au simulacre d'un siége en règle. On les vit décidés à persister dans leur défense jusqu'à la dernière extrémité. Rigaud était alors aux Cayes, et pouvait dans huit jours réunir à son armée tous les révoltés de la dépendance, et se porter au secours de Léogane. Il y avait des dangers évidens à prolonger l'attaque : l'ordre de se rembarquer fut donné le troisième jour.

La débandade des troupes de ligne renfermées dans leur redoute, avait préparé un pareil tableau pour le moment du rembarquement. On commença d'abord par jeter dans de grands bateaux plats toute l'artillerie et les bagages ; puis les chevaux, et ensuite la troupe, cavalerie et infanterie de ligne, eut son tour : les corps coloniaux furent les derniers, puisqu'ils avaient la connaissance du pays, et qu'ils étaient expérimentés dans ce genre de guerre.

La plage où s'opérait le rembarquement du plus gros de l'armée, était hors de portée du canon du fort des ennemis ; on voyait les ricochets des boulets qui venaient s'enfouir dans le sable à plus

de cent pas des embarcations; cependant des soldats qui, conduits prudemment, n'auraient pas hésité, dans toute autre circonstance, à s'offrir d'aller prendre ce fort d'assaut, étaient tellement frappés d'une terreur panique, qu'à chaque coup de canon des mulâtres, la plupart se couchaient à plat ventre sur le sable, et ne se relevaient que pour se précipiter confusément pêle mêle dans les bateaux, parmi les chevaux, les canons, les afûts et les équipages. Quelques coups de fusils tirés par espiéglerie et le feu que nos troupes franches mirent à une pièce de cannes du bord de la mer, finirent de completter la déroute : les chaloupes et les canots qui se trouvaient un peu au large furent obligés d'aborder la côte (quoique chargés), pour sauver tous ceux qui tombaient à la mer ou qui se noyaient pour aller les rejoindre. Cependant les assiégés n'avaient pas bronché ni de leur fort ni de leur ville : ils s'étaient seulement défendus; ils ne voulurent pas que le pavillon français fût déshonoré entre leurs mains, ni tomber eux-mêmes, quoique bien malheureux sous le régime de Rigaud, sous la domination anglaise.

J'ai eu beaucoup d'occasions de parler des mulâtres et des nègres libres en général, puisque ce sont eux qui, sous le frivole prétexte du refus qui leur avait été fait de porter une cocarde, furent

les premiers provocateurs de la guerre civile ; mais j'ai eu aussi l'attention de rendre toute la justice qui est due aux gens de couleur de Léogane, en les distinguant de ceux qui composaient l'armée de Rigaud, à l'époque où ce chef bloqua pour la première fois la ville du Port-au-Prince, de concert avec Beauvais. Le rembarquement de l'armée s'opéra enfin malgré cette confusion, et rentra le même jour dans le port de cette dernière ville.

L'opération que les Anglais tentèrent infructueusement sur Léogane, fut la seconde où ils virent l'entière possession de Saint-Domingue s'échapper de leurs mains. Cette expédition, déjà méditée depuis le temps où l'accord fut fait avec les insurgés, était la conséquence d'un plan le mieux concerté : ces auxiliaires, confondus dans les rangs des troupes franches du pays, se seraient portés sur Léogane par terre, pendant que l'armée régulière aurait soutenu leur marche par mer ; alors Rigaud et toute la partie des Cayes jusqu'à Jacquemel tombait au pouvoir de la puissance anglaise, sans coup férir. Néanmoins, quoiqu'on eût échoué dans les négociations avec les insurgés, si l'armée, au lieu d'avoir été forcée à une retraite honteuse dans cette dernière entreprise, avait été encouragée par un heureux succès, elle aurait pu

continuer sa marche triomphante sur les Cayes ; le chef, qui y commandait en despote, et qui se montrait aussi ennemi des Français que des Anglais, pressé sur son flanc par les forces de Jérémie, et attaqué vivement de front, ne pouvait trouver de salut que dans la bravoure de ses défenseurs ; et, certes, il n'avait pas dans toute sa domination un noyau de guerriers de la trempe ni du mérite de ceux de Léogane. Ceux-ci n'étaient point des pillards ni des assassins, comme ceux que l'on voyait dans ses camps ; mais bien de braves gens amis du bon ordre et de la paix, et attachés à leur patrie. Mais le sort voulut que les Anglais fussent dans cette guerre les maltraitans, en même temps qu'ils s'en voyaient les plus maltraités. Ils échouèrent dans leurs négociations avec les révoltés, par la grande lenteur qu'ils y apportèrent ; et ils manquèrent la conquête de Léogane, par la précipitation avec laquelle ils en entreprirent le siège.

La contenance de l'armée ne donna néanmoins aucun soupçon relativement à l'abandon de l'île. On campa dans la plaine du Cul-de-Sac, et on garda quelque tems tous les postes qui avaient été conquis. Cependant les renforts annoncés d'Europe n'arrivaient plus : au contraire tous les vaisseaux stationnaires ou en croisière dans les

mers d'Amérique devaient se tenir prêts à faire voile pour la Grande-Bretagne. La conquête de St.-Domingue devait être abandonnée; les forces militaires, dans toutes les îles anglaises aux Indes occidentales, devaient bientôt se diriger sur leur métropole, dans ce tems d'alarme; car alors la France se trouvait avoir fait un grand pas hors du profond abîme, dans lequel elle s'était plongée. Au souvenir que des milliers d'enfans égarés lui demandaient un asile, notre patrie pensa à mettre fin à une guerre qui déchirait ses propres entrailles et qui la dévorait elle même. Mais telle est la destinée des États comme des générations, des familles et des individus même; si la paix se présente pour se fixer dans leur sein, la discorde aussitôt se hâte de l'y suivre, pour s'y asseoir à sa place. La France se vit presque au même instant accablée de guerres civiles (1), et plus menacée que jamais d'une invasion par toutes les puissances étrangères qui l'environnent. Le colosse de Toulon, qui devait accabler de son poids seul le plus redoutable ennemi qui lui résistait, ne devint plus qu'un fantôme que les souffles brûlans des vents d'Egypte devaient évaporer (2). Qui sait, toute-

(1) Guerre de la Vendée.

(2) Immédiatement après la ratification du traité de

fois, si ce n'est pas à cette menace politique, quoique gigantesque, que la France doit aujourd'hui l'espérance de recouvrer Saint-Domingue? Vraisemblablement cette colonie (susceptible d'être la plus florissante de toutes) n'aurait pas manqué de subir le sort de l'Isle-de-France, et d'être préférée par les conquérans à Sainte-Lucie et à Tabago, qu'ils se sont réservés dans ces parages par le dernier traité de paix.

L'année 1798 commençait à s'écouler rapidement, lorsqu'un nouveau général anglais vint remplacer celui de cette même nation qui commandait à Saint-Domingue. Ce général avait des instructions de son gouvernement, en conséquence de la situation où se trouvait alors la Grande-Bretagne. Il fit le simulacre de vouloir au moins conserver les positions dans lesquelles il trouva l'armée; mais à travers tous ses stratagêmes, les

---

Campo-Formio, le Directoire, par son arrêté du 19 frimaire an 6, ordonna la réunion d'une nombreuse armée et l'armement d'une forte escadre dans le port de Toulon, sous le nom d'*Armée d'Angleterre*. La destination de cette armée fut changée presque aussitôt par le Directoire lui-même; et au lieu d'avoir été dirigée contre l'Angleterre, elle l'a été contre la puissance ottomane en Egypte, sous le nom d'*Armée d'Orient*.

colons s'aperçurent que le dénouement de l'action ne devait pas être très-éloigné. L'armée commença d'abord par évacuer tous les postes les plus éloignés du Port-au-Prince ; on fit sauter toutes les redoutes des camps, et les forces se concentrèrent autour de la ville, pendant que de nombreux bâtimens arrivaient de la Jamaïque et se réunissaient dans la rade. Cette manœuvre dut nécessairement donner beau jeu à Toussaint Louverture dans la partie du nord, ainsi qu'à Rigaud dans celle du sud. Aussi ces deux chefs de parti, quoiqu'ennemis l'un de l'autre, voyant une belle proie qui allait être abandonnée, se hâtèrent-ils de se présenter pour tâcher de se l'approprier, ou du moins de se la partager.

La politique de nos protecteurs ne trouva pas sans doute, dans ses convenances, de laisser la capitale de l'île ainsi livrée à elle-même, et exposée à devenir la conquête du premier venu de ces deux antagonistes, vû que l'un s'était déjà prononcé avec un caractère altier et arrogant contre le gouvernement anglais, aussi bien que contre le sien propre : au lieu que l'autre n'avait pas développé encore, ni la même ambition, ni la même obstination dans ses principes. Le général *Maitland* capitula donc de préférence avec Toussaint Louverture qu'avec Rigaud.

Deux jours avant l'embarquement de l'armée, le général fit proclamer dans toutes les rues du Port-au-Prince, l'évacuation de toutes les troupes à la solde du gouvernement anglais. Il annonça, en même temps, que tous les français qui voudraient quitter la colonie, auraient la facilité d'aller dans telle partie de l'Amérique qu'ils désireraient : et qu'à l'égard de ceux qui se détermineraient à rester dans le pays, il avait pris des arrangemens pour qu'ils fussent respectés dans leurs personnes, comme dans leurs propriétés. Des peines rigoureuses étaient infligées à quiconque détournerait un soldat de la destination qu'il avait reçue ; enfin le crime d'embauchage était puni de mort à la bouche d'un canon. Il faut à cette occasion, que je raconte une anecdote qui prouve jusqu'à quel point l'innocence peut triompher de l'injustice.

Malgré cette menace terrible de mort violente, je ne sais par quelle fatale inspiration, un bourgeois français de la ville, nommé *Lapara*, marchand de liqueurs, s'oublia assez pour engager, par des paroles insinuantes, quelques militaires à quitter leurs drapeaux pour rester au Port-au-Prince. Il eut le malheur de trouver plus de vertu qu'il n'en supposait dans les soldats qu'il voulait corrompre, il fut condamné sur-le-champ à su-

-bir la peine qu'il avait encourue. Pendant deux jours que durèrent les dispositions qui avaient été prises pour l'embarquement de l'armée, les magasins de commestibles étaient ouverts aux indigens; toutes les armes portatives entreposées dans les arsenaux furent jetées dans la rade, et les effets d'habillement, de harnachement et de campement se brûlaient sur les places publiques(1). La cavalerie était toujours en activité dans la ville, pour dissiper les attroupemens et pour maintenir le bon ordre. Au moment de l'exécution de cet embaucheur, quelques piquets de cavalerie furent détachés de leur service, pour escorter le coupable sur la partie de la ville la plus élevée où le canon l'attendait. Il marchait entre deux rangs serrés de dragons anglais. Arrivé dans une rue près de la place, et vis-à-vis d'une maison où il y avait un billard et beaucoup de joueurs qui y faisaient une partie, il s'élance par-dessous le ventre d'un cheval dans la porte; un dragon le poursuit et lui lâche un coup de pistolet sur un escalier qui conduisait au grenier; l'instant d'après, on les

(1) Des habitans étonnés de tant de destruction, sans nécessité, demandèrent à des agens anglais quel était le motif de cette étrange mesure. *C'est pour faire valoir nos manufactures*, répondirent-ils.

vit tomber tous deux par une croisée dans la rue. La colonne de cavalerie s'était arrêtée. Tous les anglais crurent fermement que c'était le maître du billard qui avait tiré le coup de pistolet sur le dragon étourdi de sa chute; celui-ci fut transporté de suite aux casernes; on s'empara aussitôt de l'accusé, et on le conduisit avec le coupable, au supplice qui leur était préparé.

L'innocent ne cessait pendant tout le chemin de protester contre le crime qu'on lui imputait, mais c'était en vain; les oreilles du général étaient fermées à toutes les raisons qu'il alléguait. Le danger de voir son armée compromise lui paraissait trop évident pour modifier la loi qu'il avait faite. Celui qui élevait tant la voix pour se justifier, fut le premier attaché sur le canon, le ventre appliqué à la bouche d'une pièce de six; ses deux bras tendus et les mains fixées par des liens aux deux tourrillons. Dans cette position, ce malheureux devait recevoir l'explosion du coup dans sa poitrine, et son corps devait se partager en mille parties. Au commandement que le canonnier entend de son chef, il met le feu à la pièce; mais un miracle fit qu'au mouvement du bras du canonnier, l'accusé, par un effort surnaturel, sortit de sa position et se mit de côté; le coup partit, et il se trouva intact. Cette

espèce de prodige parut une déclaration du ciel en faveur de l'innocence. Ses représentations furent alors écoutées avec tout le sang-froid et l'impartialité de la justice; ce bourgeois fut rendu à sa famille, à ses amis et à la société. Le vrai coupable qui se trouvait délaissé par la providence, n'en reçut aucun secours; son corps pulvérisé lava la tache dont il s'était souillé.

Après cette sévère exécution, l'armée n'éprouva aucun obstacle dans son embarquement. Comme bourgeois et colon, j'aurais quitté Saint-Domingue, puisque les Anglais m'en donnaient tous les moyens; comme payeur d'un régiment, je suivis la destination de l'armée par devoir et par obligation. La flotte fut dirigée sur le môle Saint-Nicolas et sur Jérémie, où tous les corps coloniaux furent licenciés. Je rentrai dès-lors dans l'état civil de la société, et, suivi de deux nègres libres qui se dévouèrent affectueusement à mon service, je partis de Jérémie avant les dernières troupes anglaises, et je débarquai à la Jamaïque, le 3 septembre 1798.

Il y avait huit ans que les cinq sixièmes des individus français à Saint-Domingue, ne recevaient plus de nouvelles directes de leurs parens, puisque la révolution avait interrompu toutes relations commerciales avec les colonies. Dans les

temps du règne de Polverel et de Santhonax, il était encore moins facile de correspondre avec la France, d'autant que les communications n'étaient pas libres, ou si quelquefois on en avait la faculté par la voie des Américains, aucun sentiment n'en inspirait ni le desir, ni le goût. La France elle-même était en deuil. Le bannissement, la réclusion, l'échafaud, les massacres, étaient le partage des Français, n'importe dans quelle contrée que ce cruel fléau de la révolution les atteignît. L'apparition fortuite des Anglais à Saint-Domingue, avait seulement dissipé les nuages épais qui voilaient aux yeux des colons la perspective de leur patrie, mais sans les en rapprocher. Cette nation nous offusquait de ses triomphes, et ne nous considérait d'abord que comme des proscrits. Au milieu de tant de calamités, il n'eût manqué à nos malheurs que son mépris : mais loin de là, dans toute sa fierté, l'Anglais s'énorgueillit de trouver un rival digne de lui dans un Français. Par-tout où il en rencontre, il se rappelle la place qu'il mérite d'occuper dans son estime. En un mot, les Français à Saint-Domingue y étaient traités avec beaucoup d'égards et de ménagemens de la part du gouvernement anglais. On peut même ajouter, qu'ils l'ont été infiniment au-dessus de ce qu'ils pou-

vaient attendre d'une nation ennemie. Le simple particulier, comme l'homme public ; l'autorité civile comme le ponvoir militaire, tout dans les Anglais fut grand, généreux et loyal. Ce sont ces belles qualités qui décidèrent grand nombre de colons français à aller attendre parmi eux à la Jamaïque, le moment qui verrait enfin cesser l'anarchie en France, et présenter à tous les expatriés la perspective de pouvoir rentrer au sein de leur famille et dans leurs foyers, sous la protection de lois assez modérées pour être supportables.

Le grand nombre d'émigrés de Saint-Domingue qui suivirent l'armée anglaise à la Jamaïque, ainsi que ceux qui y affluèrent par la suite, ont tous été les bien-venus du gouvernement de cette île, comme les bien-reçus des habitans ainsi que du commerce. Pas un français n'y a apporté de forts capitaux pour ajouter à la splendeur de la puissance anglaise ; mais tous s'y sont trouvés avec quelque chose de plus précieux pour le pays, c'était leurs talens, leur état ou leur industrie. Un habitant français, ruiné et sans nulle ressource, entouré d'une nombreuse famille, n'était pas un être à charge à personne, pas plus que ceux qui lui appartenaient. Il suffisait qu'il fût français et propriétaire de Saint-Domingue,

pour que le commerce anglais lui ouvrît ses coffres forts, et lui donnât tous les moyens de se trouver spontanément dans l'aisance et sur le chemin même d'une belle fortune. Un gérant, un économe avaient en proportion les mêmes avantages: leur sagacité, leur intelligence, leur activité étaient les excellentes qualités que les habitans planteurs de l'île leur supposaient; c'était à qui leur confierait l'administration de leurs biens, et à qui leur ferait des offres les plus engageantes. Un artiste, un entrepreneur, un ouvrier étaient encore moins dédaignés. La Jamaïque ne souffrait peut-être pas du manque de bons ouvriers en tout genres, comme en général toutes les colonies y sont exposées : mais l'abondance du bien n'étant jamais nuisible, quand on sait en faire un bon usage, les Anglais trouvèrent des avantages réels à favoriser l'infortune et à encourager l'industrie étrangère. Chaque nation a ses principes, ses goûts et ses habitudes particulières; quoique celle-ci ne s'enthousiasme pas volontiers d'un objet d'art qui ne provient pas de ses fabriques, elle n'est pas indifférente à ceux qui sortent des ateliers français : dans tous les cas, n'est-ce pas le puissant mobile de l'intérêt qui dirige dans tous les pays la conduite des hommes? il n'y aurait rien d'étonnant que ce même pouvoir eût subjugué

les colons de la Jamaïque ainsi que leur gouvernement, dans l'œuvre d'ailleurs méritoire de donner l'hospitalité à tant de Français fugitifs de Saint-Domingue. Quoiqu'il en soit, les propriétaires ruinés se procurèrent facilement des fonds pour établir des habitations : les gérans et économes trouvèrent de fort bonnes places, et les artistes de très-belles entreprises. Aussi la Jamaïque qui fournissait à peine du café pour la consommation des habitans de l'île, à l'époque où les Français y ont paru, est-elle aujourd'hui puissamment riche en cette denrée. La cause de ce phénomème peut être sans doute attribué à la grande activité des colons français qui s'y sont établis; mais ce qui doit aussi y avoir influé pour beaucoup, ce sont les terres vierges composées d'une matière pierreuse et argilleuse, qui les tient constamment légères, et qui se trouvaient alors toutes incultes, dans des mornes d'une pente douce, faciles à égouter sans se dégrader. L'abondance des pluies qui entretiennent des courans d'eau dans les moindres ravines, par le temps des plus grandes sécheresses ; la chaleur ardente des rayons du soleil, pendant les mois d'août et septembre, mettent cette terre humide dans un tel état de fermentation, que les arbres y sont, non-seulement étonnans en végétation,

mais encore extrêmement abondans en fruits. Les branches apparentes, comme celles qui ne s'aperçoivent pas, sont généralement remplies de gros nœuds de cerises bien nourries; les feuilles fortes, larges et longues en proportion, garantissent le fruit du choc du vent et de la pluie, tandis qu'à la faveur de leur substance moëlleuse, le soleil pénètre le café d'une douce chaleur.

Quel dommage qu'une température si favorable à la culture, qu'un sol si productif, en présentant des sources de fortune rapide, renferment en même temps des causes invisibles d'une ruine certaine. Les anciens propriétaires ainsi que les nouveaux : les colons nationaux comme les étrangers, ont beau porter des soins dans le choix de leurs nègres bossals; ils ont beau leur prodiguer de bons vêtemens et la meilleure nourriture; leur donner deux jours de repos au-lieu d'un, comme il est d'usage dans cette île, trois fléaux destructeurs doivent bientôt y miner sourdement l'existence de la plupart d'entr'eux. Le premier se manifeste par le dégoût absolu des alimens salubres, qui est sous peu de jours remplacé par un desir ardent de manger de la terre, de la cendre ou du tuf. Leurs maîtres, leurs gérans, leurs économes ou leurs camarades, les surveilleront,

les gêneront, leur infligeront quelquefois des châtimens, rien ne les empêche de satisfaire ce besoin surnaturel. Si on les renferme dans des chambres boisées, ils préféreront la poussière du plancher, aux bananes et aux patates; si on les confie exclusivement à un surveillant fidèle pendant les heures du travail, ils tromperont adroitement sa vigilance, sous prétexte de quelque besoin de la nature; s'ils sont gênés des mains, au point de ne pouvoir les porter à la bouche, ils s'étendront par terre dans un lieu écarté, et de leur langue ils lécheront le sol succulent sur lequel ils se trouvent. Si on leur applique pour plus de sûreté entre les repas, un masque sur la figure, et qu'on ne les en débarrasse qu'au moment où, appelés à la grande case, le maître lui-même doit partager son dîner avec eux, il est bien sûr qu'ils le tromperont encore, s'il n'a pas soin de visiter leurs poches ou leurs mains, dans lesquelles ils cachent leur mets friand, pour le mêler avec ceux qui n'ont aucun suc pour leur estomac. La tension et l'inflammation du ventre, la couleur étrange de la langue, la lividité des traits et des yeux ne tardent pas à décéler l'état de dissolution irrémédiable dans lequel ils tombent. La bouffissure de toutes les parties du corps gagne le visage, et la mort en est la suite. J'avais vu

dans certaines habitations des mornes à Saint-Domingue, quelques nègres attaqués de cette affreuse maladie; mais il s'en faut de beaucoup que ce fût en aussi grande quantité qu'à la Jamaïque. Par-tout les habitans y attribuent l'état de cette étrange dépravation, à toute autre cause qu'à celle de la température sous laquelle ils habitent. Les blancs, il est vrai, ainsi que les anciens nègres et tous les créoles se garantissent de ce terrible fléau; mais le soin qu'ils prennent de leur personne, l'attention qu'ils ont de boiser leur chambre à coucher, et d'écarter au loin du bâtiment qu'ils habitent, les eaux pluviales, par des fossés et des saignées, les mettent à l'abri de l'humidité du sol, tandis que le nègre nouvellement arrivé d'Afrique, se trouvant la plupart du temps chargé lui-même de sa propre conservation, dans un état qu'il ne supporte que forcément, laisse à la seule nature le soin de son individu. Il prend avec reconnaissance ce que son maître lui donne : il se passe sans peine de ce qui lui serait nécessaire; il se fixe là où on lui assigne sa place; nulle ambition ne le tourmente tant que son sort ne lui parait pas insupportable. Il couchera sur sa natte s'il l'a trouve dans une cabane; si elle est par terre et dans la boue, il y dormira tout aussi bien; ses actions en un mot, étant toutes

dans l'intérêt de son maître, c'est à lui à les diriger de manière à ce qu'elles lui soient avantageuses.

Le second fléau qui après celui-ci fait le plus de ravages sur la caste Africaine dans les colonies, et principalement à la Jamaïque, où il paralyse tous les efforts des colons dans la carrière de leur fortune, est le scorbut; cette maladie est endémique dans tous les lieux bas, peu aérés, et dont le sol est spongieux et gras. Ses atteintes ne sont pas mortelles; mais la médecine a signalé ses ravages sur les tempéramens les mieux constitués. Ni les blancs, ni les créoles, ni les africains n'en sont exempts; le scorbut, enfin, ne ménage que les individus qui lui opposent des moyens prophylactiques, faute de ceux curatifs qui ne sont connus encore de personne.

Quelques autres maladies particulières aux nègres, et qui sont originaires de leur pays natal, telles que le *Ver de Guinée*, et les *Pians*, sont également alarmantes. Cette dernière, la plus tenace et la plus dégoûtante de toutes est très-commune encore à la Jamaïque; elle est de plus contagieuse. Ceux qui en sont affectés, ont jusque dans les parties du corps qui ne se voilent jamais, des ulcères vifs et toujours saignans qui résistent à tous les onguens suppuratifs et dessicatifs. Les

racines de cette affreuse maladie sont toutes dans la masse du sang qui en est infecté, même avant qu'elle ne se manifeste au-dehors. C'est pourquoi elle se propage, malgré tous les moyens préservatifs que l'on peut mettre en usage. Un principe d'humanité commande alors de grands sacrifices de la part d'un maître; mais si ces sacrifices surpassent ses facultés, le malade est abandonné à lui-même; on l'éloigne par prudence de la partie saine de l'atelier, et dans cet état de délaissement où il ne peut vivre ni pour lui, ni pour les autres, ni mourir pour voir terminer ses souffrances, il ne peut s'empêcher de communiquer avec ses camarades et de propager la contagion, soit de jour, soit de nuit, en se rapprochant du sexe auquel la nature l'enchaîne par un penchant irrésistible.

Le ver de Guinée n'est pas non plus une maladie, à ce que je crois, mortelle. L'origine de ce mal n'est connue aux îles, que par ce qu'en disent les nègres eux-mêmes, qui seuls en certifient l'existence en Afrique. Les blancs peuvent bien les imiter dans le traitement pour en arrêter les progrès, mais ils ne sauraient en détruire les causes. Un nègre en parfaite santé, du moins en apparence, et avec les meilleures dispositions, confondu dans le rang de ceux qui travaillent à

la terre, abandonne tout-à-coup l'instrument qu'il a dans les mains, et tombe sans mouvement sur la place. Aussitôt on le transporte à l'hôpital; le chirurgien, s'il s'y trouve, ou la négresse infirmière peu étonnés de son état, le dépouillent de tous ses vêtemens, et sur le champ on aperçoit les causes de sa maladie au dehors. Toutes les parties de son corps sont remplies de pustules saillantes, comme des boutons de petite vérole, dans lesquelles on remarque entre cuir et chair, une espèce de ver de la grosseur d'un gros fil, qui doit avoir, à ce que disent les nègres, plusieurs aunes de long. En effet, on se met aussitôt en devoir de lier avec de la soie l'extrémité apparente d'un de ces vers, et de le tirer doucement en dehors, en le roulant autour d'un petit morceau de bois, jusqu'à ce que la résistance qu'on sent, fasse juger convenable de s'arrêter. L'hospitalière se fait alors aider par d'autres négresses, dans cette opération délicate, qu'on répète plusieurs fois et pendant plusieurs jours de suite; le malade se sent bientôt soulagé; mais il est longtemps hors d'état de reprendre le travail, tant à cause de sa faiblesse que par le défaut d'embonpoint.

Voilà l'analyse des fléaux ruineux pour tous les propriétaires, qui ont leurs habitations situées

dans des mornes humides, soit à Saint-Domingue, soit à la Jamaïque : mais, comme je l'ai déjà dit, la grande quantité de pluies qui tombe dans les montagnes de cette dernière île, où elles se trouvent très-rapprochées les unes des autres, en rendent le séjour on ne peut plus pernicieux à l'espèce humaine. J'y ai connu des habitans français, qui, jouissant d'une confiance et d'un crédit illimités, se sont trouvés enchaînés dans cette île, où ils seront immanquablement tributaires du commerce pendant longues années. En 1805, sept ans après l'établissement des Français à la Jamaïque, où la plupart auraient dû se trouver libérés de leurs dettes, (si ces fléaux ne les avaiens atteints), une mesure de police jugée nécessaire, avait porté le gouvernement de l'île à s'assurer de tous ceux qui résidaient à Kingston. Il n'est pas douteux que les planteurs français eussent imité alors ceux de leurs compatriotes qui, libres de tous engagemens, se sont hâtés de quitter un pays, où ils ne pouvaient plus résider, sans déshonorer leur nation.

Au reste, cet acte de défiance, qui est une injure faite aux Français, n'est qu'une suite des malheurs de la guerre. Les habitans de la Jamaïque n'y ont aucune part. Il faut espérer que le sa-

crifice que nos colons ont fait dans ce pays, de leurs usages et de leurs habitudes, pour mériter l'estime et la confiance des Anglais, leur épargnera à l'avenir de semblables traitemens. Je reviens à la situation dans laquelle s'est trouvée la colonie de Saint-Domingue, après l'évacuation de l'armée anglaise.

Toussaint, maître du Port-au-Prince qui lui avait été abandonné dans un état de défense formidable par ses nombreuses fortifications, poussa rapidement ses conquêtes dans la partie du sud de l'île, et força Rigaud à chercher son salut dans la fuite. Ce dernier chef partit pour France, et l'autre vit ainsi toute la colonie soumise à sa domination.

Bientôt des proclamations, toutes plus rassurantes les unes que les autres, décidèrent beaucoup de Français réfugiés à la Jamaïque et à Cuba, à retourner à Saint-Domingue. Mais l'état d'avilissement et le danger où ils se trouvèrent sous le régime que ce nègre y avait établi, décida ceux qui avaient eu de justes défiances, à fixer leur séjour dans les pays où ils se trouvaient.

La paix que fit la France avec les puissances du continent, ne tarda pas à voir succéder celle avec l'Angleterre. Un aussi heureux événement amena à son tour une forte escadre et de nom-

breuses troupes françaises dans la colonie, qui était alors presque entièrement ruinée. L'embarquement de Toussaint pour France fut le préalable que le général français remplit, et un nouvel ordre de chose plus analogue aux intérêts de la métropole, ainsi qu'à ceux de la population de l'île, devait remplacer celui que l'armée y avait trouvé établi.

Mais les Français, en coupant une tête de l'hydre qu'ils avaient raison de craindre, lui en virent à l'instant pousser un grand nombre d'autres: Toussaint n'y était plus; mais Dessalines, Moïse et Christophe le remplaçaient et surpassaient encore leur patron dans leur esprit de révolte. Les nouveaux débarqués furent obligés de combattre et le climat et les insurgés; il n'en fallait pas tant pour que la majeure partie y trouvât, ainsi que son chef, une mort prématurée.

Je ne m'étendrai pas sur la conduite que le débris de notre armée a tenue à St.-Domingue, après la perte qu'elle fit du général qui la commandait; il suffira à ceux qui n'en ont aucune connaissance, de savoir que les colons sont assez malheureux de ne pouvoir dire aucun bien des chefs, qui avaient tous les pouvoirs en main pour leur en faire. La reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre a fait tomber au pouvoir

de cette dernière puissance, un reste de marine et de troupes de toutes armes, qui avaient peine à échapper à l'incendie, qu'elles allumèrent elles-mêmes à St.-Domingue, et qui finit de consumer les tristes restes de tous les désastres précédens. La journée d'une nouvelle Saint-Barthélemy, déjà tant provoquée et tant réclamée du temps de Polverel et de Santhonax, eut enfin lieu: tous les Français, hommes, femmes et enfans, furent immolés sur les places publiques des principales villes, par suite de la décision d'un conseil général composé de tous les chefs nègres et mulâtres, qui fut convoqué aux Gonaïves, immédiatement après l'évacuation de l'armée du général Leclerc.

Depuis ce temps, une guerre interminable entre tous les mulâtres de l'île, réunis à Péthion dans la partie du sud, et Dessalines en premier lieu, et aujourd'hui Christophe, chef des nègres dans la partie du nord, s'est soutenue avec opiniâtreté tant d'une part que de l'autre, et toujours avec les forces que leur présente la caste africaine, qui est la véritable machine propre à seconder les vues de ceux qui ont la puissance en main pour la faire mouvoir. La majeure partie de ces êtres pusillanimes (défaut qui paraît provenir de leur nature) étant facile à subjuguer et à intimider, elle

se jette à corps perdu partout où elle croit trouver un appui. Maintenant, il me reste à parler des nègres marrons de la Jamaïque.

L'origine de ces nègres, disent tous les habitans de l'île, remonte à l'époque d'une guerre que les Anglais ont soutenue contre les Espagnols, vers 1700. La Jamaïque, qui se trouve située au couchant et à la vue de celle de Cuba, appartenait alors au gouvernement espagnol, comme cette dernière lui appartient aujourd'hui. Une flotte anglaise se présentant devant ses ports durant le cours des hostilités, débarqua de nombreuses troupes, qui firent aussitôt des dispositions pour s'en emparer. Après que les armées régulières se furent mesurées, les Espagnols se virent hors d'état de s'opposer à l'invasion de l'ennemi. Dans cette conjoncture, les habitans se mirent sous les armes et se joignirent à leurs défenseurs; mais leur résistance se trouva encore trop faible. Alors ils n'eurent d'autre ressource, pour se soustraire à la domination du vainqueur, que celle d'armer les esclaves qui leur étaient les plus dévoués, pour les aider dans leur noble résolution.

L'armée espagnole ainsi composée de troupes régulières, de milices blanches et de couleur, et d'un corps nombreux d'esclaves, ne fut pas assez puissante encore pour résister à la valeur des assié-

geans. Le gouverneur espagnol capitula pour ce qui le concernait : les habitans sortirent de la Jamaïque et se retirèrent à Cuba, et les nègres armés se réfugièrent, avec leurs femmes et leurs enfans, dans un morne inaccessible qui porte le nom de *Montagne Bleue*, pour lutter de là contre des vainqueurs, qu'ils considérèrent dès ce moment comme leurs propres ennemis.

Les Anglais s'emparèrent néanmoins de l'île, et y établirent le siège de leur gouvernement dans la ville capitale, qui portait alors, comme aujourd'hui encore, le nom de *Spanisch-Town*. Aux nouvelles de cette conquête, l'Angleterre expédia soudain des flottes, qui furent suivies bientôt de nombreux colons, et dans peu de temps la Jamaïque se trouva en mesure de faire apprécier à la métropole, tous les avantages qu'elle devait retirer du commerce des Indes occidentales. Cette possession leur devenait en effet beaucoup plus précieuse encore par sa situation géographique, que par les produits qu'elle retirait de sa localité, puisqu'elle est naturellement la clef de toutes les richesses du Pérou et du Mexique.

Cependant les nouveaux possesseurs de la Jamaïque ne pouvaient ni cultiver ni exploiter leurs habitations, sans éprouver de la part des nègres marrons des traitemens tels, en quelque sorte, que

ceux que les Espagnols s'étaient attirés des naturels du pays, lorsqu'ils s'y fixèrent pour la première fois; c'est-à-dire, que leurs établissemens étaient livrés aux flammes, leurs plantations défrichées, et leurs personnes sacrifiées à toutes les cruautés imaginables. La force armée anglaise ne pouvant pas plus intimider ces marrons que les Espagnols n'avaient résisté aux armes britanniques, les nouveaux venus n'eurent qu'un seul moyen à mettre en usage pour rester maîtres du pays; ce fut de capituler avec ces nègres marrons.

Il paraît qu'il a dû s'écouler quelques années entre la prise de la Jamaïque par les Anglais, et le temps où cette capitulation eut lieu avec les marrons, puisque, déjà le gouvernement de l'île était fondé sur les mêmes bases qui subsistent encore en ce moment, et que ces nègres purent obtenir l'insigne faveur de nommer un ou plusieurs députés auprès de l'assemblée coloniale, qui se trouve investie de toute l'administration intérieure. Les marrons obtinrent en outre la faculté de fonder plusieurs villages dans diverses parties du territoire de la Jamaïque, et il leur fut accordé une certaine étendue de terrein, pour pouvoir y cultiver les productions nécessaires à leur existence. D'autres articles de ce traité ré-

glèrent aussi leurs droits civils, et fixèrent la ligne de démarcation qui devait subsister entre eux et les habitans blancs et de couleur.

La chronique ajoute, que par la paix qui fut conclue à la suite de la guerre entre les deux puissances européennes, le gouvernement britannique ne s'était réservé la propriété de cette colonie que pendant cent ans, et qu'au bout de ce terme, la remise devait en être faite aux Espagnols. C'est donc dans ces derniers temps que cet article du traité aurait dû recevoir son exécution ; mais la circonstance d'une nouvelle guerre entre ces deux nations aura, sans doute, fait oublier à l'une de la réclamer, et à l'autre de la rendre.

Note qui devait être placée à la page 84.

Qu'ai-je tant besoin de m'excuser auprès du lecteur, de ce que je l'entretiens d'un fait qui me regarde ? M. le colonel *Malenfant*, auteur aussi d'un *Mémoire historique sur Saint-Domingue*, nous y donne bien, au tableau près de sa généalogie, l'histoire de sa vie toute entière. Il est bien aise de nous faire connaître en passant, qu'il a su capter les bonnes grâces d'un grand général ; qu'un premier consul de France n'a pas dédaigné ses services pour les colonies ; que là et

ailleurs il a tout observé, tout vu et tout entendu; qu'il a enfin des connaissances profondes en matière de législation, d'administration, de finances, d'économie, d'agriculture, de commerce, etc. etc. etc.; et par-dessus tout cela, il est *d'une rare impartialité* dans tout ce qu'il raconte............

Je serais donc bien aveugle, si je n'y voyais moi-même un exemple frappant, et bien dangereux, de la passion qui le domine. Par quelle fatale inspiration, ce charitable apôtre de la philanthropie vient-il dévoiler aux yeux de la France trop crédule, des actions inhumaines, parties d'un transport effréné de quelques individus à Saint-Domingue, tandis qu'il garde un silence absolu sur les bienfaits exercés par le plus grand nombre de ses habitans?..... En France, chez toutes les nations, partout où il y a des hommes, ne s'en trouve-t-il pas, dans le grand nombre, de violens, de colères, d'assassins? Mais la loi les punit. Pourquoi, à Saint-Domingue, la justice n'y prendrait-elle pas sous sa protection les individus de toutes les classes?.....

FIN.

NOTE
SUPPLÉMENTAIRE
A l'ouvrage ayant pour titre :
FAITS HISTORIQUES
SUR S^T.-DOMINGUE.

Cet ouvrage a été présenté au Roi,
Le 8 Octobre 1814.

NOTE

SUPPLÉMENTAIRE

A L'OUVRAGE AYANT POUR TITRE :

FAITS HISTORIQUES SUR SAINT-DOMINGUE, *les moyens employés par les Colons de la partie de l'Ouest pour s'opposer à l'entière dévastation de l'Ile, ainsi que de ceux mis en usage par les Anglais, pour la soumettre à leur domination.*

Il y a peu de tems, si on en croit les nouvelles qui se débitent en France, que la reddition de St.-Domingue paraissait certaine. Aujourd'hui on pense tout diffé-

remment : les nouvelles du jour vont même jusqu'à affaiblir la confiance du petit nombre d'esprits qui sont les plus difficiles à ébranler. Cependant, il est dans l'ordre des choses possibles qu'il n'y ait pas plus de raison à présent de s'inquiéter sur le sort de cette colonie, qu'il n'y en avait le lendemain de la signature du dernier traité de paix. A cette époque on voyait tout en beau : le chef de couleur, plus puissant que le noir, était, disait-t-on, dans les meilleures dispositions : quelques mois après, on confirma ces bonnes nouvelles ; puis enfin, on nous a dit qu'elles étaient controuvées. Encore est-ce grace à quelques négocians anglais, si le public sait quelque chose de vrai ou de faux sur ce pays : cette nation commerçante y trafiquant librement depuis 1798, et étant intéressée à y trafiquer toujours, et aussi long-tems que la France sera indécise sur le parti

qu'elle doit prendre à l'égard de cette importante colonie, nous devons nous attendre à être abusés, et désabusés alternativement au gré et au caprice de quelques spéculateurs habiles à profiter de nos détresses. Ce sont, sans doute, toutes ces circonstances réunies, qui ont donné jour à une foule de petits ouvrages, dans chacun desquels on trouve un plan de conquête tout tracé, de manière à faire voir, au premier coup-d'œil, l'entreprise infaillible.

Et moi aussi j'ai fait un plan de conquête, avant de rédiger mon Mémoire sur Saint-Domingue; mais je ne l'ai pas développé par une bonne raison que j'y ai alléguée : je n'ai même pas dit les motifs qui m'ont déterminé à me mettre dans le rang de ceux qui prennent une part active dans cette lutte d'intérêts divers. Comme on pourrait ne pas les interpréter dans leur véritable sens, j'ai

cru nécessaire d'ajouter à mon ouvrage ce petit supplément.

Je dirai d'abord, que me trouvant dans la même position que tous les habitans de St.-Domingue, c'est-à-dire, sans fortune, mais animé d'un bon esprit qui me porte à désirer ardemment de voir rentrer cette colonie dans l'obéissance et la soumission à son légitime Souverain, il me semble voir sa restauration prochaine attachée principalement au bon choix des agens, en qui le Roi se propose de placer toute sa confiance pour le gouvernement général de cette île.

Je n'ai pu entendre non plus de sang froid la voix publique, qui est généralement peu instruite sur les véritables causes de la dévastation de ces contrées, flétrir la réputation des colons, et proclamer des principes contraires au rétablissement d'un bon ordre de choses dans ce pays. Il importe

donc aux Français de St.-Domingue de faire connaître ces causes aux Français d'Europe. De quelque part que la vérité se fasse entendre, si elle se montre sans déguisement, je crois qu'elle doit être écoutée. Oui, sans doute, il leur importe (je pourrais dire, il nous importe, car je me trouve aussi victime d'un bien funeste préjugé); d'éclairer leurs compatriotes de France, et surtout ceux de Paris, et avec d'autant plus de raison, que ces derniers sont tentés d'imputer la perte de cette importante colonie aux mauvais traitemens, que les maîtres en général exerçaient envers leurs esclaves. Ce sont ces considérations qui ont fait échapper à ma plume peu exercée, l'essai de ce petit ouvrage, sous le titre de *Faits historiques sur St.-Domingue, et moyens employés par les colons de la partie de l'Ouest pour s'opposer à l'entière dévastation de cette*

île, ainsi que de ceux mis en usage, par les Anglais, pour la soumettre à leur domination.

Je m'étais interdit d'énoncer mon opinion, comme avaient fait déjà d'autres écrivains de circonstance (mais qui sont comme moi intéressés à la chose), sur les meilleurs moyens à employer pour rentrer en possession de Saint-Domingue, pensant que la sagesse qui préside dans les conseils du Roi, suffirait pour faire adopter à Sa Majesté un mode de conquête qui conciliât tous les intérêts. Maintenant, il me paraît que je serais le seul de tous ceux qui connaissent le pays, qui n'aurait pas rempli cette obligation. Il me semble donc qu'il faut aussi que j'établisse mon système de conquête d'une manière péremptoire, et tel que je l'ai conçu en rédigeant cet ouvrage.

S'il fallait que le Gouvernement cédât aux

différentes impulsions qui lui sont données par les écrits qui circulent dans le public, je crois que rien ne l'embarrasserait, autant que le choix du meilleur moyen qu'ils lui présentent. Les uns jugent nécessaire d'essayer les voies de la conciliation, puis celles de la force si les premières deviennent infructueuses : les autres trouvent plus à propos d'aller de suite au fait; ils voient la soumission de l'île au bout de vingt mille bayonnettes : ce ne sont pas-là mes sentimens.

Le dernier de tous enfin, est celui qui approche le plus près, je pense, des vues paternelles du Roi, ainsi que du vœu de la France, aussi bien que de l'intention de tous les colons. L'auteur, qui s'appuie d'une grande expérience, et qui, suivant lui, sait allier aux convenances des institutions sociales tous les intérêts de la politique et les droits de l'humanité, croit indispensable

de proposer des lois tout-à-fait nouvelles pour régir la colonie de St.-Domingue. Il est convaincu que les attraits de la liberté qui serait promise aux noirs provenant d'Afrique, leur ferait supporter gaîment le joug de l'esclavage, pendant un tems déterminé, sous le même toit et à côté de leurs camarades qu'ils trouveraient en pleine jouissance de ce précieux bienfait. Il ne voit dans l'exécution de son plan aucun obstacle, aucun inconvénient. Moi, j'en aperçois beaucoup : cette innovation de l'ancien ordre de choses me paraît dangereuse, et de plus, impraticable (1). J'ai aussi des esclaves noirs

(1) Ce que j'avance ici contre le système de Mr. le Colonel Malenfant, j'offre de le prouver par mille et une raisons plus palpables les unes que les autres ; et j'avoue que je n'aurai, ni un grand mérite, ni beaucoup de peine à le faire.

Cet auteur porte l'événement de l'incendie de la

à St-Domingue, je veux faire autant que lui et plus encore; je consens à leur donner à tous leur liberté, et cela, à l'instant même, tout de suite; mais, avec cette réserve seulement, que ce sera après que je saurai, de leur propre bouche, qu'ils la veulent cette liberté.

Si, arrivé sur ma propriété, je trouve mes nègres instruits de mes dispositions à leur égard; si une loi déjà sanctionnée et proclamée, qui m'y aurait devancé, m'autorise à offrir un sort à ceux que la vie oisive des camps, le métier des armes auraient éloigné du goût des travaux journaliers de l'agriculture; si, dis-je, je suis libre moi-même; s'il m'est permis encore de faire quelques heureux en accédant aux

ville du Port-au-Prince, que j'indique avoir eu lieu le 2 Novembre 1791, au 21 du même mois : il se peut *qu'en cela* il ait raison.

vœux de ces derniers qui me demanderont tout au plus, et peut-être, la même liberté qui a été accordée aux marrons de la Jamaïque dans un cas semblable, il y va de mon plus grand intérêt de ne pas hésiter un seul moment à condescendre à leurs desirs, bien convaincu qu'il m'en restera encore au moins les sept huitièmes à mon service (1). Et ceci, ne doit paraître en rien étonnant à ceux qui ont quelques

---

(1) Dans tous les tems, les habitans de St.-Domingue, (aussi bien que ceux de toutes les colonies), se sont trouvés avoir dans le nombre de leurs nègres quelques mauvais sujets, qui étaient un fléau pire que la peste pour leurs ateliers. Le Gouvernement de l'île aurait fait une belle œuvre, si en en débarrassant les maîtres, il avait fait un sort à ces esclaves. Je ne parle pas des nègres qui sont infectés de maladies incurables, ni des infirmes, ni des paresseux qui sont toujours fort nombreux; il est juste que les habitans les gardent, comme aussi les vieillards et la grande quantité d'enfans, qui

connaissances des colonies, et qui savent au juste ce que c'est que cet esclavage des noirs : car, quoiqu'on en dise en France, on en a vu bien plus d'un de ces esclaves, que l'on prétend avoir été si malheureux, refuser à leur maître ce bien suprême de la liberté, qui devenait souvent à charge aux meilleurs sujets, dans un tems même où le pays offrait les plus grandes ressources.

Les Anglais sont nos voisins à St.-Domingue et nos amis, comme ils le sont aussi en Europe : fussent-ils nos ennemis, pourquoi la France régénérée ne prendrait-elle pas dans leurs institutions ce qu'elles présentent d'humain, ce qui concorde le plus avec la justice, et ce qui s'accorde le mieux avec l'état civil de l'homme ? Une

---

se multiplient, sans qu'on puisse obtenir souvent de leurs mères qu'elles les allaitent pendant le tems prescrit par la nature.

assemblée coloniale, sous les auspices du Gouvernement tutélaire de la France, peut seule connaître et proposer la législation convenable pour St-Domingue. Que cette assemblée se forme à Paris, sous les yeux du Roi; que les propriétaires blancs y voient leurs représentans, les gens de couleur et nègres anciens libres les leurs; et qu'on y admette également ceux que les nouveaux se nommeront. Ce Corps législatif transporté ainsi sur quelques vaisseaux, et protégé par une force armée, telle seulement qu'elle a toujours existé à Saint-Domingue en tems de paix, sous les ordres d'un Gouverneur général, qui ferait exécuter ponctuellement les actes émanés de son autorité, aurait bientôt pourvu à tout. Cette assemblée elle seule, saurait assigner à chacun son rang, sa place : cette seule autorité locale, et point d'autre, faite par sa

constitution morale pour inspirer la plus haute confiance, saura se procurer, du commerce de l'Europe, les avances de fonds qui deviennent indispensables pour le premier établissement des nouveaux libres, dans des bourgades placées isolément au centre de l'île : ce corps, en même tems administratif, trouvera, sans qu'il en coûte rien à la France, les moyens de rembourser ces capitaux, avec les seules ressources de l'île : ce gouvernement représentatif enfin, appuyé par l'autorité Royale, assurera le bonheur de toutes les classes de la population de St.-Domingue, et rendra aux manufactures et au commerce de France, leur ancienne splendeur.

Paris, ce 12 *Octobre* 1814,

GROUVEL.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ.

constitution morale pour inspirer la plus haute confiance, saura se procurer, chez le commerce de l'Europe, les avances de fonds qui deviennent indispensables pour le premier établissement. les nouveaux libres, dans des bourgades placées isolément au centre de l'île : ce corps, en même temps administratif, trouvera, sans qu'il en coûte rien à la France, les moyens d'entretenir ces capitaux, avec les seules ressources de l'île : ce gouvernement représentatif enfin, appuyé par l'autorité Royale, assurera le bonheur de toutes les classes de la population de St.-Domingue, et rendra aux manufactures et au commerce de France, leur ancienne splendeur.

Paris, ce 12 Octobre 1814,

GROUVEL.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ.

2.

DÉVELOPPEMENT

DU PLAN PROPOSÉ

POUR LA RENTRÉE EN POSSESSION DE

L'ILE St.-DOMINGUE,

Faisant suite à l'ouvrage sous le titre de

FAITS HISTORIQUES SUR SAINT-DOMINGUE, etc.

PAR Mr. GROUVEL.

Mais le troisième point de la prophétie devait aussi avoir son accomplissement ; et c'est encore ce qui n'a point manqué d'arriver. L'esclavage où les peuples de *l'Europe*, descendus de *Japhet*, réduisent journellement les nègres issus de *Cham*, qui a peuplé *l'Afrique*, n'est encore que l'exécution de cette terrible sentence sur la déplorable postérité de ce fils, chargé de la malédiction de son père et de celle de Dieu, qu'il avait offensé en lui.

C'est la source fatale de la servitude de ces peuples infortunés. Le célèbre MONTESQUIEU et d'autres lui ont inutilement cherché une cause, ils n'ont pu la trouver ailleurs, parce qu'elle n'était que là.

Mr. LE BRIGANT, *Dissert. sur les Celtes brig.* p. 87.

A PARIS,

NOVEMBRE 1814.

DÉVELOPPEMENT

DU PLAN PROPOSÉ POUR LA RENTRÉE EN POSSESSION DE

L'ILE DE St.-DOMINGUE.

Les élémens du plan que je propose pour rentrer en possession de St.-Domingue, prennent leur source dans plusieurs considérations qui me paraissent plus puissantes les unes que les autres. La principale de toutes, je la trouve dans la constitution morale de la caste africaine, qui forme la majeure partie de la population de cette colonie : celle qui suit cette première, me paraît être dans la position géographique, la forme physique et la statistique de l'île : les autres sont prises de l'exemple d'une grande nation, aussi habile en politique que savante dans l'art de s'agrandir, de s'enrichir et de se gouverner. L'expérience et la pratique venant ainsi à l'appui de mon systême, il ne me reste plus qu'à le démontrer d'une manière claire et précise, afin

qu'on puisse se pénétrer des avantages qui en résulteront, si la France l'adopte de préférence à tout autre.

Mais ici se présente une tache infiniment difficile qu'il me faut préalablement remplir : celle de résoudre un problême qui occupe toutes les têtes et qui exerce tous les esprits : il faut avant tout, quelqu'étrange que cela puisse paraître, que je plaide la cause de l'humanité contre la philantropie des imprudens amis des noirs; il faut enfin que je fasse ensorte de prouver, que la population africaine (qui intéresse tous les peuples civilisés de l'Europe), était à St.-Domingue, avant la révolution, aussi heureuse qu'elle put jamais l'être; beaucoup plus par conséquent qu'elle ne l'a été depuis, et qu'elle ne l'est encore au moment où j'écris en sa faveur; et qu'ainsi rien n'est moins philantropique, que de vouloir lui assurer désormais les prétendus avantages d'une liberté prématurée qui lui est vraiment funeste.

Le systême que je vais essayer de démontrer, ayant déjà reçu une première esquisse dans mon ouvrage sous le titre de *Faits historiques sur St.-Domingue*, je n'y ajouterai que ce qui me paraîtra absolument indispensable.

J'observe d'abord qu'ayant malheureusement

figuré moi-même sur ce théâtre, et étant une des victimes des scènes d'horreur qui ont bouleversé et embrasé la colonie, je suis censé en connaître les acteurs par leur moral et leur physique. Or je crois pouvoir d'autant mieux les juger, que je les ai étudiés dans leur premier début; que je les ai suivis dans toutes leurs actions, et que ce n'est qu'après tout ce que j'ai vu, entendu et soigneusement observé, que j'ai entrepris la justification des colons et la défense des vrais intérêts des noirs et des hommes de couleur.

Dans ce siècle de révolution, quelques hommes ont voulu faire de la liberté des peuples le propre ouvrage de leurs mains. Qn'en est-il résulté? un bouleversement presqu'universel en France, un joug de fer, une captivité ignominieuse; même une sorte d'opprobre pour celles des nations, qui n'ont pas eu assez de vertu pour rester à la place et dans l'état que Dieu leur avait assignés. Pour quelques abus à réformer dans leur patrie, ils en ont créé de bien plus monstrueux encore; car lorsqu'ils ont appelé tous les peuples à une liberté chimérique, ils n'ont fait que forger des chaînes pour asservir à leur pouvoir les contrées les plus éloignées. Tout y était mal suivant eux; rien n'était à sa place! Et, par l'effet de leurs

étranges innovations, tout y a été dérangé, tout a été détruit, et demande aujourd'hui à être renouvelé.

Oui, la liberté donnée aux noirs a été le présent le plus fatal qu'on ait pu leur faire, puisque leur sort est pire qu'il ne l'était dans l'état de servitude où on les tenait à St.-Domingue. Il n'est pas douteux qu'ils ne désirent rentrer dans cette condition, qui leur promet une existence plus paisible et plus tranquille, qui leur offre plus de ressources et leur impose moins de privations. Il n'y a pas de doute non plus qu'ils ne préfèrent avoir pour maîtres des blancs, plutôt que des nègres comme eux, si le retour des propriétaires sur leurs habitations est signalé par des actes de bonté, de bienfaisance et d'humanité : par des dons, des sacrifices, des générosités. Mais alors il est nécessaire et même indispensable que les colons y paraissent avec des moyens pécuniaires; car il est plus que probable qu'ils n'y trouveront rien, ni pour leurs besoins personnels, ni pour ceux de leurs ateliers.

J'ai dit que les noirs préféreront la domination des blancs à celle de leurs pareils, ou des mulâtres, et il ne faut, pour s'en convaincre, que retracer ici la conduite que tenaient les colons dans l'acquisition de leurs esclaves, dans la

manière dont il les traitaient, et dans les soins qu'ils leur prodiguaient pour leur conservation et leur bien-être.

L'habitant planteur à St.-Domingue cherchait, le plus qu'il lui était possible, à composer son atelier d'autant de nègres que de négresses. S'il n'eût consulté que son intérêt, quand il en achetoit de ceux que le commerce y introduisait, il aurait pris de préférence beaucoup plus de femmes que d'hommes, par la raison que les travaux de l'agriculture étant le partage exclusif du sexe dans les contrées dont on les tirait, les négresses se trouvaient, par habitude, en état de servir leur maître dès leur arrivée.

Il n'en était pas de même des nègres mâles. Ceux-ci étaient transportés aux colonies, sans jamais avoir fait usage de leurs bras pour aucune espèce d'ouvrage. Leur vocation, dans leur pays natal, étant de chasser, de pêcher, ou de guerroyer, ce n'était qu'à force de tems et de ménagement, qu'on parvenait à les habituer au travail.

Ce n'était donc pas un motif de cupidité qui engageait le colon à former son atelier d'un nombre égal de nègres et de négresses; mais ce qui le guidait dans ses vues libérales, c'était un principe d'ordre et un sentiment d'humanité. Le premier objet que le maître se proposait, c'était

sa fortune, sa prospérité, son bonheur, et il ne pouvait trouver tout cela que dans la conservation et le bien-être de ses esclaves; ainsi il ne dépendait que d'eux d'être heureux. Le sort les ayant placés entre ses mains, cet habitant devait nécessairement rechercher dans l'utile emploi de ses capitaux, le double avantage de les voir fructifier, et de remplir un devoir qui flattait son cœur. Aussi allait-il lui-même à bord du vaisseau pour les choisir; il mettait tous ses soins à motiver sa préférence en faveur des meilleurs sujets, et il ne la donnait qu'à ceux qu'il jugeait être doués de plus de docilité que de force, pour les services qu'il était en droit d'en attendre. Pour peu que les nègres répondissent aux vues de leur maître, et prissent soin de leur propre conservation, ils étaient surs de voir améliorer leur sort. Et tandis qu'ils étaient contens et satisfaits, leur maître était en proie à de perpétuelles sollicitudes sur les fléaux qui menaçaient sa récolte et son mobilier, ainsi que sur l'état politique de l'Europe, qui au sein de la plus profonde paix se trouve toujours menacée de la guerre. Le sort de toutes les colonies étant intimement lié aux chances les plus incertaines, le planteur était donc sans cesse exposé à tous les maux, à toutes les privations, et se trouvait même dans l'impossibilité de faire

honneur à ses engagemens, si le commerce extérieur ne venait à son secours.

L'esclave au contraire, pendant ce tems-là, remplissait gaîment sa tâche, acquittait sa dette envers son maître, en faisant ce qu'il voyait faire à tous ses camarades, en travaillant comme font tous les blancs, comme font tous les hommes, dans tous les pays, excepté cependant dans le sien. Il était vêtu pour la première fois de sa vie, parce que les mœurs de son maître l'exigeaient sans que le climat l'y contraignît : il était nourri sous des yeux vigilans, jusqu'à ce qu'il se lassât de ce soin, dont il pouvait bientôt se charger lui-même : il vivait paisiblement avec sa compagne, et il y était encouragé par son maître; la portion de terre qu'il avait en propriété, s'il la travaillait, lui fournissait des subsistances en sus de ses besoins, et cet excédant il pouvait le vendre et s'en faire une ressource. S'il avait de l'ambition, avec de l'industrie et de l'activité il pouvait la satisfaire, son patron le favorisait dans ses projets; s'il était malade, il était bien soigné; s'il était prévenant et bon, il était récompensé : enfin, s'il donnait des preuves d'un dévouement sincère, s'il rendait quelque service signalé à son maître dans une circonstance où il était forcé de mettre sa fidélité à l'épreuve, il obtenait sa liberté.

Quel témoignage viendra à l'appui de cette importante vérité, que les noirs à St.-Domingue étaient plus heureux dans l'état d'esclavage qu'ils ne le sont dans celui de la vie libre! La caste africaine serait-elle donc réduite à n'avoir d'autre défenseur que mon zèle impuissant! La classe des propriétaires blancs ne se serait-elle jamais récriée contre une calomnie qui l'outrage; et avait-elle besoin du secours de ma faible plume pour plaider sa cause auprès du tribunal suprême de la France qui l'a condamnée, et qui lui a fait subir son rigoureux jugement avant d'avoir entendu sa justification! Mais non, les colons et leurs esclaves ont déjà trouvé un généreux et éloquent défenseur. Ce vrai philosophe, ce sincère ami de l'humanité, habitant une terre hospitalière, a bien mieux que moi défendu leurs droits. Voici le langage dans lequel il exhale ses plaintes (1) :

« Français d'Europe, on vous trompe quand on vous dit que le noir ne regrette pas son ancien état; apprenez que dans sa case le nègre était cent fois plus heureux que vos vignerons et tous vos hommes de journée. Était-il malade, rien

(1) Mr. M. J. La Neuville : *le dernier Cri de Saint-Domingue et des Colonies : Philadelphie* 1800.

ne souffrait chez lui, et on le soignait dans un bâtiment séparé. En état de santé, avait-il à redouter la famine et l'affreuse disette? Non, jamais; tel nègre sobre et laborieux, du produit de son industrie, avait de quoi se racheter et ne le faisait pas. Ses animaux, son jardin, les petits ouvrages qu'il savait faire, lui donnaient une existence que n'auront jamais ailleurs les ouvriers journaliers. Tel commandeur achetait, ou pouvait acheter des esclaves : on peut en citer beaucoup chez lesquels l'usage des montres, de l'argenterie, était la moindre preuve de l'aisance; et leur pécule s'accroissant d'autant plus rapidement, que quelque nombreuse que fut leur famille, elle n'était jamais à leur charge.

» Osez en dire autant de ces malheureux, qui de leurs bras nourrissent une femme et plusieurs enfans? Un accès de fièvre dans leur misérable réduit, apporte avec lui la famine et le désespoir; si quelqu'homme bienfaisant vient y porter une légère consolation, qui suffit à peine au besoin du moment, il est béni, cité comme un héros de bienfaisance, n'est-il pas vrai?..... Eh bien! dans nos colonies les soins du blanc envers le noir étaient des devoirs, et ni l'un ni l'autre ne se seraient jamais imaginé qu'on pouvait s'en dispenser. Mais, direz-vous, votre intérêt vous fai-

sait la loi de soigner cet homme comme nous soignons les chevaux et nos bœufs de labour. Oui, mais ces vieillards des deux sexes, qui sous leurs cheveux blancs bénissaient leurs patrons, quel sentiment dictait la bienveillance à leur égard?... Non, non, Français, les colons n'étaient pas des tigres : chez eux la masse des nègres était complètement heureuse; autrefois on les punissait, maintenant on les *fusille*.

» Vous ne croirez pas non plus que des noirs n'ont pas voulu de la liberté qu'on leur donnait, et sont venus supplier à mains jointes qu'on leur permît de rester ce qu'ils étaient. Non, vous croirez bien plutôt qu'on buvait leur sang, qu'un gouverneur de St.-Domingue a mangé un négrillon, et cent autres absurdités en ce genre. Il est vrai, malheureusement, qu'on a vu quelques blancs atroces, mais en très-petit nombre. Plusieurs ont dû paraître rigides et sévères; mais est-ce que dans près de 500,000 noirs il n'y en avait pas d'assassins, d'empoisonneurs, d'anthropophages? Cette négresse Mondongue, du quartier de Jérémie, qui, en 1786, dans ses fonctions d'accoucheuse, faisait périr les enfans nouveaux nés pour les dévorer, méritait-elle de l'indulgence? Eh bien! malgré ces horreurs, l'espèce entière n'en était pas moins bien traitée. Mais

vous, pour le crime de quelques particuliers, vous punissez des milliers d'hommes (1)!!!.......

---

(1) J'ai aussi affirmé, dans le cours de ma narration des Faits historiques, page 54, que les nègres importés aux colonies, sont esclaves dans leur pays natal, et que, dans les guerres perpétuelles que certains chefs de peuplades se font entr'eux, les vainqueurs assouvissent leur faim, la plupart du tems, avec la chair de leurs prisonniers : et je ne suis pas encore le seul qui rapporte ces tristes verités. Le même auteur nous renvoie, pour mieux nous en convaincre, aux relations des voyageurs philosophes qui ont pénétré en Afrique, et qui ont bravé tous les dangers, pour contribuer au progrès des sciences.

« Chez les *Monsombes*, les *Mesurades*, les *Mondongues*, les *Cangas* et autres peuplades du haut des rivières de la côte de Malaguette, disent ces voyageurs, ce ne sont pas les européens qui vont aux boucheries publiques y disputer, à prix d'argent, les membres humains dont ces cannibales font, de tems immémorial, leur nourriture journalière ; ce n'est point à leur cupidité qu'ils doivent leur affreuse prédilection pour la chair de leurs semblables. *Philips*, *Smith*, *Bosman*, *Snelgrave*, *Lamb* et *Atkins* s'accordent tous à dire, que la traite, offrant un moyen de satisfaire la cupidité des tyrans qui régnent dans ces contrées, avait presqu'aboli ces nombreux égorgemens qui accom-

« On veut, on doit, direz-vous, briser les fers de l'esclavage. Quel est l'homme tigre qui s'y oppose? Français d'Europe, avez-vous pu

---

pagnaient toujours les fêtes ou les cérémonies religieuses : que les rois de Juida, qui font paver leur palais avec les crânes de leurs victimes, qui, pour accueillir quelqu'un et le congédier agréablement, ne connaissait d'autre moyen de satisfaire leur luxe épouvantable, que celui de faire voler des têtes, ne savent (dans leur fureur, comme dans leur joie) donner d'autre spectacle que celui de l'effusion du sang : qu'il en est qui refusent à leur avarice l'or qu'on vient leur offrir, pour les dispenser d'une cruauté qui fait leur passe-tems et leur volupté. Des capitaines français ayant osé offrir de payer chèrement des malheureux destinés à périr pour égayer une fête, y ont été maltraités comme voulant priver le souverain de ses plaisirs; mais cependant la soif de l'or et des richesses prévaut généralement, et, à la voix de l'intérêt, le sang humain ne coule plus autant sur ce sol exécrable. »

Entendons encore ici la voix du véritable philosophe qui, s'adressant aux sectateurs enthousiastes de la cause des noirs qu'ils déshonorent, leur dit :

« Vous dont la philanthropie erronée vous porte à chérir exclusivement ces indigènes de contrées lointaines, m'allégueriez-vous encore l'humanité? A quelles pages du livre des destinées, avez-vous vu que l'Afrique

croire que l'habitant des colonies fût d'une espèce assez différente de la vôtre, pour lui refuser jusqu'aux sentimens qu'imprime le sceau de l'humanité? Parmi ces hommes que vous calomniez si cruellement au sein même de l'infortune où vous les avez plongés, vous ignorez donc qu'il est des vertus respectables? Croyez-vous leur avoir

---

dût recevoir de vous les lumières de la civilisation? Savez-vous, au vrai, ce qu'a été telle partie du globe et ce qu'elle doit être un jour, pour vous croire destinés à sa restauration, ou à guider ses premiers pas vers les sciences et les arts? Vouloir anticiper sur les révolutions physiques serait un projet ridicule; eh bien! il ne vous est pas plus possible de faire naître spontanément un homme de génie chez les peuplades d'Afrique, que d'y amener les frimats de la zône glaciale. Laissez-donc au tems le soin d'opérer de pareils changemens, puisqu'il ne dépend pas de vous d'accélérer sa marche lentement progressive!......»

« Instruisez-vous de la politique, des mœurs et des usages, qui régissent les différentes parties de l'Afrique qui nous sont connues; vous verrez qu'en exporter le noir, c'est le soustraire à une mort presque certaine, qui l'attend dans les combats, ou dans les rigueurs d'une servitude qui le met au-dessous de la brute, et qui ne doit avoir d'autre terme que celui de sa misérable existence. »

appris à faire des heureux ? Chez eux, les villes et les campagnes offraient de toutes parts des Africains depuis long-temps rendus à la liberté (1). Apprenez que ces hommes que l'on vous a désignés comme des barbares, ont forcé la prudence du Gouvernement d'arrêter le cours trop nombreux de leurs bienfaits en ce genre. A cet effet, on mit un prix assez considérable aux ratifications des libertés ; mais cette mesure n'étant qu'un faible obstacle que surmontait aisément la générosité des propriétaires, et les affranchis se multipliant tous les jours dans une progression destructive de l'agriculture, les Chefs de la colonie refusèrent souvent d'obtempérer au vœu des colons. Ce qui donna lieu à ces nombreuses manumissions, nommées *libertés de savanne*, moyen furtif qui satisfaisait le bienfaiteur, en éludant la sage sévérité du Gouvernement à cet égard ».

Donc, l'esclavage des noirs à St.-Domingue, était pour eux un état aussi doux qu'il pouvait l'être, et beaucoup plus supportable que celui dans lequel la nature les a placés, dans leur pays natal. Voyons maintenant si la même caste est plus heureuse dans l'état de liberté dont elle jouit.

---

(1) En 1789, il y avait à Saint-Domingue 28,000 affranchis ou descendans d'affranchis.

On sait qu'à l'époque où cette liberté leur fut donnée, ses fondateurs (1), pressés par les circonstances, n'eurent que le tems de la proclamer : ils avaient (à en juger par la conduite qu'ils ont tenue) un autre objet en vue, dont ils s'occupèrent préalablement avant d'en poser les règles sur des bases solides. Ils dirent simplement aux nègres : *la France vous donne la liberté par notre organe, faites-en un bon usage ; mais avant tout, il faut que vous nous aidiez à dépouiller vos maîtres : il faut que nous fassions de Saint-Domingue un désert, dans lequel vous reconnaissiez vos contrées d'Afrique. Alors, dans cet état le plus rapproché de la nature, vous rentrerez dans la jouissance de vos droits primitifs ; vous y rétablirez vos mœurs simples et vos usages : vous reprendrez toutes vos habitudes : vous donnerez un libre essor à vos penchans et à vos inclinations : rentrant enfin dans l'ordre moral établi par la main qui a tout ordonné, vous servirez de modèles à vos malheureux frères qui peuplent les Antilles, et que les blancs de toutes les nations asservissent.*

Ces zélés libérateurs commencèrent donc leur ouvrage; mais ils ne purent l'achever. Des voisins

---

(1) Polverel et Santhonax..

actifs et surveillans (1), peu intéressés à cet ordre de choses, vinrent les interrompre dans leur entreprise. Les protecteurs de l'humanité, forcés à quitter brusquement le pays (2) eurent cependant à se féliciter de leur fameux coup d'essai; car ils avaient déjà lancé l'étincelle électrique, qui devait produire l'affreux incendie qui a dévoré cette malheureuse contrée.

Un chef de la caste africaine (3) jouissant déjà de tous les honneurs et de toutes les prérogatives attachées à des fonctions d'une haute importance, avait l'estime de ses compatriotes et la confiance des délégués. Ce noir bien instruit, bien endoctriné par ces fervens apôtres de la philanthropie, ne pouvait manquer de les remplacer avec avantage et de les suppléer en tout avec le plus grand succès. En effet, tranquille possesseur d'une province entière (4), il s'attacha dans cette

---

(1) Les Anglais de la Jamaïque. (*Voyez les Faits Historiques*, p. 59).

(2) Faits historiques p. 72).

(3) Toussaint Louverture.

(4) La partie du nord de St.-Domingue jusqu'à St.-Marc était soumise au pouvoir de Toussaint, pendant tout le tems que les Anglais, dans la partie de l'Ouest, s'efforçaient de soumettre l'île à leur domi-

partie de l'île à élever l'édifice dont ses prédécesseurs n'avaient pu poser que les fondemens. Il eut beaucoup de peine, sans doute, sinon à saisir l'idée du plan, du moins à en combiner les moyens d'exécution. Mais l'ambition, qui jusqu'alors n'avait eu aucun accès dans son ame, développa son génie et ses ressources; à l'aide de conseils qui l'entouraient, au moyen de son infatigable activité, et surtout de la grande sévérité avec laquelle il faisait exécuter ses volontés, il parvint enfin au but qu'il s'était proposé, c'est-à-dire, à régner en maître, en souverain opulent.

---

nation. Ce chef s'occupa d'abord de consolider l'œuvre des commissaires. Il obligea les noirs ses camarades, à résider sur les propriétés de leurs anciens maîtres : il les y attacha en leur accordant le quart des revenus. Le plus intelligent était le fermier de l'habitation, il avait un autre quart pour lui : un troisième quart était destiné aux frais d'entretien, et l'autre quart entrait dans la caisse de Toussaint. Cet ordre de choses a subsisté depuis ce tems-là et subsiste encore dans toute la colonie. Les nègres n'ont pu se soumettre à rester sur les habitations auxquelles ils étaient attachés, qu'après qu'il y en eût eu un grand nombre d'entr'eux fusillés dans les chemins.

Voilà le merveilleux régime qui, depuis l'année 1795, jusqu'à l'évacuation des anglais en 1798, fut établi dans une partie de l'île de St.-Domingue, et ce régime s'est maintenu depuis cette dernière époque jusqu'à nos jours, dans toute la colonie. Ce n'est plus, à la vérité, le même souverain qui y commande en despote : il a terminé sa carrière, comme ont fait tant d'autres, après avoir teint la terre du sang de ses semblables pour satisfaire ses vues ambitieuses : mais deux nouveaux chefs de couleur différente l'ont remplacé et se disputent aujourd'hui le pouvoir suprême.

Je laisse à juger à l'homme impartial, quel doit être le sort du nègre africain *cultivateur*, sous un régime tel que celui dont je viens de donner la description, et dans un pays entouré d'un élément qui le prive de tout commerce, de toutes relations extérieures, pour peu que le fléau de la guerre pèse sur l'Europe.

Mais, disent les amis des noirs, les cultivateurs jouissant en propre d'un quart de revenu territorial, doivent nécessairement y vivre dans l'aisance. Ils ne peuvent pas y être aussi malheureux qu'on voudrait le faire croire.

Quoi ! dans un automne où la grèle aura, sur une habitation caféyère, dépouillé les arbres

de tous leurs fruits (1) : que des nuages de papillons auront semé sur une indigotière, autant de chenilles qu'il y a de pieds d'Indigo, et où elles auront fait dans une seule nuit *place nette* de toute une récolte : dans une année où une grande sécheresse, sur une sucrerie qui n'a point d'eau de rivière, aura calciné la majeure partie des pièces de cannes ; le quart du revenu tiendra le cultivateur dans l'aisance ? Il faut donc admettre que chacun de ces cultivateurs aurait individuellement, comme avaient les colons, un commettant dans le commerce, qui voulut fournir à tous leurs besoins, dans ces occasions malheureusement trop fréquentes où le revenu de beaucoup d'habitations est pour ainsi dire nul ! Sera-ce le cultivateur son voisin, qui, attaché à une propriété plus heureusement située, et où il est rare que de pareils

(1) J'ai vu dans le tems le plus florissant de St.-Domingue, l'habitation de Mr. de Bongars, dans le quartier de la montagne noire, où on récoltait environ deux cent milliers de café par an, ravagée de fond en comble par une grêle d'orage. Il y en avait de grosses comme des œufs de poule, et en si grande quantité, que la terre en était couverte dans beaucoup d'endroits, d'un pied d'épaisseur.

fléaux exercent leurs ravages, viendra à son secours dans un tems de détresse? Un ouragan qui renverse tout (et ils sont fréquens dans ce pays là), abattra toutes les plantes nourricières, réduira un quartier, une province entière à la famine; le négociant ouvrira-t-il son magasin ou son crédit à ce cultivateur, comme il faisait à l'habitant dans un cas semblable? La guerre, fléau périodique, et dont le foyer est permanent au sein même de l'Europe, pèse encore plus sur les colonies que toutes les autres calamités. Or, dans cette position, que deviendra le cultivateur avec le quart, la moitié, ou même la récolte entière s'il n'en trouve pas le débouché (1)?

Ainsi donc, pour peu qu'on veuille réfléchir

---

(1) En tems de guerre, et pendant même que la France avait une marine imposante, les habitans de St.-Domingue qui étaient forcés de se défaire de leur récolte pour parer à leurs plus pressans besoins, vendaient le café et le sucre à 5s. la livre, et achetaient un baril de farine, cent écus argent de France. Il y en a eu qui, faute de ne pouvoir tirer aucun parti de leurs denrées, et manquant de magasins assez vastes pour renfermer celles de plusieurs années, les laissaient perdre sur pied.

sur le tableau que je viens de retracer, et qui n'a rien que de conforme à la vérité, on conviendra que les noirs étaient moins malheureux, même dans l'état de servitude, qu'ils ne le sont dans l'état de liberté et dans celui de colons partiaires où on les a placés.

Mais puisque le vœu des philanthropes est devenu presque universel; puisque les peuples civilisés s'occupent tant du sort des africains; puisqu'ils veulent les voir libres et heureux; qu'ils se décident donc à faire en leur faveur un généreux sacrifice, un grand acte de magnanimité qui les immortaliserait dans l'histoire : que chacun des gouvernemens de l'Europe renonce une bonne fois au systême des colonies, et que tous d'un commun accord les rendent libres et indépendantes. Alors ils auront accompli le vœu de la véritable philanthropie.

Mais supposons pour un moment toutes ces puissances réunies en congrès, pour y discuter leurs intérêts et les droits sacrés de l'humanité auxquelles elles doivent les subordonner; supposons que l'on y agitât cette importante question déjà proposée depuis long-tems par les colons eux-mêmes en ces termes énergiques :

« Nations de l'Europe, se sont-ils écriés, donnez toute latitude à vos bienfaits; le colon y sous-

crira. Non seulement abolissez la traite et destinez à la liberté les noirs de nos colonies, faites plus encore; que votre philanthropie éclairée, devenue utile à vous et aux autres., franchisse l'espace des mers, et que de ces bords malheureux où gémit le noir opprimé par le noir, où n'habitèrent jamais ni la consolante pitié, ni la douce espérance, vos vaisseaux nous rapportent des infortunés à soulager et des hommes à rendre à l'humanité (1). »

Que répondrait à ces propositions celle de ces puissances qui doit tout son éclat à l'asservissement

---

(1) On ferait aux colonies comme on fait dans une grande partie des États unis de l'Amérique, où des Bâtimens apportent constamment d'Irlande et de Hollande des hommes nés libres, qui n'ayant pu satisfaire aux frais de leur transport, contractent l'engagement de servir un tems convenu dont la valeur est estimée égale à celle de leur passage. Dans tous les tems, dans tous les lieux, sous toutes les formes de Gouvernement possibles, n'a-t-on pas vu des hommes louer leur tems, leur industrie à d'autres hommes, pour sauver leur vieillesse des horreurs de l'indigence? Ce que ceux-ci font pour de l'argent, l'africain le ferait pour sa liberté.

Le dernier cri de St.-Domingue et des colonies, p. 19 et 21.

de ses riches possessions, et qui fait parade d'un sentiment de bienveillance universelle, quand ses intérêts sont à couvert? Elle répondrait, que ce serait certainement faire une très-belle œuvre que de proclamer cette liberté et cette indépendance; mais que pour son compte elle ne saurait y consentir, parce qu'il lui en coûterait trop, de souveraine qu'elle se trouve de tous les états maritimes, de descendre à un dégré inférieur, où elle verrait dans les nations voisines autant de rivales.

D'après cette réponse, à laquelle les hautes parties contractantes seraient probablement obligées de souscrire, il ne faut donc pas espérer que ce rêve philanthropique puisse jamais se réaliser.

Ainsi le sort en est jeté, les colonies doivent avoir des maîtres, et par la même raison, cet état des choses exige que les noirs qui les peuplent en aient aussi..... Je crois, au reste, avoir suffisamment démontré que la servitude dans laquelle on tenait la caste africaine à St.-Domingue, avant la révolution, lui était plus avantageuse que la liberté dont elle jouit depuis quelques années.

Ce serait beaucoup trop anticiper sur les évènemens qui doivent amener tôt ou tard la

reddition de St.-Domingue à la France, que d'offrir ici le tableau de l'état des propriétés dans l'intérieur de cette colonie, tel que je l'ai vu, et tel qu'il doit être maintenant. Je me réserve de donner dans un second écrit la description géographique de l'île, avec les notions les plus essentielles sur la statisque du pays au tems prospère où je l'ai vu, et à la suite je présenterai une scène dramatique, où le propriétaire européen, qui n'aurait ni la pratique ni la connaissance locale des habitations, trouvera un guide pour se conduire envers ses nègres. Je prendrai ce guide parmi ceux des colons qu'une longue expérience a instruits, et dont la moralité pourrait influer puissamment sur le prompt rétablissement du bon ordre.

Après avoir établi la possibilité et la nécessité d'améliorer le sort des noirs à St.-Domingue, qu'il me soit permis maintenant de m'occuper de celui des colons.

Nous ne sommes pas encore au moment de notre départ pour cette colonie; nous avons encore le tems de réfléchir sur le parti qu'il nous faudra prendre. Depuis plus de vingt ans nous sommes errans et en souffrance : nous avons éprouvé bien du mal pendant un aussi grand laps de tems; mais enfin, nous voilà encore sains

et saufs, et grace à Dieu, nous ne sommes pas aussi malheureux que nous l'avons été, puisque nous vivons sous un bon gouvernement; c'est-là le point essentiel. Mais à St.-Domingue, comment serons-nous gouvernés? Quelle législation réglera le sort de cette colonie? Serons-nous régis comme les Flibustiers qui en ont fait la conquête sur les Espagnols; ou, y vivrons-nous sous la protection des mêmes lois que notre ancien gouvernement nous avait données?

Quant au régime que les révolutionnaires y ont introduit, j'espère que l'expérience démontre assez clairement qu'il ne peut y convenir, ni pour les blancs qui ont eu le bonheur d'échapper à tous les massacres; ni pour les mulâtres qui y sont continuellement dans un état de guerre; ni pour la population africaine *travaillante* qui y est misérable, et beaucoup plus maltraitée qu'elle ne l'a jamais été. Je pense donc que dans cette occurence la France doit, autant pour son intérêt, que pour celui de l'humanité, s'occuper sérieusement de donner à ce pays une constitution qui puisse lui convenir.

Sans doute, le gouvernement n'a pu encore faire toutes les dispositions nécessaires pour se rattacher cette importante possession; mais se serait-il dissimulé combien il est essentiel et

urgent de s'en occuper? Attendrait-il que ceux qui la lui ont ravie, viennent humblement lui en faire la remise; ou espère-t-il, par l'effet d'un miracle, la voir se soumettre d'elle-même à cet état de dépendance, après tant d'années de licence et d'insubordination? Cependant, ne perdons pas l'espoir : quoiqu'on ne prenne pas encore des mesures définitives, on parle et on écrit beaucoup. La Chambre des Pairs et celle des Députés, qui s'occupent sans relâche de tant d'objets à la fois, ont déjà agité quelques-uns des grands intérêts relatifs aux colonies; le Roi lui-même daigne recevoir avec bonté tous les renseignemens, tous les mémoires, toutes les suppliques des colons; et ce généreux Monarque s'éclaire de leurs lumières pour diriger son premier plan d'opération, auquel le sort de cette colonie est attaché.

J'ignore si le mien, que je n'ai pu qu'esquisser encore, aura mérité un regard du Gouvernement. Il est vrai que les moyens que j'ai proposés sont nouveaux; mais quels que soient ces moyens, puisqu'ils sont indiqués par l'expérience et par l'exemple, je dois espérer qu'aujourd'hui que je les ai développés, ils ne seront pas indignes de son attention. Cependant je n'oserai trop m'en flatter, par la raison que je suis le seul qui voie

les choses de cette manière, et que je n'ai encore ni partisans ni prôneurs (1) : peut-être même aurai-je à regretter d'avoir pris une peine inutile en les mettant au jour; n'importe, je dois faire mon devoir et achever de les mettre en évidence, autant du moins que mes faibles talens peuvent me le permettre.

L'opinion publique, au moment où j'écris, est que l'ancien ordre de choses sera préalablement établi à Saint-Domingue ; c'est-à-dire qu'un Gouverneur-Général, sage et prudent, qui réunira tous les pouvoirs dans sa personne, se présentera d'abord dans cette colonie avec des forces imposantes, soit pour transiger avec les rebelles, soit pour les contraindre à l'obéissance, s'ils refusaient les conditions avantageuses qui leur seraient offertes. Quant aux mesures administratives qu'il conviendra de prendre, on semble s'en remettre aux évènemens qui sans doute indiqueront d'eux-mêmes les principes, les institutions

(1) Les Journaux qui ont rendu compte de tous les ouvrages qu'une foule d'ecrivains, colons et autres, ont publiés sur Saint-Domingue, ont gardé le plus profond silence sur le mien. Il faut cependant en excepter le Moniteur, qui a fait connaître que j'en ai fait hommage à la Chambre des Députés.

et les règlemens analogues aux circonstances : c'est-là du moins l'attente générale.

Mais cette réunion de tous les pouvoirs dans une seule et même main me rappelle le tems passé, ainsi que les inconvéniens qui en sont résultés, et c'est ce qui me confirme dans cette maxime proclamée par un grand philosophe, que *la leçon des exemples instruit plus que celle des préceptes*, pour réparer, ou pour prévenir des maux de quelque nature qu'ils puissent être.

Il était d'usage constant à Saint-Domingue, que le gouverneur que la France y envoyait, se vit remplacer, quelle qu'eût été son administration, au bout de deux ou trois ans au plus de séjour dans cette île. Ce qui semblait justifier ces mutations, c'était la nécessité ou était le Prince de récompenser d'anciens services, ou de mettre un brave officier-général en état de figurer honorablement dans la société. Ce court espace de tems suffisait à un gouverneur pour assurer sa fortune, et le bien-être de toute sa famille.

On peut alléguer, avec raison, qu'il arrivait rarement que le Roi fit un mauvais choix du gouverneur qui devait représenter sa personne dans une colonie, quand il jetait ses regards sur un gentilhomme élevé à des grades supérieurs et souvent vieilli dans des postes honorables? Je

répondrai à cela que ce n'est pas toujours le Roi qui choisit lui-même; que ce sont ses ministres qui les lui proposent, et qu'ils peuvent être induits à erreur. J'admets encore qu'un mauvais choix ait été infiniment rare, cela peut-être; mais il est toujours vrai de dire, que cela est arrivé quelquefois. En effet, Saint-Domingue a eu un gouverneur peu digne de ce titre distingué. Or, c'est bien assez et beaucoup trop, pour que les colons tremblent d'avance pour leur liberté, et pour leur bien le plus précieux, qui est l'honneur (1). Ah!

(1) Un habitant des plus recommandables de la plaine du Cul-de-Sac, qui a occupé au Port-au-Prince une des premières places dans la magistrature, et dont j'ai été le plus proche voisin dans cette même ville, fut appelé (avant la révolution) par-devant le gouverneur général, pour s'y justifier de quelque léger délit qu'on lui imputait. Un cavalier de maréchaussée lui apporta le premier ordre; il ne s'y soumit pas : un second, un troisième se succédèrent; même contenance de la part de cet habitant. Les parens, les amis de ce dernier, étonnés de sa résistance opiniâtre, et craignant les suites fâcheuses qui résultent d'une telle désobéissance envers la première autorité, l'entourèrent, le pressèrent et le supplièrent de se rendre auprès du gouverneur : il céda enfin à leurs instances.

Ce général s'était fait déjà connaître dans le pays par

si la classe la plus distinguée dans la société était pétrie d'un limon plus parfait que celui des autres

---

ses violences et par ses emportemens : la plupart du tems il ne renvoyait pas les plaignans ou les délinquans par-devant les tribunaux : il avait le pouvoir et la force en main, il faisait justice lui-même. Il la rendait cette justice de la manière la plus arbitraire et la plus atroce. L'habitant, homme honnête s'il en fut jamais, prévoyant les dangers auxquels il allait s'exposer contre son gré, se munit, par précaution, d'une sauve-garde légitime, capable de mettre, dans tous les cas, son honneur en sûreté. Dans cet état, il se présente au Gouvernement, et se fait annoncer par son nom.

Le général, entouré dans ce moment d'un grand nombre d'officiers de la garnison, mais se souvenant que cet habitant avait méprisé ses ordres, l'appella en sa présence. « C'est donc vous, Monsieur, lui dit-il, » qui faites un insolent mépris de l'obéissance que vous » me devez? » Ce premier reproche fut suivi de plusieurs autres; et aussi-tôt un mouvement de colère porta le gouverneur à lever sa canne sur l'habitant. Celui-ci recule alors d'un pas, tire son épée nue qu'il avait tenue cachée sous son habit, se met en garde, et lui dit : Monsieur le général, si vous laissez tomber votre canne sur moi, vous êtes perdu, je vous tue...... Au même instant, des officiers qui se trouvaient témoins de cette scène plus que scandaleuse, entourèrent le

hommes ! Ou bien, si l'homme vertueux, né dans un rang médiocre, pouvait passer au faîte des grandeurs sans se laisser éblouir par l'éclat brillant de la fortune ; ce serait différent. Mais où trouver ces êtres privilégiés ? Beaucoup d'exemples pendant la révolution nous ont prouvé qu'ils sont bien difficiles à rencontrer.

Supposons que le gouvernement de France

---

général : l'habitant eut ordre de se rendre immédiatement *au fort l'Ilet*, où il resta consigné pendant quinze jours.

Ce gouverneur touchait au terme, heureux pour les colons, de laisser le commandement de l'île entre les mains d'un nouveau général, qui était attendu de jour en jour au Port-au-Prince. L'habitant qu'il avait voulu deshonorer le devança en France : il s'embarqua pour Nantes, et de là il se rendit à Brest où il l'attendit. L'ex-gouverneur, rentré par le fait dans le rang des officiers en retraite, ne tarde pas à aborder dans ce port : il débarque, et la première personne qui se présente à sa vue, est cet habitant de Saint-Domingue envers qui il s'était rendu coupable, trois mois avant, du trait de lâcheté le plus infâme pour un homme de son rang. Ce jour fut un jonr de vengeance pour le colon : la même sauve-garde qui lui avait conservé son honneur au Port-au-Prince, fit justice dans un rendez-vous à Brest, de l'outrage qu'il en avait reçu.

adopte néanmoins l'ancien ordre de choses pour St.-Domingue, de préférence à tout autre : qu'il place comme autrefois, tous les pouvoirs dans les seules mains d'un gouverneur général. Tranquillisons-nous d'avance sur le bon choix qu'il qu'il va faire. Les épreuves que cet officier général aura subies sous les yeux de l'Europe, dans ces derniers tems de calamité universelle, seront de sûrs garants de sa moralité, de sa sagesse et de son talent. Il sera signalé par l'opinion publique; le vœu unanime des colons le réclamera; et les succès de son administration justifieront l'attente générale.

Mais des craintes d'un nouveau genre viennent ici troubler l'imagination. Si ce chef, honoré de la confiance du Monarque, meurt dans la traversée, ou en arrivant à St.-Domingue, ou au bout de quelques mois, ou dans le courant de la première année, quel est celui qui le remplacera? Si, comme on peut l'espérer, il supporte bien les fatigues du voyage en mer, les effets meurtriers du climat, le fardeau accablant de sa place; combien de tems restera-t-il parmi nous? Qu'on y fasse bien attention; le gouvernement de St.-Domingue n'est pas un édifice tout bâti, et dans lequel on trouvera tout à sa place : c'est au contraire une machine des plus compliquées, qu'il

faut reconstruire à neuf; dont un seul artiste doit sans doute combiner les nouveaux ressorts, mais qu'il ne pourra jamais diriger sans le concours d'autres artistes capables de l'aider, de le seconder, de le remplacer même en cas de besoin. Or cette machine vaut bien la peine, je crois, qu'après en avoir achevé la construction, on use de toutes les précautions pour la mettre en œuvre le plus efficacement possible, afin d'en retirer tous les avantages qu'on doit en attendre. L'île de St.-Domingue, grande, riche et belle, mérite donc d'être bien gouvernée et bien administrée, et les colons qui sont aussi bons Français que ceux d'Europe, sont dignes comme eux, de vivre sous des lois douces, sages et mieux appropriées aux localités que celles qui les régissaient autrefois.

Il faut donc prévoir le cas que je suppose, et se prémunir d'avance contre les conséquences qui pourraient en résulter.

Qu'est-ce que l'on trouverait d'étrange dans l'exemple que fournit la conduite des Anglais à la Jamaïque, et que je propose pour modèle aux Francais de St.-Domingue ? Est-ce qu'une assemblée coloniale a quelque chose d'inconstitutionnel ou d'illégal ? Ne serait-elle pas ici au

contraire la clef de la voûte de l'édifice à reconstruire ?

Mais dira-t-on peut-être, si les assemblées à St.-Domingue ont produit la perte de cette colonie, serait-il sage et conséquent de croire qu'elles pussent concourir à la sauver?

On peut dire aussi, sans crainte de blesser la vérité, que ce sont les assemblées en France qui, en partie, sont cause de tous les maux qu'elle a soufferts; cette raison a-t-elle empêché le Roi, en remontant sur son trône, de le fonder sur le systême représentatif, et de créer une chambre des Pairs et la chambre des Députés, qui en sont deux bases fondamentales? Les intérêts de ses sujets, ceux de la royauté, au lieu de souffrir de cet ordre de choses, n'en sont-ils pas mieux surveillés, plus habilement dirigés, plus parfaitement conciliés? Enfin, puisqu'en France ces deux premiers corps de l'État la représentent auprès de son souverain, pourquoi St.-Domingue, qui forme, pour ainsi dire un peuple à part, n'aurait-il pas un corps administratif permanent auprès de son gouverneur; indépendamment des représentans que cette colonie pourrait un jour faire admettre à la chambre des Députés ?

Qu'on n'imagine pas que celui que je propose

soit une assemblée tumultueuse d'habitans, tels que ceux qui composaient, dans le tems de la révolution, celle qui s'était établie d'abord à St.-Marc, puis au Cap (1). Je désirerais, au contraire, que ce corps administratif fût composé d'un petit nombre des plus riches propriétaires du pays : que tous ou en partie, fussent revêtus de titres honorables, et que de grands services qu'ils auraient rendus à la patrie, les eussent élevés aux premiers rangs de la société. Quel serait l'habitant blanc ou de couleur, quel serait le propriétaire noir, ancien ou nouveau libre, qui balancerait un instant à leur accorder toute confiance? Quel serait dans ce corps respectable, le membre qui refuserait de se charger de la surveillance et de la conservation

---

(1) Ces assemblées se formèrent au milieu des discordes civiles : tous les membres y apportant un esprit aigri et passionné, elles propagèrent le mal au lieu de le guérir. Environ neuf cents hommes de couleur du Cap, renfermés par l'ordre de l'assemblée, dans le Couvent des religieuses de cette ville, y auraient été égorgés, si par l'impulsion de la classe paisible et respectable des propriétaires et des commerçans blancs, le lieutenant colonel *Tousard*, à la tête de son brave régiment, ne les avait délivrés.

des droits sacrés du faible, pour les lui maintenir toujours intacts, et tels que les lois les lui assureraient ? Il est parmi ces propriétaires Européens des héros dont la France s'enorgueillit, qui par leur puissante influence et leur dévouement, ont participé à la paix qui vient d'être rendue à l'Europe (1); refuseraient-ils d'achever leur ouvrage, et pourraient-ils voir d'un œil indifférent cette île malheureuse attendre en vain leur présence? Non; leurs intérêts les y appellent; leur gloire les y devance; le bonheur de la population entière les y réclame : la France elle-même, cette *mère patrie* pour laquelle ils ont tout fait, exige encore ce sacrifice!.....

Il ne me reste plus maintenant qu'à indiquer les moyens simples et économiques qui se présentent d'eux-mêmes à l'esprit pour organiser,

---

(1) Parmi les propriétaires les plus distingués et les plus riches de St.-Domingue, on compte en France, plusieurs Membres de la Chambre des Pairs : Mr. le Président et plusieurs Membres de la Chambre des Députés : quelques-uns des officiers supérieurs de la maison militaire du Roi : des Maréchaux de France, des Lieutenants généraux, des Maréchaux de camp, et beaucoup d'autres dans les premières places de la Magistrature.

aussitôt qu'on le voudra, cette assemblée coloniale, et à faire connaître mon opinion sur les premières opérations dont il serait d'abord urgent qu'elle s'occupât.

Les colons des trois provinces de St.-Domingue sont en partie en France : beaucoup d'entr'eux sont même à Paris (1). Si le Roi

(1) Dans une adresse présentée au Roi le 20 du mois dernier, les colons de Saint-Domingue, en résidence à Paris, sentant la nécessité de céder au sentiment que la reconnaissance impose, ont proposé a Sa Majesté, Mr. le lieutenant-général Desfourneaux, pour diriger l'expédition de Saint-Domingue; et ils ont en même tems témoigné le desir de voir conférer à ce chef le commandement civil et militaire de la colonie. Les cinquante-quatre signataires qui appuient cette adresse, motivent leur choix, sur l'expérience, la bravoure, l'activité, et l'influence que Mr. le lieutenant-général Desfourneaux a acquise sur l'esprit des hommes de couleur et des noirs de Saint Domingue, pendant les plus fortes crises de la révolution qui a embrâsé l'île.

Je suis fort éloigné de m'élever contre la démarche prématurée que ces colons viennent de faire en faveur du chef qu'ils ont désigné au Roi, tant dans leur intérêt particulier, que dans celui de la colonie en général. Mais je me permettrai seulement de faire observer, qu'avant de faire une proposition de cette importance

daignait ordonner une réunion générale de tous ces mêmes colons dans sa capitale, et près de son ministre de la marine et des colonies, il

---

au Gouvernement, il me semble qu'elle aurait dû être revêtue d'un caractère beaucoup plus imposant ; je veux dire, qu'il aurait été plus régulier et même plus conforme aux intentions de Mr. le lieutenant-général Desfourneaux, de mettre sous les yeux du Roi, le vœu libre et unanime de tous les colons en général qui se trouvent, non seulement à Paris, mais dans tous les départemens de la France. Alors les titres honorables qui appellent cet officier général à cette place, de préférence à tout autre, auraient paru aux yeux du Prince un motif plus puissant encore pour accéder à leurs vœux.

Il est notoire que huit ou neuf cents colons de Saint-Domingue, doivent à l'intrépidité et au généreux dévouement de Mr. le général Desfourneaux, leur délivrance des prisons du Port-au-Prince, sous le règne sanglant de Polverel et de Santhonax. Je regrette sincèrement de n'avoir pas connu ce trait sublime de sa part, car je me serais fait un devoir rigoureux de placer le contraste frappant qu'il présente, à côté des scènes désastreuses que je relate dans ma narration des faits historiques, au tems où j'ai échappé moi-même, par un espèce de miracle, au sort qui était sans doute réservé à tant de malheureuses victimes, sans la magnanimité de ce brave général.

n'en est pas un qui ne s'empressât de s'y rendre (1). S'il en était parmi ceux qui résident dans les départemens, à qui leurs facultés ne permissent pas de faire ce voyage, ils enverraient leur procuration. Il serait juste aussi que les chambres de commerce des principales villes maritimes de France, qui ont de grands intérêts à régler avec cette colonie, y fussent représentées dans la personne d'un député. Tous ces colons et négocians ainsi réunis, nommeraient par la voie du scrutin leurs représentans pour cette assemblée coloniale, au nombre fixé par l'ordonnance Royale. Cette ordonnance prescrirait en même tems aux gens de couleur et nègres anciens libres à St.-Domingue, de choisir parmi leur caste un nombre proportionné de députés, s'ils avaient les qualités requises, et si tant est

(1) Cet acte de bienveillance du Monarque en faveur des habitans de Saint-Domingue, serait aujourd'hui une conséquence du principe consacré par le Décret du 8 Mars 1790, sanctionné par le Roi le 10 du même mois et le 9 Avril suivant, portant :

« Art. Ier. Chaque colonie est autorisée à faire con-
» naître son vœu sur la constitution, la législation et
» l'administration qui convienneen à sa prospérité et
» au bonheur de ses habitans, etc. etc. ».

qu'ils n'eussent pas de confiance dans ceux que les blancs auraient nommés. Et c'est lorsque tous ces députés seraient rassemblés à Paris, sous les yeux du Roi, que ce corps recevrait sa constitution légale et son organisation définitive. Mais en attendant, les colons, déjà réunis dans la Capitale, feraient une invitation à tous les hommes libres résidans à St.-Domingue, (qui leur serait envoyée avec l'ordonnance Royale), de s'y faire représenter par leurs députés (1). Ces représentans, assez nombreux pour qu'il y en eût à St.-Domingue toujours en permanence dans la résidence du gouverneur général, trois, cinq ou sept au plus, pendant trois mois consécutifs de l'année, seraient chargés par un pouvoir du prince, de la surveillance et de la direction de l'administration intérieure de l'île.

L'Assemblée alors devenue un corps imposant et respectable par sa constitution morale, s'oc-

(1) Il n'y a pas le moindre doute, que les hommes de couleur libres de St.-Domingue n'aient toute confiance dans cet appel qui leur serait fait par le Roi, et par un corps d'assemblée de colons respectables. Car ils doivent se rappeler que ce ne sont pas les habitans blancs honnêtes, qui ont méconnu la loi du 4 avril 1792, qui fixe leurs droits politiques.

cuperait d'abord de régler, avant son départ de France, les dettes antérieures de la colonie avec les députés des chambres de commerce. Ces dettes ne pourraient à l'instant même être acquittées, ni en totalité, ni en partie; mais les colons prendraient l'engagement d'y faire face, aussi-tôt qu'ils seraient en jouissance de leurs propriétés. Beaucoup d'entre eux auront besoin d'avances pour se rendre à Saint-Domingue et pour y rétablir leurs habitations; mais le commerce ayant la certitude de faire rentrer peu à peu ses capitaux, ne balancera pas à leur prêter de nouveaux fonds.

Ce grand et principal point réglé, cette assemblée soumettrait au Roi les lois constitutives et réglementaires de la colonie. La première de toutes assurerait une amélioration dans le sort des esclaves. Il n'est pas un colon de Saint-Domingue qui ne voulut imiter l'habitant de la Jamaïque (1); il n'en est pas un, par exemple, qui ne fit avec plaisir le sacrifice d'un jour de travail de son atelier par semaine, pour que les nègres l'employassent à leur profit, et pour que le dimanche fut consacré au devoir de la religion, au repos et à quelques amusemens.

---

(1) Dans cette colonie, les noirs jouissent du samedi pour travailler à la culture de leur propre terre.

La seconde loi présentée à la sanction du Prince, aurait pour objet la tolérance des cultes à Saint-Domingue, telle qu'elle a lieu en France. Cet acte attirerait dans le pays une foule d'Israélites, qui y apporteraient le numéraire immense que le commerce mercantile leur procure. Fidèles observateurs de leurs préceptes, cet exemple ne peut qu'influer en bien pour la religion dominante : ils s'abstiennent rigoureusement de toute œuvre intéressée le samedi; ils seront, en cela, imités par les Chrétiens le dimanche. Cette concurrence dans les menues affaires commerciales, ne saurait nullement nuire au grand commerce de France, et toute la population libre et esclave de la colonie s'en trouvera heureuse.

Le troisième et dernier acte public de cette assemblée, qui mériterait aussi d'être régularisé sous les yeux du Roi, et dont la publication devrait se faire à Saint-Domingue avant que les Français y parussent, serait celle qui aurait rapport à l'établissement des nouveaux libres dans différentes bourgades au centre de l'île. On pourrait à cet effet, se modeler encore sur ce qui a été fait par les Anglais dans pareille circonstance à la Jamaïque. C'étaient des nègres insurgés qui préféraient la vie errante et vagabonde des montagnes, plutôt que de rentrer, après un grand

laps de tems, sur les habitations de leurs maîtres; les noirs qui forment aujourd'hui les armées de Péthion et de Christophe à Saint-Domingue sont dans le même cas; il convient, je pense, de ne pas attendre qu'ils se livrent au brigandage, et on préviendra cet inconvénient majeur, en faisant connaître d'avance les dispositions, qui doivent assurer un sort à ceux qui ne voudraient pas se soumettre aux règles et à la discipline des corps de troupes européennes.

Quant aux autres institutions locales, comme celles des administrations subalternes, des tribunaux, des justices de paix, etc., l'autorité militaire, représentée dans la personne du gouverneur général, de concert avec l'autorité civile représentée par l'assemblée coloniale, y pourvoirait sur les lieux, immédiatement après leur installation. Je renvoie maintenant le lecteur à l'esquisse du plan figuré dans la Note supplémentaire aux Faits historiques, où je donne l'idée de la manière dont le départ du gouverneur, de l'assemblée, ainsi que celui des colons en masse devrait s'effectuer des ports de France, après avoir toutefois rempli les préalables que je viens d'indiquer.

Je ne sais si je m'abuse; mais il me semble voir, dans l'ensemble d'une pareille mesure, une très-grande économie pour la France en hommes et

en argent. Cette économie serait telle, que la prise de possession de Saint-Domingue ne surpasserait pas la dépense déjà faite pour les îles de la Martinique et de la Guadeloupe. La rentrée des colons à Saint-Domingue serait immanquable, quels que soient les évènemens qui peuvent survenir en Europe, à plus forte raison c'est elle aujourd'hui, puisque les mers sont enfin libres. Je le répète encore, sous un tel gouvernement, l'île de Saint-Domingue redeviendrait florissante, s'il est permis d'espérer qu'elle le devienne jamais.

Quand j'ai dit dans mon projet d'assemblée, que les gens de couleur et nègres anciens libres doivent y avoir leurs représentans, aussi bien que les blancs, de même que les noirs qui voudraient être affranchis, je n'ai pas du tout entendu, qu'il serait précisément nécessaire que des mulâtres et des nègres y figurassent eux-mêmes en personne. Si les places de représentans doivent être honorifiques; s'il est indispensable qu'une très-grande fortune les mette à l'abri de tout soupçon d'intérêt personnel de la part de leurs commettans, il faut nécessairement que les mulâtres et les nègres, qui n'auraient ni l'instruction convenable, ni les moyens de représenter honorablement, fassent comme tous les blancs planteurs;

il faut qu'ils accordent franchement leur confiance à ceux de ces représentans qui doivent protéger toutes les classes d'habitans, et qui mériteront à ce titre la plus haute considération, ainsi que le respect des hommes libres, et à plus forte raison la vénération des esclaves.

Dans cet état de choses, il sera permis d'espérer que Péthion et Christophe, recevant la promesse royale de leur légitime Souverain, de les conserver dans le commandement militaire, l'un au Cap, l'autre aux Cayes, abdiqueront (dans l'intérêt de leur caste, et dans le leur propre et individuel) toute prétention qui, portée plus loin, serait un crime de leur part, dont ils seraient bientôt punis par les mains mêmes de ceux qui les soutiennent dans leur ridicule élévation.

FIN.

Imprimerie de DONDEY-DUPRÉ, rue St.-Louis, N°. 46, au Marais.

DE

SAINT-DOMINGUE.

On ne reconnaîtra pour authentiques que les exemplaires signés de l'Auteur, et l'on poursuivra les contrefacteurs. Drouin de Bercy

3.

DE
SAINT-DOMINGUE,

DE SES GUERRES,

DE SES RÉVOLUTIONS, DE SES RESSOURCES,

ET

DES MOYENS A PRENDRE POUR Y RÉTABLIR LA PAIX ET L'INDUSTRIE.

PAR M. DROUIN DE BERCY,

Créole et Propriétaire à Saint-Domingue, Inspecteur de Culture, et ayant servi en qualité de Chef de Bataillon dans l'Armée de cette Colonie.



PARIS,

Chez
HOCQUET, Imprimeur, rue du Faubourg Montmartre, n°. 4.
BARBA, Libraire, Palais-Royal, galerie du Théâtre Français.
ALEXIS EYMERY, Libraire, rue Mazarine, n°. 30.
LENORMANT, Imprimeur-Libraire, rue de Seine, n°. 8.

1814.

PRÉFACE.

La paix dont nous jouissons par le retour de l'auguste famille des Bourbons fesant espérer que le Gouvernement pourra s'occuper sous peu du sort des Colonies, je m'empresse d'offrir au Public un ouvrage où passant du tableau succinct et historique des causes qui ont amené les révolutions et la perte de l'île de St.-Domingue, aux considérations des moyens les plus propres à en reprendre possession, j'ai essayé de mettre à profit les connaissances personnelles qu'un long séjour, des possessions et l'exercice de quelques emplois dans cette colonie m'ont données, pour en montrer les ressources, et proposer les améliorations dont elle est susceptible.

Mon style, comme ma conversation, porte malgré moi l'empreinte de mon caractère actuel : il paraîtra sans doute sombre, et peut-être parfois interrompu ; c'est qu'à mon âge, les fortes impressions ne s'effacent plus, et que depuis plus de vingt ans, mon imagination n'a été frappée que par celles qui nais-

sent du concours réuni de toutes les sensations pénibles et douloureuses. L'homme courageux ne tremble pas même sur le bord de sa tombe; mais le sourire de la gaîté effleure envain ses lèvres, la fibre délicate est blessée, et le cri de la vérité, en s'échappant de son cœur, décèle malgré lui le sentiment douloureux qu'il éprouve.

Si je me suis trompé dans quelques-unes de mes spéculations, je prie mes compatriotes de me juger moins sur l'insuffisance de quelques-unes de mes données, que sur mes intentions, qui n'ont eu d'autre but que celui d'être utile à mon pays et au Gouvernement paternel sous lequel il se trouve.

D. D. B.

DE SAINT-DOMINGUE,

DE SES GUERRES,

DE SES RÉVOLUTIONS, DE SES RESSOURCES,

ET

DES MOYENS A PRENDRE POUR Y RÉTABLIR LA PAIX ET L'INDUSTRIE.

ABRÉGÉ HISTORIQUE

DE LA RÉVOLUTION DE SAINT-DOMINGUE.

Les événemens récens de cette partie du nouveau monde doivent nécessairement attirer l'attention non-seulement des philosophes, mais encore celle de tous les observateurs politiques du globe entier; une colonie nombreuse de noirs et de mulâtres révoltés et armés contre la métropole d'un empire formidable, et profitant d'une guerre longue et désastreuse pour s'organiser en république aristo-monarchique, est un phénomène du dix-neuvième siècle, que l'esprit le plus accoutumé à pénétrer dans les secrets les plus occultes de la nature, aurait eu peine à prédire.

Saint-Domingue, dès ce moment, devint la

proie de toutes les factions. Les Anglais avaient à cœur de se venger sur cette île de la perte de leurs colonies d'Amérique; les royalistes, les républicains, les propriétaires blancs, les mulâtres et les esclaves noirs, avaient tous des opinions et des intérêts trop opposés pour aviser de sang froid aux moyens de concilier les esprits et de ramener la paix: les mulâtres oublièrent qu'ils tenaient des blancs l'existence et leur fortune, que leurs pères augmentaient sans cesse, tout en cherchant paisiblement à améliorer leur sort. Ces moyens parurent trop lents à ces bâtards ambitieux; le décret du mois de mars 1790, ne put les satisfaire: ils voulurent commander les blancs eux-mêmes: le mulâtre Ogé excita une révolte, et la discorde sema la rage et la vengeance dans le cœur des nègres, des mulâtres, et dans toutes les parties de cette île malheureuse.

La révolution de Saint Domingue, toute étonnante qu'elle paraisse, avait cependant été prédite par les députés de cette île, l'orsqu'ils se présentèrent à la barre de la Convention. Comme ils connaissaient mieux les mœurs, les usages et les préjugés de leur pays, ils n'hésitèrent pas à annoncer à cette assemblée, que la France perdrait infailliblement ses colonies, si elle accordait trop brusquement, sur la demande inconsidérée de la ville de Bordeaux, les privilèges de citoyens français aux gens de couleur, nés de parens libres. Malheureusement l'esprit de vertige et d'enthousiasme

l'emporta; Robespierre, l'assassin de la France et des Antilles, dans l'aveuglement de sa popularité prétendue, je me trompe, corrompu ainsi que ses collègues par l'or des blancs, que les mulâtres et les nègres avaient teint du sang de leurs pères et de leurs maîtres, pour rendre cette offrande plus méritoire aux yeux de ces incendiaires, Robespierre, dis-je, sans examiner quelles pourraient être les suites d'une mesure trop précipitée, s'écria en vrai forcené: « Périsse à jamais les colonies, plutôt que de changer un de nos principes! »

Fatale précipitation, qui causa la ruine de cette brillante colonie, l'objet de la jalousie éternelle de l'Angleterre; qui fit couler en torrens, à la lueur des flammes dévorantes, le sang de milliers de blancs d'Europe et de St.-Domingue. Celui des mulâtres et des nègres qui engendra et perpétua jusqu'à ce jour, dans cette île, la rage insatiable de la destruction, sans laisser entrevoir un terme aux souffrances mêmes de ceux en faveur desquels cette folle détermination avait eu lieu. Cette paix sans laquelle les colonies ne sauraient exister, aurait cependant pu être préservée, s'il avait été permis à l'assemblée générale de St.-Marc, de corriger les abus du gouvernement militaire, judiciaire et fiscal, et de mettre à exécution la constitution qu'elle avait décrétée, sur la base d'une monarchie limitée. Le républicanisme de la mère patrie l'emporta sur toute autre considération.

Le mulâtre Rigaud, qui correspondait alors

avec l'énergumène Robespierre et les amis irréfléchis des noirs, s'était mis à la tête des mulâtres et des nègres de la partie du sud, et après le départ des membres de l'assemblée coloniale, il avait déclaré ouvertement : » Que la tranquillité » qui avait succédé à leur départ, n'était qu'un » calme trompeur qui devait bientôt s'évanouir, » et qu'il n'y aurait jamais de paix à St.-Domingue, » tant qu'il y existerait un blanc. »

Chaque chef mulâtre ou nègre, adopta, dès ce moment, cette opinion avec avidité : les blancs tombèrent de toutes parts sous le poison, le glaive et le poignard ; ceux qui échappèrent à cette proscription barbare, furent, ou faits esclaves, ou employés à assouvir la brutalité de ces tigres. A la Petite Ance, les habitans du Cap délivrèrent plus de cent femmes et demoiselles blanches qui étaient toutes nues, les pieds aux fers et dans une posture à ne pouvoir opposer aucune résistance à la lascivité lubrique de ces monstres qui se jetaient dessus par milliers. Dessalines, par la suite, publia un décret qui défendit à tout homme de couleur d'avoir une femme blanche pour maîtresse. Christophe a poussé la haine plus loin, il les a rendues esclaves.

La métropole, à diverses reprises, envoya des troupes dans cette île malheureuse ; elles n'y étaient pas plutôt débarquées, qu'elles se divisaient d'opinion ; un régiment accusait l'autre d'être ennemi de la colonie et traître à la patrie.

Pour comble de malheur, Polverel et Santhonax arrivèrent à St.-Domingue, avec le projet de tenir ce pays sous leur autorité arbitraire. Polverel et Santhonax!!! à ces noms, le sang du malheureux Colon bouillonne, et malgré lui frémit d'horreur.

Les premiers actes de ces sans-culottes turbulens, furent de renvoyer M. Ailhaud, leur collègue, de s'opposer ensuite au gouverneur Galbaud, officier d'artillerie, que la France avait envoyé pour mettre St.-Domingue sur le meilleur pied possible de défense, parce que la guerre venait d'être déclarée contre l'Angleterre.

Pour s'opposer plus sûrement aux ordres de la métropole, que le gouverneur Galbaud voulait faire exécuter, Polverel et Santhonax appelèrent à leur secours ces mêmes nègres révoltés qu'ils venaient de réduire. Ils leur offrirent un pardon général, une liberté parfaite à l'avenir, et le pillage de la ville du Cap.

Jean François et Biassou rejettèrent leurs offres; mais le 21 juin 1793, un chef noir, nommé Macayet, accompagné de 4000 esclaves révoltés, entra dans la ville du Cap, pilla et massacra tous les habitans blancs qui eurent le malheur de tomber sous ses mains. Ce carnage affreux ne finit que dans la soirée du 23. Les nègres ensuite mirent le feu aux maisons, et plus de la moitié de cette superbe ville fut dévorée par les flammes.

Après la destruction de cette ville opulente, une partie de ses habitans et de ceux des environs qui

s'étaient réfugiés à bord des bâtimens, à la faveur de l'obscurité de la nuit, s'émigrèrent pour les Etat-Unis, avec le gouverneur Galbaud. Je ne dirai rien du traitement peu généreux qu'ils éprouvèrent dans ce pays; il fut tel qu'on pouvait l'espérer des descendans des Anglais, en un mot, de gens qui avait fourni en contrebande, de la poudre et des armes aux nègres.

La présence des troupes de ligne qui gardaient les commissaires, rétablit enfin la tranquillité ; elle empêcha les noirs d'assouvir toute leur rage sur les maisons, comme les Anglais sous les ordres de Sir François Drake, l'avaient fait le 1er, janvier 1586, sur Santo Domingo. Drake après avoir eu en sa possession, pendant un mois, la capitale de la partie espagnole de Saint-Domingue, ordonna à 200 matelots, soutenus par 200 soldats, d'aller tous les matins, dès la pointe du jour, jusqu'à neuf heures, mettre le feu aux maisons qui étaient aux extrémités de cette ville; les Anglais eurent une peine infinie à les brûler, parce qu'elles étaient toutes en pierres de taille et à plusieurs étages. Après avoir brûlé à peu près le tiers de la ville, ils se trouvèrent si fatigués par la chaleur du feu, et ensuite par celle du climat, qu'ils acceptèrent 25,000 ducats (162,600 livres), pour la rançon du reste de la ville.

Cette mesure les a rendus dès ce moment odieux aux Espagnols, et l'on peut avancer hardiment que la conflagration de la jolie petite ville Esopus,

ouvrage de la haine méprisable d'un de leurs généraux, leur a fait plus de tort dans leur contestation avec les Etats-Unis, qu'aucun des actes du parlement d'Angleterre qui traitait ce peuple de rebelle.

Après le massacre inhumain des habitans de la ville du Cap, Polverel et Santhonax publièrent inconsidéremment la liberté des nègres, avant d'avoir disposé les esprits à un changement qui ne devait être dicté que par la prudence. Ils persuadèrent aux Africains, leurs dignes frères adoptifs, que le seul moyen de faire prospérer l'arbre de leur existence politique future, était de l'arroser tous les jours du sang des blancs; tandis qu'un changement semblable aurait pu s'opérer avec le tems et sans effusion de sang. Hélas! ces mesures sages et lentes n'entraient point dans les principes de ces démagogues furieux, qui n'avaient de l'homme que la figure!...

Dès ce moment, les injustices, les violences, les insurrections, l'incendie, l'assassinat, furent à l'ordre du jour, et Saint-Domingue fut séparée de la mère patrie.

Le ciel lassé des forfaits de Polverel, purgea la terre de ce monstre.

Le mulâtre Montbrun, général de brigade, commandait alors au Port au Prince; fidèle aux principes de sa couleur, il arma les nègres pour assassiner les blancs de toute description, mais surtout les propriétaires de l'île. Craignant, ainsi

que Santhonax, que ses ordres ne fussent pas exécutés avec assez de rigueur, il se joignit au commissaire, pour ordonner aux nègres d'amener au Port au Prince tous les blancs qu'ils saisiraient dans les campagnes. Au bout de quelques jours, il se trouva 900 habitans dans les prisons de cette ville; ils furent tous voués à la mort, sans autre crime que celui d'être propriétaires de Saint-Domingue.

Le criminel Santhonax commença enfin à s'appercevoir que son autorité portait ombrage à Montbrun, à Rigaud, aux mulâtres et à Toussaint-Louverture. Ce dernier l'avait forcé de se sauver du Cap français. A son départ de cette ville, Santhonax y avait laissé, pour le représenter, un mulâtre, nommé Raymond, qui était alors un favori de Toussaint. Raymond se vit contraint de résigner son administration entre les mains du général nègre. Ce sacrifice appaisa Toussaint; il le choisit pour député auprès du corps législatif, comme étant le seul moyen de bannir de la colonie un homme qui pouvait s'opposer à son ambition. Toussaint lui avait adjoint un nègre libre, nommé Mentor, avec M. de Vincent, officier du génie, pour dénoncer Santhonax au Directoire, comme ayant l'intention d'usurper l'autorité suprême de la colonie.

Santhonax, qui avait tout lieu de craindre pour sa personne, se détermina, un peu tard, à s'entourer des blancs; il sentit plus que jamais la faute

qu'il avait faite de les désarmer, pour confier le soin de la tranquillité publique à la garde d'une soldatesque noire et jaune, qui ne cherchait qu'à s'élever sur les ruines de la couleur blanche. Les remords de sa conscience lui montraient des ennemis, même dans ceux qui avaient intérêt à le ménager. Dans cette cruelle perplexité, il crut pouvoir concilier tous les esprits, en ayant recours à un demi-moyen : il tira de prison 200 blancs, avec lesquels il completta deux compagnies du régiment d'Artois, qu'il mit sous les ordres du commandant Desfourneaux. Cette mesure maladroite, hâta la vengeance que Montbrun et les mulâtres s'étaient promise.

Le ciel heureusement ne permit pas qu'elle eût lieu dans toute son étendue. Un mulâtre, nommé Benjamin, aide-de-camp de Montbrun, ayant été à dix heures de la nuit du 15 avril 1794, conseiller à Marie Thérèse le Rembourg, sa mère, de ne pas sortir de chez elle, parce qu'on devait assassiner tous les blancs dans la même nuit; cette femme fit part du complot à M. de Champarmois, employé au bureau des classes. Ce jeune homme vint de suite en informer M. Adelon, commandant de Las-Casas, qui demeurait chez M. Labiche de Gipoulon, receveur des octrois. M. Adelon partit sur-le-champ pour le gouvernement, où il trouva Santhonax et le commandant Desfourneaux, qui se souhaitaient le bon soir. Après leur avoir fait part du sujet de sa visite, le général de brigade

Desfourneaux se rendit immédiatement aux casernes, il ne prit avec lui qu'une partie des deux compagnies d'Artois, nouvellement formées, et marcha vers le quartier du général Montbrun, pour l'arrêter au milieu de ses gardes.

Montbrun, qui avait eu connaissance de sa marche, prit une autre rue, se rendit aux casernes, et ordonna de suite aux troupes noires, de faire feu sur les blancs qui se trouvaient dans les casernes. Frustré dans son attente, le général Desfourneaux se porta au gouvernement, où il réussit à sauver Santhonax qu'il conduisit au fort Sainte-Claire, situé au bord de la mer.

Pendant la nuit et le lendemain jusqu'à trois heures de l'après midi, les mulâtres et les nègres massacrèrent une grande partie des blancs qui étaient restés dans la ville. Montbrun voyant son coup manqué par la division qui s'était manifestée parmi les nègres, dont une partie s'était déclarée pour le commissaire et ses partisans, fit proposer à Santhonax de reprendre ses fonctions, à condition qu'il renverrait hors de la colonie, le général Desfourneaux, et les 167 blancs qui venaient de le sauver.

Ce vil représentant souscrivit lâchement à une condition aussi déshonorante. Aussitôt qu'il fut de retour au gouvernement, il s'étudia, à force de popularité, à gagner la bienveillance des nègres et des mulâtres.

Le lieutenant-colonel Whitelocke, dès le 9

septembre 1793, s'était embarqué avec plusieurs bataillons anglais, à bord de l'*Europe*, commodore Ford, et de cinq frégates; le 19 du même mois, il s'était emparé de Jérémie, et bientôt après de la dépendance de la Grande Ance. Les blancs, les mulâtres et les nègres de ce quartier étaient alors si fatigués de l'anarchie républicaine, qu'ils se soumirent avec joie à un gouvernement qui offrait de prendre sous sa protection leurs propriétés, leurs personnes et leurs vies. Le môle St.-Nicolas, le Cap Tiburon, Jean Rabel, St.-Marc, l'Arcahaye et Léogane, tombèrent au pouvoir des Anglais, dans les trois premiers mois de l'année 1794.

Malgré les sujets de plaintes sans nombre que les colons de Saint-Domingue avaient contre les commissaires civils, et les reproches trop bien fondés qu'ils pouvaient faire aux membres de la Convention, d'avoir abandonné cette île à son malheureux sort, les Anglais ont avoué qu'ils n'ont jamais eu 2000 propriétaires blancs attachés à leurs drapeaux. Non, sans doute, parce que malgré les persécutions, ils étaient toujours Français de cœur et d'intention.

Le 30 mai de la même année, les Anglais se présentèrent devant le Port au Prince, avec quatre vaisseaux, trois frégates et cinq corvettes. Montbrun qui était si intrépide lorsqu'il s'agissait d'attaquer les blancs désarmés, leurs femmes et leurs enfans, contrefit le malade et prit des bains de lait pour ne pas être obligé dc marcher contre les

Anglais. Santhonax publia de grandes proclamations pour encourager les nègres à s'opposer à leur descente. Il les assembla dans la place du gouvernement avec les habitans de la ville; à la fin de sa harangue, il s'adressa aux nègres et leur dit: « Oui, » mes frères, je rougis d'être blanc, vous connais» sez mon cœur, j'ose me flatter qu'il est aussi » noir que votre peau. Je ne balancerai pas s'il le » faut, à me retirer dans les montagnes, pour y » vivre avec vous, d'herbes et de racines. »

Malgré sa proclamation, malgré ses protestations, quelques jours après Montbrun se sauva à Acquin, où Rigaud le fit mettre en prison, et embarquer pour France, afin d'avoir le commandement en chef de la partie du sud, et Santhonax abandonna lâchement le Port au Prince pour se sauver à Jacmel.

Qu'est devenue cette grande quantité d'or qui provenait des diverses contributions, réquisitions et des caisses d'octrois d'orient et d'occident, dont il exigea d'autorité le paiement et le versement? Qu'il me soit permis de dire que des personnes de son escorte m'ont assuré que ce trésor l'avait suivi à Jacmel, sur trente-sept mulets. Cela est-il, ou cela n'est-il pas? je l'ignore, je laisse à décider la question aux personnes qui sont mieux informées que moi, sur cette importante affaire.

La corvette *le Serein* débarrassa la colonie de ce brandon de discorde; il arriva en France où il eut le bonheur d'échapper à la guillotine, châtiment trop doux pour un monstre semblable. Après

toutes ses proscriptions iniques, qu'on ne peut comparer qu'à celles de Marius et de Scylla, le ciel, toujours impénétrable dans ses moyens, permet qu'il vive aujourd'hui dans l'affluence, tandis que des milliers de colons qui s'étaient généreusement expatriés pour contribuer à la prospérité de leur patrie, végètent sous le même climat, et beaucoup d'entre eux mourraient de faim, si la sollicitude paternelle du gouvernement ne leur avait pas tendu une main secourable.

Aussitôt que les Anglais furent en possession du Port au Prince, du Mirbalais et des Grands-Bois, ils prirent à leur solde dix régimens noirs et mulâtres, commandés par des officiers blancs; et à l'aide de quelques renforts d'Europe, ils maintinrent leurs positions pendant quatre ans. Lors de la prise du Port au Prince, les Anglais ont trouvé dans la rade un nombre considérable de bâtimens au commerce de France, chargés des plus riches productions de la colonie et qu'ils ont estimés à 12,000,000 livres de notre monnaie. C'est à Polverel d'abord et ensuite à Santhonax que le commerce est redevable de la perte de ces bâtimens, que les commissaires retenaient pour les faire contribuer de toute manière.

Le colonel Whitelocke, qui commandait alors en chef toutes les forces anglaises à St.-Domingue, ayant envoyé offrir 5,000 pounds (120,00 liv.) au général Lavaux pour lui livrer la ville du Port de Paix. Le général français après avoir lu tran-

quillement la lettre du colonel, somma l'officier anglais de lui déclarer sur son honneur, s'il avait connaissance du contenu de son message; l'officier protesta de son ignorance : cela suffit, reprit le général, autrement je vous eusse fait pendre, pour m'apporter une proposition de cette nature. Il écrivit, sur-le-champ, au colonel Whitelocke : « Monsieur, vous vous êtes efforcé de me déshonorer aux yeux de mes soldats, en me supposant assez vil, assez vénal et assez lâche pour trahir ma conscience, et la place qui m'a été confiée ; après un affront semblable, vous ne pouvez pas me refuser une satisfaction personnelle, je vous la demande au nom de l'honneur. Avant d'en venir à une action générale, je vous offre de nous battre en duel, à pied ou à cheval, avec les armes qu'il vous plaira, jusqu'à ce que l'un de nous deux reste sur le carreau; quoiqu'Anglais, et ennemi de mon pays, vous n'avez pas le droit de m'insulter personnellement, et comme particulier, je demande une réparation pour l'injure que j'ai reçue de vous.» Le colonel Whitelocke ne jugea pas à propos d'accepter le défi.

Le gouvernement de France, malgré la confiance qu'il avait montrée à Toussaint-Louverture, ne voulut point, avec raison, laisser toute l'administration civile et militaire entre les mains d'un ambitieux qui avait servi les royalistes, la république, les Espagnols, et qui permettait aux Anglais de completter leurs régimens noirs dans le cœur

de son armée. Le Directoire envoya le général Hédouville mettre un terme aux souffrances de cette malheureuse colonie, et tâcher d'en assurer la possession à la mère patrie.

Le général Hédouville arriva au Cap Français, au moment où le général Maitland proposait à Toussaint d'évacuer Saint-Marc, le Port au Prince, Jérémie et les autres places que les Anglais avaient en leur possession. L'arrivée d'un commissaire français, décida le général Maitland à s'adressor à lui. D'un autre côté Toussaint, apprenant qu'on avait envoyé la proposition au général Hédouville, signa, sans la participation du commissaire, la capitulation que le général Maitland lui présentait. Les termes honorables que les Anglais obtinrent, donnèrent occasion au nègre Mentor, qui était alors en France, et à plusieurs journalistes de Paris, de proclamer Toussaint, traître!

Ce général noir, à qui tout portait ombrage, fit assassiner, dans la ravine sèche, proche de St.-Marc, le jeune Abraham de Lance, aide-de-camp, M. Dozzy, chef de bataillon, et un autre officier de l'état major du général Hédouville, qui s'en retournaient du sud au nord, après avoir engagé Rigaud et les mulâtres des Cayes, à maintenir la bonne intelligence entre eux et les nègres du Cap. Immédiatement après, il força le commissaire constitutionnel de la mère patrie, à se rembarquer pour l'Europe.

Après une conduite aussi arbitraire, Toussaint,

qui se regardait comme le Spartacus prédit par l'abbé Raynal pour venger sa couleur, crut ne devoir plus garder de mesure; il affecta beaucoup de popularité envers les blancs, dont il sentait la nécessité pour le mettre à même de culbuter Rigaud, dont l'autorité s'étendait depuis le petit Goâve, jusqu'à l'extrémité de la pointe sud de l'île, et qui aspirait comme lui au gouvernement universel de la colonie.

Les blancs qui s'étaient réfugiés à Cube, à la Jamaïque et aux États-Unis, pour n'être pas assassinés journellement par les mulâtres et par les nègres, voyant qu'on les invitait à retourner dans l'île, avec promesse d'être protégés, se rendirent au Port au Prince, et dans les autres villes de l'ouest et du nord. Toussaint les remit sur leurs propriétés : Rigaud suivit la même politique. Bientôt après la guerre se déclara entre ces deux ambitieux; la moitié de la colonie se battit contre l'autre, les nègres au bout de dix-huit mois, culbutèrent entièrement le parti des mulâtres, ils se soumirent, et Rigaud s'embarqua pour la France.

Toussaint, qui brûlait de se venger de ses ennemis, ordonna au général Dessalines de laisser les blancs tranquilles pour le moment, et de n'exterminer que les mulâtres. Dessalines parcourut la colonie, il détruisit tous les hommes de couleur qui tombèrent sous ses mains.

Après la conquête du sud de Saint-Domingue et la destruction de la majeure partie des mulâtres,

Toussaint se fit proclamer gouverneur à vie de la colonie; il organisa l'administration civile et militaire de gens qui lui étaient dévoués, et fit marcher ses troupes pour la conquête de la partie espagnole qui avait été cédée à la France par le traité de Bâle. Le succès n'ayant pas répondu à son attente, il s'en vengea sur les blancs français qu'il faisait assassiner secrètement par centaine, toutes les fois qu'il communiait.

Tandis qu'il disposait tout pour tirer une vengeance éclatante des Espagnols, le traité d'Amiens permit à la mère-patrie d'envoyer de Brest une expédition de 15 à 20,000 hommes pour châtier les rébelles.

A leur apparution, Christophe envoya le mulâtre Sangos, capitaine du port de la ville du Cap, demander au capitaine-général Leclerc de ne point entrer dans le port avant que le courrier qu'il avait expédié auprès de Toussaint fût de retour. Il avait ordre de lui déclarer que sur son refus il massacrerait tous les blancs, et mettrait le feu à la ville. Le général Leclerc écrivit à Christophe qu'il ne désirait que de concilier les esprits, et éviter autant que possible d'en venir aux extrêmités avec le gouverneur de l'île. M. Lebrun, qui avait porté cette lettre, s'en retourna avec une réponse semblable au message de Sangos.

La ville du Cap envoya une députation composée du maire, du commandant de la garde nationale, du curé et de trois citoyens, conjurer le

général en chef de prendre pitié de la malheureuse situation des habitans. Le capitaine-général ordonna aux députés de s'en retourner, et de lire la proclamation du premier Consul à leurs concitoyens.

Lemaire, qui était un nègre nommé César Télémaque, essaya vainement d'adoucir les noirs. Le général Leclerc, pour ne pas leur donner le tems d'exécuter leurs menaces, débarqua ses troupes au Limbé, malgré les clameurs des nègres qui criaient : « Point de Français, point de blancs, » et vint s'emparer des hauteurs du Cap. L'amiral Villaret, au signal convenu, envoya sa bordée sur le fort Picolet, et entra de vive force dans la rade.

Les nègres ne mirent plus de bornes à leur rage. Les habitans qu'ils gardaient parmi eux comme autant d'otages, expirèrent de toutes parts sous les coups de ces tigres déchaînés. Les villes et les plaines furent livrées aux flammes ; les femmes et les filles furent traînées au fond des forêts pour assouvir leur brutalité jusqu'au moment où ils devaient les mettre à mort. Cinq cents blancs que les nègres avaient emmenés hors du Port-au-Prince, furent assassinés sur l'habitation de la Fretillière ; six cents habitans de Léogane et de ses environs, expirèrent dans cette ville, sous les coups de Dessalines et de sa horde. Un grand nombre d'autres, qu'il serait trop long et trop pénible de citer ici, payèrent de leur vie l'arrivée des troupes française dans cette île.

Le général en chef, pour mieux convaincre

Toussaint de ses intentions pacifiques, lui renvoya ses enfans que la France avait généreusement élevés. Cette nouvelle preuve de bienveillance n'eut aucun effet; il fallut recourir à la force. Enfin, le courage, l'habileté et les efforts du capitaine-général Leclerc et des généraux Rochambeau et Boudet, surmontèrent tous les obstacles qui s'opposaient à leur marche, et au bout de deux mois la colonie fut soumise.

Nombre de causes, qu'il serait trop long de détailler ici, occasionnèrent de nouvelles insurrections. Dessalines, homme plus entreprenant et plus déterminé que l'hypocrite Toussaint, se mit à la tête des révoltés. « Mon prédécesseur, leur dit-il, » ne distinguait ses amis de ses ennemis que par » leur façon de penser, ce qui fut cause qu'il se » méprit souvent dans le choix des premiers, et » qu'il fut trompé et sacrifié par les derniers; pour » éviter une erreur semblable, mon choix désor» mais ne sera marqué que par la couleur. »

La continuation des troubles et la guerre qui se déclara en 1803, entre la France et l'Angleterre, obligèrent les Français à évacuer un pays pour la conquête duquel ils n'avaient pas perdu le tiers de l'armée par le feu de l'ennemi.

Aussitôt que Dessalines fut en possession de la colonie, il exécuta dans toute son étendue la maxime barbare qu'il avait annoncée quelque temps auparavant. Dans toutes les villes où il passa avec son armée, les blancs, leurs femmes et leurs en-

fans furent poignardés, bayonnettés et hachés par ses sapeurs ; ceux qui essayaient de se sauver du côté de la mer, pour se réfugier à bord des bâtimens, furent massacrés en grande partie par les nègres qui gardaient le rivage.

Ce second Attilius tourna ensuite sa rage sur les gens de couleur. Ceux-ci, par leurs liaisons et leurs parentés avec les nègres, trouvèrent parmi eux des protecteurs et des partisans. Le mulâtre Pétion, chef de bataillon d'artillerie, qui avait déserté de l'armée française, commandait sous ses ordres au Port-au-Prince. Il avait réussi à se former un parti considérable, avec lequel il résolut de venger sa couleur lorsqu'il en trouverait l'occasion. Le hasard le servit au gré de ses desirs. Dessalines, pour mieux voiler son projet, ayant annoncé qu'il allait inspecter les grands bois, Pétion, au rapport des papiers anglais, envoya placer une embuscade dans ce quartier, avec ordre [redacted] ce vil usurpateur au moment qu'il passerait dans le chemin. Dessalines qui était en tournée dans ces parages avec une faible escorte, se présenta sans défiance dans l'endroit où était l'embuscade. Cent coups de fusil partent au même instant, une partie des guides sont tués, les autres se dispersent, et Dessalines tombe de cheval. « Ne m'ôtez pas la vie, » leur dit-il à genoux, je promets de vous pardon- » ner ma blessure. » Les soldats furent sourds aux prières d'un monstre que les larmes de ses semblables n'avaient jamais pu attendrir ; ils l'expédiè-

rent sans pitié, et s'en retournèrent triomphans auprès de leur chef. Pétion annonça sur-le-champ la mort de Dessalines, la terreur des blancs, des nègres et des mulâtres. Il profita de la joie que cette nouvelle répandit, pour se faire proclamer chef de la partie de l'ouest et du sud.

Christophe ne se vit pas plutôt débarrassé de son redoutable rival, qu'il jura d'exterminer tout ce qui n'était pas noir. Les journaux et les papiers-nouvelles nous ont appris de tems à autre avec quelle barbarie il a rempli son serment inhumain. Il n'est pas d'expressions assez fortes pour peindre les souffrances et les agonies affreuses de ceux qui n'ont pas eu les moyens de s'échapper de ce vaste Golgotha.

Tels ont été les changemens, les troubles et les maux qu'a subi ce superbe jardin des Indes occidentales; ce lieu de délices, susceptible de produire tout ce qu'offre les climats les plus fortunés. Un gouvernement paisible et paternel peut faire disparaître ou du moins rendre très-peu sensible la presque totalité des inconvéniens auxquels cet heureux pays est sujet; il peut aisément et à peu de frais dessécher ces marécages qui engendrent les fièvres et les autres maladies qu'on y éprouve. La nature a placé près de ces endroits, les bois et les pierres dont on peut avoir besoin pour empêcher la mer de couvrir régulièrement de dix-huit pouces d'eau, une espace de cinq cents pas de large sur quinze cents de long, qui répand journelle-

ment des exhalaisons pestilentielles. Quant à la chaleur, la brise de mer pendant le jour tempère l'ardeur extrême d'un soleil perpendiculaire; et le soir, le vent de terre refroidit l'air et rafraîchit les sens des habitans de ce climat brûlant. Ce qu'il y a de singulier et même d'incroyable, c'est que la brise de son centre, vers la mer, souffle à la fois sur tous les points du compas.

Par une bonté spéciale et toute particulière de la providence pour cette île, le soleil, après avoir fait un grand progrès vers le tropique du cancer, et être devenu en quelque façon perpendiculaire, attire à lui une masse de nuages qui empêchent le laboureur de ressentir l'ardeur des rayons directs de l'astre du jour. Ces nuages se dissolvent en pluie, rafraîchissent l'air et humectent le pays en mars, en juin, en juillet, en août, à la fin de septembre, et de tems à autre dans les mois de novembre et de décembre.

L'habitant de ces contrées contemple avec indifférence la fureur des élémens déchaînés; leur rage s'épuise inutilement pour le frustrer du fruit de ses peines et de son labeur. Les plaines du Cap, du Port-au-Prince, de l'Artibonite, des Cayes et de quelques autres endroits, sont susceptibles de produire plus de sucre que toutes les autres Antilles; et il n'existe pas une partie sur le globe, sans en excepter les grandes Indes, où l'on fasse fortune plus promptement qu'à Saint-Domingue.

Le sort définitif de cette colonie, jadis la reine

des Antilles, après avoir été convertie en un théâtre sanglant où se sont passés les actes les plus atroces et les plus révoltans, vient enfin d'être décidé. Puisse l'exemple du passé nous rendre plus prudens, plus sages, plus justes et plus généreux dans la manière d'en disposer, tant pour l'honneur de la nature humaine, que pour le repos du genre humain !

Réflexions sur le Projet d'attaque de St.-Domingue.

Qu'il me soit permis d'offrir ici quelques observations astronomiques et physiques que je crois d'une nécessité indispensable.

Le printems, en Europe, est l'époque à laquelle on entre en campagne ; et c'est en général l'époque que le gouvernement choisit pour envoyer des troupes à Saint-Domingue. Cet envoi a lieu ordinairement huit jours après l'équinoxe de mars.

Cette époque est certainement la plus mauvaise qu'on puisse choisir, parce que la ville du Cap, qui est à 1450 lieues de France, se trouve située par les 19 dégrés 46 minutes de latitude nord. Les marins estiment qu'un convoi nombreux ne fait guères plus de 24 lieues en 24 heures. Cette traversée prend donc deux mois pour faire les 1450 lieues qu'il y a France au Cap français.

Les troupes en partant d'Europe, après l'équinoxe de mars, arrivent à Saint-Domingue vers les premiers jours de juin. Le soleil alors a environ

dix-huit degrés de déclinaison nord, laquelle augmente tous les jours jusqu'au 22 du même mois. Il résulte de la marche directe et rétrograde de cet astre, qu'il passe et repasse dans quinze à vingt jours, deux fois à plomb sur la tête des nouveaux débarqués. La transition subite du froid de l'hiver d'Europe, à une chaleur perpendiculaire, le séjour concentré des bâtimens, où les soldats ont respiré un air infect, bu de l'eau corrompue, et mangé des salaisons qui ont enflammé leur sang, occasionné le scorbut apparent ou non apparent, donnent le premier germe aux maladies qu'ils apportent avec eux à St.-Domingue, le séjour des villes et les excès de toute espèce auxquels ils se livrent, aggravent ces mêmes maladies, et souvent conduisent en peu de jours, ces hommes au tombeau.

Pour éviter les effets pernicieux du soleil, il conviendrait donc, d'expédier les troupes d'Europe dans le courant de juillet, c'est-à-dire, du premier au 10 juillet, parce qu'elles arriveraient à Saint-Domingue vers le 10 septembre, sept ou huit jours avant l'équinoxe de ce mois. La température de l'île, à cette époque, peut être comparée à celle d'Europe lors du départ de l'armée. Le soleil en septembre est à la ligne, il continue sa déclinaison au sud, jusqu'au 22 décembre, et ne revient sur la colonie qu'en juin. Par ce moyen les nouveaux débarqués n'éprouveraient pas, subitement, les grandes chaleurs ci-dessus, qui sont si fatales aux Européens, et ils auraient huit mois pour s'acclimater.

Chaque fois que le gouvernement a fait des envois de troupes à Saint-Domingue, il ne s'est point assez occupé de choisir les époques favorables, et bien moins encore les moyens les plus sûrs et les plus profitables pour son intérêt, son crédit, son honneur et le succès de ses expéditions. Un esprit de parcimonie mal entendue lui a fait entasser des milliers d'individus dans un petit nombre de bâtimens, où ils ne peuvent pas se remuer. Ce système pernicieux fait perdre aux troupes une grande partie de leur activité et de leur vigueur. Le soldat qui était accoutumé à respirer à terre un air pur, à être nourri de viandes fraîches, de légumes sains, de bon pain, à boire du vin, de l'eau fraîche, à prendre de l'exercice, à être couché commodément, blanchi et habillé régulièrement, se trouve tout d'un coup entassé dans des bâtimens, ayant à peine la place suffisante pour s'étendre dans les entreponts, où il est continuellement mouillé, ou froissé durant les manœuvres, et sans aucune faculté de se changer, de se laver et de se tenir propre.

Ces inconvéniens sont accompagnés de bien d'autres non moins préjudiciables à sa santé. Il respire dans ces bâtimens un air infect, il y boit de l'eau corrompue, il y mange des biscuits souvent gâtés et des salaisons qui lui enflament le sang, et lui occasionnent le scorbut. Le gouvernement ne saurait trop se rappeler que le soldat est un

homme au service de l'état, et non pas un mercenaire aux gages d'un prince.

Ce n'est pas le climat de Saint-Domingue, mais bien ce mode d'embarquement et de traitement qui fait germer dans le sang de ces malheureux, après quinze jours de traversée, les maladies qu'ils apportent dans cette colonie, et que le séjour pestiféré des bâtimens, la nourriture mal saine et la chaleur d'un soleil presque perpendiculaire, ont entretenu dans une fermentation continuelle durant une traversée de deux mois et quelques jours et qui se développent ensuite d'une manière si terrible par rapport aux fatigues et aux privations sans nombre qu'ils éprouvent dans leurs marches contre les insurgés, et surtout par l'odeur pestilentielle des corps morts, des hommes, des chevaux, des mulets et autres animaux qu'on néglige toujours d'enterrer.

Je dirai plus, je soutiens que les maladies chroniques qui enlèvent les soldats à leur arrivée à St.-Domingue, ou quelques tems après leur débarquement, ne sont pas locales à ce pays, elles ne sont que les suites naturelles de l'inconduite passée des individus, les restes des maladies qu'ils ont contractées en Europe, et dont ils ne sont pas radicalement guéris à l'époque de leur embarquement, lesquels restes s'aggravent par une traversée longue, gênante, mal choisie, par une chaleur excessive, par une inactivité qui tient de l'apathie

qui engourdit leurs sens, qui empêche les fonctions de l'estomac; par un air fétide, par une eau corrompue, par des vivres salés qui corrompent la masse du sang, et finalement par la malpropreté journalière dans laquelle ils se trouvent, et dans laquelle malheureusement on les laisse en général trop souvent.

Pour obvier à ces maux, il convient que les troupes soient logées dans des bâtimens préparés exprès pour les recevoir.

Les bâtimens destinés à transporter les troupes à Saint-Domingue, doivent être distribués de la manière suivante. Le fond de la calle, depuis le panneau de l'arrière, jusqu'au panneau de l'avant doit contenir des briques, des pierres, ou les objets pesans du gouvernement, tels que canons, obusiers, mortiers, chaînes, boulets, bombes, fer de toute espèce, plomb, cuivre, ancres, etc. arimés de manière à former un niveau franc, recouvert de menu bois, au-dessus duquel on mettra des petits barreaux en travers, à trois pieds de distance les uns des autres, les bouts portant et assujettis sur les vrégués de chaque côté.

On établira sur ces barreaux, un tillac en planches, clouées et calfeutrées; la hauteur de ce tillac aux planches de l'entrepont, doit être de six pieds, ce tillac doit se terminer dans la partie de l'avant à la perpendiculaire de l'iroire de l'arrière du panneau de cette partie, et à la perpendiculaire de l'iroire de l'avant du panneau de l'arrière.

Aux deux extrémités du tillac, on établira des montans debouts, qui seront cloués un bout sur le tillac, et l'autre sur les iroires et les barreaux du navire dans sa largeur. On formera sur ces montans, à partir du tillac, une cloison en planches jointes jusqu'à 4 pieds 6 pouces de hauteur, au-dessus desquelles on fixera des traverses à clair-voyes pour laisser circuler l'air et empêcher les soldats de passer dans les extrémités du navire.

Dans l'intérieur et autour de cette séparation, dans la longueur du bâtiment, on peut établir des planches de 10 pouces de large, fixés sur le vrégage avec des vertivelles; ces planches seront soutenues de distance en distance, par des pitons de fer portant sur le tillac, ce qui servira de banc pendant le jour, et qu'on reploiera pour la nuit.

La troupe sera logée dans cette enceinte, elle couchera sur la toile fourure, sur les matelas et sur les couvertures du gouvernement, qu'elle portera tous les matins sur le pont, pour les aërer. Une demi-heure après, une escouade, de ces mêmes soldats, descendra dans leur logement, le nétoiera et le parfumera. Le soir, un quart d'heure après que la chambre aura été parfumée, les soldats y rapporteront leurs lits; à l'entrée de la nuit, on mettra un sceau de chaque côté de l'archipompe, pour recevoir leur urine pendant la nuit, on les ôtera à la pointe du jour, et l'on punira sévèrement ceux qui urineront la nuit ou le jour sur le tillac.

On placera un escalier large et commode au

grand panneau, pour que les soldats descendent dans leur quartier. Leurs armes, leurs gibernes, leurs sakos, seront fixés au-dessus des bancs, et tout autour de leur logement, où ils mangeront. Les officiers inspecteront tous les jours sur le pont matin et soir, leurs soldats et leur cazerne, après qu'elle aura été parfumée.

Au moment de l'embarquement, il conviendrait de donner aux soldats, un gilet et un pentalon de drap brun ou bleu, à la matelote, afin de ménager leurs habillemens militaires, qui se gâtent par le gaudron, qui s'usent par le frottement contre les diverses parties du navire, et qui les gênent pour monter, descendre et agir sur le pont, durant les manœuvres.

Le capitaine fera placer les vivres dans les extrémités qui se trouvent en avant et en arrière des cloisons de séparation; son équipage, les musiciens, les sergens et les caporaux coucheront dans *l'entrepont s'il y a place, mais séparés des marins.*

Le capitaine, ses officiers, les officiers de troupes et les passagers, occuperont les logemens de chambre. Aussitôt que l'armée sera appareillée, on établira des ventouses en toile, pour renouveller l'air de la calle et on les laissera nuit et jour, si le tems le permet.

Tous les vivres, boissons ou liqueurs quelconques du gouvernement, doivent être embarquées dans des bâtimens où il n'y a point de soldats, pour éviter les dilapidations et les désordres. Les

poudres seront embarquées sur des bâtimens bons voiliers ; ne faisant pas d'eau et n'ayant point de troupes à bord.

Les bâtimens de guerre, dont les équipages sont déjà assez nombreux pour occuper toutes les places à coucher, ne doivent point porter de troupes.

J'estime qu'un navire de trois à quatre cents tonneaux pourra porter commodément dans sa cale, distribuée comme ci-dessus, de 150 à 200 soldats, non compris les officiers et sous officiers qui sont logés au-dessus d'eux; par conséquent 200 bâtimens de 400 tonneaux chaque, porteront 40,000 hommes qui ne seront pas abimés par la traversée. Chaque bâtiment doit avoir un bon chirurgien et non pas un frater.

La vie d'un blanc dans ces climats destructeurs étant très précieuse, il serait à souhaiter que le gouvernement défendit sous les peines les plus sévères, de mettre aucun animal vivant dans la calle et dans l'entrepont; ils doivent être parqués sur le pont ou sur les gaillards. Il serait à propos d'autoriser les chirurgiens de chaque bâtiment, à embarquer des pierres à filtrer pour les matelots et pour les soldats; à prendre à bord, de la marmelade de carottes, de l'oseille, du celeri et d'autres légumes confits, pour en faire tous les jours, ou au moins trois fois par semaine, une petite soupe maigre qu'on donnerait par supplément à l'équipage et à la troupe. Quant aux légumes qu'on distribue pour leur repas, le gou-

vernement ferait fort bien de substituer les pois des champs, les fayaux ou haricots, aux petites fêves gourganes, qui sont pernicieuses à l'estomac.

Le capitaine Cook et son médecin prétendent que les pois sont un anti-scorbutique. C'est pour cette raison que la marine anglaise en fait usage, et que les fêves ne sont destinées qu'aux chevaux.

Dans le courant de la journée, il conviendrait d'accorder aux marins et aux militaires, outre la ration de vin, une boisson acidulée faite avec de l'eau et du tamarin, ou bien du jus de citron et d'orange, ou tout uniment de l'eau, du sucre et du vinaigre, afin de prévenir le scorbut qu'engendrent la viande salée, l'air salin et fétide, et un grand concours d'individus entassés dans un petit espace.

La prudence et la propreté exigent, le matin, après que les batteries, les entreponts et la calle auront été nétoyés, et le soir avant le coucher de l'équipage et des troupes, qu'on parfumé le bâtiment avec du sucre brûlé, du genièvre ou de la poudre à canon; ayant soin, avant le parfumage, de frotter toutes les parties du bâtiment qui paraissent humides, avec des bouchons d'étoupes, afin d'enlever les miasmes putrides qui peuvent s'y trouver. Ce régime peu dispendieux et d'une nécessité si absolue, en détruisant les effets scorbutiques, empêcherait aussi l'inflammation du sang qui s'épaissit et ne peut circuler librement

par la chaleur excessive de la ligne; il préparerait les nouveaux arrivans à soutenir sans crainte les maladies auxquelles ils seront exposés par les fatigues qu'ils doivent essuyer, et par la transition subite d'un climat froid à une température extrêmement chaude.

De la fièvre maligne et putride, connue sous le nom de fièvre jaune.

Le docteur Keusch, médecin de Ste.-Croix, a guéri six soldats sur huit, dans l'espace de 24 heures, par le moyen des frictions faites simplement avec de l'huile. Ces frictions produisaient de fortes transpirations, et presque généralement de violens vomissemens. Le docteur, dans certains cas, augmentait l'efficacité de l'huile, en y ajoutant du camphre.

Un officier anglais a préservé sa troupe et lui de la fièvre de Flessingue, en peignant ses cheveux et ceux de ses soldats, avec de l'huile de Russie préparée. D'autres, dit-on, ont employé avec succès force mercure en breuvage et en frictions.

Lorsque la fièvre jaune exerçait toute sa fureur sur les blancs nouvellement débarqués d'Europe, des mulâtresses de Saint-Domingue entreprirent le traitement de ceux qui les intéressaient, après avoir été abandonnés par la Faculté, et les ont guéris par le remède suivant.

Elles se procuraient un panier de citrons en partie murs, les coupaient en deux, étendaient du sel fin sur le corps nud et sans mouvement du moribond, et le frottaient avec les citrons pendant un quart-d'heure ou plus, jusqu'à ce que le sel et le suc des citrons eussent traversé le corps du mourant, et qu'il fut devenu rouge comme une écrevisse cuite. Avant de commencer cette opération, elles mettaient des briques chaudes aux pieds du malade, et les enveloppaient avec de la flanelle chaude. Quand elles avaient fini leurs frictions, elles couvraient le corps et la tête avec une ou deux couvertures de laine, afin de provoquer et d'entretenir la transpiration.

J'ai vu des hommes qui avaient perdu la parole depuis plusieurs jours, et que les médecins avaient condamnés, recouvrer la parole et les sens au bout de quelques heures.

M. Poisson, de Nantes, aspirant de marine, s'est guéri en se couchant au plus fort de la fièvre avec sa chemise, son serre-tête et son bonnet de nuit qu'il avait trempés dans un vase de vinaigre.

Ces différens remèdes prouvent qu'il faut examiner le tempérament du malade avant de lui administrer des drogues, et ne pas employer toujours le même remède et en faire une selle à tous chevaux.

Dans la fièvre jaune, dans la fièvre inflammatoire, ou toute autre fièvre, on ne saurait trop se servir de cataplasmes de gombeau, ou de tout

autre émolient appliqué au bas-ventre, avec des compresses de vinaigre à la tête, des lavemens de l'eau qui a servi à bouillir le gombeau, et dans laquelle on a jeté du vinaigre, de l'alkali-volatil-fluor ou du camphre : les lavemens d'eau de mer dans laquelle on a fait bouillir une poignée de gombeau, et les bains aromatiques ont aussi leur utilité Si le malade a la bouche trop sèche, il convient de lui donner à sucer des tranches d'ananas, de mangles, ou mangos murs, de lui faire boire un peu de jus de citron, de la tisane de tamarin, d'oranges sures, ou de corosol, et de lui donner plusieurs fois dans le jour et dans la nuit, du camphre, des gouttes anodines d'Hoffman.

Il faut bien rafraîchir et bien préparer le malade, avant de lui donner le quinquina, autrement il est sûr d'attraper des obstructions au foie ou à la rate. Beaucoup de personnes en prenant une médecine composée une demi-heure avant l'accès de la fièvre, sont parvenus à changer l'heure de son retour périodique, et à hâter leur guérison par cette heureuse diversion.

J'ai vu quantité de personnes se guérir du ténesme, en quatre ou cinq jours, en faisant le régime suivant. Elles coupaient par la moitié, deux ou trois corosols gros comme un petit œuf de poule, y ajoutaient cinq à six des pulpes qui se trouvent autour de ce fruit, et versaient de l'eau bouillante sur le tout, ce qui donnait à la tisane une couleur de vin rouge plus ou moins

foncée. Elles en buvaient cinq à six verres par jour et un dans la nuit chaque fois qu'elles avaient été à la garde-robe. Elles avaient l'attention, chaque fois qu'elles en sortaient, de se tremper les reins, et non les cuisses dans un sceau d'eau froide pendant deux ou trois minutes, et quelquefois plus long-tems; de ne pas manger de salaison, ni de poisson; mais bien du riz, et même un peu de viande fraîche grillée, et de boire très-peu de vin, parce qu'elles souffraient moins lorsqu'elles n'en faisaient pas usage.

Comme la diarrhée ou relâchement des intestins est fréquemment occasionnée par l'acide stimulant des fruits verts qu'on a mangés en trop grande quantité, et surtout du raisin sec, des avelines et des noisettes etc., le remède, dans ce cas, doit être d'une qualité mucilagineuse, glissante, tel que du bouillon, du chocolat, du sagou, de l'arrow-root, de l'eau de gruau, (c'est une cuillerée de farine délayée dans de l'eau qu'on fait bouillir avec un couple d'oignons coupés en tranches, du sel et du beurre; on verse le tout sur un peu de pain en forme de soupe) parce que dans ce cas, les purgatifs, la rhubarbe, la teinture de rhubarbe, le séné, la magnésie, l'élixir de Daffys ne servent en général qu'à convertir une simple diarrhée en dyssenterie ou flux de sang.

Pour la diarrhée scorbutique provenant de l'excès des femmes, du mercure, du scorbut ou de la boisson, il n'y a peut-être pas de meilleur remède

que de faire passer le lait de la manière suivante.

On boit la première fois un bon verre à liqueur de rhum, ou d'eau-de-vie, ensuite un grand verre de lait. A midi, on en fait autant, et à quatre heures de même, sans prendre d'autre nourriture. Le deuxième jour, on boit deux bouteilles de lait en trois fois, précédées d'un verre de rhum. Le troisième jour, on prend une bouteille de lait et un demi-verre à liqueur chaque fois, et par trois reprises comme ci-dessus. Le quatrième jour, l'on ne prend plus de rhum, mais l'on mange du pain avec le lait, et l'on continue à prendre tous les jours trois bouteilles de lait avec du pain, jusqu'au parfait rétablissement, et si l'appétit est revenu, on peut manger vers les quatre heures du soir, un petit poulet ou de la viande rôtie ou grillée.

Il y a beaucoup de personnes qui se sont guéries en suçant les premiers jours des mangos ou mangles, ensuite elles mangeaient ce fruit, jusqu'à ce que la maladie leur permît de se nourir avec quelque chose de plus substantiel.

D'autres ont fait usage de la tisane de colàs qui est excellente aussi pour les maladies vénériennes.

Recette.

12 onces da salsepareille.
2 gros de mercure doux.
6 gros de coriandre.
1 once de séné.
1 demi-gros de sel d'alun.

Il faut faire bouillir d'abord la salsepareille et le mercure doux dans quinze bouteilles d'eau réduites à dix bouteilles, ensuite on met les ingrédiens à bouillir avec les premiers, jusqu'à ce que le tout soit réduit à cinq bouteilles. Il faut avoir soin d'attacher chaque objet dans un linge séparé, et qu'il ne touche pas le fond de la chaudière ou marmite. Quand le mélange est froid, on en prend tous les jours un verre avant le déjeûner, un avant le dîner et un avant le souper. On s'abstient de ragoûts, on peut manger de la viande grillée, et par fois de la viande salée et boire un peu de vin.

Après que le premier sirop a été ôté avec soin, on remet sur les mêmes ingrédiens pour faire une tisanne légère pour boire à sa soif, dix bouteilles d'eau que l'on réduit à cinq. Si elles ne suffisaient pas, on y supplérait en faisant une légère tisanne avec deux onces de salsepareille bouillie tout-uniment dans cinq bouteilles d'eau, pour qu'elle ait la couleur d'une petite bierre. On peut même, par économie, la faire bouillir une seconde fois, et on se purge tous les huit jours.

En général l'on prend dix et quelquefois quinze bouteilles de ce gros sirop ; indépendamment de la petite tisanne de salsepareille, et l'on ne commence ce traitement qu'après s'être rafraîchi et purgé plusieurs fois.

Il faut se défier du serein et de la lune, parce que leurs effets sont très-pernicieux. Quant aux coups de soleil, on les guérit généralement, en

exposant depuis dix heures jusqu'à midi, aux rayons de cet astre, de l'eau renfermée dans un poban de fruits à l'eau de vie, ayant l'ouverture fermée par un linge propre qu'on a eu soin d'y attacher. A midi, ou midi un quart, on applique l'ouverture du poban sur la partie malade, et on le conduit légèrement partout, jusqu'à ce que l'influence fébrile s'exhale à travers le linge, et fasse bouillir l'eau. Quand on n'y voit pas de petites boules, c'est une preuve qu'on n'a point placé le poban sur le siége du mal, et alors il n'est point guéri. L'on en est quitte pour exposer de suite le poban au soleil pendant un quart d'heure, et si cela ne réussit pas, l'on recommence l'opération le lendemain, et l'on est sur d'enlever le mal.

Traitement pour la gravelle.

Prenez vingt-quatre racines des plus gros poireaux que vous pourrez trouver, lavez-les bien, coupez-les aussi menues que possible, mettez-les ensuite dans une bouteille à large ouverture, et versez par dessus deux pintes du meilleur genièvre commun. Laissez macérer le tout pendant trois ou quatre jours, versez-en plein un verre à liqueur et buvez-le en allant au lit. Mettez une dose semblable près de votre lit, et buvez la à votre premier réveil. Il faut continuer ce remède jusqu'à ce que l'on n'urine plus

de gravelle, s'abstenir de manger des salaisons, des fruits verts, et tout ce qui est échauffant.

Traitement pour l'hydropisie.

Prenez une livre de racines de guimauve de jardin, une demi-livre de racines de grand persil, et les racines de six des plus gros poireaux que vous pourrez vous procurer. Lavez bien toutes ces racines, coupez les racines de guimauve et de persil en tranches très-minces, coupez-les ensuite en travers, de la largeur d'un pois, et celles des poireaux aussi menues que possible, jetez le tout dans trois pintes d'eau, que vous laisserez sur le feu jusqu'à ce que cela bouille, posez votre vase à côté du feu, et laissez votre mélange se mitonner près du feu pendant trois heures, retirez le tout pour qu'il se repose, et versez-le avec précaution dans un vase propre peur votre usage.

Mettez un bon verre à liqueur du meilleur genièvre commun dans un verre ordinaire ou de table, achevez de le remplir avec de la décoction; faites prendre cette dose au malade à onze heures du matin, donnez-lui en une semblable à sept heures du soir, et continuez cette boisson jusqu'à ce que l'hydropisie soit dissipée.

Les remèdes pour la gravelle et l'hydropisie, m'ont été donnés par M. Demack, habitant de Thame, dans le comté d'Oxford en Angleterre. Il a été guéri de ces deux maladies, à l'âge de

74 ans par les traitemens ci-dessus; et il est aujourd'hui âgé de 80 ans, et bien portant. Le 26 Mars 1812

PLAN POUR LA CONQUÊTE DE St.-DOMINGUE.

Avant de songer à l'attaque de cette colonie, il faut :

1°. 30,000 hommes effectifs de troupes de débarquement, avec les tentes convenables.

2°. 4,000 hommes tous les trois mois, pendant un an; après lequel terme, le gouvernement pourra rappeller en France les troupes qu'il ne jugera plus à propos de laisser à Saint-Domingue.

3°. 30,000 cadres pour les hôpitaux.

4°. 60,000 paires de draps pour les hôpitaux.

5°. 60,000 chemises pour les hôpitaux.

6°. De la charpie pour 30,000 hommes.

7°. Des bandes et des compresses pour 30,000 h.

8°. Des drogues pour un an et pour 60,000 h.

9°. Que les hôpitaux soient au compte du gouvernement.

10°. Point d'administration ni civile, ni de marine jusqu'à la réduction totale de l'île.

11°. Des vivres et des munitions pour 80,000 h. et pour un an.

12°. Une trentaine de millions, tant pour payer la troupe et tous les employés, que pour faire face aux engagemens que le gouvernement serait obligé de contracter.

TABLEAU

BLANCS.

Déclarés y compris femmes et enfans.	38,360.
Non déclarés	1,640.
Non compris les équipages des vaisseaux, bâtimens marchands et les soldats qui n'y séjournent que passagèrement, ce qui peut monter de 8 à 10,000. . .	10,000.

A DÉDUIRE.

Femmes.	16,666.
Enfans de tout sexe.	3,334.
Assassinés dans les insurrections de 90, 91, 92 et 93. .	1,500.
Péris dans les guerres de Toussaint et des Anglais. . .	600.

13°. Que la marine reçoive les ordres de la terre, pour pouvoir agir de concert avec elle.

14°. Que les officiers de l'état-major du capitaine-général et les états-majors de chaque division soient composés de gens instruits, connaissant les lieux, s'il se peut y ayant des intérêts, et n'étant pas réduits à mettre leurs places à profit pour s'assurer une fortune.

Avant le départ de l'expédition, il serait à propos que le gouvernement expédiât des avisos pour informer toutes les puissances et leurs colonies voisines, que Saint-Domingue étant bloqué, tout bâtiment qui sera pris en contravention en-dedans de la ligne de circonvallation, et par conséquent dans les eaux de cette colonie, sera confisqué avec sa cargaison, et l'équipage pendu ou fusillé.

On entend par les eaux d'un pays l'espace de mer qui est contenue à deux lieues au large, au-delà d'une ligne droite qui serait censée partir de la pointe la plus avancée d'une province à une autre, et hors de la portée de toute espèce d'arme à feu. Par exemple, pour Saint-Domingue, sa ligne droite à l'ouest partirait à deux lieues en mer, depuis l'extrêmité du môle Saint-Nicolas, jusqu'à la pointe du cap Dame-Marie. Pour la France, elle prendrait également à deux lieues en mer, depuis l'extrêmité du cap La Hogue, jusqu'à celle de Brest, et ainsi du reste. Tout ce qui se trouve en dedans de cette ligne est censé appartenir à la terre-ferme, les îles et les hauts-fonds qui se trouvent dans ces

golfes immenses n'étant que des démembremens occasionnés par les eaux, par quelques secousses de tremblemens de terre, ou d'autres révolutions de la nature.

La ligne de circonvallation doit être arrêtée dès France, afin qu'à la vue de l'île, le blocus en soit formé de suite, suivant les lieux qui auront été assignés aux bâtimens de guerre. Ils ne doivent avoir rien à bord qui puisse les empêcher de former cette ligne sur-le-champ, sans mouiller et sans prendre terre. Ils ne doivent quitter leurs stations que trois mois après la soumission et la pacification de l'île, sur l'ordre par écrit du commandant de l'escadre, qui ne pourra donner un ordre semblable qu'en vertu de la déclaration authentique du général en chef, qui attestera qu'il peut se passer de cette force extérieure. Ces bâtimens alors pourront rentrer dans les ports pour s'y réparer, s'approvisionner, et y attendre ses ordres ultérieurs.

La ligne de circonvallation doit être formée tout autour de l'île, à trois ou quatre lieues de terre; elle doit être composée de cinq frégates, de quatorze bricks et de six goëlettes, formant un total de vingt-cinq bâtimens de guerre. Celle pour le golfe du Port-au-Prince, à partir du môle Saint-Nicolas au cap Dame-Marie, doit former une ligne droite composée de bricks et de frégates, en-dedans de laquelle doit se trouver une autre ligne de simples goëlettes de guerre, pour empêcher

tout ce qui pourrait venir en contravention de Cube et de la Jamaïque, qui sont dans le voisinage de l'ouest de Saint-Domingue.

Cette chaîne de bâtimens autour de l'île est indispensable; car s'ils étaient trop éloignés de terre, et hors de vue les uns des autres, les Providenciers, les Américains, les Espagnols, les Anglais, Hollandais et autres, trouveraient les moyens de passer entre ces bâtimens, et de fournir aux révoltés les armes et les provisions de bouche et de guerre, dont ils auraient besoin pour perpétuer la guerre.

En tems de paix, les bâtimens suivans suffiront pour protéger le commerce, et empêcher l'interlope.

1°. Une frégate croisera depuis le cap Raphaël, jusqu'au vieux cap Français.

2°. Une frégate croisera depuis La Grange, jusqu'à la ville du Cap.

3°. Une frégate croisera depuis le cap Français, jusqu'au môle Saint-Nicolas.

4°. Une frégate croisera depuis le môle Saint-Nicolas, jusqu'à la pointe N. E. de la Gonave.

5°. Une frégate croisera depuis la pointe ouest de la Gonave, jusqu'à Jérémie.

6°. Un brick croisera depuis Jérémie, jusqu'au cap Dame-Marie.

7°. Une frégate croisera à la hauteur de Tiburon, qui aura connaissance de ce qui se passe au cap Dame-Marie et aux Cayes.

8°. Une frégate croisera depuis les Cayes, jusqu'à Jacmel.

9°. Un brick croisera depuis Jacmel, jusqu'à Santo-Domingo.

Ces neuf batimens de guerre, attachés au service de Saint-Domingue, seraient beaucoup mieux employés à croiser, à former les marins, à protéger le commerce, et à empêcher l'interlope, qu'à rester presque toujours à l'ancre dans les rades. Le gouvernement enverrait relever ces stationnaires tous les quatre mois. La première station commencerait le premier juillet; la seconde, le premier novembre; la troisième, le premier mars.

L'escadre française, en arrivant à la hauteur des îles du Vent, doit longer Porto-Rico. Les batimens destinés à former la ligne de circonvallation, forceront de voiles sur-le-champ pour se rendre à leurs stations respectives.

Chacun des points destinés pour la descente, doit avoir des bâtimens armés en station pour le protéger. Les autres seront occupés à détruire les barges, les goëlettes et les frégates armées des rébelles, ainsi que toute espèce de bâtimens qu'ils pourraient avoir dans les embarcadaires de cette île.

Aussitôt que l'escadre française et tous les transports réunis auront connaissance de Porto-Rico, le général en chef fera la distribution des forces combinées de la manière suivante :

Division du Nord et de l'Ouest.

4000	h^es^. seront destinés	pour le fort Dauphin.
5000	h.	pour le cap Français.
4000	h.	pour Saint-Marc.
6000	h.	pour le Port-au-Prince.
4000	h.	pour Jérémie.

23,000 h. auxquels seront joints les bâtimens destinés à protéger la descente, et ceux qui portent les provisions de bouche et de guerre, les cadres, les drogues et les compresses de chaque division.

Division du Sud.

3000 hommes à Jamel.
4000 hommes aux Cayes.

7000 h. auxquels seront joints les bâtimens destinés à protéger la descente, et ceux qui portent des provisions de bouche et de guerre, les cadres, les drogues et les compresses de chaque division.

Tous ces différens corps de troupes, arrivés à leurs destinations respectives, laisseront une garnison de 1000 hommes dans chaque ville qui ne sera pas brûlée; ce qui, en les supposant toutes intactes, formerait un total de 7000 hommes; sinon ils rejoindraient la division dont ils font partie Cependant il sera toujours essentiel d'avoir différens points gardés au bord de la mer, pour le ra-

vitaillement des colonnes mobiles qui se trouveront dans l'intérieur des terres.

La division du fort Dauphin, en traversant la plaine du nord, chassera devant elle tous les rebelles qui pourraient s'y trouver, et opérera sa jonction avec la division du Cap, au lieu que le général en chef jugera à propos de choisir, de-là elles gagneront les hauteurs, qu'elles ravageront, et reverseront les brigands dans les cahos, leur point général de ralliement.

La division de Saint-Marc partira de cette ville pour marcher sur les cahos, et leur couper la communication avec le reste de l'ouest, par les hauteurs, ayant soin de détruire les vivres qu'elle trouvera sur son passage.

La division du Port-au-Prince, se dirigera sur le Mirbalais dont elle ruinera les vivres; elle s'occupera d'obstruer le sentier qui conduit à la partie espagnole, l'espace de 4 à 500 pas, avec des arbres abattus, et fera la même opération au chemin qui la conduira dans les hauteurs de la plaine du cul-de-sac, ayant soin de détruire les vivres qui peuvent s'y trouver.

La division de Jacmel, après s'être emparé des défilés, de la crête des montagnes, prendra, de revers, Léogane et le Port-au-Prince, hachera les vivres de la Charbonnière, de la Montagne noire, et coupera aux nègres la retraite du sud, soit par le grand chemin de Léogane, soit par celui de la rivière froide, soit enfin par celui de Jacmel.

La division des Cayes s'emparera des hauteurs, tiendra les révoltés en échec dans la plaine, et ravagera en même tems les vivres de ces montagnes.

La division de Jérémie détruira de même ceux de ses hauteurs, elle dirigera sa course du côté de Macaya, s'en emparera si les nègres n'y sont pas en force, et le saccagera; sinon elle attendra que les armées du nord et de l'ouest lui envoient, ainsi qu'à celle des Cayes, un renfort qui puisse les mettre à même de faire ce coup de main.

Observations.

Autant que faire se peut, il faut éviter d'attaquer de vive force les nègres dans leurs retranchemens, mais bien les harceler vigoureusement, leur faire la guerre d'embuscade, la seule qui convienne à Saint-Domingue, les battre et les poursuivre vivement et sans relâche, si on les trouve soit en rase campagne, soit à découvert, sinon, couper jusqu'à une petite portée de canon, les vivres qu'ils peuvent avoir dans et autour de leurs quartiers de réserve, tels qu'Oco, la Charbonnière, les Cahos, la vallée entre Jacmel et le petit Goave, les hauteurs entre Plaisance, Cavaillon et les Baradaires, et finalement Macaya.

La famine au bout de quinze jours, les forcera à quitter leurs forts et à se rendre à discrétion, ou bien le désespoir les portera à nous livrer combat, pour lors nous en aurons meilleur marché, parce

qu'ils seront obligés de tout laisser, pour ne pas s'embarrasser dans leurs marches.

Pour ôter aux nègres les moyens de s'insurger et de s'organiser, les Anglais ont défendu aux propriétaires de la Jamaïque, de planter dans les mornes et dans les plaines une trop grande quantité d'ignames, de bananes et autres vivres. Ils ne peuvent en avoir que comme des objets de luxe, et ils sont obligés, tous les mois, d'aller en ville, acheter la farine, le riz, et les salaisons dont ils peuvent avoir besoin pour eux et pour leurs nègres.

Les chemins de Saint-Domingue étant en général garnis de hayes, de bois, de cafiers, de bananiers et de cannes à sucre, l'officier qui commandera un détachement allant à l'ennemi, doit avoir soin:

1°. D'envoyer quelques hommes à cheval pour reconnaître le terrein et la disposition de l'ennemi, si c'est en plaine (la cavalerie devenant inutile dans les montagnes, et pouvant être remplacée par les fantassins), ensuite quelques éclaireurs pour sonder les fourrées qui peuvent se trouver à droite et à gauche; faire border la haye à droite et à gauche, par le corps de l'armée, laissant entre chaque soldat la distance au moins d'un homme, tenant leurs fusils armés dans leurs mains, et regardant attentivement, de tems en tems, comme font les chasseurs, lorsqu'ils se croient proches du gîte de l'animal qu'ils cherchent, parce que les brigands n'ocoupent jamais, ou que très-rarement les grands

chemins, auquel cas il serait facile à la troupe de se former en bataille, n'ayant que dix pas à faire pour se réunir dans un chemin plat et ouvert. Le corps de réserve marchera en masse, à cent pas de distance, regardant de tems en tems par derrière, pour éviter toute espèce de surprise.

La distance que le corps de l'armée laisse entre chaque soldat, est d'autant plus essentielle, que c'est toujours dans les embuscades que les nègres nous font le plus de tort, par l'habitude que nous avons de marcher en masse.

2°. Les éclaireurs ainsi que le détachement observeront le plus grand silence, ils ne porteront ni feu, ni rien qui puisse faire connaître leur marche à l'ennemi; ils redoubleront de vigilance dans les chemins creux, dans les endroits couverts et coupés de fossés ou de hayes.

3°. Pour fouiller un ravin, un bois, une habitation, ou toute autre position que l'ennemi occupera, ils n'y entreront que les uns après les autres, mais en se suivant et sans se perdre de vue. Autant que faire se pourra, les éclaireurs, ainsi que l'arrière garde, se tiendront toujours à la hauteur du détachement, de manière à pouvoir lui faire connaître la marche, ou la position de l'ennemi, et être à même de se rallier en cas de nécessité.

4o. Le détachement en général, fera de fréquentes haltes, tant pour laisser respirer le soldat, que pour écouter si l'on entend quelque chose, afin de prendre bien ses dispositions.

5°. Si le commandant d'un détachement a connaissance de la position des brigands, il doit tâcher de s'en approcher le plus furtivement qu'il lui sera possible, à la faveur des haies, bois ou fossés, disperser une partie de sa troupe de manière à occuper toutes les issues et portes de derrière, afin de leur couper toute retraite, et fondre brusquement, avec le reste de sa troupe, sur le lieu où ils sont rassemblés.

6°. Si le commandant d'un détachement a connaissance de la marche d'une troupe d'insurgés, il s'embusquera des deux côtés du chemin, ou dans tout autre endroit favorable, pour les envelopper et tomber dessus quand ils passeront. Si au contraire ils étaient campés en force, après les avoir fait reconnaître par quelqu'un d'intelligent, et sur le rapport qu'il fera de leurs forces et de leur position, il laissera une partie de son détachement embusqué, tandis qu'avec l'autre il s'avancera avec précaution pour attaquer l'ennemi; après une faible et courte attaque, il feindra de retraiter jusqu'au de-là de son embuscade, pour attirer l'ennemi dans ce piège et tomber dessus. Si celui qui avait été reconnaître l'ennemi venait à être découvert, il tirerait quelques coups de fusil pour signaler l'ennemi et rejoindrait de suite le détachement.

7°. Le commandant d'un détachement, après s'être assuré de la force et de la position des révoltés, peut encore laisser la moitié de sa troupe

embusquée, et avec l'autre moitié contourner la position des nègres, en s'avançant en silence et avec précaution à travers les bois, les bananiers, les cafiers, ou le long des hayes qui peuvent se trouver sur la montagne ou dans la plaine. Quand il sera parvenu au point opposé à celui où il a placé son embuscade, il laissera respirer sa troupe un instant, afin de bien reconnaître lui-même le terrein, puis sans donner le tems à l'ennemi de se reconnaître, il foncera précipitamment desus, en criant à tue tête : *tien bé io*, *tien bé io*, afin d'effrayer les nègres davantage, et de les forcer à se sauver au plus vite du côté de son embuscade, où il pourra les détruire entre deux feux. Comme les nègres se servent de ces cris, lorsqu'ils sont déterminés à faire périr leurs prisonniers de la manière la plus féroce, la crainte des représailles ne peut manquer d'avoir son effet.

8°. Le commandant dont le détachement serait mis en déroute, doit toujours songer à pouvoir faire une retraite en bon ordre, il doit avoir soin de la faire protéger par des tirailleurs, et au premier endroit favorable, de rassembler sa troupe, ou le plus de soldats qu'il pourra, pour les embusquer et tâcher d'arrêter la marche de l'ennemi, afin de donner le tems aux soldats de se reconnaître et de se rallier.

9°. Le commandant d'un détachement, avant d'aller à l'ennemi, doit s'assurer, par lui-même, si sa troupe est bien chaussée, si elle a quatre

paquets de cartouches, un couple de biscuits ou du pain, avec une chemise dans son havresac, et son bidon rempli d'eau-de-vie, afin que le soldat dans le repos qu'on lui accorde avant d'attaquer l'ennemi, ait le tems de reprendre haleine et de s'assurer l'estomac.

10°. Le détachement étant en campagne, lorsque le tems sera couvert, et pendant la nuit, l'avant garde, l'arrière garde et les éclaireurs, s'écarteront moins du détachement.

11°. S'il a fait halte pour se reposer, le commandant fera poser à 150 pas de distance, douze sentinelles perdues, qui formeront un cercle autour du camp, puis douze autres en échiquier à 100 pas du camp, et à 50 pas des secondes gardes, quatre petits postes de douze hommes chaque, perpendiculaires à la ligne des sentinelles perdues, ils serviront à flanquer les quatre coins du camp, nonobstant quatre factionnaires attenant le camp, parallèlles aux douze échiquiers, pour éviter toute surprise de la part de l'ennemi. Le commandant recommandera surtout aux sentinelles perdues, avant gardes et factionnaires, d'observer le plus grand silence, de bouger le moins qu'ils pourront, de s'embusquer derrière les quartiers de rochers ou d'arbres qui se trouveront auprès d'eux, et finalement de poser souvent l'oreille contre terre, afin d'entendre et de voir tout ce qui pourrait venir à eux.

12°. Les sentinelles perdues ne doivent rester

qu'une heure en faction. Le caporal de garde prendra six hommes de chacun des quatre postes, pour relever les sentinelles perdues, et les autres en échiquier; il les replacera dans les quatre postes. En allant les relever, le caporal de garde fera un signal convenu entre eux; il le changera autant de fois que de factionnaires, ayant soin, avant de les quitter, de reconnaître le terrein avec chaque sentinelle. Après deux heures de faction, le caporal de garde, les sentinelles, les postes et les factionnaires seront relevés par d'autres.

13°. Le commandement de ces sortes de détachemens ne doit être confié qu'à des officiers braves, intelligens, s'il se peut connaissant le pays, ayant la volonté bien reconnue, et la fermeté nécessaire pour maintenir dans leur troupe une discipline sévère, et surtout un respect inviolable pour les propriétés. Ceux qui s'écarteront de ces principes, doivent être punis suivant la rigueur des lois.

Le commandant d'un détachement ne doit jamais oublier que les révoltés se servent pour espions de femmes, d'enfans et quelquefois de vieux nègres infirmes, qui les avertissent de la marche de nos troupes, en feignant de chanter ou de crier après leurs troupeaux. Ils doivent les arrêter tous indistinctement, sauf à les relâcher après l'attaque, s'ils le jugent nécessaire; car il n'est pas dans ce pays, jusqu'aux enfans qui ne tirent leurs coups de fusil sur les blancs, lorsque l'occasion

s'en présente, et de négresse qui n'achève les blessés.

Hommes, femmes, enfans, vieillards, portant des vivres, du bois, du fourage, tout, jusqu'aux domestiques, leur servent d'espions; souvent ils emploient entre eux un jargon inconnu aux Européens, ou quelques signes qui les mettent au fait de ce qu'ils désirent savoir.

Lorsqu'ils apportent du sirop, du tafia, des cannes à sucre et des fruits percés, les soldats doivent les leur faire goûter, et les contraindre à avaler ce qui peut paraître suspect, afin de n'être point empoisonné eux mêmes, parce qu'ils mettent du mancenilier ou autre bois dangereux dans les comestibles qu'ils apportent, pour se débarrasser des blancs. Comme les crabes sont sujettes à manger de ces bois, il faut les renfermer dans un baril, les y nourrir pendant dix jours avec du bois patate pour les purger de leur venin, après quoi on peut les manger.

Lorsque les nègres et les négresses entrent en ville ou en sortent, les soldats doivent visiter scrupuleusement leurs charges pour les empêcher d'apporter des articles prohibés et d'emporter des munitions; ils ne doivent avoir aucune liaison, ni relation quelconque avec les rebelles, les officiers ne sauraient trop y tenir la main.

15°. Les sorties en général, doivent être combinées et exécutées sur-le champ, et suivant la distance des lieux, elles doivent se faire depui

dix heures du soir jusqu'à deux heures du matin, pour cacher la marche des troupes et prendre des positions favorables; parce que les nègres redoutent trop les affaires nocturnes pour s'y exposer. Ils veillent dans leurs camps jusqu'à une heure du matin; ils s'endorment ensuite avec confiance, et se levent généralement à trois heures pour cuire leurs vivres ou attaquer un poste.

Cependant s'il doit y avoir clair de lune, les nègres marchent quelquefois une heure avant son lever, pour tâcher de surprendre la place qu'ils veulent attaquer à l'apparition de cet astre. Quelquefois par un tems couvert et pluvieux, ils viennent tenter un coup de main, d'autres fois ils apportent des vivres dans un poste pour l'examiner, et le dimanche d'après, étant rassemblés en force dans les environs du poste, ; ils foncent dessus avec une intrépidité sans égale, tandis que les autres amusent les soldats par leurs contes, ou en faisant différens lots de leurs légumes.

16°. Les chefs doivent bien se pénétrer de cette vérité, que les négres en voyant dans le jour tous nos mouvemens, ils dressent leurs embuscades bien plus sûrement, et que d'ailleurs le soleil depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, est pernicieux aux Européens nouvellement débarqués.

17°. La premiére attaque des nègres est terrible, parce qu'ils foncent sans réflexion et en faisant des hurlemens affreux. Un quart-d'heure de bonne

contenance suffit pour les ébranler, et leur déroute suit de près leur étonnement. Ils ne tiennent pas à une surprise, et ils ignorent l'art de se rallier et de faire une retraite honorable.

18°. Que l'armée, autant que faire se peut, ne séjourne ni dans les villes, ni dans les plaines; qu'elle campe dans les mornes, sous des tentes, pour n'être pas exposée dans les premiers mois, à un serein humide, froid, et par conséquent pernicieux aprés la forte chaleur du soleil. L'ouverture des tentes doit faire face à la mer, pour que les soldats ne reçoivent et ne respirent pas les exhalaisons de l'intérieur du pays, qui se trouvera empesté par l'odeur des corps morts des hommes, des chevaux, des mulets et autres animaux qu'on néglige toujours d'enterrer. En tems de paix, il conviendrait de faire camper les troupes dans les hauteurs qui avoisinent les villes.

Lorsque l'armée se mettra en route, qu'elle se forme en colonnes mobiles de 1,500 hommes chaque, pour lors en chassant les brigands du nord vers le sud, elle formera une chaîne qui occupera la plaine, le bas et le milieu, les sommets et le revers des mornes. En leur interceptant tous les chemins, elle ne leur laissera aucun salut dans la fuite, ni l'espoir d'échapper à la vengeance du gouvernement français.

19°. avant de les attaquer, il serait je crois à propos, que chaque division fut pourvue de quelques exemplaires d'une proclamation générale,

qu'on leur ferait parvenir, portant : « Amnistie » pour les individus qui rentreront dans l'ordre, » sur-le-champ, et des médailles pour ceux qui » se distingueront par leur bonne conduite, leur » zèle et leur fidélité. »

20°. L'armée étant en campagne, la terreur doit être à l'ordre du jour, le soldat doit exterminer sans pitié ceux qui rejetteront l'amnistie. La douceur dans ce cas, serait faiblesse aux yeux de ces barbares, et elle deviendrait encore une fois fatale aux blancs.

Description, produits et ressources de Saint-Domingue.

Saint-Domingue, après l'île de Cube, est la plus grande des Antilles. Elle fut découverte par Christophe Colomb, en 1492, elle est aussi la plus fertile, la plus populeuse et la plus riche des colonies d'occident. Ses rivages abondent en poissons délicieux, en huitres excellentes, en coquillages rares, en corail et autres productions maritimes, en écrevisses, en homars, en crabes, en tortues de plusieurs espèces, et en mines diverses.

Le premier objet des avanturiers espagnols, lors de la découverte de cette île, fut de chercher jusques dans les entrailles de la terre l'or et l'argent qui pouvaient s'y trouver. Leur cupidité s'en-

flamma à la vue de ce métal précieux, elle ne connu plus de bornes, et 1,500,000 natifs paisibles et inoffensifs, expirèrent sous les coups de leurs vainqueurs. Quand les mines commencèrent à s'épuiser, les plus industrieux, parmi les conquérans, se livrèrent à la culture du cacao, du gingembre et du sucre, mais la majeure partie de ces avanturiers, à la découverte des nouvelles mines du Mexique, abandonnèrent à leurs bestiaux le sol de Saint-Domingue, qu'ils avaient dépeuplé de ses légitimes propriétaires. C'est ainsi que la tyrannie de l'homme convertit les habitations fertiles de ses semblables, en un désert. Les crimes de cette nature reçoivent tôt ou tard le châtiment qu'ils méritent; les Espagnols en firent l'expérience.

Leur départ d'une île qui n'avait pu satisfaire leur soif pour l'or et l'argent, fournit l'occasion à une bande d'avanturiers déterminés, d'aller s'y établir. Cette association d'hommes de tous les pays était en général des habitans français et anglais, qui furent par la suite si bien connus sous le nom de boucanniers. Forcés par les Espagnols à quitter les propriétés qu'ils possédaient dans l'île de Saint-Christophe, ils vinrent en 1630, dans des canots avec leurs femmes et leurs enfans, se réfugier à la Tortue, qui n'était point alors occupée. Cette petite île est située à deux lieues au nord de Saint-Domingue; vingt-cinq espagnols, qui la gardaient, se retirèrent à la première sommation.

Les avanturiers des deux nations ne furent pas

plutôt maîtres d'une île qui avait huit lieues de long sur deux de large, qu'ils songèrent à s'établir sur Saint-Domingue. Une foule d'émigrés hollandais, que les Espagnols avaient forcé à s'émigrer de Sainte-Croix, vinrent se joindre à eux; les plus modérés se livrèrent à la culture du tabac, qui ne tarda pas à avoir de la réputation; les plus actifs allèrent chasser les bêtes sauvages à Saint-Domingue, dont ils vendaient les peaux aux hollandais; les plus intrépides enfin, armèrent en course, et firent des actions d'une témérité étonnante.

La cour de Madrid ordonna au général des Galions de détruire cette nouvelle colonie. Le commandant espagnol pour exécuter plus sûrement sa commission, choisit l'instant où les plus braves habitans de la Tortue étaient à la mer ou à la chasse. Il massacra avec la barbarie qui était si familière à sa nation, les femmes, les enfans, les vieillards et les infirmes qu'il trouva isolés dans leurs habitations, et se retira ensuite sans laisser de garnison.

Les boucaniers à leur retour du Port de Paix, qu'ils avaient établis et où ils se réfugiaient toutes les fois qu'ils abandonnaient la Tortue, jurèrent d'exterminer les Espagnols. Ayant appris qu'on venait de former à Saint-Domingue un corps de cinq-cent hommes pour les harceler, ils sacrifièrent l'indépendance individuelle, à la sûreté sociale, et mirent à leur tête un anglais nommé Willis, qui s'était distingué dans maintes occasions par sa

prudence et par sa valeur. Sur la fin de l'année 1638, ils s'emparèrent d'une île qu'ils avaient occupée huit ans. Pour ne plus la perdre, ils s'y fortifièrent.

Willis, après avoir attiré auprès de lui un nombre considérable de ses compatriotes, ne garda plus de ménagement envers les Français, qu'il traita en sujets. Le commandeur de Poinci, gouverneur général des îles du Vent, ne fut pas plutôt instruit de la tyrannie de Willis, qu'il fit partir sur-le-champ de Saint-Christophe, quarante français qui en prirent cinquante autres à la côte de Saint-Domingue. La partie ouest de cette île était alors habitée par des avanturiers sortis pour la majeure partie, de Normandie; d'autres français en 1630, s'étaient établis sur la côte septentrionale, où ils étaient inquiétés par les Espagnols et s'y défendaient avec courage. Ils débarquèrent à la Tortue, se joignirent aux habitans de leur nation, et forcèrent les Anglais à évacuer cette île, pour n'y plus revenir.

Les Espagnols réussirent par trois fois à s'en emparer, mais ils en furent chassés aussi souvent. En 1659 elle resta définitivement aux Français; ils la gardèrent jusqu'à ce qu'ils se virent assez solidement établis à Saint-Domingue, pour se dégoûter d'un si petit établissement.

En 1665, la France chargea un gentilhomme d'Anjou, nommé Bertrand Dogeron, qui avait servi quinze ans dans le régiment de la marine,

et qui était établi à Saint-Domingue, d'en diriger ou plutôt d'en établir la colonie. L'estime et l'attachement qu'il avait inspiré aux français de ces deux îles, le déterminèrent à seconder les flibustiers en leur obtenant du Portugal, des commissions pour courir sur les Espagnols, même après qu'ils eurent fait la paix avec la France, à offrir sa bourse aux boucansiers qui voulaient former des habitations, et à donner tous les encouragemens possibles aux cultivateurs qu'il chérissait par préférence à tous les autres colons.

Le sage gouverneur crut devoir cimenter le bonheur de ces hommes, et la prospérité de la colanie, par les doux plaisirs qui amènent la population. Il n'y avait pas une seule femme dans le nouvel établissement, la métropole lui en fit passer cinquante, que les colons achetèrent au poids de l'or, parce qu'on profita de leurs besoins pour augmenter les frais du transport. Quelques tems après, il en reçut un pareil nombre qui furent obtenues à des enchères encore plus fortes. Tous les habitans qui s'attendaient à voir arriver de leur patrie des compagnes pour adoucir et partager leur sort, furent cruellement trompés dans leurs espérances, on ne leur envoya plus que des filles de joie, qui s'engageaient pour trois ans au service des hommes. Cette manière de purger la métropole pour infecter la colonie, entraîna de si grands désordres, qu'on supprima un remède funeste, sans subvenir aux besoins qu'il devait appaiser. Un

grand nombre de braves gens abandonnèrent St.-Domingue, ce départ retarda l'accroissement de population dont cette île avait besoin, et la colonie, jusqu'à ce jour, s'est ressentie d'une faute si majeure.

Dogeron avait pris un tel ascendant sur l'esprit des colons, qu'il parvint à assujétir au privilège d'une compagnie exclusive, formée en 1664, pour tous les établissemens français, des hommes qui étaient en possession de négocier librement avec toutes les nations. La prospérité aveugla cette compagnie au point qu'elle vendait ses marchandises deux tiers de plus qu'on ne les avait payées jusqu'à lors aux Hollandais. La colonie entière se révolta en 1570, contre un monopole aussi criant. Le généreux Dogeron par sa douceur et par ses bontés parvint à calmer les colons; en 1675; la mort le surprit au milieu de ces soins paternels.

Il eût pour successeur son neveu, M. de Pouancey qui mérita par sa conduite, la confiance des habitans. Ils gouvernèrent tous deux ce commencement de colonie, sans lois et sans soldats; leur esprit naturel et leur droiture reconnue, terminaient, à la satisfaction de tout le monde, les différends qui s'élevaient entre les particuliers; et leur mérite personnel eût assez d'influence, pour maintenir l'ordre public.

Comme il fallait trop de vertu pour perpétuer une constitution aussi sage, le gouvernement, pour raffermir les liens qui commençaient à se re-

lâcher, envoya deux administrateurs de la Martinique à Saint-Domingue. Ils formèrent des tribunaux de justice en différens quartiers, sous la revision d'un conseil supérieur qui fut érigé au petit Goave. Cette juridiction devenant trop étendue avec le tems, le gouvernement créa en 1702, un semblable tribunal au Cap français, pour la partie du nord. C'était autant de freins qu'on mettait à la licence des chasseurs et des corsaires qui formaient le gros de la population.

Au commerce des cuirs, fruit unique des courses des boucanniers, et qui étaient la première exportation de St.-Domingue, la culture y ajouta celle du tabac, qui trouva un débit avantageux chez toutes les nations. Une compagnie exclusive y mit des entraves; au lieu de la supprimer définitivement, on la convertit en ferme. Les habitans offrirent au Roi de lui donner, affranchi de tous frais, même de celui du fret, le quart de tout le tabac qu'ils enverraient dans la mère-patrie, à condition qu'il leur laisserait disposer librement des trois autres quarts. Des intérêts particuliers firent rejetter une proposition aussi raisonnable et qui aurait rapporté plus de revenu au fisc que les quarante sols pour cent qu'il retirait du fermier. Le colon n'opposa à cette dureté que la soummission la plus parfaite; il tourna son industrie et son activité vers la culture de l'indigo, du cacao et du coton. Le vil prix que le commerce accordait à cette dernière production, l'en dégoûta

au point que quelques années après, on ne voyait pas un seul cotonier sur pied.

Jusqu'à cette époque, les engagés blancs, autrement dit les 36 mois, et les plus pauvres des habitans, avaient cultivé la terre de leurs propres mains. Sur ces entrefaites les flibustiers enlevèrent aux Espagnols une certaine quantité de nègres. Leur nombre s'accrut par l'arrivée de deux ou trois bâtimens français venus de la côte d'Afrique, mais plus encore par les prises qu'on fit sur les Anglais durant la guerre de 1688, et par une descente à la Jamaïque, d'où l'on en enleva trois mille en 1694. Ces esclaves mirent les habitans aisés à même de se livrer à la culture des cannes à sucre.

Le gouvernement voyant que la colonie française commençait à fleurir au nord et à l'ouest, tourna ses regards vers le sud qui a cinquante lieues de côtes. Afin d'accélérer les avantages qu'il attendait du défrichement des vastes campagnes de cette partie, il accorda pour 30 ans, en 1698, la propriété de ce terrein immense, à une compagnie qui porta le nom de St.-Louis. Le monopole, l'avidité et la tyrannie des membres qui la composaient, les infidélités et les profusions de leurs agens, sont des preuves de fait ajoutées à cent autres, pour confirmer le vice et l'abus de ces sociétés particulières. Elle fut ruinée, sans que le territoire confié à ses soins profitât de tant de pertes. En 1720, elle remit ses droits au gouvernement; ce qui s'y trouva de culture, de population,

était pour la plus grande partie l'ouvrage des interlopes avec la Jamaïque, Curaçao et les possessions insulaires et continentales de l'Espagne.

La culture des cannes à sucre, du café, de l'indigo et d'autres productions, compensaient avec usure la perte de tous les cacaoyers que la colonie avait faite en 1715, lorque le système de Law sembla la menacer d'une subversion totale, en 1722. Saint-Domingue pour surcroit de malheur, vit arriver dans son sein les agens de la compagnie des Indes, qui avait obtenu le commerce exclusif des nègres, à la charge d'en fournir deux mille par an, ce qui était à peine le cinquième des esclaves dont cette colonie avait besoin. Le prix excessif qu'on en exigeait et l'insolence de ces commis révoltèrent les colons; l'île retentit de toutes parts des cris séditieux et du bruit des armes. La compagnie fut chassée, le gouverneur-général pour avoir voulu s'opposer à cette juste indignation, fut lui-même arrêté. Le gouvernement eut heureusement la sagesse et la modération de céder à l'orage; après deux ans de confusion, la tranquillité se trouva rétablie sans les remèdes violens de la rigueur.

Depuis cette époque, Saint-Domingue a marché à pas de géant vers la prospérité, qu'elle eut doublée sans les maux de la révolution et la prolongation de cette guerre. Malgré tout, cette île refleurira avec plus d'éclat que jamais, si le gouvernement seconde l'industrie, ranime le travail, fait

disparaître toute contrainte sur l'exploitation et sur l'exportation des productions coloniales, s'il mitige la contrainte des lois agraires, qui est aggravée par le poids des corvées, s'il modifie la taxe qui est imposée par chaque tête de noir, celle triplée sur les habitans absens de la colonie, la capitation sur le noir mort après que le recensement a été fait; s'il annulle la saisie réelle des habitations et de leurs mobiliers, la contrainte personnelle pour forcer l'habitant à payer sans délai; les dettes contractées pour l'exploitation de ses terres, et finalement le partage égal d'une seule habitation entre plusieurs héritiers et cohéritiers. C'est à la condescendance et à la modération du gouvernement, à mettre fin aux inquiétudes des colons, en formant les milices de Saint-Domingue de manière à se concilier avec la police et la sûreté qu'elles doivent avoir pour objet, puisque l'autorité ne doit envisager que le bonheur de ses subordonnés, et qu'il est essentiel de remédier aux abus du pouvoir arbitraire, dans le gouvernement des îles.

Saint-Domingue était anciennement divisé entre la France et l'Espagne. Le gouvernement français, à la paix de Ryswick, obtint la cession formelle et finale de l'ouest, et d'une partie du nord et du sud de cette île.

Les limites de la partie française, en 1700, s'étendaient au nord jusqu'à la rivière d'Yaque; elles ont été insensiblement bornées à la rivière

du Massacre; celles de la côte du sud, qu'on avait poussées jusqu'à la pointe du cap de la Béate, ont été resserrées avec le tems à l'Ance à Pitre, et celles de l'intérieur sont formées par les montagnes d'Ouanaminte, du Trou, de la Grande-Rivière, de l'Artibonite et du Mirbalais. L'air est bon et sain dans les montagnes et dans les lieux un peu élevés. Le plus long jour d'été est d'environ treize heures, et le plus court de onze. Les saisons de Saint-Domingue se divisent en saisons sèches et pluvieuses. Tous les quadrupèdres y ont été transplantés, Les bêtes à cornes y sont de la plus grande beauté. Les cochons, les chèvres et les moutons, surtout ceux de l'espèce de Siam, s'y multiplient dans une proportion étonnante. Les chevaux créoles sont petits, bien faits, excellens coursiers; ils ne donnent aucune peine à nourrir; on ne les ferre jamais : les rivières, les montagnes, les rochers, la sécheresse et l'ardeur du soleil ne sauraient arrêter leur fougue et leur ardeur. Les volailles de toute espèce, les pigeons, les lapins pullulent à très-peu de frais. Les perdrix, les cailles, les ortolans, les tourterelles, les flamands, les pintades, les perroquets, les paons, les pluviers dorés, les poules d'eau, les cercelles, les bécasses, les bécassines, les canards sauvages et quantité d'autre gibier qu'il serait trop long de citer ici, dédommagent amplement le chasseur de la moindre de ses peines. On compte dans ce pays sept à huit espè-

ces d'oiseaux, entre lesquels on distingue l'oiseau-mouche et le colibri.

Les mœurs des créoles sont faciles plutôt que corrompues. Ils sont généreux, francs, hospitaliers, doux, patiens, et généralement bien faits. Les femmes joignent à ces avantages, ceux qu'on peut désirer dans leur sexe.

L'île de Saint-Domingue a 160 lieues de long de 25 au dégré; sa largeur moyenne est à peu près de 30 lieues, et son circuit est de 350 ou de 600, en faisant le tour des ances. Elle est coupée dans toute sa longueur qui va de l'est à l'ouest, par une chaîne de montagnes couvertes des bois les plus précieux, qui s'élèvent en amphithéâtre et forment de très-belles perspectives. Plusieurs de ces montagnes sont remplies de mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de talc, d'antimoine et de cristal, etc.; mais des mines plus fécondes encore et plus heureuses ont été ouvertes par la culture.

Les plaines à qui la nature a donné la fertilité pour appanage, sont abreuvées de rivières dont les eaux salutaires sont remplies de toute espèce de poissons. Les routes qui traversent ces plaines sont ornées de haies de citroniers, d'orangers, de limons, de campêches, d'acacias et d'autres bois odoriférans; elles sont rafraîchies par les vents alisés durant le jour, et par la brise de l'intérieur durant la nuit; il semble qu'on y respire cette chaleur douce et voluptueuse. Ces plaines cependant

exhalent un air brûlant, corrosif et fébrile dans les endroits qui avoisinent les marais, et dans les lieux surtout où la côte, retrécie par le dos des montagnes, reçoit des flots et des rochers, une double réverbération du soleil.

Les mornes qui couronnent ces plaines sont en général fort peu élevés, et n'ont rien qui repoussent l'habitant; la nature, au contraire, s'est plu à renfermer ses trésors dans leur sein, à les ceindre d'une verdure éternelle, tendre, émaillée et parfumée, et à couronner leurs sommets de sapins, d'acajou, de gayac, d'ébéniers et de bois satinés jaune et rose. Dans ce climat fortuné, l'amoureuse et tendre sensitive se pâme à l'approche du voyageur; ses pieds foulent de toutes parts les plantes aromatiques et médécinales; après son passage, elles se redressent encore pour lui offrir leurs vertus. Des guirlandes de fleurs suaves richement bigarées, et des groupes de fruits dorés et succulens qui font courber les arbres sous leur poids, charment et tiennent en extase ses sens vaincus par tant de richesses.

Plusieurs de ces montagnes peuvent être cultivées jusqu'à leur cime; elles sont coupées par des intervalles remplies de plantations de caffiers, de cacaoyers et de très-belles indigoteries. Dans ces vallées délicieuses, on savoure à loisir les délices d'un printems éternel. L'année n'a que deux saisons également belles. La terre y réunit continuellement les charmes et les richesses : une fleur n'attend

pas l'autre, et le fruit qui leur succède porte l'encens et la vie, dans la bouche du voyageur altéré.

De quelque côté qu'on tourne ses regards, on est enchanté par la variété des objets colorés d'une lumière pure; ici, c'est une rivière paisible dont les eaux limpides permettent de compter à loisir le sable ou le gravier de son lit, sur lequel de nombreux poissons attendent sans défiance, le filet qui doit les arracher à leur élément et à la vie; là, des troupeaux immenses de bêtes à cornes, de chevaux, de mulets, de moutons, et des volées de pigeons, de canards, de dindes, d'oies, de gibier de terre et de mer, proclament de toutes parts le bonheur de l'existence. L'odorat est agréablement satisfait par le parfum des sucreries, et l'attention de l'observateur s'égare malgré lui au bruit des moulins, des voitures et du mouvement incalculable d'une habitation; le ciel est tempéré pendant le jour par des brises continuelles, et les nuits constamment fraîches préparent un soleil moins brûlant. Les habitans des plaines où cet astre darde ses rayons les plus vifs, vont dans les montagnes respirer un air frais et boire des eaux salubres.

A l'incroyable fertilité de ses terres, Saint-Domingue joint encore l'avantage de réunir à ses arbres fruitiers ceux des quatre parties du monde. Ceux à épices y prospèrent à merveille; la cochenille en outre y est naturelle, ainsi que le nopal et la raquette, dont on n'a pu fixer la superbe couleur qui ne le cède en rien à la pourpre des anciens.

Son sol est couvert de forêts vieilles comme le tems : sous un mauvais gouvernement tout périt, sous un bon gouvernement l'exploitation bien étendue de ces forêts, fournirait tous les bois nécessaires à la construction.

Nous avons le fer, le cuivre; une prime légère nous procurerait des chanvres, qui. quoique courts, sont meilleurs que les chanvres étrangers, puisqu'ils prennent mieux le gaudron. N'avons-nous pas d'ailleurs le pitre, le maho, les cousins, la ventresse de bananiers, etc. qui ont cela de particulier que, mis en corde, ils se resserrent davantage lorsqu'ils sont mouillés, au point d'être obligé de les couper si on fait un nœud, et qui se rompent moins facilement que les cordages des bâtimens que l'on emploie au même usage.

Les résines, poix, gomme et gaudron y sont communs.... et nous portons notre argent aux nations voisines et lointaines!... Sous un bon gouvernemens on se persuadera facilement qu'il y aurait de l'économie à établir des chantiers dans les forêts même. (Voyez pour la population des noirs, au bas du tableau ci-contre, savoir population du nord, de l'ouest et du sud.)

On comptait avant la révolution 578,340 carreaux de terre en culture dans la partie française de Saint-Domingue. Le carreau a 350 pieds de chaque côté. Le travail d'un nègre y produisait 498 livres par an, tandis qu'il n'en donne que 192 à la Jamaïque. Le produit moyen d'un carreau de

terre était de 3489 livres pesant de sucre brut, et de 2500 pesant de café.

Aperçu d'une sucrerie de cent carreaux.

Cent carreaux de terre représentaient 430,500 toises, distribués comme suit :

	Carreaux.
En savannes servant d'assiette aux bâtimens, et de paccage aux animaux. .	10 $\frac{1}{2}$
Aux nègres, pour la plantation de leurs vivres	4
En bananiers et autres vivres.	9 $\frac{5}{8}$
En herbes de guinée pour les animaux.	3 $\frac{1}{8}$
En cannes à sucre.	67
Pour les chemins, les divisions dont la majeure partie est plantée en patates ou autres vivres.	5 $\frac{6}{8}$
Surface de la sucrerie en total.. . .	100

Cette terre, qui est supposée du second ordre, coûte à Saint-Domingue 3000 livres coloniales le carreau, ou 2000 livres tournois au change de 33 liv. pour 100, faisant en totalité 200,000 liv.

Sur cette terre, il y avait en bâtimens et en ustensiles pour. . . . . , . .	100,000 liv.
16 bœufs à 250 livres chaque. . . .	4,000
105 mulets à 480 liv. chaque	50,800
200 nègres à 2000 liv. chaque. . . .	400,000
Outils, harnais, etc.	6,000
Total.	560,400 liv.

Le produit d'une pareille habitation est de 450,000 p. de sucre qui, à 30 liv. le quintal, font.	135,000 liv.
150 milliers de sirop à 12 liv. le quint.	18,000
Total.	153,000 liv.

A la Jamaïque, une terre de 600,000 toises de surface, cultivée par 250 nègres, ne produisait que 240,000 p. de sucre, valant 72,000 livres.

A Saint-Domingue, une terre de 340,500 toises de surface, cultivée par 200 nègres, ne produisait que 450,000 pains de sucre, valant 153,000 liv., étant vendu au même prix que les sucres de la Jamaïque.

A Saint-Domingue, il faut déduire :

1°. La nourriture des nègres, qui se réduisait à peu de choses, parce qu'ils avaient chacun une portion de terre à cultiver, et que l'habitant en outre faisait planter des vivres et des grains pour eux.

2°. Les frais de l'économe pour régir et guider les noirs.

3°. L'imposition.

4°. La réparation des pertes de nègres et de bestiaux opérée par les mortalités, par les débordemens, l'entretien des bâtimens. Toutes ces dépenses montaient à 54,754 liv. qui, déduits de 153,000 liv., laissent 96,246 liv. qui représentent l'intérêt du capital à 12 $\frac{2}{3}$ pour 100, et 480 liv. par tête de nègre.

A la Jamaïque, au contraire, il faut ajouter à tous les frais ci-contre la nourriture des nègres, qui coûte considérablement par rapport aux charrois fréquens des objets alimentaires, parce que l'habitant, qui n'a pas le droit de planter des vivres pour eux, est obligé de les nourrir à la main, et de n'avoir des vivres chez lui que pour un mois.

Le gouvernement anglais a préféré cette mesure à toute autre, pour éviter les insurrections des noirs, et les empêcher de se réfugier dans les montagnes.

L'île de Cube a presque deux fois la longueur de St.-Domingue, mais elle n'a jamais eu la moitié de sa valeur.

Toutes les productions de Saint-Domingue, en 1720, se réduisaient à 21,000,000 p. de sucre brut, à 1,400,000 p. de sucre blanc, et à 1,200,000 p. pesant d'indigo. En 1737, on y a ajouta les cultures du coton et du café. En 1754, les denrées de cette colonie furent vendues sur les lieux mêmes 28,833,581 livres tournois.

En 1767, la France exporta de St.-Domingue, sur 347 navires, 72,718,781 p. de sucre brut, 51,562,013 p. de sucre blanc; 12,197,977 p. de café; 2,965,920 l. de coton; 1,769,562 l. d'indigo; 150,000 l. de cacao; 21,104 barriques de sirop; 4,108 barriques de taffia; 10,350 côtés de cuirs tannés, et 8,470 banettes de cuirs en poil.

Les denrées de Saint-Domingue, en 1787, importées et vendues en France, en 1788, furent comme suit:

Sucre terré et brut, 163,405,221 l. vendus en France à 9 s. 8 d. la liv.	78,979,190 l. 3 s.
Café, 68,151,000 l. vend. en France à 9 s. 9 d. la liv.	33,223,000
Coton, 6,289,000 l. vend. en Fr. à 200 l. le quintal.	12.572,000
Indigo, 930,000 l. vend. en France à 8 l. 14 s. la liv.	8,091,000
Cacao, 150,000 l. vendus en France à 15 s. la liv.	112,000
Sirop, 34,353,000 l. vendus en France à 6 l. le cent.	2,067,000
Caret, 5,500 l. vendus en France à 12 l. la liv......	66,000
Cuirs, 13,000, vendus en France à 19 l. 2 s. le cuir.	284,000
Bois de teinture et autres, 1,800,000 l. vendus en France à 12 l. 10 s. le cent.....................	225,000
Ce qui donne une exportation de 275,096,721 l. pesant de marchandises, dont la vente a donné argent tournois..	135,819,190 l. 3 s.

Non compris le Rocou, le Canéficier et autres denrées semblables qui ne payent pas de droit sortie.

La Martinique à la même époque a produit 46,730,000 l. de denrées qui ont rapporté	23,000,000 l.	57,000,000.
La Guadeloupe à la même époq. a prod. 43,139,000 l. de denr. qui ont rapporté	22,000,000 l.	
Sainte-Lucie à la même époque a prod. 8,826.350 l. de denr. qui ont rapp...	6,000,000 l.	
Marie-Galante et St.-Martin à la même époque ont produit 7,228,000 l. de denrées qui ont rapporté	4,000,000 l.	
Tabago à la même époque a produit 3,477,650 l. de denr. qui rapporté ...	2,000,000 l.	
	Balance en faveur de Saint-Domingue.	78,819,198 l. 3 s.

Les colonies angl. à la même épo. ont prod.	191,388.800 l.	de denr. qui ont rap.	99,000,000 l.
Les colon. espag. *id.*	54,060,000 l.	*id.*	18,000,000 l.
Les colon. holland. *id.*	78,750,000 l.	*id.*	38,000,000 l.
Total.	316,198,800 l.	Total.	147,000,000 l.

Saint-Domingue, en 1787, reçut en échange de ses denrées, de la farine, du bœuf salé, du lard, du cochon salé, des cuisses d'oie, des saucissons, des cervelas, des jambons, du poisson salé, des

escargots, du fromage, du beurre salé, des vins rouges et blancs, du cidre, des liqueurs, des fruits confits, des confitures, des eaux-de-vie, du genièvre, de l'huile, du savon, du suif, des bougies, des chandelles, des animaux vivans, des toiles nationales et étrangères, des mousselines des indes, des mouchoirs de Béarn, de la mercerie, des épiceries, de la clincaillerie, de la lingerie, de la bonneterie, de la draperie, des étoffes, de la soierie, du papier, de l'argenterie, des bijoux, des meubles, des effets, des armes en fer, du brai, du gaudron, du cordage et des voiles.

Bordeaux, Nantes, Marseilles, le Havre, la Rochelle, Bayonne, Dunkerque, St.-Malo et quelques autres petits ports, ont fourni des marchandises à St.-Domingue pour 54,578,000 liv. tournois, exportées dans 470 navires jaugeant 138,624 tonneaux. Bordeaux seul a été dans cet état pour 170 navires jaugeant 64,406 tonneaux.

Le commerce étranger, par arrêt du conseil du 30 août 1784, a fourni aux entrepôts de Saint-Domingue, le Cap, le Port-au Prince et les Cayes, pour 7,028,000 liv. en bois de construction et de charonage, merrain et feuillard, bois de teinture, charbon de terre, animaux et bestiaux vivans, salaisons de bœuf, de porcs, morue et poisson salés, riz, maïs, légumes, cuirs verts, en poil et tannés; pelleteries, résines et goudrons.

Le commerce étranger exportait de Saint-Domingue des sirops de sucre, du rhum, du taffia,

TABLEAU général des Exp, Pro

t-Doi

es denré

portent

L'Etat et l'Admi

3,347.5

OPULA

Il a été appliqué aux travaux, ou en dons de j bienfaisance,

SAVOIR:

QUARTI

Aux hôpitaux.	Port au P
Canaux et fontaines	rcahaye.
Indemnités et gratifications	balais. .
Pensions aux pères et mères de dix à douze enfa	gane . .
Dépense pour un quai au Port au Prince. . . .	Marc, La
Chemin de Jacmel	t les Gon
Jardin du Roi.	petit Goa
Travaux faits au Cap.	onds des
Abreuvoirs et lavoirs.	nse à Vea
Dons et gratifications.	émie et le
Réclamations d'Epaves.	
TOTAL. . . .	

N. B. Si le bonheur des Colons de St. ils sera 00,000

des marchandises d'origine française, des vins, des eaux-de-vie, des huiles, du savon, des draps, des toileries, des nègres et diverses autres marchandises.

La partie française de Saint-Domingue fournissait à la partie espagnole de cette île des bas, des chapeaux, des toiles, des fusils, de la clincaillerie et des vêtemens. Les Espagnols donnaient en paiement aux Français des chevaux, des mulets, et des bêtes à cornes pour leurs travaux; et pour leurs boucheries, du bœuf et du cochon fumés, des cuirs, et enfin 12 à 1,500,000 liv. en argent, que la cour de Madrid sacrifiait tous les ans pour la solde du gouvernement, du clergé, des troupes qu'elle entretenait dans le premier établissement qu'elle forma dans le Nouveau-Monde.

Pour le revenu de 1788, voyez le tableau ci-contre.

L'île de Saint-Domingue consommait le superflu des marchandises de la France; elle formait une pépinière de marins, occupait sept millions de Français aux opérations commerciales, et donnait annuellement à la France au-delà de 75,000,000 de bénéfice.

Depuis 1783 jusqu'en 1790, St.-Domingue s'est laissé enlever en quadruples, demi-quadruples, quart de quadruples et piastres gourdes, plus de 40,000,000 tournois.

DES RIVIÈRES.

Cette île renferme dans son sein plusieurs étangs d'une étendue considérable, un nombre prodigieux de rivières, toutes extrêmement poissonneuses. Sur une surface de 80 lieues, on n'en rencontre pas moins de 40. Quelques-unes sont guéables dans les temps de sécheresse; mais il y en a qui contiennent un volume d'eau considérable, et qu'on rendrait facilement navigables, ce qui abrégerait le transport des denrées, diminuerait dans les saisons pluvieuses le prix et la difficulté de ces mêmes charrois.

Ces rivières sont l'Artibonite, la grande rivière du Cul-de-sac, celle de Léogane, de Nippes, du Bassin bleu, des Baradaires, de Jérémie, de l'Ilet, de la ravine du Sud, de Cavaillon, de Jacmel, de l'Ynna, de Monte-Christ, d'Amina, de Macabon, d'Ozana, de Nizao, les rivières Romaines, l'Higney et Nizibon.

L'Artibonite.

Cette rivière, qui partage dans presque toute sa longueur la plaine qui porte son non, pourrait aisément devenir navigable jusqu'au Mirbalais. Cette opération faciliterait l'exploitation des hauteurs d'une partie des Grands-Bois, du Mirbalais et de sa plaine.

La prospérité de la ville de Saint-Marc, qui

attire d'un côté les denrées qui ne vont pas au Port-au-Prince, et de l'autre celles qui se recueillent depuis ses murs jusqu'au môle Saint-Nicolas, augmenterait considérablement, si on réussissait à arroser la plaine naturellement trop sèche de l'Artibonite, qui n'a besoin que de ce secours, pour surpasser par sa fécondité les meilleures terres.

Des opérations géométriques en ont démontré la possibilité; mais la plus légère saignée faite mal à propos y ouvrirait en peu d'instans une brèche énorme à des inondations effrayantes et destructives pour une vaste plaine. C'est au gouvernement à juger si des associations particulières, qui sollicitent la liberté de faire travailler à des arrosemens qui ne peuvent féconder que leurs terres, ne nuisent pas au projet d'arroser toutes celles du pays. Plutôt que de faire céder le bien public à l'intérêt du petit nombre, le gouvernement devrait venir au secours des colons qui n'ont pas les facultés de contribuer aux dépenses de l'arrosement général. Il serait bien dédommagé de ce sacrifice, par un sixième d'augmentation dans les productions de la colonie.

Cet accroissement de fécondité deviendrait encore plus considérable, puisqu'il faciliterait le moyen de dessécher entièrement cette partie de la côte, qui est noyée dans les eaux de l'Artibonite, et par conséquent assainirait ce terroir.

Etangs espagnols et rivière du Cul-de-sac.

Les étangs de la partie espagnole, en déchargeant leurs eaux dans celui du Cul-de-sac, après avoir arrosé la majeure partie de la plaine élevée du Cul-de-sac, se verseraient dans la grande rivière du Cul-de-sac; ce qui faciliterait les transports, tant des mornes Espagnols, que ceux du Boucan-Patate, de la Nouvelle-Touraine, etc. éloignés de 10 lieues et plus de la mer, et dont les charrois deviennent presque impossibles après les pluies.

Rivière de Léogane.

La grande rivière de Léogane demanderait d'abord un nouveau partage de ses eaux pour l'arrosement général, et le desir le plus vif de ses habitans serait de faire ouvrir un canal depuis la ville jusqu'au mouillage, afin de remédier à la difficulté des charrois.

Etang de l'habitation Senac.

Au sud de la ville du Petit-Goâve, il existe sur l'habitation Sénac un étang assez considérable, auquel on pourrait joindre deux ou trois petites rivières, pour former un canal navigable jusqu'à la mer, pour transporter les denrées des vallées et des hauteurs adjacentes. Il produit des mulets et d'autres poissons délicieux.

Étangs de Miragoâne.

Au S. S. O. de la ville du petit Goave, on trouve les deux étangs de Miragoâne, qu'on pourrait conduire aisément à travers la plaine du petit Goâve dans toute sa longueur. Avant de se rendre à la mer, ils recevraient dans leurs cours plusieurs ruisseaux, ainsi que la rivière Abaret; pour lors les denrées de la plaine et des hauteurs de Miragoâne, de Saint-Michel, du trou Canari, de Fontarabie et de la plaine du petit Goâve, s'exporteraient jusqu'à la mer d'une manière moins coûteuse.

Rivière de Nippes.

La grande rivière de Nippes recevrait à Plaisance même et aux Pins, plusieurs ruisseaux. Après avoir arrosé les vastes plaines des Pins, de Plaisance et de l'Asile, elle charroyerait à peu de frais jusqu'à la mer, les denrées des hauts et des bas de ce pays.

La Blanche de l'Anse-à-Vaux.

En faisant passer par la montagne carrée, un filet d'eau de la grande rivière de Nippes, pour se joindre au bassin bleu, ces diverses eaux se mêleraient ensuite avec la rivière blanche sur l'habitation Charlier. Une partie de ces eaux suffirait pour arroser les plaines de Monrecours, de l'accul

des Savanes; elle traverserait ensuite par la gorge de l'habitation de madame Delon, où se ferait le bassin de distribution, pour abreuver toute la plaine du Petit-Trou qui n'a que quatre faibles ruisseaux, et porter toutes ses denrées à travers le bourg du Petit-Trou; l'autre partie se rendrait à l'Anse-à-Veaux avec les denrées des hauteurs et des plaines de Monrecours et de l'accul des Savannes.

La rivière des Baradaires.

La rivière des Baradaires est susceptible des mêmes avantages, elle contribuerait infiniment à la prospérité des diverses vallées qu'elle traverse, et conduirait presque sans frais jusqu'à la mer, les denrées des montagnes et des vallées de l'intérieur.

La ravine du Sud et la rivière de Cavaillon.

Le bassin de distribution de la ravine du Sud et de la rivière de Cavaillon, demande à être au moins réparé, sinon refait. L'une et l'autre peuvent facilement arroser leurs plaines et transporter à la mer les denrées des pays hauts et bas qu'elles traversent.

La Serpente.

La rivière Serpente, à Acquin, pourrait à peu de frais arroser toute la plaine de ce nom; cette

opération donnerait une nouvelle valeur à ces terres, dont l'extrémité la plus reculée n'est pas à trois lieues de la mer.

La Gosseline.

Avec un peu d'ouvrage, on ferait descendre des hauteurs, deux ou trois petites rivières pour se joindre à la Gosseline, et la rendre navigable jusqu'à son embouchure où elle déposerait les productions des pays qui avoisinent Jacmel.

La partie du Nord offre les mêmes avantages, ainsi que celle de l'Est, anciennement appelée partie espagnole.

NAVIGATION DE LA PARTIE NORD-EST DE SAINT-DOMINGUE.

L'Iuna.

La rivière d'Iuna est navigable jusqu'à Sotuy, on peut la rendre telle jusqu'à la Véga, ce qui faciliterait le transport de ce vaste terrein jusqu'à la Baye de Samana.

En ouvrant un canal qui joindrait le Camu à l'Iaqui, on faciliterait les communications par eau, de la Baye de Samana avec Montechrist.

L'Ozana.

L'Ozana est navigable jusqu'à 10 lieues au-dessus du port de Santo-Domingo.

La Neybe.

Pour que la Neybe devienne navigable, il faut réunir une partie de ses eaux dans un même canal.

LES CHEMINS.

Du fort Dauphin au Cap, du cap au port de Paix, jusques aux escaliers des Gonaïves, beau chemin de voiture. Avec quelques mineurs, on ferait disparaître aisément l'obstacle qui empêche la voiture de passer outre. Il existe aussi par les hauteurs un bon chemin de voiture, fait sous le gouvernement de M. d'Ennery.

Des Gonaïves à St.-Marc, chemin de voiture

De Saint-Marc à l'Arcahaye, même chemin, mais qui demande quelques réparations à cause de certains ravins.

De l'Archaye au Port-au-Prince, la route aurait besoin aux Sources Puantes et aux Bois-Blanc, d'une bonne chaussée. Dans les hauteurs du Port-au-Prince, beau chemin pour se rendre au Mirbalais, aux grands-bois, à la charbonière. Peu de travail suffirait pour le rendre commode pour la voiture.

Du Port-au-Prince à Léogane, le chemin demanderait une chaussée pour empêcher la marée d'y entretenir un marais infect. La nature y a pourvu ainsi qu'au Blois-Blanc, en mettant les pierres et les bois à la main.

Routes.

A Léogane deux routes se présentent, l'une par la ravine des Cormiers et du Coq-qui-Chante, et qu'on suit pour faire le tour de l'île : elle aurait besoin de travail en quelques endroits, et la la rivière demanderait à être détournée ou encaissée. L'autre belle pour la voiture, jusqu'au Grand-Goâve.

Du Grand-Goâve deux routes s'offrent encore, l'une pour Jacmel par la ravine de l'habitation Thouin, bon chemin de voiture; et l'autre pour le Petit-Goâve l'est également. Le Tapion seul exigerait de légères réparations dans un ou deux endroits.

Du Petit-Goâve à Miragoâne, beau chemin de voiture.

Aux Savannettes, entre le pont et le bourg de Miragoâne, on trouve encore deux chemins de voiture, dont l'un conduit par Saint-Michel, Acquin, Saint-Louis, Cavaillon, les Cayes et tout le tour de l'île. Avant Saint-Michel, en arrivant à l'habitation Lefranc, on voit un autre chemin dont la majeure partie pour la voiture, conduit par les Côtes-de-Fer, les Godets, Benet à Jacmel. La seconde route royale conduit à l'Anse-à-Veaux.

Au bourg de l'Anse-à-Veaux, deux routes de voiture se présentent, l'une par l'accul des Savannes jusqu'au bout de l'île, soit en se rendant

par la route d'Acquin, soit par la ravine des Citroniers, ou par le morne de Cavaillon, et l'autre va au Petit-Trou.

Du bourg du Petit-Trou aux Baradaires, la route a besoin d'une bonne chaussée pour la rendre voiturable. Cet ouvrage se ferait facilement, puisqu'on passe entre des bois et des pierres.

Aux Baradaires, la voiture s'arrête à sept lieues. Après, beau chemin de cheval jusqu'au Corail, mais qu'on pourrait rendre propre à la voiture.

Au Corail deux chemins superbes se présentent, l'un par Plymouth pour se rendre aux Cayes, et l'autre tout tracé pour la voiture, pour se rendre à Jérémie. Les derniers malheurs de la colonie ont empêché de le finir entièrement.

De Jérémie à Tiburon beau chemin, la majeure partie pour la voiture.

De Tiburon aux Cayes, route de chaise.

En général, les chemins des mornes pour communiquer d'un quartier à l'autre, sont beaux, et demanderaient peu de travaux pour servir à la voiture et aux transports de l'artillerie.

DES PONTS.

L'Artibonite exigerait un pont, ainsi que la ravine entre Saint-Marc et l'Arcahaye, la grande rivière du Cul-de-Sac, celle de Léogane, de Nippes, de Jérémie, de l'Ilet, de la ravine du Sud et de Jacmel.

La rivière de Cavaillon en demanderait deux, un pour la route du bourg de Cavaillon à la ville des Cayes, et l'autre pour la route des Citroniers, ou du morne de Cavaillon, pour se rendre au Port-au-Prince.

DES PORTS, ANSES, ET SITES DES VILLES.

Fort Dauphin.

A quatorze lieues au vent du Cap Français, est la ville du fort Dauphin. La sûreté et la beauté de son port, où 50 vaisseaux de ligne peuvent mouiller à l'aise, aurait du déterminer le gouvernement à faire dessécher quelques marais qui y rendent l'air mal sain. Une rivière l'environne à l'ouest, et le rivage de la mer la termine à l'est. Elle est assez loin des montagnes, pour n'être dominée d'aucun morne qui puisse irriter la chaleur par la réverbération. Elle peut être facilement préservée d'un coup de main par terre; quant à la mer, ses fortifications sont suffisantes pour arrêter une escadre deux ou trois jours.

Cap Français.

Dans une rade qui a 3 lieues de circonférence, ouverte seulement au vent de N. E., et qui ne peut lui faire aucun dommage, par rapport aux récifs qui prótégent son entrée de l'impétuosité des vagues, l'intérêt a fait choisir pour l'emplacement de la ville du Cap, le pied d'un morne,

parce que c'était le lieu le plus à portée du mouillage ordinaire.

Les Colons ne songèrent pas que cette position, peu saine, est d'ailleurs un gouffre où la châleur des rayons du soleil est augmentée par la réflexion de la montagne qui l'environne du côté de la terre, où le vent n'arrive que du coté de la mer, par dessus des marécages, et qui d'ailleurs est dominée. Malgré ces inconvéniens, la brise de mer est assez forte pour tempérer l'ardeur du soleil pendant le jour, et les vents de terre rafraichissent et purifient l'intérieur de ces plaines ouvertes.

La ville du Cap est la plus belle, la plus riche, et la plus florissante ville de l'ile. Elle est située au bord d'une grande plaine qui a vingt lieues de long, et dont la largeur varie depuis 4 jusqu'à 8 lieues. C'est dans ce fameux entrepot qu'on verse un tiers des denrées de la colonie. Elles y arrivent des montagnes, des vallées, des plaines du nord, de la Petite-Anse, de la Grande Rivière, du Quartier-Morin, de celui de Limonade, du Trou, du Terrier Rouge, et de Jacquesi. Les sucres du Quartier-Morin et ceux de Limonade sont les plus recherchés, le café de Borgne est le plus renommé; et les huîtres de Jacquesi sont les meilleures de toute la partie du nord.

La situation du Cap eut été beaucoup mieux à la Petite Anse, sur un terrein uni, entre deux rivières éloignées des marécages et des mornes qui pourraient la dominer. On la défendrait facile-

ment d'un coup de main par terre, et l'on garantissait l'entrée de son port, en laissant subsister cette chaîne de batteries depuis Picolet, le Gris-Gris, l'arsenal, etc., jusqu'à la Petite-Anse. Rien n'empêcherait sur la petite île qui est en tête de sa rade, d'élever une batterie capable d'en imposer aux vaisseaux ennemis.

Port-de-Paix.

Le bourg du Port-de-Paix demanderait quelques améliorations, pour servir en tems de guerre, de relâche entre le Môle, le Cap et la Tortue. Ce canton est fort sain, il fournit des poissons et des huitres assez estimées.

Môle Saint-Nicolas.

Le môle Saint-Nicolas situé à la pointe de cette côte qui sépare le nord de l'ouest, est un port également beau, sûr et commode. La nature, en le plaçant vis-à-vis de la pointe Maizi de l'île de Cube, semble l'avoir destiné à devenir le poste le plus intéressant de l'Amérique, pour les facilités de la navigation.

Il est, à juste titre, nommé le Gibraltar de la colonie, puisqu'avec très-peu de réparations, il peu braver les efforts des ennemis, par terre et par mer.

La Baye a 1450 toises d'ouverture, la rade conduit au port, et le port au bassin; il est ouvert aux

vents d'ouest et du nord, sans avoir rien à craindre de leur violence. L'air y est sain quoique la mer y soit stagnante, et l'on y pêche d'excellent poisson.

Les Gonaïves.

La baye des Gonaïves pourrait offrir quelque sûreté pour une relâche momentanée, elle est susceptible de défense aussi bien que la ville. Sa plaine y est renommée pour les cotons, et l'air y est passable.

La Pointe du grand Pierre.

Cette rade qui est ouverte au N. N. O., se trouve en grande partie garantie par une chaîne de récifs; elle pourrait en cas de besoin servir de relâche momentanée, ainsi que le Bec de Henne, la pointe à Piment, et la pointe Coridon, qui se trouvent entre la plate-forme et la baye des Gonaïves. L'air de ces trois endroits est assez salubre.

Saint-Marc.

Cette ville qui est agréablement bâtie, s'étend en longueur sur la côte, au fond d'une baye couronnée d'un croissant de collines remplies de pierres de taille. La mer n'en est séparée au sud, que par une petite plaine; deux ruisseaux traversent la ville. Sa rade pourrait servir de relâche en tems de guerre, en établissant un fort sur la pointe ouest.

Il en existe un sur le morne Est; une batterie à barbet au lieu du débarquement, et un bon fossé autour de la ville, avec un couple de bastions, la préserveraient des surprises par terre et par mer.

Saint-Marc doit son commerce aux richesses de la plaine de l'Artibonite, qui a quinze lieues de long, sur quatre et neuf de large, ainsi qu'à la pureté de son air. Avec un peu de travail on lui procurerait une rade factice à l'abri du N. N. O. Les mornes qui l'entourent quoique stériles ne sont pas inutiles, puisqu'ils ont la propriété de fournir des pierres de tailles aussi bonnes que celles d'Europe. Sa rade fournit du poisson excellent.

L'Arcahaye.

Le bourg de l'Arcahaye pourrait offrir quelque sûreté pour une relâche momentannée, si on établissait au bord de la mer quelques batteries dont les feux se croiseraient. Quant à la terre, on peut facilement la préserver de toute attaque ou surprise, n'étant point dominée. L'air y est assez tempéré, le poisson bon, et en abondance.

Port-au-Prince.

La ville du Port-au-Prince, malgré les diverses incendies qu'elle a éprouvées depuis le fameux tremblement de terre de 1770 qui avait renversé toutes ses maisons, est encore, à juste titre, la capitale de l'île. Elle est située sur la côte occiden-

tale, au fond d'une baye de 1400 toises d'ouverture, prise en ligne directe. Son port est sûr et très-commode pour les bâtimens de l'état, et 500 vaisseaux de ligne peuvent manœuvrer à l'aise dans la vaste étendue de son golfe. Cette ville, par la négligence des gouverneurs, est médiocrement défendue par mer. Commandée par terre elle est par deux mornets que la nature a placés pour sa protection. Elle a deux rades formées par des islets qu'on pourrait fortifier, pour la garantir d'une descente. Celle des Américains demande à être nétoyée, ainsi que le grand port où se tiennent les navires français.

Ces deux ports sont séparés en partie par une plage noyée à la mer haute, et qu'il est facile de garantir de cet inconvénient. Une partie de chemin entre cette ville et Léogane, se trouve infectée par les exhalaisons d'un marais de 400 pas de large sur environ 1500 de long, occasionné par 18 pouces d'eau salée à la marée montante. On purifierait l'air de cette ville, si l'on voulait prendre les pierres et les bois qui sont à 50 pas de là, pour construire dans toute sa longueur une digue de quelques pieds d'élevation sur une vingtaine de long, ayant eu soin auparavant d'y faire plusieurs saignées pour l'écoulement de l'eau, afin de dessécher ce marais plus promptement.

Les Hollandais ont fait à Batavia, à Surinam, en Hollande même, des travaux bien plus considérables, avec moins d'espoir de réussite. Les exha-

laisons pestilentielles de ces marais salins, qui occasionnent annuellement une mortalité effrayante parmi les nouveaux débarqués d'Europe, auraient dû, ce me semble, décider le gouvernement à donner les ordres et les encouragemens nécessaires pour arrêter un fléau qui n'existe que par l'insouciance de ses représentans.

Le Port-au-Prince n'est défendu que faiblement, il peut cependant l'être contre un ennemi supérieur, car si une faible escadre suffit momentanément pour en bloquer une plus forte, les pertuis de Saint-Marc et de Léogane mettraient par la même raison, les vaisseaux du nord et de l'est, à même de lui couper la retraite. La Gonave qui divise la baye en deux, laisserait à la petite escadre une croisière sûre et libre, s'il n'y avait point de vaisseaux au nord, à l'est et au sud de l'île; les vents d'ouest, par la même raison empêcheraient qu'on ne vint à elle du Port-au-Prince : ceux de terre, en ouvrant la sortie du port aux vaisseaux qu'on lui opposerait, lui faciliteraient alors le choix de la retraite entre les deux pertuis de St.-Marc et de Léogane, si la colonie n'avait aucun vaisseau stationné dans le nord de l'île. Que serait-ce si l'escadre française moins nombreuse, battue et désemparée, se trouvait poursuivie sans l'espoir d'être secourue par d'autres forces; elle ne pourrait pas atteindre une relâche aussi enfoncée que celle du Port-au-Prince, avant que les vaisseaux ennemis n'eussent profité de sa déroute? et si le

port n'était pas armé comme il pourrait l'être, qui empêcherait l'ennemi de venir y prendre nos vaisseaux?

Pour prévenir un pareil inconvenient, il faut donc des vaisseaux au nord, au sud et à l'est de Saint-Domingue, des batteries aux deux pointes de la Gonave qui regardent Saint-Marc et Léogane, et des fortifications respectables au Port-au-Prince.

La plaine de cette ville a dix lieues de long sur quatre et six de large : elle abonde en sucre, coton, indigo, vivres. Les montagnes sont couvertes de cafiers, de fleurs, de légumes et de fruits d'Europe et du pays. Le tiers et plus des denrées de la colonie s'embarquent dans ce vaste entrepôt; un fossé profond autour de cette ville, et aboutissant à la mer, en a fait disparaître l'humidité occasionnée par l'écoulement des ravines qui auraient comblé avec le tems, la majeure partie du port. On y pêche du poisson par excellence, et des coquillages rares.

Léogane.

S'il était raisonnable de faire une place de guerre sur la côte de l'ouest, Léogane mériterait la préférence; elle est assise sur un terrein uni, rien ne la domine, et les vaisseaux ne peuvent pas l'insulter. Mais pour la mettre à l'abri d'un coup de main, il faudrait, après l'avoir flanquée aux quatre coins de bons bastions, d'une redoute au centre, et une au bord de mer attenant son canal, l'en-

velopper d'un rempart de terre avec un fossé profond, qui se remplirait d'eau sans les moindres frais.

Les marécages qui l'entourent y rendent l'air mal sain. Un peu de travail les aurait bientôt desséchés. Sa plaine qui a trois lieues de large sur six de long, produit du sucre, du cacao, de l'indigo, du manioc, des fruits et des légumes.

Grand Goâve.

Le grand Goâve jouit d'un assez bon port. Cette ville qui est située au bord d'une plaine de quatre lieues de long sur une et demie de large, demande une autre position et des redoutes sur les îles opposées qui servent d'abri au mouillage, du reste l'air est purifié par le parfum des sucreries, et la côte est assez poissonneuse. Elle fournit des huîtres passables.

Petit-Goâve.

Cette ville, si célèbre du temps des flibustiers, sortirait de son obscurité pour briller avec plus d'éclat, si on la bâtissait au fond de sa baye immense, qui présente une rade où les vaisseaux de toute grandeur trouvent un mouillage excellent, des facilités pour s'abattre et un abri contre tous les vents.

Cette ville se trouverait assise au centre d'une plaine de six lieues de long sur une ou deux de

large, remplie de sucreries, bornée à l'est par la montagne du Tapion, qui la sépare du Grand-Goâve; à l'ouest, par les étangs et le pont de Miragoane; au sud, par les montagnes du Trou-Canary et de Fontarabie, couvertes de cafiers; et au nord, par la mer qui est renfermée entre l'île de la Gonave et la grande terre, dans un bassin de cinq lieues de large.

On pourrait facilement assainir ce séjour, et dessécher les marécages que les eaux croupissantes que la rivière Abaret occasionnent dans son voisinage, en traçant à cette rivière un lit d'un demi mille de long pour se rendre à la mer, et quelques canaux pour l'écoulement des marais.

En établissant la ville à l'acul, on la défendrait sans peine, en mettant une batterie sur le morne Courtis, une sur la petite île pour protéger l'entrée de sa rade, et une autre sur le morne du Trou-Chou-Chou, sur lequel on pourrait établir des hôpitaux d'autant plus sains, que l'air y est pur et y circule sans interruption. Un rempart de terre avec quelques canons, et un fossé qu'on peut remplir d'eau, la préserveraient du côté de sa plaine. La pêche y est très-abondante en poissons, en huîtres et en coquillages.

Miragôane.

Le bourg de Miragôane, tel qu'il était situé, ne serait tout au plus bon qu'à servir d'entrepôt pour les denrées de sa plaine et d'une partie de ses

hauteurs; sa véritable situation doit être sur l'habitation Deronseray, tant pour la salubrité de l'air, de l'eau, du terrein, que pour la beauté et la bonté de son port. Cet endroit fournit beaucoup de poissons, d'huîtres, de légumes, de fruits et de dattes.

Petite rivière de Nippes.

Le bourg de la petite rivière, au lieu de s'étendre le long du bord de la mer, serait beaucoup mieux sur l'habitation Depas, autour de l'étang qui à 40 et 50 pieds de profondeur, et qui n'est éloigné de la mer que de 600 pieds au plus. Il ne s'agirait que de perfectionner le canal qui lui sert d'égoût, et dans lequel on ferait tomber la rivière de ce nom, ainsi que celle de l'habitation de madame la Missardière.

Ce bourg se trouverait plus élevé, et placé vers le centre d'une plaine qui a trois lieues de long sur une demie de large. L'étang produit des mulets monstreux et des carpes excellentes.

Grande rivière de Nippes.

A l'embouchure de la grande rivière de Nippes, on pourrait établir une bourgage fortifiée pour y recevoir les vaisseaux qui seraient poursuivis par une force supérieure. Elle servirait d'entrepôt pour les denrées de ses hauteurs et de sa plaine qui a trois lieues de long sur deux de large. On y pêche beaucoup de poissons.

L'Ance-à-Veaux.

La ville de l'Ance-à-Veaux, tant par la salubrité de l'air, par sa position élevée au-dessus du niveau de la mer, que par son entrée étroite qu'on peut facilement fermer avec une chaine, et qu'on peut défendre de même, mériterait qu'on nettoyât l'entrée et le centre de ce port qui peut contenir jusqu'à 200 navires. Il servirait en outre de point de relâche pour les bâtimens de l'état en tems de guerre, dans cette vaste étendue de côtes qui s'en trouvent dépourvues depuis Miragoâne jusqu'à la baye des Baradaires. La rade de l'Ance-à-Veaux abonde en poissons, surtout en sardines, en écrevisses et en homards. Deux petites collines séparent cette ville de la totalité de ses plaines qui sont divisées en trois parties. Elles contiennent douze lieues de longueur sur deux et trois de largeur. Le terroir en général y est très-fertile, et il deviendrait encore plus fécond si l'on exécutait le projet d'arrosement que j'ai proposé pour cette plaine et pour celle du Petit-Trou.

Le Petit-Trou.

Le bourg du Petit-Trou est susceptible de fortifications dont les batteries protégeraient l'entrée de la baye des Baradaires. On peut le mettre aisément à l'abri des insultes et des surprises par terre. Un fossé rempli d'eau, et un simple revêtement en

terre, soutenu par quelques fortins et quelques canons intermédiaires, seraient plus que suffisans. En donnant un écoulement aux marais qui l'avoisinent, on rendrait ce séjour très-sain. Sa plaine a trois lieues de long sur une de large, et son port fournit beaucoup de poissons.

Baradaires.

La ville des Baradaires demanderait à être bâtie au bord de la mer. Des batteries au bas du Marsouin, à la pointe des Roitelets, sur l'ilet à frégates et quelques autres adjacens, jointes à celles de la terre, défendraient la ville du côté de la mer, ainsi que cette baye immense qui contiendrait au-delà de 200 bâtimens de l'état.

L'air y est bon. Sa plaine a trois lieues et demie de long sur trois quarts de large. Elle deviendrait encore plus fertile, si l'on entreprenait de l'arroser régulièrement. Les huîtres et les sardines de cet endroit sont très-renommées.

Pestel.

Le bourg de Pestel a un superbe port où les frégates mouillent à quai; mais l'entrée en est difficile. Du travail ferait disparaître cette inégalité de la nature. Ce bourg est situé à l'extrêmité d'une vallée assez étendue. L'air y est sain, la rade sûre, le poisson et les huîtres bonnes et en abondance.

Corail.

Cette ville devrait être, à proprement parler, la capitale de la Grande-Ance, dont Jérémie serait l'entrepôt. Son port est aussi beau qu'il est sûr. Un peu de travail suffirait pour le rendre parfait et le mettre à même de contenir 100 vaisseaux de ligne. On y pêche quantité d'huîtres et de poissons. Quand on aura fini de dessécher le peu de marécages qui s'y trouvent, l'air y sera par excellence, puisqu'il n'est pas malfaisant jusqu'à ce jour.

Jérémie.

De Jérémie jusqu'à Tiburon, où finit la partie du sud, on ne trouve que des embarcadaires pour les petits bâtimens. Le port de Jérémie n'a toujours été, et ne sera jamais qu'une rade foraine extrêmement dangereuse, qu'on pourrait cependant améliorer, en construisant une forte digue sur le haut fond qui fait face au nord. Cette opération briserait la force des courans et des marées, et elle assurerait la tranquillité de la majeure partie du bassin.

L'air y est très-pur; il y a quelques sucreries. Ce territoire produit du cacao, beaucoup de café, des légumes superbes et quantité de fruits. Les rivages fourmillent de carets, de congres, de homars, d'écrevisses, de crabes, de carangues et d'huîtres excellentes.

Tiburon.

Cette petite ville, quoique sans port, n'ayant qu'une rade ouverte à l'ouest, et où la mer est constamment agitée, protège cependant par ses fortifications les navires marchands qui sont obligés de doubler cette pointe de l'île. Elle leur donne azile, ainsi qu'aux bâtimens neutres qui sont poursuivis par les corsaires, sans avoir pu se refugier dans aucune des embarcadaires au nord et à l'est de cette rade, et finalement aux vaisseaux de guerre nationaux qui ont à craindre la violence des vents dans ces parages, ou les forces supérieures d'une escadre ennemie. L'air y est sain; la pêche abondante et les légumes excellens.

Les Côtaux.

Le bourg des Cotaux est un mouillage sain, mais qui ne convient qu'à de petits bâtimens. C'est le lieu de la côte, après les Cayes, où il se fait le plus d'affaires tant pour le commerce étranger qu'on y permet en tems de guerre, que par l'interlope en tems de paix. Ce bourg est presque sans défense. Le poisson y est excellent.

Les Cayes.

La ville des Cayes est avoisinée à l'est d'une eau croupissante qui rend l'air mal sain. Cette

mauvaise température, jointe au vice de la rade qui n'a que trois passes peu profondes, rend le mouillage fort resserré et si dangereux durant l'équinoxe, que les bâtimens qui s'y trouvent alors périssent fort souvent.

On remédierait en grande partie à ces inconvéniens, en curant le port, en creusant autour de la ville un fossé profond dont les déblais serviraient à combler les endroits bas de certaines rues. Ce fossé, qui défendrait la ville, empêcherait les eaux qui tombent des mornes voisins, de combler les passes avec la terre qu'elles entraînent. Il recevrait, par divers canaux bien dirigés, l'écoulement de ces marais, qu'on séparerait de la mer, à l'aide d'une bonne chaussée qu'on peut faire à peu de frais, puisque les pierres et les bois sont à portée. Le sol exhaussé dans l'intérieur de la ville, et dégagé d'eau à l'extérieur, se dessécherait bientôt; ce travail nécessaire purifierait l'air.

Cette ville, située dans une plaine de six lieues de long, sur quatre et demie de large, pourrait être mise à l'abri des insultes par terre et par mer, en ajoutant quelques fortifications au courant de de la rivière qu'on ferait passer dans le fossé, et finalement en établissant des batteries bien distribuées sur la pointe du nord-ouest de l'ile à Vaches et à la baye des Flamands, qui semble avoir été désignée d'avance pour le Hâvre dont cette ville a besoin.

La Baye des Flamands.

Ce port qui peut contenir un grand nombre de vaisseaux de guerre à couvert de tous les vents, leur offre plusieurs carénages, et leur permet de doubler au vent de l'île à Vaches, où les corsaires de la Jamaïque croisent sans voiles, et voyent sans être vu, tout ce qui se passe aux Cayes, situées sous le vent de cette baye à moins de deux lieues. Ce port factice conservarait avec la ville, un cabotage qu'il saurait faire respecter de tous les corsaires. Ce séjour est plus sain que celui des Cayes. Le poisson dans ces deux endroits y est d'un très-bon goût.

Saint-Louis.

Saint-Louis que la nature semble avoir condamnée à une éternelle stérilité, se trouve bâtie au fond d'une baye qui forme une espèce de port assez bon. Cette place reçoit le peu de vaisseaux de guerre qui se montrent dans ces parages, elle protége le commerce et les richesses qui se trouvent aux Cayes placées dix lieues plus bas, et elle fait la sûreté d'Acquin et de Jacmel qui y entretiennent l'abondance.

L'air de cette ville est sain, et le pays est susceptible d'améliorations qui dédommageraient des peines et des frais qu'elle aurait occasionnés. Les huîtres y sont bonnes.

Cavaillon.

Ce bourg serait beaucoup mieux au bord de la mer. On pourrait vers l'embouchure de la rivière de ce nom, y former un port et des bassins capables de recevoir toutes sortes de bâtimens. Cette opération faciliterait l'exploitation de ses hauteurs et celle de sa plaine qui fait un circuit de 8 lieues de long, sur une de large. L'air en outre n'y est pas mal sain. La rivière et la mer fournissent du poisson délicieux.

Acquin.

Cette ville gagnerait davantage à être bâtie au bord de la mer. Le port qui est susceptible d'améliorations, la dédommagerait de ce changement. Il augmenterait sa prospérité, en facilitant l'exploitation de ses hauteurs, et de ses plaines, qui peuvent avoir 5 lieues de long sur une de large. Les huîtres de cet endroit sont très-renommées.

Jacmel.

La ville de Jacmel située au vent de tous les autres établissemens, mérite l'attention du gouvernement. Sa position la met à portée de recevoir les troupes et les munitions que la métropole en tems de guerre, voudrait faire passer à

la colonie, et qui courraient de trop grands risques en prenant la route du nord, station naturelle et constante des escadres ennemies. La petite île de Curaçao, durant les hostilités, devient un magasin inépuisable de vivres. Ses armateurs continueront cet approvisionnement aussi longtems que le gouvernement assurera l'attérage de leurs bâtimens armés, par des batteries bien dirigées, et par la protection d'une ou deux frégates.

Les ports de l'est ne peuvent pas, comme ce dépôt, alimenter l'ouest de Saint-Domingue par un chemin de 12 lieues seulement qui conduit à Léogane et au Port-au-Prince, et le sud, par de petits bateaux qui rangeront aisément la côte. Rien de plus aisé que de faire de cette ville le séjour le plus agréable et le plus salubre, d'y faire tomber la gosseline avant qu'elle ne se jette dans la grande rivière, et même de lui former un port pour metre les bâtimens en sûreté. La pêche y est abondante.

Réflexions.

En général, le site des villes n'a été choisi que par l'intérêt contre lequel les raisonnemens politiques et militaire ne peuvent rien. Les colonies n'ont pas d'autres règles : elles vont, elles s'arrêtent où l'argent abonde le plus, et le commerce ne prospère que dans un terrein qu'il a choisi

lui-même. Tout genre de contrainte l'effraye et serait une tyrannie absurde.

Une administration sage, vigoureuse et juste, découvrira dans les parties espagnole et française, quantité de ressources inconnues jusqu'à ce jour, ainsi que des Ports et des Bois propres à la construction, d'autant meilleurs, qu'ils sont d'une plus longue durée que ceux dont nous nous servons, et à l'abri de la piqure des vers. La preuve du fait que j'avance, se voit journellement dans les bâtimens que les Espagnols construisent à la havanne, et qui durent plus longtems que les nôtres.

Rien n'empêcherait d'établir différens chantiers, où l'on dégrossirait les pièces destinées aux vaisseaux, et d'ordonner aux bâtimens de l'état, aux navires marchands et autres, au lieu d'entasser au fond de calle, un mauvais bois de fardage, de se lester de membres de vaisseaux, qu'ils rapporteraient en France.

Peut-être serait-il plus avantageux et moins dispendieux pour le gouvernement français, de former à Saint-Domingue comme les Anglais et les Espagnols l'ont fait dans leurs îles, des bassins pour y construire des vaisseaux et autres bâtimens de guerre destinés à protéger cette colonie.

Ancienne partie Espagnole de l'Ile.

La partie de l'Ile qui est le plus au vent, est

ce qu'on appelait anciennement la partie espagnole. A des plaines vastes, fertiles et vierges, elle joint l'avantage d'être de toutes parts ouvertes à l'océan, le rivage en est sûr. On entre dans ses ports le jour qu'on les découvre; dès le jour qu'on en sort, on les perd de vue. La route est telle, que l'ennemi n'y peut tendre aucune embuscade. Les croisières n'y sont pas faciles. Ses parages sont à l'abord des Européens et les voyages fort abrégés.

La nature semble avoir placé Samana, pour en faire un port de roi, et l'entrepôt général de toutes les flottes et de toutes les troupes qui arriveraient à Saint-Domingue. Les environs de cette Baye qui peut contenir mille vaisseaux, offrent un terre vierge qui s'élève imperceptiblement et qui est couverte d'acajou, de gayac, et d'autres bois précieux.

La baye d'Oco au S. O. de Samana, présente des ressources considérables pour un port de roi.

Défense extérieure de l'Ile.

Pour obvier à tous les dangers qu'offre la partie française de Saint-Domingue, il faudrait durant la guerre, une escadre permanente dans la colonie, et toujours en activité. C'est un des plus sûrs moyens de conserver les îles. Soit impuissance du gouvernement, soit négligence des ami-

raux dont les vaisseaux sont restés dans les ports sans agir, la métropole n'a pas suivi le seul systême qui lui convenait pour la sûreté de Saint-Domingue. Les puissances maritimes ne doivent pas seulement garder leurs frontières, il leur faut des vaisseaux pour remplir l'intervalle qui les sépare de leurs colonies, et qui lui répondent de leur prospérité et de leur attachement.

L'Anglais qui sentait l'importance de cette île, nous a toujours prévenu, en envoyant dans ses colonies, des forces majeures pour lui assurer la suprématie de ces mers. Si ce plan était adopté, il faudrait 4 vaisseaux, 2 frégates au Cap; 2 vaisseaux, 2 frégates au Môle; 4 vaisseaux, 2 frégates au Port-au-Prince; 4 vaisseaux, 2 frégates dans la partie du Sud; 2 vaisseaux, 2 frégates dans l'est. 2 vaisseaux de 74 croiseraient depuis la pointe de Portugal à l'est de la Tortue, jusqu'au port Cavaille, et une frégate de 44 croiserait depuis la pointe du Cas rouge, jusqu'aux vieux Cap français. Leur présence chasserait les corsaires qui interceptent à ces points, les navires marchands qui vont au Cap durant la guerre, et le plus souvent durant la paix. Si l'ennemi venait avec de plus grandes forces, le vaisseau qui croise devant la Baye du môle Saint-Nicolas, jusqu'à dix lieues au large sur la parallelle du Cap Maizi, se replierait sur celui qui croise depuis le Môle jusqu'à l'ouest de la Tortue; ils iraient prendre les deux vaisseaux qui se trouveraient dans la rade du Cap,

et se rendraient au-devant des trois autres croiseurs, pour faciliter leur rentrée dans le port le plus propice et le plus à portée, en supposant qu'ils ne puissent pas retourner au Cap. Cette réunion s'effectuerait plus sûrement s'il y avait des télégraphes sur plusieurs points de cette côte.

L'entrée du Cap ainsi protégée, les deux vaisseaux et une frégate qui sont mouillés dans son port, débouqueraient les bâtimens qui seraient destinés pour l'Europe; à leur retour, ils releveraient les stationnaires qui se rendraient alors au Cap, ce qu'ils feraient sans courir de dangers, puisque des vaisseaux ne peuvent pas être sur ce passage sans qu'on en soit averti.

La croisière des vaisseaux du Môle depuis la pointe ouest de la Tortue jusqu'au Môle, et à la parallelle du Cap Maizi, est aussi importante pour les bâtimens qui vont du Cap à l'ouest et au sud, que peut l'être la Grange pour ceux qui veulent attérer au Cap. Ce serait aux forces placées au nord à tenir la mer libre jusqu'à dix lieues au large de la pointe du Môle, d'autant plus nécessaire, qu'on peut intercepter à ce passage forcé, tous les armemens de la nouvelle Angleterre pour la Jamaïque.

L'escadre du Port au Prince croiserait depuis Jérémie jusqu'à la pointe du môle Saint-Nicolas, elle serait tenue de se montrer de tems en tems jusqu'au Cap Tiburon, de protéger ses propres pa-

rages et d'escorter jusqu'à la vue du Môle tous les bâtimens qui voudraient faire leur retour en France. La station du Môle les convoierait jusqu'à celle du Cap qui les débouquerait.

L'escadre du sud destinée à protéger cette partie, pourrait, suivant les circonstances, aller croiser sur la Jamaïque de concert avec l'escadre de l'ouest. Si elles étaient poursuivies par des forces supérieures, elles pourraient se réfugier à la baye des Flamands, à Saint-Louis, à Oco, ou à Santo Domingo, que le gouvernement peut mettre à même de protéger ses vaisseaux. L'escadre de l'est croiserait simplement le long de ses côtes. La métropole doit relever ses vaisseaux tous les trois ans, par rapport aux équipages qui seraient charmés après ce tems, de revoir leurs familles.

L'île de Saint-Domingue devrait être considérée, comme le chef-lieu et la vice-royauté de toutes les possessions françaises de l'Amérique. Elle doit être le dépôt général des forces de terre et de mer, des arsenaux et autres objets d'armement maritimes, parce que cette colonie offre plus de ressources que toute autre, pour préparer et faire la guerre dans les Antilles. Car enfin si un combat naval avait lieu au vent de cette île, les vaisseaux désemparés auraient alors vent arrière pour se rendre dans les ports de cette colonie qui leur offrirait toutes les ressources nécessaires pour se réparer et se mettre à même de reprendre la mer.

C'est pour cette raison que les Anglais ont placé leur dépôt général à la Jamaïque, qui se trouve tout à fait sous le vent de toutes leurs îles.

La Martinique pourrait alors servir de dépôt secondaire.

Défense de l'Intérieur.

Les dehors de l'île étant défendus par une escadre, il serait, je crois, nécessaire de construire et d'entretenir des batteries pour protéger les rades et les garantir d'une descente de la part des Anglais.

Pourquoi ne fortifierait-on pas en outre plusieurs villes dans l'intérieur? Si on disperse les troupes, elles deviennent inutiles par la division des forces; si on les rassemble pour soutenir des postes que leur faiblesse locale expose le plus à l'attaque, on risque de les perdre toutes à la fois.

De gros bataillons ne seraient qu'un fardeau pour de vastes côtes qui présentent trop de flanc ou de front à l'ennemi. Les troupes légères qui suffisent pour soutenir ces batteries, abandonneront du terrein à proportion des marches de l'ennemi, et se contenteront de ne pas se rendre sans être menacées d'une destruction totale. Chaque partie de l'île devrait avoir sur les derrières un lieu d'asile et de renfort, toujours ouvert à la retraite, loin de la portée de l'ennemi, et capable de repousser ces attaques.

Le rendez-vous général du sud, par exemple,

établi sur l'habitation Perrin, à dix mille toises des Cayes, est un asile d'une résistance supérieure. Au centre de tous les mouvemens rétrogrades, il rassemble tout ce qu'on peut désirer pour la défense. La nature en rétrécissant sa gorge, a couvert ses flancs et assuré dans ses derrières un débouché qui ferme à l'ennemi toute avenue pour le tourner, et qui ouvre à ses défenseurs une issue de communication avec l'intérieur de la colonie.

De cette retraite inexpugnable, on harcelera continuellement le conquérant, surtout, si l'on a quelques escadrons de cavalerie légère qu'on peut se procurer à peu de frais, la partie espagnole fournissant à un prix modique des chevaux andalous très-souples et pleins de feu, qui ne sont pas ferrés, qui paissent toute l'année dans les Savannes où ils dorment en plein champ. Ce genre de petite guerre donnera le tems d'attendre les secours qui peuvent arriver de l'ouest, du nord et de l'est.

Macaya, montagne qui sépare la grande-Ance du sud, demanderait à être ouverte pour ôter désormais toute retraite aux nègres.

La Gascogne dans l'ouest, a toutes les forces de position que donne la nature. Son seul inconvénient est de n'être pas placée au milieu de tous les quartiers.

La partie d'Oco demanderait à être ouverte en plusieurs endroits. Son port qui est un des plus beaux du sud, exigerait un établissement propre

à recevoir des vaisseaux, et une garnison respectable, ce qui ôterait aux nègres une retraite formidable, en cas de nouvelle insurrection.

Les Cahos, par la même raison, nécessiteraient des travaux qui mettraient à même de les parcourir dans tous les sens.

Pourquoi, suivant le projet de Versailles, vivement appuyé par le maréchal de Noailles, en 1772, n'établirait-on pas une place forte dans les montagnes? Cette capitale située dans un lieu où l'élévation des terres tempérant la chaleur du climat, épurerait l'influence de l'air, au milieu d'une campagne qui fournirait les commestibles les plus nécessaires en tout genre, particulièrement le riz, environnée de troupeaux, serait conservée pour l'instant des besoins et munie de magasins proportionnés à sa grandeur et à sa garnison.

Cette ville, ainsi que les points que j'ai désignés dans l'ouest et dans le sud, pourraient renfermer des hôpitaux immenses, propres, et où se trouveraient avec abondance toutes les choses nécessaires aux malades.

Au lieu de faire périr tous les rebelles, le Gouvernement ne pourrait-il pas en réserver cinq à six mille, qu'il destinerait à former des chaînes pour ces différens ouvrages? S'il craignait qu'il ne réussissent à s'évader et à occasionner de nouveaux troubles, ne pourrait-il pas les faire passer dans tous les ports de l'empire français, et envoyer à leur place les forçats blancs qui s'y trouvent?

Le Gouvernement pourrait aussi encourager des compagnies de hollandais à faire l'entreprise des divers canaux, moyennant qu'il leur permettrait de faire pendant un certain laps de tems le commerce exclusif dans les différens endroits où ils auraient employé leur industrie, en fixant toute fois le prix de leurs marchandises et celui des denrées de Saint-Domingue, exempt d'une partie des droits.

Saint-Domingue n'ayant aucune place d'armes sur la côte du sud, il est donc essentiel pour surveiller l'ennemi d'y avoir un point fortifié, où les vaisseaux croiseurs trouvent, en cas de nécessité, un asile qui serve de ralliement à la milice chargée de la défense des côtes.

Un ennemi actif, malgré les difficultés qu'offre le pays, en effectuant une descente sur cette côte, se sera rendu maître des défilés et de la crète des montagnes; il aura pris de revers Léogane et le Port-au-Prince avant qu'on ait pu rassembler assez de forces pour s'opposer à ses progrès. Que cette attaque soit secondée par une escadre qui bloquerait et menacerait le Port-au-Prince par mer, cette place se trouvera sans communication avec le reste des quartiers et sans espoir de secours.

Jacmel a tout ce qu'il faut pour remplir cet objet, le prolongement des terres qui forment la baye, offre à l'est et à l'ouest des positions très-propres à y construire des batteries, mêmes des forts dont le feu se croiserait.

Au centre du fond de la baye, est un mamelon parallèlograme et isolé, sur lequel sont bâtis l'église et quelques maisons. Ce point serait d'autant plus propre à recevoir une fortification régulière, qu'il peut être casematé, et que n'étant ni trop élevé, ni trop bas, il laisse peu de prise au feu de l'ennemi, tandis que le sien se combinerait sans obstacle avec celui des forts de la rade. Si à ces moyens de défense on voulait joindre un camp retranché, pour lequel le local ne manque point, cette partie de l'île serait à peu près à l'abri de toute invasion.

Moyens de population.

Au lieu de donner des concessions de 200 carreaux de terre, qu'un homme seul ne saurait défricher, ni planter, ni entretenir, je suppose que l'on réduisit la mesure des nouvelles concessions à 20 carreaux, pour la culture desquels les bras d'une pauvre famille européenne suffirait; il en résulterait que la même étendue de terre, sur laquelle on voit aujourd'hui végéter quelques nègres, porterait et nourrirait quarante individus; et qu'il n'y a aucun doute que cette terre ne fut beaucoup mieux cultivée par dix propriétaires résidants sur les lieux, que par celui qui, à 1400 lieues de ses possessions, les abandonnent à l'intelligence d'un économe ignorant, ou à la probité d'un gérant fripon.

Mais, diront des gens mal instruits ou de mauvaise foi, l'insalubrité du climat s'oppose à ce mode de population.

Je réponds d'abord que cette insalubrité consiste beaucoup plus dans le défaut de régime, dans les excès auxquels les Européens s'abandonnent en arrivant dans cette île, que dans le vice du climat. Je soutiens que c'est leur intempérance qui rend la température si fatale; en second lieu, que les engagés ou 36 mois qui étaient des blancs, fesaient, dans l'origine de l'établissement de Saint-Domingue, ce que font aujourd'hui les nègres; que même de nos jours, presque tous les habitans de la dépendance de la Grande-Ance, qui sont en général des soldats, des ouvriers ou de pauvres basques, cultivent de leurs propres mains leurs habitations.

Les Allemands au Môle, à Bombarde, et les Canadiens à Bènet, en font de même.

Les sous-divisions cultivées par des blancs, lesquels vivent dans une honnête aisance, ces preuves de faits sont des argumens, je crois sans réplique. Les gérans d'ailleurs, les économes surtout, qui sont toute la journée au soleil derrière les nègres, les charpentiers, etc., les maçons, les doleurs, les chaufourniers, etc., ceux enfin qui font par entreprise des abattis à la journée, ne sont-ils pas tous des blancs?

Oui, je le soutiens et j'en ai l'expérience, les blancs peuvent sans crainte cultiver la terre à St.-

Domingue, ils peuvent labourer dans les plaines, depuis six heures du matin jusqu'à neuf, et depuis quatre heures de l'après-midi, jusqu'au soleil couché. Un blanc avec sa charrue fera plus d'ouvrage dans sa journée que cinquante nègres à la houe, et la terre sera mieux labourée. Les blancs, en outre, seront plus propres à cultiver les jardins, à former et à entretenir les prairies dont on manque dans ce pays pour l'amélioration des bestiaux, des chevaux et autres animaux.

Le gouvernement pacifique de Louis XVIII n'ayant besoin de conserver que le nombre de troupes nécessaires pour garder ses places fortes et couvrir ses frontières, Sa Majesté aura à sa disposition, non pas 30, mais s'il le faut 100 mille hommes forts, actifs, accoutumés aux fatigues, aux privations, qui, au premier signal, s'embarqueront pour Saint-Domingue, quand ils sauront surtout que c'est pour y devenir (de pauvres soldats qu'ils étaient) de riches propriétaires. Les terres ne leur manqueront pas, les habitations des mulâtres et des nègres libres rebelles, les concessions immenses qui existent encore dans la partie française, seront plus que suffisantes pour former ces nouveaux établissemens.

Que la France, au lieu d'envoyer des prostituées, fasse passer des filles pauvres, laborieuses et modestes, lesquelles seront reçues dans des hospices publiques, où elles demeureront jusqu'à leur mariage.

Que les villes du Fort Dauphin, du Cap, du Môle, de Saint-Marc, du Port-au-Prince, du petit Goâve, de Jérémie, des Cayes et de Jacmel, ayent le droit chaque année de marier une ou plusieurs de ces filles pauvres, auxquelles ces villes affecteront une petite habitation de 20 carreaux de terre, qu'elles auront fait défricher, et où se trouvera un commencement d'établissement avec les instrumens aratoires nécessaires, et six mois de vivres pour les mettre à même de travailler.

Que chaque propriétaire soit tenu de se marier, et de n'avoir pour compagnes que des femmes blanches, que le Gouvernement punise par la dégradation et la confiscation des biens, tout colon qui, au lieu d'épouser ou au moins d'avoir pour compagne une femme de sa couleur, préfère vivre dans un libertinage crapuleux avec ces concubines noires, plombées, jaunes, livides, qui les abrutissent et les dupent, d'où résulte, aux îles, une caste particulière, mélange impur du blanc et du noir, et connue sous le nom de mulâtres.

La nature, dit l'écrivain anglais Smith, épouvantée d'horreur à la vue de ce monstre, empreignit sur cet être en caractères inéfaçables, les traits de la férocité, joints à ceux de la perfidie la plus insigne. Jaloux du blanc qu'il ne saurait égaler, le mulâtre s'irrite à la vue du noir qui lui a donné le jour ; vil rebut de la nature, il ne voit dans ces deux couleurs que la preuve incontestable de sa dégradation, et le reproche éternel de

son affreuse existence. Le mulâtre, en un mot, possède les traits et les vices du blanc et du noir, sans en avoir aucune des vertus.

Cette caste contre la nature, monument affreux de l'avilissement des blancs, diparaîtra, si le Gouvernement approuve les envois que je propose, ainsi que ceux des criminels condamnés à périr sur l'échaffaud, ou à gémir dans les fers. Ces malheureux que l'indigence et souvent la dureté des riches a rendu criminels, étant joints à des jeunes filles publiques dont le gouvernement se débarasserait, serviraient à former de nouveaux établissemens lointains, dans les triples montagnes.

On leur fournirait les instrumens aratoires, les grains nécessaires, ainsi que six mois de vivres.

Que les nègres et les mulâtres ne soient jamais employés qu'à la culture, qu'aux travaux grossiers et de force ; qu'ils soient à jamais exclus dans les villes et dans les campagnes, de l'état de domesticité ; qu'ils ignorent l'art de mettre les métaux en œuvre, de préparer les drogues, en un mot, tout ce qui peut leur dissiller les yeux, irriter leur ambition sans bornes et leur sotte présomption.

La distance immense qu'ils trouveront entre eux et les blancs, les empêchera désormais de former des complots et des trahisons : leur ignorance a fait pendant deux siècles leur bonheur et celui de la colonie, leurs connaissances au contraire ont tout perdu. En donnant un libre essor à l'ambition qui germait dans leurs cœurs sau-

vages, elles ont étouffé ces sentimens qu'on avait droit d'attendre de ces êtres à figure humaine. Elles ont fait disparaître ce préjugé favorable qui les portait à considérer les blancs comme des êtres d'une nature supérieure à la leur. Ce préjugé qui avait maintenu la colonie en paix, était si profondément enraciné dans leur esprit, que le premier nègre qui tua un blanc, au moment de la révolution des îles, laissa tomber son fusil de surprise, et courut appeler ses compagnons pour les rendre témoins de son action en leur disant : « Amis, voyez ! nous pouvons combattre les blancs » avec leurs propres armes, car ce fusil m'a servi » à oter la vie à celui qui est ici étendu à vos » pieds. »

Que les domestiques, les ouvriers, les employés, les fonctionnaires et les surveillans d'habitations, soient tous des blancs, que les servantes des villes, des campagnes, des hospices et des maisons d'éducation soient toutes des femmes européennes; alors la population blanche pourra se soutenir sans coûter annuellement des milliers d'émigrans à l'Europe.

Réflexion.

Mais avant de songer à ces émigrations qui ne doivent avoir lieu que depuis juillet jusqu'au 30 novembre au plus tard, afin de donner le tems aux nouveaux débarqués de s'acclimater, l'humanité et la politique exigent qu'on fasse dans chaque

quartier ou paroisse, des établissemens semblables à ceux du Cap, appelés maisons de la Providence, où les hommes et les femmes trouveraient séparément tous les secours que leur situation nécessite, jusqu'à ce qu'ils puissent prendre possession du terrein qui leur est cédé par l'Etat.

Ces hospices sont d'autant plus nécessaires, que les Européens qui arriveraient dans la colonie, se trouveraient pour la plupart sans ressources, ni talens, et presque tous exposés à des maladies souvent mortelles, avant qu'ils aient acquis assez d'industrie pour subsister.

ÉDUCATION.

L'éducation, à Saint-Domingue, doit être purement militaire, et consister en outre à enseigner aux jeunes élèves le français, l'anglais, les mathématiques, la navigation, l'histoire, la construction navale, l'art des fortifications et des plans, le dessin, la musique, la danse, les armes, la natation, l'exercice à pied et à cheval, la médecine; on leur donnera aussi des notions sur la culture et les rapports commerciaux du pays.

L'éducation doit être aux frais de la colonie. Chacun des élèves, au sortir du collège, doit servir depuis l'âge de 20 ans, jusqu'à 24. Ils seront ensuite rendus à leur famille. Le fantassin, ainsi que le cavalier seront tenu de se fournir tout ce qui a

rapport à leur arme, et de s'exercer au moins une fois par mois.

Dans toutes les villes et bourgades de la colonie, il doit y avoir pour les enfans de ces nouveaux habitants, des écoles gratuites où on leur enseignera à lire, à écrire, l'arihmétique, les premiers élémens de la médecine et du pansement des plaies, toutes sortes d'arts et de métiers. On leur donnera aussi des notions sur la culture et sur la manière de traiter avec le commerce. On instruira leurs filles dans tout ce qui a rapport au ménage; on leur apprendra à lire, à écrire, et les premiers élémens de l'arithmétique.

Les maisons destinées à l'éducation des demoiselles, doivent être placées dans ces villes retirées et desservies, ainsi que celles des jeunes gens, par des hommes et des femmes d'Europe, pour éloigner de leurs chastes yeux le spectacle dégoûtant de ces nègres et nègresses qui prostituent sans honte aux regards du public, leurs formes aussi sales que grossières, et déchirent les oreilles délicates, par leurs juremens et leurs conversations obscènes.

On enseignera aux demoiselles le français l'arithmétique, l'écriture, la musique, la danse, le dessein, la couture, la broderie, à tricoter, à filer, et tout ce qui a rapport au ménage.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Pour ramener St-.Domingue à son premier état de splendeur, et lui donner une consistance que cette île n'avait pas avant la révolution, je crois qu'il conviendrait.

1°. De faire de St.-Domingue le chef-lieu général des Antilles, d'y établir des chantiers de construction, des voileries, des corderies, des arsénaux, des fonderies de cuivre en feuilles pour le doublage des vaisseaux, des fonderies de canons et de fer en barres, des manufactures de poudre à canon et d'armes portatives à l'usage de la terre et de la mer. On se procurerait ces objets en employant une partie des rebelles vaincus à exploiter les mines de cuivre et de fer de Saint-Domingue. Enfin, de faire de cette colonie l'entrepôt général des troupes que la métropole enverrait au secours de ses îles, et de donner au Gouverneur le titre de Vice-Roi des possessions françaises de l'Amérique.

Cet officier général, qui serait lui-même assujetti aux lois établies dans la colonie, aurait sous ses ordres les commandans particuliers des quartiers et des villes de toutes les possessions françaises dans le Nouveau-Monde. Saint-Domingue serait divisée en quatre départemens portant le nom des quatre points cardinaux. Les forces militaires et tous les forts de chacun de ces départemens seraient commandés par un Maréchal-de-Camp qui aurait son quartier-général dans le chef-lieu de son

département où la sous-préfecture sera également établie. Il rendrait compte tous les mois au Vice-Roi des changemens, des améliorations et de la situation de leurs départemens.

2°. La justice dans les colonies ayant toujours été asservie aux volontés arbitraires du Gouverneur et de l'Intendant, il convient qu'elle soit fixe, et que le dépôt en soit entièrement confié à des tribunaux. Les lois doivent être les mêmes qu'en France, sauf les modifications que le pays exige.

Il convient d'établir à Saint-Domingue un conseil supérieur, des cours criminels, civiles et commerciales, un conseil de médecine, un bureau d'hypothéques où tous les propriétaires seront tenu d'y faire inscrire leurs titres de propriété, sous peine de confiscation; une administration des ponts et chaussées. Toutes ces institutions seront formées sur le même pied que celles de France.

3o. Il serait à souhaiter pour le bonheur des colonies, que les membres des cours civiles, judiciaires, administratives, et des établissemens militaires, fussent autant que possible, des propriétaires nés, ou ayant des possessions dans les îles. Ils résideront dans les villes où le Vice-Roi jugera nécessaire de les établir. Quant à ceux du bureau des hypothèques, ils se tiendront dans toutes les villes et bourgades de la colonie.

4o. Il convient d'établir un conseil de commerce dont les membres, au nombre de cinq, seront nommés par le Vice-Roi, et présidés par lui. Ce conseil

demeurera dans la même ville que le Vice-Roi.

5°. Il est indispensable de former un conseil de marine, composé de trois membres de la marine royale. Il se tiendra dans la ville où le Vice-Roi réside, et il lui fera ses rapports sur ce qui convient à la marine de ces mers.

6°. La colonie doit avoir quatre officiers d'architecture navale, et quatre officiers de génie. Chaque département aura un officier d'architecture et un officier de génie, avec un inspecteur aux revues, tant pour la troupe que pour les hôpitaux, les magasins, les arsenaux, les fonderies et les manufactures du Gouvernement.

7°. Le conseil supérieur et le Préfet seront dans la ville où réside le Vice-Roi. Il en nommera provisoirement les membres ainsi que tous les principaux fonctionnaires publics, civils, militaires et ecclésiastiques. Cette nomination sera soumise à la sanction de Sa Majesté. Ceux qui auront été préalablement désignés par Sa Majesté, auront la préférence sur les autres.

8°. Les capitaines, les officiers, les maîtres de ports et les pilotes seront nommés par le Vice Roi, et assujettis aux réglemens qu'il fera faire pour le bien de la colonie et de la métropole.

9°. Le Vice-Roi enverra tous les trois mois faire l'inspection des autres colonies qui seront sous ses ordres, afin de réprimer les abus qui s'y seront glissés et de faire rendre justice à qui de droit. Il prendra toutes les précautions possibles pour pré-

venir l'introduction de la fraude et des maladies contagieuses qui proviennent de la trop grande facilité que les bâtimens ont à communiquer avec la terre, à leur arrivée dans cette île. Il sera responsable de son administration envers le gouvernement de France, auquel il rendra ses comptes tous les ans; il lui soumettra la situation de Saint-Domingue et celle des autres îles. Le Préfet en fera autant de son côté.

Il serait à désirer que chaque Préfet fit sur le même plan divisé par colonne, un état du nombre des habitans de chaque département, des employés, des citoyens, des laboureurs, des artisans, des manœuvres, des bestiaux de toute espèce, des terres bonnes, médiocres et mauvaises, de tout le clergé régulier et séculier, de leurs revenus, de ceux des villes et des communautés, des rivières, des canaux, de leurs directions, de la situation et de la qualité des montagnes, et de celles des routes publiques, pour y faire les améliorations ou changemens nécessaires.

Au lieu d'avoir tant de personnes employées à percevoir les droits et à empêcher la contrebande, ne pourrait-on pas diminuer tous ces employés pour les rendre à la culture, et encourager alors tout individu qui dénoncerai un objet quelconque de contrebande, par un tiers ou la moitié de l'objet déclaré que le Gouvernement lui accorderait, et lui donner en outre une distinction honorifique comme à un ci-

toyen qui sert bien son pays. Ce moyen, je crois, diminuerait considérablement les dépenses de l'état, ainsi que les impôts qu'on est forcé de lever pour supporter ce grand nombre d'hommes qu'il est facile de corrompre, s'ils ne sont pas payés assez largement pour les mettre au-dessus de la corruption, et en même tems du reproche de délateur.

10°. Le Vice-Roi aura toujours à Saint-Domingue deux avisos prêts à mettre à la mer, pour aviser le Gouvernement au besoin.

11°. Que le commerce, pendant les deux premières années après la réduction de l'île, y soit libre et ouvert à toutes les nations commerçantes (les étrangers seuls astreints à payer les droits d'entrée et de sortie), parce que par la concurrence des spéculateurs, les objets de première nécessité tant pour la vie, les manufactures, l'agriculture, que pour l'exploitation, y seront à bas prix.

Cette tolérance mettra les colons à même d'activer la culture pour offrir de plus grands avantages à la mere-patrie. A l'expiration des deux ans, le Gouvernement se réservera alors le commerce de ses colonies.

La métropole, après avoir prélevé ce qui est nécessaire à sa consommation, ne doit pas craindre de recevoir les sirops et les taffias de ses îles, parce que ses eaux-de-vie extraites de vin, l'emporteront

sur celles de sucre, qui ne peuvent être que la boisson des peuples pauvres, ou des gens les moins aisés chez les nations riches, et même dans les îles. En outre les eaux-de-vie de sucre qu'on préfère aux liqueurs extraites de grains, que la France ne distille pas, seront encore un autre avantage direct pour elle.

Le Gouvernement ne saurait donc recevoir trop tôt dans ses ports les sirops et les taffias des colonies, soit pour sa consommation, soit pour être envoyées où le besoin les appelera; et comme il convient d'ouvrir aux îles le débouché de leurs productions pour étendre la consommation autant que possible, il serait à propos par la même raison, d'autoriser les navigateurs français à les porter directement dans les marchés étrangers; car, pour que la France s'enrichisse davantage de l'industrie de son peuple, et que ses colonies deviennent elles-mêmes riches, il faut qu'elles obtiennent une grande abondance de productions, et qu'elles puissent les débiter au meilleur prix possible; et pour que ce débit porte ces productions au plus haut prix, il faut qu'il jouisse de la plus grande liberté possible, que cette liberté ne soit grévée d'aucunes formalités, d'aucunes dépenses, d'aucuns travaux, d'aucunes charges inutiles, en un mot, enfin, les productions des colonies ne doivent pas être assujetties aux lenteurs et aux dépenses d'un entrepôt en France.

Si la guerre venait à se déclarer entre la France

et l'Angleterre, dans le cours des deux premières années après la réduction de Saint-Domingue, et dans les guerres subséquentes, si le gouvernement le jugeait à propos, il conviendrait d'informer les Américains, et les puissances neutres de l'Europe, que le commerce des colonies françaises leur est ouvert jusqu'à la paix, moyennant les droits d'entrée et de sortie; qu'elles peuvent porter dans leurs ports les objets de première nécessité, comme farine, vin, fromages, beurre, huile, salaisons de toute espèce, pois, légumes, fruits, savon, chandelles, liqueurs, toutes sortes d'objets alimentaires, des toiles, des draps, des vêtemens, de la fayance, de la porcelaine, des tuiles, des ardoises de manufactures française, des merrains, du feuillard, des bois de construction, du chanvre, du lin, du bray, du suif, du gaudron, des feuilles de cuivre, du fer, des briques, des pierres de tailles et du marbre. Les puissances neutres prendraient en retour les trois quarts de leurs chargements en café, un huitième en mélasse, et le huitième en sucre brut de troisième qualité.

Le commerce français aurait cours comme en tems de paix, il porterait aux colonies ce qu'il jugerait à propos, et ferait ses chargemens de retour en café, sucre, coton, indigo, cacao, taffias, sirops, cuirs écaillés, drogues médicinales, gayac, acajou, campêche, etc. Il résulterait de cette mesure, que les puissances du nord tireraient directement des colonies françaises les productions

dont elles auraient besoin ; qu'elles les auraient à meilleur marché que celles des colonies anglaises, et que l'Angleterre serait obligée de garder les siennes en magasin pour ne pas perdre le fret, la commission, le transport, et le bénéfice que son commerce fait exclusivement dans ses îles.

Le planteur français ayant la faculté de voir dans ses ports, pour y commercer, plus de bâtimens que de coutume, trouvera conséquemment un plus grand débouché, et recevra les objets dont il a besoin en plus grande abondance et à meilleur marché. Cette permission, jointe à la disparution des entraves et des charges, n'exposeront plus Saint-Domingue à être envahie, à être encombrée de denrées coloniales, et à manquer de provisons et de marchandises européennes, parce que les puissances qui commerceront avec cette île auront intérêt à la garantir, à lui enlever toutes les denrées qui peuvent tenter ses voisins, à lui fournir ce dont elle aura besoin; et que le colon, par reconnaissance pour la protection paternelle du gouvernement, s'attachera davantage à la conservation de son pays, et s'empressera de multiplier ses efforts pour prévenir ou pour repousser toute invasion de la part de l'ennemi.

Puisse la métropole se persuader de cette vérité, que pour nourrir une colonie en Amérique, il lui faut cultiver une province en Europe. Ce surcroît de culture augmente sa force intérieure, sa richesse réelle; et les travaux des colons peuvent être re-

gardés comme la cause principale du mouvement rapide qui agite notre globe, en ce qu'ils doublent et triplent l'activité de l'Europe entière.

12°. Que le gouvernement ôte à cette compagnie, qui commença à exploiter les colonies en 1664, avec la somme modique de 45,000 liv. (son privilège exclusif); c'est-à-dire le pouvoir d'affamer les colonies, de vendre les esclaves et les marchandises d'Europe à des prix exhorbitans, et même au poids de l'or, tandis qu'affectant de paraître ne pas se soucier des denrées coloniales, ils forcent par là le malheureux habitant à donner sa récolte à un vil prix, après lui avoir extorqué quinze à vingt livres pesant par cent sur son café, son sucre, son coton, son indigo; ils le tiennent dans un état d'asservissement qui l'empêche de se libérer entièrement, et lui ôtent le courage et les moyens non-seulement de défricher de nouveaux terreins, mais même de se procurer toutes les ressources et toutes les jouissances que cette île fournit; ce qui désespère l'habitant et le force ou à fuir son pays natal, ou à y végéter dans une oisive et coupable indifférence.

En effet, n'est-il pas odieux que pour se disculper du reproche de la plus illégale usure, on vous dise que l'incertitude des spéculations commerciales, les banqueroutes, les naufrages, les avaries, le fret, le coulage, les non-valeurs, les longs crédits, ne permettent pas au commerce de borner ses bénéfices au taux de l'intérêt que la loi auto-

rise ? Et l'habitant qui ne doit rien, qui paye comptant, qui peut attendre que la concurrence des acheteurs lui permette d'exiger un prix raisonnable de sa récolte, déplaît au commerce ; car messieurs les négocians vous diront que le bénéfice sur la denrée qu'ils exportent des colonies, couvrant à peine les frais d'armemens, ils ne se retrouvent que sur celui qu'ils ne font pas toujours (disent-ils encore) sur les marchandises qu'ils y portent ; et en attendant, tel qui portait la balle il y a trente ans, a fait bâtir un palais et marié sa fille à un grand seigneur.

Quand on songe que le négociant vend souvent des toiles pourries, des vins falsifiés, des provisions gâtées à un prix extravagant ; des nègres jusqu'à 2800 liv. et même 3000 liv., que l'on avait il y a cent ans à cent écus, tandis que l'Anglais les vend en interlope de 12 à 1400 liv. ; je demande quels doivent être les bénéfices du commerce français ?

En 1700, le prix d'un nègre était de 600 liv. ; celui d'une négresse, de 450 liv., et du café à 6 s. Aujourd'hui, le plus haut prix momentané du café est à 20 s. (argent des îles, ce qui fait environ 15 s. tournois), tandis qu'il vaut 25 s. et plus en France ; et celui d'un nègre, de 2400 liv. à mille écus. Ainsi, pendant que le cultivateur a tout au plus triplé son prix, le commerçant qui, pour suivre la proportion et maintenir la balance, devait également tripler le sien, l'a au moins quintu-

plé, et se permet par conséquent l'usurpation d'un cinquième et plus. Comme il n'est pas inoui qu'un négociant, favorisé par la fortune, soit parvenu à gagner quelques millions, sans éprouver aucun des accidens ci-dessus, et même, indépendamment des pertes qu'il a pu faire, je demande s'il n'est pas tenu de rembourser à chacun des acheteurs le surfait judaïque qu'il a ajouté au prix légal de sa marchandise; et si quelqu'un a jamais eu connaissance d'un pareil trait de probité, je le somme d'en nommer l'auteur.

13°. S'il était permis de manufacturer à Saint-Domingue, 1°. une partie de son coton avec le coton soyé de Siam, produit par un arbre qui croît naturellement dans cette île; 2°. les autres productions qu'elle fournit, et qui se perdent faute d'encouragement, cette nouvelle branche d'industrie ajouterait un nouveau lustre à cette colonie, tout en augmentant le bénéfice du trésor de la mère-patrie.

14°. Que le gouvernement abolisse les corvées, une des principales causes de la perte de Saint-Domingue.

Cet usage destructeur du gouvernement féodal tomba par degrés, à mesure que l'autorité des rois, sous l'appât de l'affranchissement des peuples, vint à sapper l'indépendance et la tyrannie de ces nobles qui servaient l'Etat, non de leur bourse, mais de leurs personnes, de celles de leurs

serviteurs et de leurs vassaux, dont une partie, qu'ils s'étaient approprié par la conquête, leur payait des redevances soit en denrées, soit en travaux. Cet affreux système, dis-je, est pernicieux aux colonies, puisque la culture des terres, par la raison du climat et la nature des productions, exigeant plus de célérité, ne peut que souffrir extrêmement de l'absence de ses agens, qu'on occupe loin de leurs ateliers à des ouvrages publics, souvent inutiles et toujours faits pour des bras oisifs. Il était accompagné d'autres restrictions qui répugnaient à la raison, à la politique, et qui furent une des causes de la ruine de cette brillante colonie.

Car si les corvées étaient préjudiciables aux propriétaires de toute description, elles étaient insupportables et injustes pour les hommes de couleur et les nègres libres, qu'on obligeait à servir trois ans dans la maréchaussée, et, à l'expiration de ce terme, à travailler sur les grands chemins.

Les routes royales, les desséchemens de marais, le curement des ports, etc. doivent être faits et entretenus par les chaînes du gouvernement. Les routes de traverse et de communication d'habitation en habitation, ainsi que les canaux et la propriété d'eau, doivent être entretenus par les propriétaires riverains et adjacens, et par tous ceux qui sont obligés de se servir de ces routes pour

exploiter et desservir leurs habitations, et de ces canaux qui fournissent à chacun d'eux l'eau dont il a besoin.

15°. Que les colonies, qui payent toutes les dépenses de gouvernement que la métropole fait pour elle, ne soient pas assujetties à ne cultiver que pour la métropole et comme il lui convient. Cet assujettissement est le plus onéreux des tribus; il devrait tenir lieu de tous les impôts, parce qu'en Europe la subsistance et la consommation intérieures sont le but principal du travail des terres et des manufactures, et qu'on ne destine à l'exportation que le superflu; tandis que dans les îles tout doit être envoyé au-dehors, la vie et les richesses y étant précaires.

Qu'en Europe, la guerre ne prive le manufacturier et le cultivateur que du commerce extérieur, la ressource de l'intérieur leur reste; au lieu que dans les colonies, les hostilités anéantissent tout: il n'y a plus de ventes, plus d'achats, plus de circulation. Le colon ne retire pas ses frais; il court de plus le risque de voir ses nègres s'insurger, dévaster ses propriétés et attenter à ses jours.

Qu'en Europe, l'habitant peu aisé cultive son petit terrein à proportion aussi utilement que celui qui est riche et qui a de grands domaines, tandis que dans les îles, l'exploitation de la moindre habitation exige des dépenses immense; que les dettes d'Europe sont en général des dettes de particulier à particulier, que l'Etat ne souffre pas de ces dettes

intérieures, tandis que celles des colonies sont occasionnées par les frais considérables de l'exploitation, par le prix excessif des marchandises, par le peu de valeur des denrées coloniales, par la guerre, par les pertes sans nombre qui résultent du chapitre incalculable des événemens, qui font regarder certains habitans plutôt comme les fermiers du commerce, que comme les propriétaires des habitations; par la capitation sur chaque tête de noir, enfant, infirme, vieillard, qui sont plus à charge qu'utiles; par la capitation sur les nègres morts après que le recensement a été fait; par la capitation triple imposée sur les habitans absens de la colonie, après avoir consacré les trois quarts de leur vie sous un ciel brûlant pour accroître par des travaux hasardeux la prospérité publique; par la pratique insensée de confisquer les nègres non déclarés, puisque le cultivateur noir étant un capital, sa confiscation diminue la culture et anéantit l'objet même pour lequel le droit est établi; par la nécessité de vendre qui oblige le colon et le négociant à perdre habituellement, l'un sur ses denrées, l'autre sur ses marchandises, pour payer au fisc le retour de l'impôt de la capitation des noirs et des mulâtres, dont la charge retombe définitivement sur le cultivateur des îles, qu'il soit perçu dans la première, dans la seconde ou dans la centième main; enfin par la prohibition mal-entendue où l'on tient le commerce des colonies, et par l'attaque continuelle qu'on fait à la cultiva-

tion des îles par des impôts, au lieu de l'encourager par des libéralités dont la métropole retirerait tous les bénéfices.

Pour remédier à tous ces maux, que le gouvernement réduise tous les impôts à un seul; il y aura moins d'embarras, moins de lenteurs, moins de frais, et par conséquent la marchandise pourra être donnée à meilleur marché.

Que le Gouvernement ordonne que les richesses des colonies ne paient tribut à la métropole qu'en y débarquant, et que les armateurs ou les consignataires répondent de leurs cargaisons jusqu'à leur arrivée en France. Le colon, dégagé de toutes les entraves et de la multiplicité des frais de son île, se croira libre et privilégié, lors même que, par la diminution de ses denrées, ou par le surcroît du prix qu'il mettra à celles d'Europe, il aura réellement porté par contre-coup tout le poids de l'impôt qu'il ignore.

Bien entendu que tout bâtiment français ou étranger qui ne sera pas destiné pour un des ports de France, paiera la totalité des droits de sortie avant de quitter la colonie.

Toutes les productions des îles étaient assujéties, en entrant dans le royaume, à un droit connu sous le nom de domaine d'occident, et qui était fixé à trois et demie pour cent, avec deux sols par livres. Leur valeur, qui servait de règle au paiement du droit, était déterminé dans le mois

de janvier et de juillet; on la fixait à vingt ou à vingt-cinq pour cent au-dessous du cours réel. Le bureau d'occident accordait une tarre plus considérable que ne fesait le vendeur dans le commerce. Que le Gouvernement ajoute à cet impôt celui du même rapport, à peu près, que les denrées payaient aux Douanes des Colonies, ceux qu'on payait dans l'intérieur de ces îles, le Gouvernement se trouvera avoir à peu de chose près, tout le revenu qu'il tirait de ses établissemens du Nouveau-Monde.

Que la caisse destinée à recevoir les droits établis sur les productions des colonies, soit entièrement séparée des Fermes du royaume; que l'argent y reste toujours comme en dépôt, pour couvrir les dépenses de ces établissemens. Le Gouverment, par ce moyen, connaîtra plus exactement la situation des affaires publiques dans les pays éloignés; il y recouvrira le crédit qu'il a tout à fait perdu depuis long-tems, quelque besoin qu'il en ait, surtout dans un tems de guerre, parce que le colon qui a continuellement des fonds à faire passer en Europe, les donnera volontiers pour des lettres-de-change, et que le négociant n'hésitera pas à faire au Gouvernement les avances dont il aura besoin, lorsqu'ils seront assurés tous les deux que les traites ne souffriront ni délais ni difficultés.

Si l'on croyait que ce mode de payement pour

les impôts, put éprouver quelques difficultés dans le résultat de sa perception, eh bien! je propose encore celui-ci.

Que tous les impôts appliquables aux propriétaires d'habitations, soient réduits au seul droit de sortie des denrées coloniales, en remplacement des divers droits qu'on percevait sur eux, sur leurs esclaves, et sur leurs propriétés. Que les deux tiers de ce droit se payent à St.-Domingue, ainsi que dans les autres îles, et restent dans le trésor de chaque colonie, où dans celui du chef lieu général des antilles, pour subvenir à leurs besoins, et que l'autre tiers se paye en France, les armateurs ou les consignataires, répondant de ce tiers jusqu'à son arrivée en France, parce qu'ils ont la faculté de faire assurer leurs bâtimens en conséquence.

Que tout bâtiment quelconque, français ou étranger, qui ne sera pas destiné pour un des ports de France, paye la totalité des droits de sortie, avant de quitter la colonie où il se trouve. Les droits municipaux se percevront comme d'usage.

16°. Que le gouvernement établisse un mode fixe pour les milices; qu'elles ne soient plus assujetties aux caprices des Gouverneurs.

Les îles n'avaient dans l'origine aucunes troupes réglées : les avanturiers qui les avaient conquises, et les descendans de ces hommes intrépides, se crurent assez forts pour garder leurs possessions contre les invasions que quelques bâtimens pou-

vaient faire avec des matelots et des soldats aussi peu disciplinés que les habitans qu'ils venaient insulter.

La France, par la suite, ayant senti que l'accroissement de la richesse et de la prospérité des colonies nécessitait la présence de nouveaux défenseurs, pour les préserver contre les armées formidables que ses ennemis d'Europe pouvaient y transporter sur de nombreuses flottes; après avoir pourvu ses contrées de troupes régulières, elle organisa en milices les habitans de ses pays. Cette institution sage et glorieuse dans son principe, dégénéra bientôt en une servitude onéreuse. Les milices furent supprimées en 1764.

La cour de Versailles, en les abolissant, n'avait pas considéré qu'elles étaient nécessaires pour maintenir la police intérieure des îles, pour prévenir la révolte des esclaves, pour arrêter les courses diurnes et nocturnes des nègres fugitifs, pour empêcher l'attroupement des voleurs, pour protéger le cabotage, pour garantir les côtes contre les corsaires et les invasions d'une puissance ennemie.

Ces réflexions, toutes frappantes et toutes naturelles qu'elles sont, avaient pourtant échappées à la cour de Versailles; une nouvelle considération la fit revenir promptement sur ses pas. Elle rétablit les milices en 1766.

Les habitans de Saint-Domingue qui avaient donné leur argent pour être déchargés de l'oppres-

sion, de la servitude et de l'humiliation que des chefs maladroits avaient attaché à la fonction honorable des armes, voyant continuer les nouvelles taxes qui n'avaient plus d'objet, ils reclamèrent vivement contre cet abus d'une autorité trop précipitée et trop peu constante dans ses décisions et dans ses démarches. L'on sait quel en fut le résultat.

Puisque les milices gênent extrêmement la liberté civile, dont on est plus jaloux dans les colonies qu'en Europe où l'on n'entend que le nom de l'autorité; [illegible] qu'elles exposent le citoyen à une multitude de vexations, je propose, pour effacer s'il se peut les impressions du passé et calmer toutes les défiances sur l'avenir, d'organiser de cette manière la force armée de Saint-Domingue.

Il y aura des instructeurs dans les principales villes de la colonie; ils se transporteront dans les points qui leur seront désignés pour instruire les milices au maniement des armes, du canon et du cheval.

Les forts, les magasins, les arsenaux de l'état, le gouvernement, la préfecture, les prisons et les chefs-lieux seront gardés par les soldats que la métropole enverra pour protéger le pays. Ces soldats doivent être relevés tous les trois ans et renvoyés en Europe, parce que le soldat, qui est un citoyen français et non un mercenaire étranger, ne doit pas être banni pour toujours d'une patrie qui possède ce qu'il a de plus cher au monde,

et pour laquelle il a généreusement versé son sang et sacrifié sa vie.

La police des grands chemins, celle des routes de traverse et de l'intérieur des habitations doit être confiée à une forte gendarmerie qui sera divisée conformément à l'étendue des divers quartiers. Une partie gardera les villes, et l'autre sera postée et fortifiée dans les endroits où plusieurs routes viennent aboutir, de manière à être à même de se porter sur-le-champ partout où sa présence sera nécessaire.

Les habitans des villes et des bourgs seront organisés en gardes nationales à pied. La moitié de ces habitans apprendra alternativement tous les quinze jours le maniement des armes et la manœuvre de l'artillerie. Les habitans des campagnes, leurs économes, leurs ouvriers et leurs domestiques blancs, qui sont continuellement à cheval, formeront la cavalerie sous la dénomination de voltigeurs.

Comme il est essentiel, par rapport aux nègres, que toutes les habitations d'un quartier ne soient pas dégarnies de blancs dans le même jour, l'on divisera ce quartier en quatre sections. La moitié des blancs de deux de ces sections se rendront, alternativement tous les quinze jours, au lieu le plus convenable et le plus à portée pour y apprendre les manœuvres de l'infanterie et de la cavalerie.

Le jour que les deux demi-sections devront

manœuvrer, une escouade ou deux de gendarmerie parcoureront les habitations qui se trouvent momentanément privées d'une partie de leurs blancs. Après les manœuvres, les deux demi-sections, avant de se dissoudre, feront une promenade militaire sur les habitations d'où elles sortent. Les autres demi-sections se conformeront à leur tour à cet ordre de choses.

La nomination des officiers et sous-officiers sera au choix des milices; ils recevront leurs commissions du vice-roi. Quand elles seront mécontentes de leurs officiers, elles pourront demander leur destitution au vice-roi, qui les autorisera à faire un nouveau choix, si leur demande est fondée.

Les milices à pied ou à cheval se pourvoiront de leur accoutrement, de leurs armes, de leurs chevaux et de leurs selles. En tems de guerre ou en cas d'insurrection, elles seront en activité et sous les ordres du vice-roi. Si les nègres d'une autre colonie venaient à se révolter, ou qu'un ennemi étranger menaçât de l'envahir, la milice, dans ce cas, garderait et défendrait ses foyers dans l'absence des troupes de ligne que le vice-roi enverrait au secours de l'île menacée. Une fois le calme rétabli et l'ennemi chassé, le vice-roi laissera jusqu'à nouvel ordre, dans cette colonie, le nombre de troupes qu'il croira nécessaires pour y maintenir la tranquillité, et le reste des troupes retournera à Saint-Domingue. Aussitôt leur retour, le vice-roi licenciera les milices.

Cet envoi ne doit avoir lieu qu'après avoir été mûrement pesé, et sous la responsabilité personnelle du vice-roi.

17°. Que le gouvernement abolisse l'égalité des partages d'une seule habitation, entre plusieurs enfans ou co-héritiers.

Ce partage, qui semble dicté par la nature et qui était nécessaire dans la formation des colonies, pour y fixer des hommes qui, pour la plûpart, n'avaient quitté leur patrie que pour chercher à se former une propriété, ayant réduit les héritages par une suite de population, de successions et de partages sous-divisés, à la juste mesure que demandent les facilités de la culture, feraient rentrer une division ultérieure de terreins dans leur premier néant; parce qu'en Amérique la nature des denrées, qui sont d'un grand prix, l'incertitude des récoltes peu variées dans leur espèce, la quantité d'esclaves, de bestiaux, d'ustenciles nécessaires pour une habitation, supposent des richesses considérables qu'on n'a pas dans les colonies, et qui se réduiront à rien, si le partage des successions continue à morceler, et à diviser de plus en plus les terres.

En effet, si trois enfans se partagent également une succession de trente mille livres de rente, ils seront tous ruinés, parce que celui qui aura les établissemens aura moins de terres et moins de nègres; les deux autres seront également ruinés, parce qu'ils ne pourront pas exploiter leurs

portions sans faire bâtir, et sans transgresser sur le terrein les uns des autres. Si, par suite de ce partage, les nègres des co-partageans venaient à perdre leurs places à vivres, leurs maisons et leurs petites commodités, ils ne manqueraient pas de voler des vivres, des bois pour se construire de nouvelles chaumières, des poules et d'autres objets semblables, aux dépens des héritiers, ce qui mettrait bientôt la désunion parmi eux Et si, pour surcroît de malheur, l'héritage avait des dettes, que deviendrait-il par le partage ?

Il me semble qu'il serait plus avantageux pour l'état et pour le particulier, qu'un des enfans eût la totalité de l'habitation, après qu'on aurait fait l'inventaire des dettes, de la terre, des bâtimens, des meubles et des immeubles. Celui à qui l'habitation devrait rester, paierait aux créanciers, à chaque récolte, le quart des revenus jusqu'au parfait paiement, avec l'intérêt que la loi accorde; il ne garderait pour lui qu'un huitième des revenus, il abandonnerait le reste aux deux autres co-héritiers, et leur paierait les intérêts de leur proportion dans le capital, jusqu'au parfait paiement. Par ce moyen, on pourra forcer les habitations à se libérer des dettes dont elles sont obérées.

Ceux qui seraient dépouillés et sacrifiés en quelque façon à la fortune publique, trouveraient des dédommagemens convenables dans la sagesse

paternelle du gouvernement, qui leur accorderait de nouveaux terreins où ils employeraient leur industrie à augmenter les richesses de l'état.

Des hommes habitués au climat, familiarisés avec la culture de ce pays, encouragés par l'exemple, par les secours et par les conseils de leur famille; aidés enfin par les esclaves, les instrumens aratoires que l'état leur aurait fournis, seront plus propres que des vagabonds ramassés dans la boue de l'Europe, à augmenter l'opulence et la prospérité d'une colonie. Quand la population deviendra trop forte, le gouvernement, alors, pourra encourager le superflu d'une riche colonie, à fournir le nécessaire à une peuplade naissante.

18°. Que le gouvernement supprime la contrainte personnelle, ainsi que la saisie-réelle de la terre et du mobilier!

L'idée qu'on s'était formée jusqu'à ce jour, que les Antilles ne pouvaient être cultivées que par des nègres à la houe, et non par de blancs avec des charrues, jointe à l'intérêt direct que le commerce avait à propager une erreur de cette nature, et à ne point favoriser ceux qui desiraient essayer le second expédient, força l'habitant des îles qui avait peu, ou point, de capitaux pour commencer les premiers établissemens, à recourir au commerce, pour avoir des nègres, des instrumens aratoires, et tout ce qui lui était nécessaire.

Ces secours onéreux accordés et acceptés avec trop de facilité; la mortalité effrayante des nègres

malsains, que le commerce vendait sans honte; les marchés qu'il faisait avec l'habitant, payables à trois mois de vue, au lieu de l'être trois mois après la récolte; la mortalité naturelle ou forcée des nègres, des animaux; les pertes occasionnées par les sécheresses, par les débordemens, par les insectes, par le feu et par les secousses convulsives de la nature, ont donné naissance à cette quantité de dettes qui se sont multipliées à mesure que les défrichemens se sont étendus. Dettes que quelques habitans ont encore augmentés par le peu de soins que certains d'eux prenaient des nègres nouveaux qui demandent à être assujettis à un régime tout particulier, jusqu'à ce qu'ils soyent parfaitement acclimatés.

L'égalité des partages entre différens co-héritiers, a formé des créanciers dans le sein des colonies, indépendamment de ceux du déhors. A mesure qu'elles s'enrichissaient, les créances augmentaient en raison de la multiplicité des partages, de sorte que la surabondance de la population est restée dans l'oisiveté, créancière des héritages qu'elle n'occupait pas, ce qui la rendit inutile et même onéreuse à la culture.

Une politique mal entendue voulut forcer les colons à ne dépenser qu'une partie de leurs revenus, pour consacrer le reste à l'acquit de leurs engagemens. Les commerçans ne considérèrent pas qu'il n'y avait rien de moins raisonnable que d'établir ce système de privations dans les colonies.

Ils oublièrent que le crédit était incontestablement la base de leurs liaisons utiles avec les colonies, et que la restitution totale de leurs fonds, leur oterait tous les bénéfices qu'ils pouvaient en retirer...

Si l'on forçait la libération, elle serait prompte; mais aux dépens de la culture. Car, enfin, les habitans riches qui pourraient faire cette économie, sont ceux précisément qui ne doivent rien; ceux d'une fortune médiocre, se voyant bornés aux objets peu chers d'une nécessité absolue, seraient réduits à faire peu de denrées, ou à les donner pour rien, ce qui anéantirait les échanges, puisque les négocians ne vendraient que ce qu'il faut pour le besoin ou pour le luxe des habitations formées. Le colon riche enverrait lui-même ses produits en Europe, il tirerait ses consommations d'Europe; ses correspondans n'auraient plus que la simple commission, et la colonie deviendrait commerçante.

Si la métropole exigeait des espèces pour le défaut de la vente de ses marchandises, tout l'or qu'on tire d'une partie du Nouveau-Monde reflue-rait alors dans l'autre, et au bout de dix ans d'un commerce semblable, les îles offriraient à l'Angleterre un dédommagement sûr de la guerre qu'elle pourrait entreprendre pour envahir les possessions lointaines de la France.

C'est à tort que les commerçans se plaignent depuis quarante ans, que les retards qu'ils éprou-

vent dans les paiemens les ruinent sans ressource. Les fortunes qui se sont multipliées dans les ports de la métropole, par leurs relations avec les îles, déposent ouvertement contre des reproches si peu fondés.

Quoiqu'il soit utile et même nécessaire d'entretenir les dettes des colonies envers la métropole, cela ne décharge pas le particulier de l'obligation d'acquitter ses engagemens; mais cette libération doit se faire insensiblement, sans recourir à la violence. C'est à la loi à prononcer, et non pas aux volontés arbitraires de ceux qui gouvernent les colonies; puisqu'il arrive souvent que le créancier le plus puissant, le plus protégé, le plus actif, ou le plus violent, l'emporte sur le plus ancien, le plus privilégié et le plus pressé.

L'expérience a fait sentir que la saisie-réelle des habitations n'était pas praticable; la voie de la contraite personnelle ne serait pas plus efficace. L'emprisonnement et l'absence du propriétaire mettrait le désordre parmi les nègres, ils cesseraient de travailler et ravageraient les habitations voisines. Je vais plus loin, j'admets qu'on réussît à les saisir et à les vendre tous; qu'en résulterait-il? la vente de ces esclaves séparés de leurs femmes, de leurs enfans, de leur domicile habituel et des faibles douceurs qu'ils y trouvaient, les rendrait indifférents à la vie, ils ne travailleraient plus que faiblement, qu'à force de coups et de mauvais traitemens; ils déserteraient,

ou beaucoup d'eux se pendraient de désespoir.

Cet usage est commun parmi les Ibos, les Nagos, et quelques autres castes de nègres de la côte d'Afrique. St.-Domingue a vu maintes et maintes fois les nouveaux débarqués de ces nations, qui se trouvaient transférés sur des habitations dans les montagnes, dont le site leur déplaisait, s'enfoncer dans les bois, le jour même ou le lendemain de leur arrivée, et se pendre tous aux lianes qui entrelacent les arbres.

La saisie de quinze ou vingt noirs suffit pour suspendre les travaux d'une sucrerie ou de toute autre culture importante, pour faire languir un capital de cent mille écus, pour rendre tout à fait insolvable un colon très-intelligent et qui aurait souffert de l'intempérie des saisons. L'acquéreur qui aurait remplacé le propriétaire, ne pourrait pas remettre l'habitation dans toute sa valeur, puisqu'on sait qu'il n'y a pas assez de numéraire dans les îles, et que, sans crédit, on ne trouvera pas un seul acquéreur. Quel est le particulier, dans ce cas, qui osera former une entreprise un peu considérable, quand il verra sa ruine certaine, si la fortune et les élémens ne lui permettent pas, au jour marqué, de satisfaire à ses engagemens? que sera-ce, s'il n'est pas aussi versé que le colon dans la culture et dans les saisons des îles? La crainte de la misère et de l'opprobe arrêtera toutes les affaires.

Le commerce, en 1750, avait extorqué au

gouvernement la permission de saisir les nègres de culture pour raison de dettes. Les premières exécutions se firent sans succès ; l'épouvante et la confusion se répandirent dans St.-Domingue. Le commerce qui avait sollicité cette odieuse loi de rigueur, se crut trop heureux de pouvoir en obtenir la révocation.

S'il est dangereux d'employer la violence pour obliger le colon à remplir ses engagemens, l'honneur sera un motif contre lequel il ne tiendra pas. Qu'on examine avec quelle exactitude un joueur ruiné paye dans les vingt-quatre heures ce qu'il doit à un créancier quelquefois suspect. La crainte d'être exclu de la société le ramène à l'amour de la justice. L'homme le plus intéressé veut jouir, et sans honneur on ne jouit pas.

Quand le colon sera convaincu que la facilité de ne pas payer lui devient onéreuse, qu'il ne pourra point trouver de crédit, à moins qu'il ne l'achète à un prix qui balance le risque de le lui prêter ; qu'il n'aura plus aucun moyen pour augmenter ou conserver ses fonds ; que sa situation sera semblable à celle des mineurs, qui ne font jamais que de mauvaises affaires avec des usuriers, accoutumés à se payer d'avance des dangers et des délais ; et que les tribunaux de justice, guidés seulement par l'honneur, jugeront un débiteur infidèle, et tout habitant qui achetterait au-delà de ses revenus, avec les formalités qui consacrent toutes les lois, les noteront d'infamie, les décla-

seront déchus des distinctions dont ils jouissaient; incapables d'exercer jamais aucune fonction publique, et ordonneront que le jugement soit affiché dans toutes les villes de la colonie, et inséré dans les feuilles publiques pour proclamer leur disgrâce jusques sur le continent d'Europe, on ne doit pas craindre que le colon se joue de cette loi; il n'y a point de jouissance pour un homme noté d'infamie.

Avant d'en venir à cette extrémité, la justice ne demanderait-elle pas que le prix des nègres, celui des marchandises, des comestibles liquides ou sèches, fussent taxés à un prix équitable et moins onéreux; que les marchés avec l'habitant fussent payables trois mois après la récolte, et non pas à trois mois de vue; que les mortalités des nègres et des animaux, et les pertes prouvées avoir été occasionnées par certaines maladies, par les sécheresses, par les pluies, par les débordemens, par les insectes, par le feu et par les tremblemens de terre, ne fussent payables que trois mois après la récolte de l'année suivante; et que les négocians qui vendraient des marchandises avariées, n'ayant ni le poids, ni la valeur intrinsèque, ni la qualité requise, ainsi que des nègres mal sains, infirmes, sujets à tomber du haut-mal, ayant la gale ou d'autres maladies repercutées, fussent condamnés à payer au gouvernement mille écus d'amende pour chaque infraction, outre la perte de leur marchandise?

Que le Gouvernement, que les grands, que ceux qui occuperont les places les plus éminentes dans ce pays, donnent l'exemple de la justice qu'ils veulent qu'on pratique, et que l'honneur ne soit pas asservi, à la richesse, à l'intrigue, à la servitude! Si l'expérience ne réussissait pas, on pourra alors traiter dans les îles françaises, les débiteurs qui se refuseraient au paiement de leurs dettes, comme ils sont traités dans les îles soumises à l'Angleterre et dans celles jadis à la Hollande.

19° Comme la paix et le bonheur des habitans de St.-Domingue et des autres Antilles dépendent beaucoup des qualités et de la disposition du Gouverneur, qui est toujours choisi dans l'armée; le Gouvernement ne saurait être trop strict sur ce choix. Par une compassion mal entendue envers des hommes souvent sans mœurs, chargé de dettes et de vices, l'ancien Ministère sacrifia de sang-froid à des êtres quelquefois dignes des prisons, la tranquillité des cultivateurs, la sûreté des colonies, l'intérêt même de l'état, en les envoyant réparer ou cimenter leur fortune au-delà des mers, où leurs désordres n'étaient pas connus.

Après avoir marché trois ans sans guide, dans un pays nouveau, sur des plans informes de police et de lois, ces administrateurs étaient remplacés par d'autres, qui, dans un terme aussi court, n'avaient pas le tems de former des liens avec les peuples qu'ils devaient conduire, ni de mûrir assez leurs

projets, pour leur donner ce caractère de justice et de douceur qui en assure l'exécution.

Etrangers à un pays qu'ils regardaient comme destiné à réparer leur fortune, la majeure partie de ces ministres, au lieu de chercher à le favoriser, à l'assainir, à l'améliorer, ils autorisaient les abus pour augmenter plus promptement leur fortune. Ils intriguaient, ils sacrifiaient les habitans à leur orgueil, à leur cupidité et à leur ambition.

Au lieu de substituer une législalion modérée, fixe et indépendante des volontés particulières, à un gouvernement militaire, violent en lui-même, et fait pour des tems de crise, la cour de Versailles crut faire assez pour les colonies en leur donnant un Intendant qui devait balancer le Commandant.

Les îles qui avaient gémi jusqu'à ce jour sous le joug d'un seul chef arbitraire, se virent en proie à deux pouvoirs également dangereux, par leur division et par leur union. Rarement d'accord, le bruit de leurs discussions retentissait jusqu'en Europe, où chacun d'eux avait des protecteurs puissans et intéressés à les maintenir dans leur place; et où les cris des malheureux colons, victimes de leur oppression, n'étaient jamais, ou que très-rarement, écoutés par la métropole.

Les Gouverneurs, outre la disposition des troupes réglées, avaient le droit d'enrégimenter les habitans, de leur prescrire les manœuvres qu'ils

jugeaient à propos; de les occuper pendant la guerre, comme il leur plaisait; de s'en servir même pour conquérir; ils s'arrogeaient le droit, à la sollicitation d'un créancier généreux, de condamner au cachot, de forcer à payer sans d'autres formalités, les débiteur qu'ils avaient mandés par devant eux.

Les Intendans décidaient seuls de l'emploi des finances, et pour l'ordinaire, ils en réglaient le recouvrement. Ils appellaient devant eux les affaires civiles ou criminelles, soit que la justice n'en eut pas encore pris connaissance, soit qu'elles eussent été déjà portées même aux tribunaux supérieurs. Telle était l'ancienne administration des îles.

Pour comble d'abus, les Gouverneurs et les Intendans accordaient en commun les terres qui n'avaient pas été concédées; ils jugeaient de tous les différends qui s'élévaient au sujet des nouvelles et des anciennes possessions. Cet arrangement inique mettait dans leurs mains, dans celles de leurs commis, ou de leurs créatures la fortune de tous les colons, et conséquemment rendait précaire le sort de toutes les propriétés.

Puisque le Gouvernement de Saint-Domingue, du tems même de l'ancien régime, était un des plus lucratifs emplois de la couronne de France, et qu'il n'y a pas de doute que la paix et une constitution nouvelle et sage n'ajoutent un éclat plus brillant aux honoraires somptueux de cette place importante.

Que le gouvernement donc n'emploie désormais que des gens probres, intègres, versés dans les différentes branches de l'administration; intéressés au bonheur et à la prospérité de la chose publique, ayant en outre une famille et une fortune connues, qui puissent répondre de leurs malversations ou de leurs inepties, et non pas ces européens poussés en Amérique par leurs besoins, par leurs vices; devenus, par ces transplantations volontaires ou forcées, étrangers partout; ordinairement corrompus par le défaut de lois que remplace mal une police arbitraire; par ce goût dépravé de domination qui résulte de l'abus de l'esclavage, et par l'éclat d'une grande fortune qui leur fait oublier leur première obscurité.

Puisque la justice suit naturellement la propriété, et que personne n'a plus d'intérêt et de droit au bon Gouvernement d'un pays, que ceux à qui la naissance y donne de plus grandes possessions; puisse le Gouvernement adopter la politique judicieuse d'accorder aux propriétaires, nés pour la plupart dans les colonies, le droit de se gouverner eux-mêmes, mais cependant d'une manière subordonnée à l'impulsion de la métropole. Ces créoles, qui naturellement ont de la pénétration, de la franchise, de l'élévation, un amour de la justice qui naît de ces belles qualités; touchés des marques d'estime et de confiance que leur donnerait le Gouvernement en les chargeant du soin de régler l'intérieur de leur patrie, s'at-

tacheraient à ce sol fertile, se feraient une gloire, un bonheur de l'embellir, d'y créer toutes les douceurs d'une société civilisée, et de la défendre de tous leurs moyens.

Au lieu de cet empressement naturel qui, durant la guerre, les fait courir pour la protection au-devant d'un joug étranger, et dont le reproche est une accusation de dureté contre les ministres de la France, on verrait naître aux colonies cet attachement que la confiance paternelle inspire toujours à des enfans.

Rome apprit à ses ennemis l'art de vaincre dans l'ancien monde, que la France apprenne de sa rivale, l'art de peupler, de cultiver et de gouverner le nouveau!

20°. Que le gouvernement nomme un Inspecteur en chef de culture, chargé de la revue des troupes, de la visite des hôpitaux, vivres et magasins, lequel aura des sous-Inspecteurs préposés pour veiller à la culture des terres, aux chaînes des criminels destinés tant aux chemins, aux canaux, chaussées, ponts, desséchemens de marais et autres améliorations, qu'aux fortifications et curremens des ports des villes.

Que cet officier tienne un état exact de recettes affectées à ces sortes de travaux, ainsi que de l'emploi de ces mêmes sommes, qu'il serve de contrepoids entre le vice-roi et le préfet, en faisant connaître au Gouvernement de la métropole l'abus

qu'ils font de leur autorité, et qu'il dévoile leurs menées sourdes, sordides et ambitieuses.

L'Inspecteur en chef de culture et les sous-Inspecteurs doivent être revêtus d'un grade militaire bien reconnu; ils doivent avoir une escorte toutes les fois qu'ils feront leurs tournées, afin de les faire respecter partout où leur présence se trouvera nécessaire.

21°. Que le gouvernement encourage des compagnies de Hollandais ou d'autres nations à faire l'entreprise des divers canaux, chaussées, ponts, etc.; qu'il leur permette, par voie d'encouragement, le commerce exclusif pendant un certain laps de tems dans les différens endroits où ils auront employé leur industrie, en fixant toutefois le prix de leurs marchandises et celui des denrées de Saint-Domingue, et en les exemptant d'une partie des droits. Quant au rétablissement des villes que les nègres pourraient avoir détruites, le Gouvernement pourrait ordonner au commerce qui enverrait des bâtimens à Saint-Domingue d'apporter cinquante pierres de taille depuis un pied de large jusqu'à vingt quatre ou trente pouces de long, sur six pouces d'épaisseur; les petits bâtimens, vingt pierres de taille comme les premières, et cent autres de six pouces carré : chaque charette venant de la campagne serait tenue de porter trois pierres de six pouces carré, sur six d'épaisseur.

22° Que le Gouvernement encourage la population

blanche par des récompenses ou des exemptions qu'il envoye à cet effet des filles pauvres, modestes et laborieuses, et non pas des femmes sans vertu, sans honneur. Que chaque propriétaire ou individu blanc soit tenu de se marier, ou au moins d'avoir pour compagne une femme de sa couleur, sous peine de payer double imposition, et d'être exclu de tous les emplois; s'il persistait à vivre avec une négresse ou une mulâtresse; que sa propriété soit confisquée au profit de l'Etat ou de sa famille, si elle n'a point déméritée; et si par suite de son concubinage il venait à avoir des mulâtres, qu'il soit condamné aux travaux publics pendant trois ans, et banni hors de la colonie.

23° Comme les colons ont eu autrefois à leur disposition, pour défricher et cultiver leurs terres, des hommes qui avaient mérité la mort pour des crimes, mais que, par un esprit de politique humaine et raisonnée, on faisait vivre et travailler pour le bien de la nation, qui avait eu ensuite la consolation de les voir abjurer leurs erreurs, devenir cultivateurs, chefs de famille et citoyens paisibles, le gouvernement pourrait alors envoyer les criminels du royaume, après qu'ils auraient subi un an d'emprisonnement; ils serviraient, ainsi que les filles publiques, à former ces établissemens éloignés qui se trouvent dans les montagnes les plus élevées. Tous les déportés qui se marieraient avec ces filles de joie, ou qui s'arrangeraient avec elles pour

demeurer ensemble, recevraient la liberté, vingt carreaux de terre, une truie ou une chèvre pleine, des instrumens aratoires, des grains, des provisions et des habillemens pour la première année; les célibataires qui n'auraient point de compagnes continueraient leur esclavage pendant un certain nombre d'années, à l'expiration desquelles ils ne recevraient en propriété que dix carreaux de terre chaque, avec deux poules et un coq, ou trois canards femelles et mâle, ou deux paires de pigeons, ou un dindon et une dinde, ou enfin deux oies, male et femelle, avec les instrumens aratoires, les grains, les provisions et des habillemens pour la première année; que le gouvernement prenne sur lui de faire les avances nécessaires aux défrichemens, une partie de récoltes des colons passera alors pour se libérer avec lui; et que chaque année, par forme de récompense, il donne aux trans portés attachés à la glèbe des plants d'arbres fruitiers d'Europe, des Indes ou de la colonie.

Il est à propos d'avertir les nouveaux établissans de s'abstenir de coucher dans les six premiers mois dans les lieux qu'ils auront défrichés, parce que les exhalaisons d'une terre nouvellement dépouillée de ses bois sont pernicieuses à la santé; il faut qu'ils fixent leurs tentes ou leurs huttes provisoires autant que possible au vent, pour ne pas être infectés par les vapeurs d'une plantation neuve, et à trois ou quatre cents pas de la lisière

de leurs défrichemens, et dans les bois. Ils doivent avoir l'attention de ne pas couper un seul arbre autour de leurs logemens. Le séjour des bois est sain, il offre une fraîcheur salutaire pendant la plus grande chaleur du jour, et empêche cette surabondance de transpiration qui fait périr la plupart des Européens par la sécheresse et l'acrimonie d'un sang inflammable et dépouillé de son fluide. Il convient aussi qu'ils aient du feu pendant la nuit dans leur cases, pour diviser le mauvais air qui pourrait s'y être introduit; et soit qu'ils défrichent les terres ou qu'ils les ensemencent, ils ne doivent commencer à travailler, jusqu'à ce que le sol soit bien purgé et bien consolidé, qu'à dix heures du matin, c'est-à-dire après que le soleil aura divisé les vapeurs, et que le vent les aura chassées. Après un certain laps de tems, ils pourront travailler à toutes les heures du jour, sans avoir rien à craindre pour leur santé.

24°. Que le Gouvernement établisse des maisons d'éducation où tous les individus blancs y seront instruits, les uns *gratis*, et les autres aux frais de leurs familles et du Gouvernement; ces dépenses seront payées par la colonie, car il est ridicule de voir les jeunes colons aller recevoir en France une éducation diamétralement opposée au genre de vie qu'ils doivent mener à Saint-Domingue, et n'apporter à leur retour que l'esprit de débauche, de luxe, de fatuité et de dissipation qu'ils ont

puisé dans les grandes villes où ils ont passé les premières années de leur enfance, et qui leur fait concevoir une aversion insurmontable pour les travaux de l'agriculture et le genre de vie paisible et simple que l'on mène dans ce pays. Cette émigration impolitique est sans contredit la plus forte cause de l'augmentation des dettes coloniales; c'est au Gouvernement à donner l'exemple aux habitans pour les engager à former une bibliothèque de tous les livres économiques, en quelque langue qu'ils aient été écrits; à procurer aux personnes valides des deux sexes une occupation convenable à leur caractère; à récompenser tout homme qui aura introduit dans la colonie un art nouveau ou qui aura perfectionné un art déjà connu; à donner une pension à tout journalier qui, après quarante ans d'un travail assidu et d'une réputation saine, n'aura pu amasser des fonds suffisans pour passer ses derniers jours sans inquiétude; à dédommager enfin tout habitant ou tout individu que le ministère ou le magistrat aura opprimé.

25°. Toutes les fois qu'il a été question du châtiment que la métropole devait infliger aux rebelles de Saint-Domingue, les opinions se sont partagées en raison du ressentiment, de l'intérêt et de la cupidité des individus. Ceux qui avaient à pleurer la mort d'un parent, d'une épouse ou d'une maîtresse chérie désiraient venger leur mort sur tout ce qui était homme; ceux qui avaient reçu des

services de ces mêmes individus, ou qui avaient des propriétés, proposaient de faire un choix pour le nombre des victimes; et ceux enfin qui spéculaient sur le trafic de ces misérables, soutenaient que la colonie ne serait jamais tranquille, si on ne les détruisait pas tous jusqu'au dernier.

Les crimes atroces et réfléchis de ces monstres inhumains nécessitent certainement un exemple, pour ôter désormais à leurs confrères d'Afrique l'envie de se porter à des excès aussi révoltans, que ni la servitude ni les mauvais traitemens qu'ils peuvent avoir éprouvés dans certains cas, ne sauraient justifier. Comme ils considèrent maintenant cette colonie comme une propriété que le sort de la guerre a mis en leur pouvoir, le Gouvernement ne saurait prendre trop de précautions pour s'en emparer et pour s'y maintenir, parce qu'il ne peut plus désormais se fier à leurs promesses ni à leur soumission.

Tous les chefs, jusqu'au grade de caporal, doivent disparaître de St.-Domingue.

Ceux des rebelles armés qui se soumettront sans coup férir à l'arrivée ou au passage de l'armée française, et qui aideront à réduire les autres, doivent avoir la vie sauve et être considérés en outre comme troupe disponible aux ordres du Gouvernement, qui les emploiera comme bon lui semblera, et même hors de la colonie s'il le juge nécessaire; cela doit se faire avec beaucoup de pré-

caution, pour ne pas les effaroucher, et pour écarter de leur esprit jusqu'à l'idée de la noyade. Les révoltés qui seront pris les armes à la main seront fusillés si l'on ne peut pas les échanger contre les prisonniers ou les blancs qu'ils auront en leur pouvoir.

Ceux qui, après une résistance quelconque, seront forcés de mettre bas les armes et de se rendre, seront embarqués pour la France, soit pour y organiser des corps, soit pour les employer aux travaux que le Gouvernement jugera convenables; les cultivateurs les plus délurés, connus sous le nom de *Docteur*, *Candio*, *Caprelata*, *don Pedro* et *Vaudou*, doivent être compris dans cette mesure (1).

Toutes les négresses des villes et des campagnes qui étaient ménagères, revendeuses, et accoutumées à se faire servir par leurs semblables, n'étant plus propres à la culture et ne pouvant sans danger rester parmi les cultivateurs, ainsi que les vieillards des deux sexes, depuis cinquante ans, qui sont à craindre par leurs conseils et par les poisons qu'ils donnent aux jeunes nègres, doivent être à la disposition du Gouvernement pour les envoyer où bon lui semblera.

Les enfans des deux sexes, depuis l'âge de sept ans, doivent être considérés comme innocens des

(1) Voyez la Note à la fin de l'ouvrage.

crimes de leurs pères, et conséquemment avoir droit à la protection du Gouvernement. Parmi les cultivateurs des deux sexes, le Gouvernement fera fort bien d'en prendre un certain nombre pour les employer à dessécher les marais, à curer les ports, à réparer les grandes routes, à travailler aux mines de cuivre, de fer, et dans les arsenaux de l'Etat.

La caste mulâtre, comme étant la plus dangereuse, la plus remuante, la cause et l'âme de toutes les insurrections des nègres, demande à être traitée, s'il se peut, avec plus de sévérité que les noirs : c'est à la sagesse du Gouvernement à décider sur la mesure générale qu'il doit prendre en cette occasion.

Quand l'île sera totalement conquise et purgée de tout ce qui pourrait troubler à l'avenir sa tranquillité intérieure, le gouvernement, un an après la conquête et l'organisation de ce pays, pourra envoyer pour son compte dix vieilles frégates armées en flûte, faire la traite en Afrique aussi longtems qu'il jugera à propos d'introduire des noirs à Saint-Domingue, pour les vendre aux habitans ruinés. Le montant de cette vente sera hypothéqué sur la propriété, et le recouvrement du paiement s'en fera annuellement sur la récolte, jusqu'à parfait paiement, l'intérêt compris.

Par ce moyen le Gouvernement remontera sa colonie en peu d'années, et il acquerra un nouveau

droit à la reconnaissance des habitans; puisqu'il pourra leur donner les noirs à meilleur marché que les spéculateurs commerciaux.

26°. Que les mulâtres et les nègres soient à jamais exclus de l'état de domesticité et de toute espèce d'apprentissage : qu'ils soient remplacés par les blancs; que les premiers ne soient employés qu'à la culture ou aux travaux de force. Leur ignorance, pendant deux cents ans, a fait, et fera encore leur bonheur et celui de la colonie.

27°. Que leur sort, que leur nourriture, que leur traitement soient améliorés; si l'on est réduit à les punir par les coups, que le nombre ne soit pas au-dessus de trente.

28°. Qu'aucune femme n'ait la permission de les battre ni de les faire frapper devant elle; ce spectacle pénible et désagréable ne convient ni à la délicatesse ni à la sensibilité de ce sexe, dont la douceur et la bonté doivent être l'apanage.

29°. Que chaque propriétaire soit tenu de conserver son esclave que l'âge ou la vieillesse met hors d'état de servir, et de lui fournir tout ce qui lui est nécessaire, sous peine d'une amende de cent écus.

30°. Que toute personne qui mutilera un esclave, paie une amende qui n'excédera pas mille écus : la moitié de cette somme sera pour l'esclave, et l'autre pour celui qui aura réclamé justice pour ce malheureux. Que le délinquant, suivant les circonstances de son crime, soit renfermé depuis

trois mois jusqu'à deux ans, mais pas au-delà; et dans un cas trop affreux, que l'esclave soit libre et maintenu comme un blanc aux frais de son injuste persécuteur.

31°. Que celui qui fouettera, meurtrira, blessera ou emprisonnera un esclave qui n'est pas sa propriété et qui n'est pas confié à ses soins, paie une amende proportionnée au délit, et soit enfermé pendant trois mois.

32°. Que tout individu qui, de sang-froid, par colère, avec réflexion ou par inconséquence, tue un esclave, ~~soit assujetti à la rigueur~~ des lois criminelles.

33°. Que le code noir enfin soit revisé et adouci; que la voix de l'esclave opprimé puisse se faire entendre dans le sanctuaire de Thémis; que les nègres fugitifs soient écoutés avant de les punir, afin de les traiter avec la justice qu'ils ont droit d'attendre d'une nation policée.

34°. Que la religion soit en vigueur et respectée, et tous les cultes tolérés; c'est le moyen de fixer dans l'île beaucoup d'étranger dont le merite, les connaissances et les moyens pécuniaires peuvent être d'un grand secours. Qu'il y ait sur chaque habitation une chapelle où tous les cultivateurs réciteront tous les jours, soir et matin, les prières d'usage, et dans laquelle on leur donnera quelques teintures de la religion dominante.

35°. Que tout étranger quelconque qui désire

s'établir à Saint-Domingue y trouve les mêmes encouragemens, la même protection, la même assistance que les Français; qu'il ait droit, comme celui qui se sera établi ou fait naturaliser, aux places et aux commandemens auxquels les colons pourraient prétendre.

36°. Que la justice y soit *gratis*, simple et prompte.

NOTE.

Le nègre-Candio ou Docteur, est ainsi appelé, parce qu'il s'habille avec plus de soin que les autres; il est entreprenant, libertin, et se fait entretenir par les négresses: c'est un feseur d'embarras, qui, par ses motions, par son bavardage et par sa conduite indiscrète, occasionne souvent du trouble sur les habitations, ou dans les danses de nègres, appellées Calinda.

Le Caprelata est un mauvais sujet qui court d'habitations en habitations, et ne travaille jamais; il contrefait le sorcier, et vend aux noirs des amulettes et des fétiches, avec lesquelles il leur assure qu'ils peuvent tout faire et qu'ils seront à l'abri de la détection, des châtimens, et même des coups de fusil; il porte sur lui et sur sa tête, une vingtaine de petites queues garnies de plumes et de pattes d'oiseaux, des rasades, des graines et des coquillages.

Le Don Pédro est un nègre qui court les habitations pendant la nuit, pour voir ses femmes. Il ne se contente pas de voler les vivres, les volailles et les moutons, il dépayse encore les chevaux et quelquefois les petits négrillons; il est paresseux, raisonneur et menteur effronté. Il a une couple de queues sur la tête, et une cadenette de chaque côté de la figure; il porte ordinairement un gros bâton, ou un gros fouet, appellé Arceau.

Les postillons, les charretiers et les gardeurs d'animaux, sont en général des Don Pédro.

Le Vaudou est le plus dangereux de tous les nègres; il ne travaille que lorsqu'il ne peut pas faire autrement; il est voleur, menteur et hypocrite; il donne de mauvais conseils aux noirs, et leur distribue des poisons subtils aveclesquels ils détruisent imperceptiblement les bestiaux, les volailles, les blancs et les nègres qui leur déplaisent. Les gardiens de barrière, de jardin, de vivres, de pièces de cannes, et un grand nombre de vieux nègres sont des Vaudoux; ils ont toujours dans leurs cases différens poisons contenus dans des Cocos, ou des Calebasses.

Le Don Pédro et le Vaudou sont une association d'autant plus terrible qu'elle a pour but la ruine et la destruction des blancs, et de persuader aux nègres qu'ils ne seront jamais heureux, s'ils n'y sont pas associés. Pour être Don Pédro, il faut être bon filou, effronté, entêté, endurci aux coups, et ne jamais révéler de ce qui s'est passé dans leurs rendez-vous.

Quand la confrairie croit n'avoir rien à craindre de la faiblesse, de la lâcheté, ni de l'indiscrétion d'un nègre qui désire devenir Vaudou, elle en instruit le roi de cet ordre. Le récipiendaire subit alors un mois d'épreuves. S'il prouve par son adresse à voler, par sa patience, par sa fermeté, et par sa résignation à souffrir les coups, que rien ne peut lui arracher son secret, on l'introduit les yeux bandés dans la salle décisive. Aussitôt qu'il est à genoux, on lui ôte son bandeau : il voit tout autour de lui des nègres armés et chamarés d'une manière effrayante, et dans le milieu de la chambre, une grande nappe parsemée de taches de sang, de plumes et de griffes d'oiseaux.

Un bruit affreux annonce l'apparution du roi Vaudou, qui sort de dessous la nappe, tenant un tison ardent d'une main et un poignard de l'autre; il demande d'un air féroce au récipiendaire ce qu'il veut. « Je desire, dit-» il, baiser la couleuvre sacrée, et recevoir de la reine » Vaudou ses ordres et ses poisons. » Le Roi, pour l'éprouver, lui enfonce la pointe de son poignard dans le bras, et sur le gras de la cuisse, ensuite il y applique son tison ardent. Si le nègre se plaint ou fait la grimace, il est assassiné sur-le-champ; s'il ne fronce pas du sourcil, les noirs armés le conduisent alors dans une chambre vaste au bout de laquelle il y a un rideau, et au milieu de la salle un grand Bamboula, ou tambour, de 4 pieds de haut, orné de rubans, de feuillages et de fétiches.

Le récipiendaire la traverse sur ses genoux et sur ses coudes, entre deux rangs de nègres et de négresses. En arrivant auprès du rideau, il fait offre des volailles et des vivres qu'il a volés, le rideau se lève immédiatement, il apperçoit sur un trône le roi Vaudou près à le percer d'une flèche, et à côté de lui, la reine qui retient l'arme meurtrière. Sitôt que son offrande est faite, on lui passe la couleuvre tout autour du corps, il la baise, et reçoit ensuite les ordres et les poisons de la reine, pour détruire dans deux ou trois mois ses ennemis et leurs animaux.

Sept nègres nuds, ayant des feuilles autour des reins, des plumes à la tête et des rasades autour des poignets, le prennent et le conduisent auprès du tambour sacré; ils l'arment d'un bâton semblable au leur, lui font boire un breuvage énivrant, mêlé de sang, de poudre à canon et de tafia, après quoi ils chantent et répètent en chœur les paroles suivantes, qu'ils commencent et terminent par un coup de bâton sur la Bamboula.

« A ia bombaia bombé, lamma samana quana, é van
» vanta, vana docki, qui signifient, nous jurons de dé-
» truire les blancs et tout ce qu'ils possèdent, mourrons
» plutôt que d'y renoncer. »

Après le serment, les hommes et les femmes se mettent à danser tout nuds, et à boire du tafia. La salle n'offre plus ensuite qu'une orgie indécente, dans laquelle les deux sexes se trouvent enlacés dans les bras les uns des autres.

Musique des paroles ci-dessus.



FIN.

SENTIMENS

DES COLONS

DE

SAINT-DOMINGUE,

ENVERS

LEUR MONARQUE ET LEUR PATRIE.

DE L'IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

4.

SENTIMENS

DES COLONS

DE

SAINT-DOMINGUE,

ENVERS

LEUR MONARQUE ET LEUR PATRIE.

Pro rege, pro patriâ, vitam strenuè agere, mortem ultrò lacessere.

AB ANONYMO.

PAR M. BERQUIN, (de Saint-Domingue).

PARIS,

CHEZ C. L. F. PANCKOUCKE, rue et hôtel Serpente, n°. 16;
Et tous les Marchands de nouveautés.

1814 (Septembre).

concerne cette importante possession française, aux colons de Saint-Domingue, de repousser, par la même voie, et *une fois pour toutes*, ces attaques astucieusement combinées au sein d'une nation voisine, et, de temps immémorial, jalouse, à l'excès, de tout ce qui peut contribuer à la prospérité de la France. J'ose donc espérer, monsieur, que vous voudrez bien insérer, le plutôt possible, cette lettre dans votre Journal.

Je dis que les nouvelles en question, toutes extraites des Feuilles anglaises, et, notamment, celles que renferme la prétendue correspondance d'un comte de Limonade avec le sieur Peltier (journaliste, il ne faut pas dire Français, mais né en France, établi à Londres, et qui paraît être en relation intime avec les agens du fameux Christophe), et d'autres encore, de même nature, qui se trouvent consignées dans une lettre soi-disant datée du Port-au-Prince, le 1er. août dernier, sans signature et sans indication de celui qui l'a écrite, sont absolument fausses, en leur contenu, et qu'il

faut être on ne peut plus ignare dans tout ce qui a rapport à Saint-Domingue, et, à bien dire, archi-Européen sur ce point-là, pour ne point saisir, au premier coup-d'œil, la machination visible et l'invraisemblance caractérisée de ces plates et insignifiantes rapsodies.

D'abord, s'il faut s'en rapporter à un tel fatras d'inepties inventées sans adresse et mal cousues ensemble, dans l'état où se trouve actuellement Saint-Domingue, une immense quantité de productions coloniales de tout genre sort incessamment des différens ports de la colonie; et soixante mille hommes, aguerris et bien armés, sont tout prêts à repousser, et par le fer et par le feu, toute agression étrangère. Ainsi donc, la reprise de possession qui serait faite, au nom de Sa Majesté, le roi de France, de la colonie française de Saint-Domingue, ne serait point un acte de légitime souveraineté de sa part, mais bien, d'agression injuste, et, pour trancher le mot, de franche usurpation, exercé, par ce grand monarque, sur une contrée indépendante. Quel insolent, ou, plutôt,

quel pitoyable langage, et dans la bouche de qui! Ce sont, là, de ces choses qui révoltent le cœur; mais, du reste, ce sont, là, convenons-en, les produits naturels de ce bouleversement de toutes idées pures et saines, où nous avons été si long-temps plongés. Enfin, passons là-dessus, et ne nous arrêtons point à ces indignes et odieuses images.

Après avoir ainsi créé, d'un coup de plume, les fruits divers d'une florissante culture, de même qu'une nombreuse et formidable armée, on pose en fait que la population actuelle de la colonie est, en tout, de trois cent vingt mille individus. Une armée de soixante mille hommes, extraite d'une population totale de trois cents vingt mille ames, sans que la culture en souffre aucunement, et, au contraire, avec l'annonce positive d'une prodigieuse quantité de denrées coloniales qui sortent, sans interruption, des ports de cette colonie (par quelle voie, et par l'entremise de quel pavillon?) voilà, je l'avoue, un problème de statistique dont la solution me paraît balancer presque,

en difficulté, celle du fameux problème mathématique de la quadrature du cercle.

Dans une pareille proportion, c'est, à peu de chose près, un militaire sur cinq individus de tout sexe et de tout âge. Et observez bien qu'il ne s'agit point, ici, de levée en masse, et que cette armée de soixante mille hommes est censée composée de façon que les bras nécessaires aux cultures coloniales, et dont le nombre et la vigueur ne sauraient y être remplacés par aucun autre supplément, ne leur sont nullement enlevés. Quel conte absurde! Quelle épaisse ignorance des premières notions d'ordre et d'économie politique! Un peuple qui voudrait entretenir, dans son sein, en activité réelle et soutenue, une force armée, du dixième, que dis-je? du vingtième de sa population totale, ne pourrait pas soutenir long-temps un semblable effort, sans courir à sa perte. Sous Louis XIV, la France, peuplée alors d'environ vingt-trois millions d'âmes, eut, durant quelques années, une armée de cinq cent mille hommes, y compris des corps Suisses, Irlan-

dais, etc.; c'était un militaire sur quarante-six individus. Ce même Etat, énormément agrandi depuis 1792 jusqu'à ces derniers temps, et exerçant, en outre, son influence militaire sur tout ce qui l'environnait, avec une population, directe et auxiliaire, d'environ quarante millions d'ames, eût aussi, pendant quelques années, près d'un million d'hommes sous les armes; c'était un militaire, au plus, sur quarante individus, en totalité. Et l'on n'ignore point combien, à ces deux époques fameuses de notre histoire, qui ont signalé, à peu près, les mêmes années des commençemens du dernier siècle et de celui-ci, fut rude le fardeau de cette levée et de cet entretien extraordinaires d'hommes armés, pour ce grand et puissant Etat, pour cette France, depuis si long-temps surnommée, à juste titre, *la pépinière des soldats*.

Et voilà qu'à Saint-Domingue, dont les cultures exigent un travail considérable et suivi, l'armée organisée et entretenue se compose d'un individu sur environ cinq, de tout sexe et de tout âge, et qu'avec cela, néanmoins, tout

y va on ne peut mieux, sous le point de vue de l'agriculture, du commerce, et de toutes les autres parties de l'économie sociale. O comble d'absurdité ! O pitoyables relations ! O combien la France est le jouet de machinations odieuses autant que ridicules, en cette branche essentielle de ses intérêts généraux !

Voici, maintenant, ce que j'ai à dire sur la situation véritable de Saint-Domingue, en fait de sa population actuelle, d'individus *dépendans* et *affranchis*, comparée à celle dont elle était pourvue, à cet égard, dans l'état d'où cette colonie est tombée et où elle peut remonter encore, en peu d'années, avec la continuation de la paix maritime, et pourvu que le Gouvernement français le veuille fortement et s'en occupe de même. En 1790, époque de son plus haut période et de moyens et de grandeur, Saint-Domingue avait une population, *dépendante*, d'environ cinq cent mille individus, et *affranchie*, d'environ cinquante mille. Cette première population s'appuyait, en outre, sur un accroissement annuel de trente mille noirs

qu'introduisait le commerce de la traite. Depuis 1793, cet accroissement n'y subsiste plus, par le fait de la cessation absolue de ce commerce. A compter du mois d'août 1791, une guerre acharnée, et, à peu près, continuelle, entre les blancs, les mulâtres et les noirs, et ensuite entre ces derniers, n'a presque jamais cessé de frapper, d'affaiblir cette population totale, avec une violence analogue à la façon dont cette guerre affreuse a toujours été pratiquée. Les maladies épidémiques, et la petite-vérole surtout, contre laquelle aucun préservatif salutaire n'a été mis en usage, dans cette colonie, durant un laps de temps aussi considérable, ont encore augmenté beaucoup, et dans une progression rapide, le déficit de la population. Enfin, une grande quantité de noirs et de gens de couleur, *dépendans* et *affranchis*, et notamment, des milliers d'enfans, ont été tirés du pays, soit de leur propre gré et en la compagnie de leurs maîtres et de leurs patrons, soit forcément et par la voie des nègres révoltés, eux-mêmes, qui ont entretenu,

assez long-temps, avec leurs voisins, les Espagnols de la même île et des îles de Portoric et de Cube, un commerce absolument opposé à leurs prétentions de liberté générale ainsi qu'à leurs propres intérêts, dans le trafic qu'ils faisaient de cette foule d'enfans arrachés violemment, du sein de leurs mères désolées, par ces tigres une fois déchaînés. De sorte que, si la population *dépendante* est, maintenant, de deux cent mille individus, et celle dont se composent les *affranchis*, de vingt mille, c'est, là, on peut le dire, avec toute espèce de probabilité, le *maximum* et le *nec plus ultrà* de la population générale de cette colonie, au moment où j'écris ceci.

Or, il est indubitable qu'en accordant, à la classe des *affranchis*, la pleine jouissance des droits politiques (lesquels, d'une importance majeure et tirant à conséquence dans une république, ne se présentent pas sous le même aspect dans une monarchie), celle, au surplus, des droits civils leur ayant toujours été dévolue, à quelques restrictions près, et leur étant con-

firmée et attribuée désormais sans réserve, au lieu d'avoir, alors, contre nous, les vingt mille individus qui lui restent, nous les verrons, le plus grand nombre du moins, se ranger avec empressement de notre côté, dès qu'ils auront une connaissance positive de cette importante cession qui leur sera pleinement accordée par une proclamation authentique, donnée au nom de Sa Majesté, et par les nouvelles lois constitutionnelles adaptées au régime intérieur de la colonie.

En admettant que la classe essentiellement *dépendante*, et qui doit, de toute nécessité, continuer à l'être, composée actuellement de deux cent mille individus, de tout sexe et de tout âge, persiste dans son état de révolte et refuse absolument de se soumettre aux ordres et aux lois émanées de Sa Majesté, et dont son représentant immédiat, le Gouverneur-général de la colonie, sera l'organe, alors, et en ce cas, je demande quelle sera la force active que cette classe d'individus, ou, plutôt, que les Chefs ambitieux qui la tiennent asservie sous

leur joug odieux et destructif, pourraient opposer à la promulgation des volontés, justes et fermes, du Souverain, à l'effet de perpétuer encore, s'il leur était possible, cet état de révolte, désormais incontestable, et qu'ils oseraient qualifier de système d'indépendance, système erroné qui ne serait, au fond, que le produit de l'ambition effrénée et de l'aveugle cupidité de ces mêmes Chefs égarés, en outre, par des suggestions perfides et dont le principe est suffisamment connu.

Que la dixième partie de la population totale soit consacrée, par eux, dans la supposition que je viens d'admettre, à former la masse de cette force active; et, certes, c'est, là, une supposition bien forte et hors de toute vraisemblance, mais que j'admets, seulement, pour mieux combattre nos antagonistes, qui, du reste, le sont aussi de la France. Eh bien, quel serait, en cette supposition purement gratuite de ma part, le complément de la force armée aux ordres des divers Chefs de la révolte, que je veux même, en outre, supposer, pareille-

ment, réunis, de cœur et d'ame, contre le Gouvernement français, quoiqu'il soit bien certain qu'une division cruelle et invétérée subsiste entre eux et les déchire mutuellement? Le voici; vingt mille hommes armés et propres à un état de guerre, quoique, de même, tout nous démontre encore, et suffisamment, que cette force réelle, en sa totalité, ne doit pas être au-dessus de douze à quinze mille hommes effectifs. Mais, n'importe : admettons l'existence idéale de ces vingt mille hommes organisés pour l'état de guerre.

D'abord, je dois observer ici, comme un fait constant et hors de toute discussion, que ce sont, là, des individus absolument nuls pour les cultures coloniales, sous le régime uniquement propre à les faire fleurir. De cette vérité incontestable émane la mesure d'intérêt général que je vais proposer à leur sujet, et qui est, à tous égards, d'une considération majeure. Or, voici quelle est cette mesure, qui, d'ailleurs, a déjà été proposée par moi dans un Écrit publié depuis peu et relatif à la

colonie de Saint-Domingue, et que je répète ici, parce que l'on ne saurait trop souvent et trop hautement émettre des idées que l'on croit essentielles à l'intérêt public. Que, par une proclamation particulière et qui concernera ces douze, quinze, ou vingt mille hommes constitués en corps d'armée, Sa Majesté les appelle et les admette dans sa ligne de bataille et au nombre de ses braves guerriers, conjointement avec leurs officiers et commandans conservés dans leurs grades respectifs, sous la promesse, sacrée de sa part, qu'ils seront tous libres, en vertu de leur engagement militaire à son service, et que les colons dont ils dépendaient, et auxquels ils seraient, désormais, inutiles, pour n'en pas dire davantage, recevront, s'ils l'exigent (eh! qui, d'entre eux, animé de l'esprit public et confondant son intérêt particulier avec l'intérêt général, pourrait l'exiger?), recevront, dis-je, en ce cas, une compensation convenable à cet égard, dans la cession, pleine et entière, que tous feront, à Sa Majesté, de leurs droits sur ces mêmes individus, par des

actes authentiques et revêtus de toutes les formes légales. Cela étant ainsi, je vous proteste que cette seule mesure, d'une sage et habile politique, éteindra, presque tout-à-coup, le brandon enflammé de la révolte, et qu'il ne restera plus, trois mois après sa promulgation générale, dans les trois provinces de la colonie, que de faibles étincelles du terrible incendie qui, depuis si long-temps, dévore et consume cet infortuné pays.

Or, dans cette marche hypothétique des choses, il est bien entendu, suivant moi, que la première proclamation, concernant les droits civils et politiques des *affranchis*, coïncidera sagement avec la seconde, relative à l'enrôlement et à l'incorporation, dans l'armée de Sa Majesté, des forces, effectives, aux ordres des divers Chefs qui commandent à St.-Domingue, et dont les grades militaires et légitimes leur seront conservés pour prix d'une soumission prompte et complète de leur part aux lois de Sa Majesté, qui leur seront transférées par son Représentant, et qu'enfin une troisième pro-

clamation, publiée en même temps que le seront les deux autres, et pareillement au nom du Roi, fixera déterminément le sort et l'état de la classe *dépendante* en cette colonie.

Oui, j'ose ici l'assurer avec une pleine confiance, l'Expédition destinée pour Saint-Domingue, ne pourra qu'avoir un succès rapide et décisif, au cas qu'elle soit entreprise et dirigée avec de tels principes, et sous la conduite d'un Chef habile, actif, expérimenté, connaissant foncièrement et les hommes et les lieux, possédant pleinement la confiance de la majorité des colons et de ses frères d'armes, sous les ordres, enfin, d'un homme tel que M. le Baron Desfourneaux, Lieutenant-général des armées de Sa Majesté, &c., que recommandent expressément à la confiance du monarque, et par conséquent, à celle de la nation, dix années, presque consécutives, d'exercice, soit militaire, soit administratif, de sa part, et à Saint-Domingue, et à la Guadeloupe, une fortune indépendante, une santé vigoureuse et soutenue par la force de l'âge, ainsi

qu'un tempérament fait, par une longue résidence, au climat des Antilles (considération essentielle pour l'objet important dont il s'agit ici), des blessures honorables et qui attestent suffisamment les services de ce brave officicr, son élévation successive, dans la carrière des armes, du grade le plus simple à celui qui touche immédiatement au rang le plus distingué dans cette noble carrière, une activité soutenue, une fermeté de caractère modérée, en lui, par des inclinations douces et humaines, un désintéressement rare, et, plus que tout le reste encore, un dévouement total à la personne de son auguste souverain, un attachement saus borues à sa patrie, et le désir le plus ardent, le plus fortement prononcé, le plus susceptible de réalité, même, avec son cœur, ses talens et ses vues, d'assurer promptement la restauration complète de Saint-Domingue et le bonheur de ses habitans.

Un seul trait, une seule action mémorable de cet intrépide et loyal militaire, parmi beaucoup d'autres encore, suffirait pour le peindre, avec

vérité, aux yeux de tout homme impartial, et désarmer l'aigreur, réelle ou feinte, du parti anti-colonial qui se prononce avec une animosité si déplacée contre lui, dans les dispositions, sans doute, et l'espoir de réussir à l'écarter d'une mission vraiment grande, importante, et à laquelle, dans les circonstances actuelles, les vrais intérêts de la France et de Saint-Domingue l'appellent de préférence à tout autre. Et ce trait héroïque de sa part, le voici. Il est authentique; et tous les colons, encore existans, de la province de l'Ouest (fussent, même, ses antagonistes, s'il pouvait s'en trouver, de cette province), seront prêts à l'attester ainsi que moi. Au mois de mars 1794, et dans un temps où une nuée épaisse, une tourbe immense de noirs fanatisés par les principes révolutionnaires et par leurs violens promoteurs, était aveuglément soumise aux ordres despotiques et sanguinaires, journellement promulgués à l'égard des malheureux colons, par les Commissaires soi-disant civils, POLVEREL et SANTHONAX, et mis à exécution par le farouche

MONTBRUN, le général DESFOURNEAUX, ne consultant que son courage stimulé par l'amour de l'humanité, marche, à la tête de cent cinquante à deux cents braves gens, militaires et bourgeois, dévoués à son service, au sein d'une ville couverte de ces mêmes noirs armés, s'avance, ainsi accompagné de ce peloton d'hommes résolus de vaincre ou de mourir, sous les ordres de leur intrépide chef et pour la plus belle des causes, parvient jusqu'aux prisons et cachots du Port-au-Prince, où se trouvaient alors cumulées huit à neuf cents personnes, colons propriétaires, gérans d'habitations, et autres, Européens et Créoles blancs, parmi lesquels étaient, même, jusqu'à des femmes et des enfans, tous entassés et renfermés en ces lieux d'horreur, au milieu d'une enceinte de canons chargés à mitraille et prêts à vomir la mort autour de cet enfer, et réussit, par ses mesures habiles, par sa hardiesse heureuse, et par son activité rapide, à s'emparer des moyens de défense opposés à sa glorieuse entreprise, à briser les portes épaisses de cet exécrable

gouffre, et à délivrer, à sauver enfin, des angoisses d'une mort toujours menaçante, toujours prochaine, après un combat sanglant où plusieurs des siens perdirent la vie, où lui-même faillit de périr, ces huit à neuf cents victimes de la barbarie des agens du système prétendu philantropique, ou, pour mieux dire, infernal, sous lequel gémissaient alors les infortunés colons de Saint-Domingue. Une action aussi belle, aussi généreuse, et environnée de périls si imminens, ne peut être que l'œuvre d'un grand cœur, d'un homme au-dessus du commun des hommes, et dont le noble dévouement, couronné par un heureux succès, me paraît digne, enfin, de l'hommage de tous les cœurs sensibles. Une couronne civique était décernée, dans l'antique Rome, au guerrier qui sauvait la vie d'un de ses compatriotes. A ce titre, il en aurait été dû plus d'une au brave et généreux Desfourneaux. Et! quel est celui de ses injustes détracteurs qui, dans de pareilles circonstances et à sa place, eût été capable, ainsi que ce valeureux officier, d'une telle abnéga-

tion de soi-même et de ce sublime effort de courage et de fermeté? Ceux qui se sentiront en état de l'imiter, ne seront pas, j'ose l'assurer, les ennemis de DESFOURNEAUX, ou, du moins, cesseront de l'être, en le connaissant mieux.

Je n'ai pu taire ce trait honorable et qui le caractérise si bien, dans un moment où quelques préventions défavorables et mal fondées viennent se mêler au légitime tribut d'éloges et de gratitude sincères que lui offrent tous les vrais colons de Saint-Domingue, charmés de son éloquent et véridique rapport fait, le 16 du mois dernier, à la chambre des Députés, en Séance publique, concernant cette même colonie de Saint-Domingue, tribut émané d'un sentiment bien pur, et que ne saurait ternir l'obscure et détestable envie, acharnée, de tout temps, contre le vrai mérite.

Et voilà, pourtant, l'homme (tel que je viens de le représenter fidèlement dans ces derniers paragraphes de ma lettre) que l'on voudrait éloigner de la confiance du Souverain, sur cette importante opération, pour y substituer,

d'une manière plus utile, plus convenable aux intérêts de la métropole et de la colonie, qui ?... Voilà l'Officier-général investi de la considération et de l'attachement de ses frères d'armes, disposés à le suivre partout, voilà le Chef d'administration, qui a, déjà, fait ses preuves, à cet égard, dans l'une de nos colonies, à la Guadeloupe, gouvernée par lui, avec distinction, dans un temps bien critique et au milieu d'une foule d'obstacles vraiment capables de décourager tout autre Chef moins ferme et moins zélé que lui, voilà l'homme essentiel, enfin, qu'un nombre circonscrit d'insidieux machinateurs, agissant par une influence étrangère, ou d'esprits de travers, ou d'individus machines (vrai troupeau d'Horace), cherchent à repousser, dans cette circonstance, les derniers, par une prévention aveugle et funeste aux intérêts de leur patrie, et les premiers, bien plus coupables à tous égards, pour empêcher, sans doute, la restauration de Saint-Domingue, espérant de parvenir à ce but odieux, au moyen de cette astucieuse manœuvre jointe à celle de toutes

ces nouvelles, qui seraient allarmantes, si elles n'étaient chimériques, et dont je pense avoir, dans la première partie de cette lettre, évidemment démontré les vues secrètes et l'insigne fausseté.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur,

Signé BERQUIN (de Saint-Domingue).

P. S. Je n'ai pas cru devoir taire ici mon nom, apposé déjà sur quelques (1) Écrits récemment publiés pour la cause intéressante, et si violemment combattue, de Saint-Domingue. Créole et colon de cette île, je dois prendre à cœur ses intérêts sans cesse en butte à tant d'agressions diverses, et me tenir armé *pro aris et focis*.

---

(1) 1°. *De Saint-Domingue, considéré sous le point de vue de sa restauration prochaine*; 2°. *Sentimens des colons de Saint-Domingue envers leur monarque et leur patrie.* Ces deux Écrits, ainsi que celui-ci, se trouvent chez C. L. F. Panckoucke, imprimeur-libraire, rue et hôtel Serpente, n°. 16, et les marchands de nouveautés.

Nota. Cette lettre, telle qu'on vient de la lire, fut adressée par l'auteur, le jour même de sa date, à M. le Rédacteur du Journal des Débats, et accompagnée de la suivante.

Paris, le 3 octobre 1814.

Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous adresser, ci-incluse, une lettre destinée à servir de réponse à toutes celles qui, extraites des Papiers anglais, sont admises ici, depuis quelque temps, coup sur coup, dans diverses Feuilles publiques, et dont le but visible est d'éloigner, autant que faire se peut, l'importante Expédition projetée pour la reprise de possession de la colonie de Saint-Domingue, en représentant cette Expédition comme accompagnée de difficultés insurmontables. Je vous prie, au nom d'un grand nombre de colons de cette île et au mien, de vouloir bien donner, le plutôt possible, une publicité authentique à cette lettre, en l'insérant dans votre Journal, soit en un seul article, soit en deux, ainsi que vous le jugerez à propos.

Nous avons tout lieu d'espérer que la considération due au sujet et l'intérêt qui l'environne, aussi bien que votre impartialité reconnue, nous feront obtenir cette faveur, ou pour mieux dire, cette justice.

Si, néanmoins, après avoir lu cette pièce, vous ne croyez pas devoir vous charger de sa publication, je vous serai obligé, en ce cas, de la renvoyer promptement à M. Le Normant, Imprimeur du Journal des Débats, qui s'est chargé de vous faire parvenir mon envoi, et chez lequel j'irai m'informer, cet après-midi à trois heures, de votre acceptation ou de votre refus.

Veuillez agréer, je vous prie, monsieur, l'assurance de mes sentimens distingués.

Signé BERQUIN (de Saint-Domingue). »

Le tout me fut remis dans l'après-midi du même jour, par M. Le Normant, au nom du Rédacteur, qui me fit savoir, par la même entremise, que mon Écrit ne pouvait absolument pas être inséré dans le Journal, attendu

qu'il contenait des *observations*, des *réflexions*, et autres misères de ce genre, et qu'on ne pouvait y admettre que de simples récits de *faits*, et rien de plus. Je me retirai donc avec cette réponse, un peu amphigourique, il est vrai, et qui, dans le fond, n'était autre chose qu'un refus, basé sur quoi? Je n'en sais rien, et ne suis point curieux de le savoir. Mais ce que les colons de Saint-Domingue ont sujet d'en inférer, c'est qu'il est bien permis, à leurs antagonistes, de répandre, *ad libitum*, dans les Journaux français, leurs funestes et délirantes rapsodies, et que ces mêmes colons n'ont pas le droit, ou, du moins, la faculté d'y neutraliser le mal qu'on cherche à leur faire, en plaçant l'antidote à côté du poison. Enfin, c'est, vraiment, là, un champ clos, où l'athlète, parti des bords de la Tamise, a beau jeu pour s'escrimer tout seul, sans craindre aucunement la riposte de son adversaire. Cela est commode, au fond, si cela n'est pas juste; et c'est, toujours, autant de pris, autant de gagné. Mais, du reste, à défaut de journaux,

la voie des brochures m'est ouverte, et j'en profite. Qu'importe, en effet, par quelle issue la vérité peut percer, pourvu qu'elle parvienne à se faire jour, en dépit de ses nombreux et ardens ennemis? Que lui faut-il de plus, puisque son triomphe est certain, dès qu'elle vient à paraître?

FIN.

ir

